LE
CANADA FRANÇAIS

PUBLICATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

VOL. IV

LE CANADA FRANÇAIS

DEUXIÈME SÉRIE

DU

PARLER FRANÇAIS

COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PUBLICATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Vol. IV

Février 1920 — Juin 1920

UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC

Imprimé par
L'ACTION SOCIALE, Ltée.
103, rue Sainte-Anne, 103
QUÉBEC

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. Gilliéron *et l'abbé* Rousselot

Lettres françaises. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z,* ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (*g*âteau); *s* = *s* dure (*s*a); *œ* = *eu* français (h*eu*r*eu*x); *w* = *ou* semi-voyelle (*ou*i); *y* = *i* semi-voyelle (p*i*ed); *ẅ* = *u* semi-voyelle (h*u*ile); *ė* = *e* féminin (j*e*); *h* marque l'aspiration.

Lettres nouvelles. *u* = *ou* français (c*ou*c*ou*); *c* = *ch* français (*ch*ez).

Signes diacritiques. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *l̯* (son voisin de *l* + *y*, *l* mouillée italienne), *k̯* (son voisin de *k*+y), *g̯* (son voisin de *g*+*y*), *n̯* (*gn* français de a*gn*eau).—Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents : *ṭ, ḍ* (sons voisins de *t*+*s*, *d*+*z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti, du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes : *a* (*a* de p*a*tte), *e* (*e* de p*é*ril), *o* (*o* de b*o*tte), *œ* (*eu* de j*eu*ne).—Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées : *á* (*a* de p*â*te), *é* (*e* de chant*é*), *ó* (*o* de p*o*t), *œ́* (*eu* de *eu*x).—Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de il p*a*rt), *è* (*e* de p*è*re), *ò* (*o* de enc*o*re), *œ̀* (*eu* de p*eu*r).—Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de s*an*s), *ẽ* (*in* de v*in*), *õ* (*on* de p*on*t), *œ̃* (*un* de l*un*di).—Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves; *a*˙, *i*˙, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc; précédées d'un accent, elles sont toniques: *ˈa*, *ˈi*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ* [*o*] = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

Vol. IV, No 1. QUÉBEC FÉVRIER 1920.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LE COMITÉ DES GRIEFS DE 1828

(*Deuxième article*)

A Londres

Les délégués de la majorité bas-canadienne, MM. Neilson, Viger et Cuvillier arrivèrent à Londres au mois de mars, et se mirent immédiatement en relation avec le ministère des colonies. Le titulaire de ce département, successeur de lord Bathurst, était à ce moment M. William Huskisson. Le cabinet britannique avait pour chef, depuis le mois de janvier de cette année (1828) le duc de Wellington. Le parti tory gouvernait l'Angleterre depuis plus de vingt ans. A la mort de William Pitt en 1806, un ministère whig, présidé par lord Grenville, et connu dans l'histoire parlementaire sous le nom de " ministère de tous les talents ", n'avait eu qu'une durée éphémère. Démis par le Roi pour n'avoir pas voulu s'engager à ne jamais présenter de mesure ayant pour objet de faire disparaître les incapacités civiles des catholiques, il avait été remplacé en 1807 par le ministère du duc de Portland recruté dans les rangs du parti tory. A la mort de ce premier ministre en 1809, M. Spencer Perceval lui avait succédé à la tête de l'administration. Celui-ci avait été assassiné en 1812, et lord Liverpool était devenu le chef du gouvernement. Consolidé par les victoires remportées

sur Napoléon, et par les succès de sa politique extérieure, ce ministère avait duré, sans que rien pût l'ébranler, jusqu'en 1827. Durant toute cette longue période lord Bathurst fut le chef du département colonial. Une cruelle maladie ayant forcé lord Liverpool à démissionner, le membre le plus brillant de l'administration, M. George Canning, forma un cabinet dans lequel il fit entrer un certain nombre d'hommes politiques appartenant au parti whig. Ce cabinet de coalition eut une courte existence. Au bout de quatre mois une mort prématurée enlevait à ses amis l'éminent homme d'État, avant qu'il eût le temps de développer son programme. Lord Goderich lui succéda au mois d'août 1827, mais ne put maintenir unis les éléments que le prestige et la puissante personnalité de Canning avaient groupés. Il devait renoncer à cette tâche au commencement de janvier 1828. Et c'est alors que le duc de Wellington avait été appelé à prendre les rênes du pouvoir. M. Huskisson avait occupé le poste de secrétaire d'État pour les colonies pendant toutes les fluctuations ministérielles des deux dernières années. Il appartenait à la fraction la plus libérale du parti tory et s'inspirait de quelques unes des idées de Pitt, et de Canning, par exemple en ce qui concernait la liberté du commerce et l'émancipation des catholiques.

Il prit connaissance des pétitions soumises à la considération du gouvernement. Il conversa avec nos délégués. Il entendit les exposés de vues contradictoires. Et finalement, après consultation avec ses collègues, il résolut de proposer la formation d'un comité chargé d'étudier les pétitions, de scruter les griefs énoncés, d'entendre les témoignages de personnes au courant de nos affaires, et de faire ensuite au parlement les recommandations jugées opportunes. Ce fut le 2 mai 1828 qu'il saisit la Chambre des Communes de cette proposition. Il prononça un long discours où se rencontraient, avec quelques considérations judicieuses, nombre d'assertions discutables. M. Huskisson,

commençait par démontrer que le parlement impérial avait le droit d'amender et de modifier l'Acte Constitutionel de 1791, si cela paraissait être dans l'intérêt de la province. Il faisait ensuite un bref exposé historique des circonstances qui avaient accompagné et suivi le changement de souveraineté en Canada. Il essayait d'esquisser le régime sous lequel les Canadiens vivaient avant 1763, le régime seigneurial et la coutume de Paris, et il en faisait une appréciation peu favorable. Après avoir donné un aperçu de la situation où se trouvèrent les Canadiens de 1763 à 1774, il rappelait les dispositions de l'Acte de Québec qui leur assurait la liberté religieuse et le maintien de leurs lois françaises. La liberté religieuse était un bienfait qui ne leur serait jamais enlevé, il l'espérait. Quant aux lois françaises il semblait croire que, sans l'Acte de Québec, elles auraient bientôt disparu sous l'influence des entreprises anglaises, vu que, suivant lui, elles étaient défavorables au commerce et peu conformes aux principes éclairés du libre négoce. Il passait ensuite aux institutions établies par l'Acte de 1791, et représentait que, par la force des choses, la minorité anglaise de la province se trouvait dans une situation d'infériorité à cause du défaut de représentation, de la tenure seigneuriale, et du règime légal qui ne lui convenait nullement. Il faisait allusion au projet d'union au moyen duquel on avait essayé de remédier à cet état de choses, et il admettait la gravité des objections soulevées par cette tentative.

Le secrétaire des Colonies devait nécessairement traiter spécialement la complexe et embarrassante question des finances. Il s'efforçait de faire comprendre à la Chambre des Communes en quoi consistait le conflit qui mettait aux prises l'assemblée et l'administration coloniale. Et il exprimait l'opinion que le droit de la couronne sur le revenu permanent était incontestable. Une des conséquences du conflit avait été de mettre le représentant du roi dans la nécessité de dépenser l'argent requis pour les services

publics, sans la sanction de la législature. M. Huskisson n'approuvait pas formellement cette conduite. " Vivant, avait-il dit, dans un pays où les droits de la branche populaire de la législature sur la dépense des deniers prélevés par son autorité sont absolument et universellement reconnus, je ne me lève pas pour défendre théoriquement la convenance qu'il y a, pour un gouverneur de colonie, d'affecter le revenu sans la sanction d'un acte de la législature, tel que le veut la loi. Mais on ne saurait peut-être s'étonner que, pressé par la nécessité,— toute regrettable qu'elle soit — il ait pris les moyens disponibles de maintenir la tranquillité du poste commis à sa garde." M. Huskisson déclarait qu'il était temps pour le parlement d'interposer son autorité afin d'apaiser ces conflits et d'établir au Canada un système de gouvernement civil qui donnerait à chacun dans la province sa juste part dans l'administration des revenus, " un système qui donnerait à l'Assemblée le pouvoir de déterminer l'application de tous les fonds pour l'amélioration intérieure de la province, et en même temps qui soustrairait à son autorité ce que l'on peut appeler la liste civile." Le secrétaire colonial insistait sur ce point. " Le système que désire voir établir la législature canadienne, disait-il, n'est pas compatible avec l'indépendance et la dignité du représentant de la couronne ou des juges."(1) En terminant, M. Huskisson protestait énergiquement contre les idées émises en certains quartiers, relativement à l'abandon de la colonie par l'Angleterre. Ce discours était assurément peu favorable aux vues de la majorité bas-canadienne. Il laissait de côté tout un aspect de notre problème, ce cumul des offices, cette confusion des pouvoirs, qui solidarisaient illégitimement deux branches de la législature, qui faisaient du Conseil législatif une simple succursale du Conseil exécutif ; et cette extravagance des salaires, des pensions, des commissions, cette concentration du patro-

---

(1) *Hansard's parliamentary Debates*, second series, vol. 19, p. 300.

nage entre les mains d'une coterie qui se cantonnait derrière la prérogative royale pour perpétuer les abus, pour défendre ses privilèges, ses prébendes, ses sinécures et ses fiefs administratifs, au nom de la loyauté envers le trône. C'était là une des principales sources du mal. L'enquête devant le comité de la chambre allait le démontrer péremptoirement.

Le discours de M. Huskisson ne devait pas rester sans réplique. M. Henri Labouchère démontra qu'au lieu d'un Conseil législatif indépendant, comme l'aurait voulu M. Pitt, on avait fini par organiser un Conseil législatif rempli de fonctionnaires et d'hommes dont les places lucratives les mettaient à la merci du gouvernement. Mais notre défense allait être présentée avec encore plus de force par un autre orateur. Le grand ami de notre province, sir James Mackintosh, ne pouvait manquer de prendre part au débat.

Il prononça une réponse au secrétaire des Colonies un de ses plus beaux discours, un discours éloquent, spirituel et d'une grande puissance d'argumentation. Il releva l'attaque de M. Huskisson contre nos lois françaises. Celui-ci avait essayé de démontrer les défectuosités de la coutume de Paris. Maniant supérieurement le sarcasme, sir James lui posa cette interrogation mordante : " Le très honorable Monsieur n'a-t-il jamais entendu parler d'un autre système de lois, dans un autre pays que le Canada, où un embrouillamini d'usages surannés est mélangé et enchevêtré avec de modernes subtilités à un degré tel que l'intelligence des hommes les plus éclairés de ce temps et de cette nation — après quarante ans d'investigations à travers ses arcanes — ont été forcés de se déclarer totalement incapables de trouver leur chemin au milieu de ses labyrinthes, et contraints, par leur incertitude sur ce qui était la loi ou ce qui ne l'était pas, à accroître d'une façon ruineuse les frais des plaideurs ? Ce système a été appelé la *Common law*, la " sagesse de nos ancêtres " et on lui a donné divers autres vénérables noms."— Toujours dans la même veine sarcas-

tique, sir James Mackintosh, répondant à ce que M. Huskisson avait dit au sujet de notre représentation parlementaire défectueuse, lui demandait s'il " n'avait jamais entendu parler d'un système de représentation, dans un autre pays que le nôtre, qui ne s'appuyait ni sur le principe de la population, ni sur aucun autre principe ou aucune autre règle existant sous le ciel." Laissant de côté l'ironie, il prenait en main la défense de l'assemblée. Il rappelait que le conseil législatif avait rejeté un grand nombre de bonnes mesures adoptées par cette dernière. Il affirmait le droit qu'avait la chambre d'affecter, " d'approprier " le revenu, pour nous servir de l'expression usitée dans le jargon parlementaire. Et il rappelait que le gouverneur avait approprié sans autorité 140,000 louis. Il mentionnait le péculat Caldwell, rendu possible par la plus incroyable incurie administrative. Il accusait le gouvernement de Québec de s'être engagé dans une lutte corps à corps avec le peuple. " Je remarque, disait-il, que vingt-et-un bills furent passés par l'assemblée en 1827, la plupart dans un but de réforme. De ces vingt-et-un bills pas un seul n'a été approuvé par le conseil. Le gouverneur est-il responsable de ceci? Je dis : " Oui ". Le Conseil n'est guère autre chose qu'un instrument du gouvernement." Sir James demandait à la Chambre des communes de ne pas attribuer au vice de la constitution les fautes ou la maladresse des gouvernants. Il la mettait en garde contre l'erreur qui consisterait à traiter la minorité anglaise dans la province comme un corps privilégié et de donner à 80,000 hommes l'influence que 400,000 enfants du sol devaient légitimement posséder.(1) Ce discours si fortement raisonné et d'une si vigoureuse dialectique dut produire une grande impression sur la chambre des communes.

M. Wimot Horton, l'ancien sous-secrétaire d'État pour les colonies, qui avait présenté le bill d'union en 1822, prit aussi la parole. Il se prononça en faveur de l'anglicisation

(1) *Hansard's parliamentary Debates*, second series, vol. 19, p. 318.

des colonies britanniques. M. Stanley, un des membres les plus brillants de la chambre fit un discours dans lequel il ne ménagea pas le conseil législatif et se montra, plutôt favorable à la cause de la majorité. M. Hume parla dans le même sens. Finalement la motion de M. Huskisson pour la formation d'un comité fut adoptée unanimement.

Voici les noms des députés de la Chambre des communes qui en firent partie : les très honorables W. Huskisson, C. Wynn, S. Bourne, V. Fitzgerald, Wilmot Horton ; les honorables E. Stanley, J.-S. Wortley ; sir N. Tindal, sir James Mackintosh, lord F.-L. Gower, le vicomte Sandon, MM. T.-F. Lewis, W.-B. Baring, J.-E. Denison, T.-H. Villiers, M. Fitzgerald, T. Loch, Archibald Campbell, J.-A. Fazakerley, T. Wallace, H. Labouchère.

Le comité commença ses travaux le 8 mai 1828, et termina l'audition des témoignages le 15 juillet. Il consacra vingt séances à l'examen des témoins qui furent appelés à déposer devant lui. Les principaux furent MM. John Neilson, Denis-Benjamin Viger, Austin Cuvillier, Samuel Gale, Edward Ellice, Simon McGillivray, Wilmot Horton, James Stephen. Les représentants des intérêts divergents furent entendus les uns après les autres. MM. Neilson, Viger et Cuvillier exposèrent les griefs des Canadiens-français. MM. Gale, Ellice et McGillivray firent connaître les vues et les réclamations de l'élément anglo-canadien. Les témoignages furent très intéressants, et fournirent au comité une masse d'informations extrêmement instructives. Les théories, les vues, les sentiments des deux groupes ethniques que les événements avaient mis en contact et trop souvent en opposition dans le Bas-Canada, purent se manifester librement et délibérèment. Il en résulta un document parlementaire de la plus haute importance. Le volume de trois cent quatre-vingt-huit pages qui contient le rapport du comité de 1828 et le compte-rendu de la preuve reçue devant lui est d'une inappréciable valeur pour notre histoire politique.

Quand on le parcourt avec un esprit dégagé de parti pris, on constate que de part et d'autre il y avait des torts, mais qu'ils étaient de gravité inégale. En quelques circonstances et sur quelques points, la majorité avait probablement trop abondé dans son propre sens. En certains cas elle aurait peut-être pu faire davantage pour donner satisfaction à la minorité. On pouvait prétendre qu'elle mettait trop de lenteur à adopter telle ou telle mesure utile demandée par les habitants des townships. Mais en somme l'enquête n'établissait nullement que la majorité canadienne-française de l'assemblée essayait d'opprimer la minorité anglaise. Par contre il ressortait de l'ensemble des témoignages que les griefs politiques des Canadiens étaient nombreux et sérieux. L'immixtion des juges dans la politique, la composition peu satisfaisante et le défaut d'indépendance du conseil législatif, le monopole des offices et des salaires par un petit groupe de privilégiés cupides, l'ostracisme des Canadiens dans la répartition des principales fonctions officielles, la dépense systématique des deniers publics sans l'autorisation des représentants du peuple, tout cela avait été établi d'une manière irréfutable par MM. Neilson, Viger et Cuvillier. Nous avons déjà donné dans la première partie de cette leçon un aperçu de leurs témoignages. Leurs dépositions claires, précises, basées sur des faits et des chiffres, devaient produire une grande impression sur des esprits impartiaux. Lorsque M. Neilson demontrait que dix-huit conseillers législatifs sur vingt-sept étaient des fonctionnaires plantureusement rétribués, qui se partageaient entre eux $88,000. du revenu public, et que, sur onze conseillers exécutifs, sept étaient en même temps conseillers législatifs, tandis que trois autres étaient des employés du conseil législatif.(1) Lorsque M. Viger prouvait que sur onze juges, dans une province composée de 400,000 Canadiens-français et de 80,000 Anglais, il y avait huit juges de langue

(1) *Rapport du Comité choisi par le gouvernement civil du Canada*, chez Neilson et Cowan, Québec, 1829 ; pp. 69 et 114

anglaise et trois seulement de langue française, et que les juges anglais étaient inféodés à un parti politique, siégeant en cour le matin, l'après-midi au conseil exécutif et le même jour au conseil législatif, faisant les lois, en ordonnant l'exécution, et ensuite adjugeant sur l'observation ou la non-observation de ces lois ;(1) lorsque M. Cuvillier soumettait un résumé lumineux de la question des finances,(2) exposait les irrégularités commises par le gouverneur dans l'affectation illégale du revenu, et faisant toucher du doigt la disparité entre les conditions où se trouvait la Couronne en Angleterre et l'administration provinciale canadienne au sujet de la liste civile ; toutes ces représentations et ces démonstrations ne pouvaient manquer d'éclairer le jugement et d'influencer l'opinion des hommes intelligents qui composaient le comité. Le résultat démontra avec quelle habileté et quelle efficacité MM. Neilson, Viger et Cuvillier avaient fait valoir notre cause et soutenu la légitimité de nos griefs. Après deux mois et demi d'enquête et de délibérations laborieuses, le comité adopta un rapport qui, dans son ensemble, justifiait d'une manière éclatante nos revendications. Nos représentants avaient assurément remporté une grande victoire. Ils avaient même réussi à modifier les idées de quelques hommes politiques qui, au début, avaient paru peu favorables aux réclamations de la majorité bas-canadienne. C'est ainsi que MM. Huskisson et Wilmot Horton semblaient s'être ralliés à nos vues. Dans un débat provoqué le 14 juillet par la présentation d'une nouvelle pétition relative aux affaires canadiennes, il avaient parlé de manière à prouver qu'ils comprenaient notre situation. Une lettre de nos délégués, datée du 22 juillet 1828, annonçait ces heureuses nouvelles aux divers comités des pétitionnaires dans les districts de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. " Après un délai qui doit vous avoir causé autant d'inquiétude qu'à

(1) *Ibid.* pp. 141, 144.
(2) *Ibid.* pp. 164, 167.

nous-même," écrivaient MM. Neilson, Viger et Cuvillier, "ce nous est une tâche bien agréable que d'avoir à vous annoncer que le comité de la chambre des communes sur le gouvernement civil du Canada doit faire son rapport ce soir. Nous n'avons encore pu nous procurer une copie de ce rapport, mais nous pouvons dire qu'il est décidément favorable aux désirs des pétitionnaires. Nous souhaitons qu'il règne, comme ici, par toute la province, un esprit de conciliation, le désir d'éviter tout ce qui peut affaiblir en Canada la confiance du sujet dans la constitition établie ou détourner l'attention publique de l'avancement du bien-être commun, par le canal des autorités constitutionnelles ; et nous désirons surtout qu'il n'y ait aucune manifestation de joie publique, ni rien qui puisse heurter les sentiments de ceux dont les vues ont différé de celles des pétitionnaires pour qui nous avons l'honneur d'agir . Nous croyons à propos de faire remarquer que plusieurs Messieurs d'ici, qu'on a supposés en Canada entretenir des préjugés défavorables à la population du Bas-Canada, s'en sont par leur conduite montré les amis. M. Huskisson et M. Wilmot Horton, le 14 courant, dans la chambre des communes, ont parlé décidément en faveur du peuple du Bas-Canada, sans aucune distinction. Nous nous considérons comme ayant complété notre mission. MM. Neilson et Cuvillier se proposent de faire voile de Liverpool pour New-York dans le *Caledonia*, capitaine Rogers, le 1er du mois prochain. M. Viger va faire un tour sur le continent. Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs : J. Neilson, D.-B. Viger, Austin Cuvillier."

Le texte du rapport justifiait ces déclarations de nos délégués. Il était conçu dans un véritable esprit d'impartialité et d'équité. Il déclarait désirable que la population des townships obtint une représentation adéquate, et qu'à cette fois, dans le remaniement nécessaire des divisions électorales on tint compte à la fois de la population et de l'étendue des circonscriptions. Il se prononçait en faveur de

l'adoption des formalités les plus simples et les moins dispendieuses pour le transfert des terres en franc et commun soccage, d'après les principes de la loi d'Angleterre. Et il recommandait l'établissement d'un système d'enregistrement des contrats relatifs aux terres soccagères.

Le rapport reconnaissait comme un des obstacles à l'avancement du pays la pratique de concéder de grandes étendues de terres à des individus tenant des situations officielles dans la colonie, qui s'étaient soustraits aux conditions d'établissement stipulées dans la concession. Et il recommandait la perception d'un droit sur toutes les terres non améliorées ni habitées, en contravention à ces conditions.

Ce document contenait un passage bien satisfaisant pour nous. Nous tenons à le citer : "Le comité ne peut trop fortement exprimer l'opinion où il est que les Canadiens d'extraction française ne soient, le moins du monde, troublés dans la jouissance paisible de leur religion, de leurs lois et privilèges, tels qu'ils leur sont garantis par les actes du parlement britannique, et bien loin d'exiger d'eux qu'ils tiennent leurs terres d'après la tenure anglaise, il est d'avis que lorsque les terres en seigneurie seront occupées si les descendants des premiers colons préfèrent encore la tenure en fief et seigneurie, il ne voit aucune objection à ce qu'on leur accorde, en cette dernière tenure, d'autres portions de terres inhabitées dans la province, pourvu que ces terres soient séparées des townships, n'y soient pas enclavées."

Relativement à la question des finances, le comité prenait en considération les circonstances où se trouvait le Bas-Canada, l'esprit de la Constitution, la position et la nature du gouvernement local, les pouvoirs, les privilèges et les devoirs des deux branches de la législature. Et, tout en reconnaissant que, d'après l'opinion des officiers en loi, le droit légal d'affecter les revenus provenant de l'acte impérial de 1774 appartenait à la couronne, il en venait à la conclusion que les vrais intérêts de la province seraient mieux consultés si l'on plaçait la recette et la dépense de tout le

revenu public sous la surveillance et le contrôle de la chambre d'assemblée. On conçoit quelle satisfaction profonde une telle déclaration dut faire éprouver aux chefs de la majorité !

Le comité émettait cependant l'avis que pour les salaires du gouverneur, des conseillers exécutifs et des juges, il convenait de les assurer d'une façon permanente et de les soustraire au vote annuel. Mais il limitait aux émoluments de ces offices le privilège de l'affectation statutaire. Et il ajoutait : " Quoiqu'on ait recommandé l'octroi de salaires permanents à un nombre de personnes, liées au gouvernement exécutif, plus considérable que celui qu'il a renfermé dans sa recommandation, votre comité n'hésite pas à avancer qu'il n'est pas nécessaire d'en comprendre un si grand nombre, et si les officiers ci-dessus énumérés sont placés sur le pied recommandé, il est d'opinion que tous les revenus de la province (les revenus territoriaux et héréditaires exceptés) soient mis sous le contrôle et à la disposition de la législature."

Le comité faisait un pas de plus. Comme corollaire de la recommandation précédente, il se prononçait catégoriquement pour qu'on éliminât les conseils législatif et exécutif, tous les juges, à l'exception du juge-en-chef, dont la présence pouvait être nécessaire dans certaines circonstances.

Il insistait aussi fortement sur l'importance qu'il y avait à ce que la majorité des membres du conseil législatif ne fut pas composée de personnes en place, sous le bon plaisir de l'exécutif.

A propos du déficit Caldwell, le rapport recommandait qu'il fût pris, à l'avenir, par des cautionnements suffisants, et par une audition régulière des comptes, les précautions nécessaires pour prévenir le retour de semblables pertes.

Le comité exprimait l'opinion que les revenus des biens des Jésuites devraient être appliqués à l'éducation générale.

Quant à la question de l'union des deux Canadas, dont plusieurs témoins avaient parlé, il déclarait n'être pas prêt, dans les circonstances présentes, à recommander cette mesure

Le rapport contenait en outre de longues considérations sur les réserves du clergé, qui agitaient surtout l'opinion dans le Haut-Canada.

Enfin relativement aux accusations personnelles contre lord Dalhousie le comité s'abstenait de tout commentaire.

En résumé le rapport admettait la légitimité de nos principaux griefs et comportait l'intimation d'y porter remède. Les journaux de Québec et de Montréal, organes de la majorité bas-canadienne, comme *la Gazette de Québec*, *la Minerve*, *le Spectateur canadien*, avaient bien le droit de pousser un cri de victoire. Ce document significatif, émané d'un comité composé de membres éminents des communes britanniques, constituait vraiment pour nous un événement remarquable.

Ce qui accentua encore l'effet qu'il produisit, c'est qu'il coïncida avec le rappel de lord Dalhousie, nommé au poste considérable de commandant des forces anglaises dans les Indes. Sans doute ce n'était pas une disgrâce. Mais c'était une permutation à laquelle on ne pouvait s'empêcher d'attribuer un sens particulier dans les circonstances. Lord Dalhousie disparaissait. Un comité de la Chambre des communes nous donnait raison sur des points d'importance majeure. Un nouveau gouverneur, sir James Kempt, nous arrivait libre et non compromis. Il convoquait pour le 21 novembre les chambres qui n'avaient pas siégé depuis le 23 novembre précédent. Il informait l'Assemblée qu'il lui communiquerait les causes de la convocation parlementaire, "lorsqu'un Orateur serait dûment élu et approuvé". Séance tenante, M. Papineau, élu mais non approuvé un an plus tôt, déclarait que l'Assemblée avait déjà procédé à l'élection de son Orateur, reléguant soigneusement dans une ombre propice la date lointaine de cette cérémonie mouvementée. Sur quoi, sans plus de retard, l'orateur du Conseil législatif, au nom du gouverneur, informait M. Papineau que Son Excellence, confiant en ses talents, en sa loyauté et en sa discrétion, approuvait et confirmait son élection.

La crise Dalhousie était terminée. Une détente se produisait encore dans notre situation politique. Une nouvelle chance d'organiser enfin le fonctionnement normal de nos institutions parlementaires s'offrait une fois de plus à notre administration et à notre législature.

THOMAS CHAPAIS

CROQUIS LAURENTIENS

Les Iles de la Madeleine

I.— Les Madelinots

A mon ami Paul Hubert.

Parmi les groupes français disséminés sur la terre d'Amérique, il n'en est guère, je crois, d'aussi nettement caractérisé, d'aussi intéressant, d'aussi sympathique et d'aussi peu connu que celui des Madelinots — ne pourrait-on pas désigner ainsi les habitants des Iles de la Madeleine ?

Leur histoire est tragique, leur livre de famille ne porte d'autre tache que celle des larmes brûlantes des ancêtres acadiens. Au milieu d'un siècle acharné à niveler toutes les différences et à détruire le pittoresque, ils ont gardé une physionomie légèrement vétuste qui charme, une âme solidement traditionaliste qui réconforte le voyageur habitué à voir sombrer partout, avec les vieilles vertus et les vieux atours, les vieux pensers et les vieux dicts, l'ambiance même de nos aïeux.

Les Madelinots sont presque tous des Acadiens, des arrière-petits-fils des déportés de Grand-Pré. Ils sont la preuve vivante de l'un des trois ou quatre grands crimes de l'histoire, de ce que Winslow a cyniquement appelé "l'une des

grandes actions qu'aient jamais accomplies les Anglais en Amérique".

Je le sais, les victimes, chrétiennement, ont pardonné aux bourreaux. Ne l'avaient-ils pas déjà fait au pied du Christ, dans l'église de Grand-Pré, quand le feu qui consumait leurs demeures rougeoyait encore sur la dalle où ils priaient à genoux ?... Ils ont pardonné, oui, mais ils se souviennent et il m'a semblé que ce grand malheur a imprimé à la race — aux femmes, aux mères surtout — un atavisme très perceptible, une pointe de mélancolie qui tempère la vivacité latine. Ces fils de martyrs ne sont pas blagueurs, pas frondeurs, pas *conteurs d'histoires*, et leur bon sourire se dilate rarement en un rire un peu large. Les Madelinots, aurait dit Rostand, sont Grand-Pré vivant qui se promène !...

Et cette physionomie d'âme, un peu douloureuse et d'autant plus attachante, se traduit merveilleusement ici par le langage, le dialecte qui, sorti de France au grand siècle, a cristallisé pour les conserver comme de précieux bijoux de famille tant de vieilles et graves façons de voir, de sentir et d'aimer !

Un peu saccadé, émaillé de délicieux archaïsmes, d'inexplicables aberrations grammaticales, ce langage est en somme — surtout au point de vue de la phonétique — aussi près du français moyen de France que ce que nous parlons dans la vallée laurentienne. Faucher de Saint-Maurice a-t-il raison de prétendre qu'en cette matière, les Acadiens sont des Bordelais réussis ? En tous cas, l'étranger est de suite frappé d'entendre les enfants parler de la terre (*taïre*) et de la mer (*maïre*) avec une ouverture de voyelle inusitée, et dire avec le sérieux et presque l'accent d'un Anglais sur le continent : "Celui-ci est à *môa*"; "Tais-*toâ* !" Comme tous les Acadiens, je crois, nos insulaires ont gardé très nette l'articulation du *d*, consonne qui s'est, chez nous, lâchement prostituée au *th* anglais ; le plus intraitable professeur de diction serait ravi de la façon impeccable dont le premier *mousse* venu frappe cette linguale délicate

dans les mots : *Dieu. dimanche, dune, dire*, etc. D'ailleurs, très peu d'anglicismes sauf certains vocables introduits avec les moteurs à essence dont sont maintenant pourvus tous les pêcheurs.

Chacune des îles a ses particularités linguistiques que les gens des autres îles vous font malicieusement observer, et parfois plusieurs variations notables se rencontrent sur la même île. Ainsi les gens du Havre-aux-Maisons qui prononcent malaisément l'*r* et le *v* ont un parler fort distinct de ceux du Havre-au-Ber, et sur l'île de l'Étang-du-Nord vous discernez les gens de la Vernière de ceux du Cap-aux-Meules. N'est-il pas remarquable que, dans un espace si restreint — les Iles n'équivalent as en étendue à un petit comté de la province de Québec — les parlers soient à ce point diversifiés ? Quelques bouts de conversation notés au passage renseigneront plus vite qu'une ennuyeuse dissertation.

Vous arrivez sous le ciel de la Madeleine et, descendant la passerelle du *Lady Evelyn*, vous tombez dans le groupe des Madelinots, gens en service ou simples curieux, pour la plupart chaussés de longues bottes de caoutchouc. On vous salue poliment, et, sans le moindre embarras, on vous embauche dans une familière causerie :

— D'où est-ce que vous *appartenez ?*

— De Montréal.

— C'est la première *fôa* que vous venez aux Iles ?

— Oui, monsieur !

— Vous allez *espérer* une *p'tite élan* sur le *tchais*, François à Polyte va arriver avec son *cab-à-rouet.*

Cab-à-rouet semble d'introduction récente, car le mot s'emploie ici pour désigner la voiture de promenade sur ressorts — en usage depuis quelques années seulement. *Appartenir de* est peut-être un anglicisme, et l'expression convient bien à des gens de mer en ce qu'elle comporte l'idée de port d'attache. Quant à *élan*, les Madelinots emploient ce mot toutes les fois où dans notre langage popu-

laire, nous disons *escousse.* Ce dernier mot n'est pas, comme quelques-uns le croient, une corruption de *secousse*, mais un bon vieux terme français qui eut longtemps sa place au soleil. Les deux mots *escousse* et *élan*, d'ailleurs presque synonymes dans la vieille langue, ont subi des déviations de sens parallèles, ainsi qu'on peut s'en assurer en compulsant les vieux dictionnaires.

. . . .

La brave hôtesse acadienne, pour vous remettre du mal de mer, vous a servi une affriolante tarte aux fraises. Elle apporte maintenant un pot de crème douce qui se répand sur la croûte comme de l'ivoire liquide :

— Elle n'est pas (sans liaison) abondante, mais elle est fraîche. La vache que nous avons à présent ne nous donne pas une *beauté de lait.* comme l'ancienne ! Mangez-en, ça vous remettra l'estomac si vous avez été *malade à la mer !*

La canadienne du peuple n'a pas le mot : abondant, dans son vocabulaire ; elle aurait plutôt dit ; " On n'en a pas gros ! " Par ailleurs une *beauté de lait* est une hardiesse d'expression qui peut déplaire aux augustes barbons qui ont perpétré le dictionnaire, mais pour sa plénitude et sa sonorité elle mériterait à coup sûr une place d'honneur à la lettre B. Et celle-ci donc :

— Il y a un fort *aiguail* ce matin ; le temps va *beausir !*

N'est-il pas dommage que nous ayions laissé tomber dans l'oubli qui est le linceul des mots, ce bel *aiguail* de lignée infiniment plus pure que *rosée* qui l'a supplanté ! *Aiguail !* Mot qui brille dans la phrase comme la goutte irisée au fin bout des brins d'herbe et sur les épis glauques des pâturins ! Mot qui réveille toute la gloire tombée de la vénérie, qui fait rêver du son du cor, le soir, au fond des bois !. . .

Le verbe *beausir* n'a probablement pas ses papiers, mais il est de frappe shakspearienne — et c'est bien quelque chose. Il découle sans doute de la loi du moindre effort qui opère dans la langue comme dans la nature ; et *beausir* n'aurait-il que le mérite de remplacer la périphrase banale :

“ se mettre au beau ” qu’il serait déjà bien légitimé pour ceux que le glaive de fer-blanc des académiciens n’épouvante pas.

. . . .

— Adèle ! passe donc la *douceur* à monsieur pour qu’il *adoucisse* son thé. Vous allez goûter à mes tourteaux doux et à mes tourteaux blancs.

On ne parle que rarement de sucre chez les Madelinots, et seulement lorsque le sucre n’est pas encore incorporé à une autre substance. Presque toujours on dit *douceur*, *doux*, *adoucir*, et ces trois mots produisent souvent dans la phrase le plus pittoresque effet. Peut-être cependant ont-ils un peu trop de sang britannique dans les veines, et il faut le regretter ! Il n’en est pas de même pour les tourteaux qui sont d’authentique roture française. Ce vieux mot, né de la huche et du four, désigne chez les Acadiens, comme chez les ancêtres du Perche et de l’Anjou, de petits gâteaux ronds, avec ou sans sucre — d’où tourteaux *doux* et tourteaux *blancs*.

. . . .

Vous êtes maintenant sur le point de quitter les Iles. Vos bagages sont sur le *tchais* et vous vous promenez en attendant le départ du bateau. Un vieux Madelinot coiffé d’une casquette à visière vous aborde sans façon :

— Eh bien ! vous *larguez!* Vous vous en allez aujourd’hui ? . . .

— Oui, nous voudrions jouir encore de votre bonne hospitalité, mais le devoir nous rappelle. Pensez-vous que ce soit le temps de monter à bord ?

— Vous avez bien le temps ! *Il* n’a pas encore *huché* (appelé) du *borgo* (sifflet). Vous en avez encore pour *une bonne p’tite élan !*

— Quand arriverons-nous à Souris ?

— S’il embarque encore beaucoup de maquereau, vous arriverez *haute heure* demain matin !

Les Madelinots distinguent assez curieusement entre *s’en aller* et *partir*. Pour eux, *partir*, c’est quitter avec

l'intention de revenir sous peu ; *s'en aller* est définitif. Pour ce qui est de *haute heure*, je trouve délicieuse cette vieille expression, surtout comme ça, dépouillée de sa proposition et suggérant l'idée d'heure solaire. Les Madelinots sont, en effet, admirablement indépendants des horloges. Ils ne connaissent guère cette affreuse tyrannie du cadran placide et impitoyable qui nous force à apprécier toute choses à la valeur de l'angle des aiguilles, qui morcelle notre vie, fait durer nos peines et déchiquette nos courtes joies ! En ces temps d'heure avancée, l'anarchie est complète chez les insulaires. Les uns ont gardé, sans conviction, l'heure ancienne, d'autres ont adopté la nouvelle, une troisième catégorie ont même fait, par fantaisie, un compromis d'une demi-heure entre la chèvre et le chou. Mais, au fond, personne n'a cure de celle-ci ni de celle-là. Et n'ont-ils pas raison, tous ? Chacun est son maître et rien ne se présente à heure fixe ; pas de chemins de fer, un steamer très indépendant du sablier, pas de sifflet d'usine pour striduler deux fois le jour dans un air enfumé : " Allons ! esclave ! viens reprendre ta chaîne ! " Enfin, la cloche de l'église n'appelle que lorsque le sacristain — qui a généralement autre martel en tête — est prêt à tirer sur la corde. Le soleil, le vent et la marée — trois variables, pour parler le langage des mathématiciens — sont les régulateurs, les coordonnées pourrait-on dire, de la vie des Madelinots qui d'ailleurs ne s'embarrassent pas de l'équation, et sont les plus incorrigibles des pas-pressés. Pour les gens de la *grand'terre*, habitués à une existence compliquée et à l'émiettement méthodique du temps, il y a de quoi se ronger les poings plusieurs fois par jour. Attendre sur le *tchais* trois ou quatre heures est normal sur les Iles de la Madeleine, et douze ou quinze heures n'est pas inouï. C'est, par excellence, le pays où il ne faut pas s'embarquer sans biscuit. Vous partez pour une demi-journée et vous reviendrez peut-être dans une semaine. Il doit y avoir dans l'air un microbe modérateur, un gas refroidissant, car les étrangers les plus

réfractaires se mettent vite au diapason et finissent par être encore moins pressés que les indigènes. C'était mon état d'âme quand il m'a fallu quitter les Iles pour de bon.

Lorsque les Madelinots veulent parler d'un homme de grande taille ils disent volontiers que c'est un homme *haut !* Un gros homme est un homme *puissant !* Et cela rappelle invinciblement la médiévale formule : " le haut et puissant seigneur X ", qui a peut-être originé au sens physique. Si vous soignez beaucoup votre langage, vous parlez *à la grandeur*, et si vous avez peine à vous faire au régime de vie du pays, on vous dira aimablement que vous vous y habituerez *par les petits* (peu à peu). Les liaisons, ici, sont toujours considérées comme dangereuses, car on les évite soigneusement ; on dit par exemple : les *jeun' hommes.* Les auxiliaires avoir et être sont aussi constamment interchangés, généralement au détriment du verbe substantif. Les *j'avions* et les *j'étions* sont particuliers à certains groupements assez restreints. Écoutez ce brave matelot raconter comment on prend les goélands rapaces à l'hameçon :

— On étend sur *la prée* une ligne à morue *boettée* avec des têtes de hareng. Les goélands *y veniont, y mordiont, et y s'preniont !*

Beaucoup plus générale est la belle désinvolture avec laquelle les Madelinots traitent la vieille règle grammaticale du pluriel des noms en *al.* Vous vous rappelez, ami lecteur, des exceptions apprises à la petite école ?... Les gens d'ici ont, depuis des siècles, réformé cette fantaisie et presque tout le monde dit sans sourciller : des *chevals* et des *canals.* Observons en passant que lorsque les Madelinots vous proposent de vous conduire quelque part *à cheval*, ils veulent dire en voiture, et que les *canals* dont ils parlent, sont des fossés ou les rigoles de *la prée.*

Peut-être fera-t-on difficulté à me croire, mais j'affirme néanmoins que le vocabulaire des Madelinots en tant qu'il se restreint aux objets concrets qui les entoure, est très riche comparativement à celui de nos *habitants.* A l'encon-

tre de ces derniers, nos insulaires ont, en effet, des noms vulgaires pour beaucoup de plantes sauvages. En certains cas, ces désignations sont exactement à l'inverse de celles usitées dans le Québec. Comme les Bourguignons et les Francs-Comtois d'aujourd'hui et d'autrefois, les Madelinots ne connaissent que sous le nom de *vernes* les aulnes dont ils se servent pour teindre leurs étoffes, d'où le nom de la Vernière, hameau de l'île de l'Etang-du-Nord. Les *vernes* croissent par *bouillées* (groupes, touffes) dans les ravins et sur les coteaux. L'on dit aussi d'une manière analogue, une *bouillée* de bois, une *bouillée* de framboisiers, une *bouillée* de bluets. Le genévrier de Sibérie s'appelle ici le *genève*, le genévrier horizontal est le *sévigné*, les fruits de la camarine sont des *goules noires*. La zostère marine — mousse de mer, herbe-à-Bernache sur le bas Saint-Laurent — devient ici l'*arbe-outarde*, la petite oseille des champs sablonneux passe sous le nom de *vignette*, et l'orge saline a reçu le joli nom de *finette*. Les petites airelles alpines connues le long du bas Saint-Laurent sous le nom de *pommes de terre* deviennent ici des *berris*, corruption évidente de l'anglais *berry*. Par contre la gaulthérie, le petit thé des bois des continentaux, se nomme là-bas *pomme de terre*. Suivant leur espèce, nos canneberges ou atocas sont des *graines* ou *pommes de pré*, et des *môcôques*. Je pourrais allonger la liste indéfiniment, mais, pour ne pas donner davantage dans le catalogue, je m'arrête.

Je viens de parler des curiosités grammaticales du dialecte madelinot. Si l'on veut absolument enfourcher le dada de la pureté de la langue — de la pureté dernier cri, s'entend — ces défauts sont sans doute sérieux, mais pour être quelquefois autres, ils ne sont pas plus graves que ceux qui distinguent le parler des Canadiens-français. Cette réserve faite, ne faut-il pas admirer à cœur joie, comme des reliques fragiles, ces delicieux archaïsmes

... *handed down from mother to child through long generations !* (LONGFELLOW.)

ces vieux mots qui, bien morts ailleurs, continuent d'informer là-bas tant de belles choses anciennes et de beautés morales révolues ! Je plains les odieux vandales en redingote ou en habit qui voudraient ravir aux Madelinots leurs vieux mots d'Acadie, qui ne comprennent pas que ces mots-là tiennent à l'intime de leurs âmes comme l'écorce au tronc, et que, s'ils arrivaient à détruire ce par quoi ces âmes tiennent si fortement au passé, c'en serait fini du doux parler de France le long des côtes de l'Atlantique. Si — ce qu'à Dieu ne plaise — les Acadiens abandonnent un jour complètement leur dialecte, je crains bien qu'ils ne parlent plus alors que l'anglais et soient perdus pour nous ! Je plains aussi, et plus encore, les Madelinots — s'il y en a — qui ont honte de leur admirable parlure et qui voudraient nous empêcher d'entendre ces lointains échos d'un grand siècle de gloire, passé sans retour !

Les Iles de la Madeleine ont été en grande partie peuplées par cinq familles venues de l'Ile-du-Prince-Edouard lors de la deuxième dispersion, vers 1763. D'après la tradition orale, ces cinq malheureuses familles étaient celles de Louis Thériault, de Sylvère d'Ithurbide, de Pierre-Marie Loyseau, d'Issaac Arsenault et d'un Poirier dont on paraît ignorer le prénom. Les proscrits s'établirent d'abord sur la Grosse-Isle, la moins étendue du groupe. Le croira-t-on ? A peine étaient-ils débarqués sur ce rocher, mangeant le pain de la misère, que, comme le vautour suit la trace du sang, l'Anglais commmença à arriver à son tour sur l'îlôt. Habitués désormais aux humiliantes et navrantes migrations, les Acadiens quittèrent encore une fois leurs champs à peine ensemencés et leurs petites maisons de *bois rond* pour aller chercher sur une autre île — le Havre-aux-Maisons — le droit de ne pas entendre à toute heure la langue de leurs bourreaux. En un naïf langage qui fleure la mer et le cordage, le vieux Vital *Chevari* m'a narré la chose, qu'il tient de son grand-père :

— C'est sur la Grosse-Isle que les Français s'étaient *mis* après le *grand dérangement.* Mais les Anglais sont arrivés presque tout de suite !... *Y s'mettaient ! Y s'mettaient !* Alors les Français qui savaient *ce qu'était* arrivé sur l'île Saint-Jean, ont bien vu qu'ils seraient obligés de *larguer*, et, au bout d'un an, ils ont *levé !...*

Avec le temps, d'autres épaves du grand naufrage d'Acadie se sont échouées sur les Iles. Des familles réfugiées à Miquelon, rejoignirent les autres dans l'archipel. Presque tous les ans, des *terreneuvas*, mousses ou matelots, fuyant la trique du patron de barque, demandaient asile aux insulaires et se fixaient parmi eux. Les catastrophes maritimes apportèrent aussi divers éléments vite absorbés et fondus dans la petite population. Les Turbide (d'Ithurbide), les Chevari (Etchevarie) et d'autres, sont des Basques ; les Eloquin, les Hubert sont des français de France. Aujourd'hui, les Madelinots forment une population relativement dense de 7000 à 8000 âmes, tous Acadiens ou acadianisés, sauf les petits groupements anglais de Old Harry, de la Grosse-Isle et de l'île d'Entrée. Les deux races vivent d'ailleurs en bonne intelligence, mais sans se compénétrer ; elles sont également honnêtes et hospitalières. Il serait à souhaiter que partout, au Canada, la question des races fut aussi aisément solutionnée.

L'honêteté proverbiale des Acadiens, cette vertu qui faisait écrire à Longfellow :

Neither locks had they to their doors nor bars to their
[windows
But their dwellings were open as day and the hearts of their
[owners.

cette honnêteté, dis-je, s'est intégralement conservée ici. Le grand évêque Plessis, ayant, pour la première fois, visité les Madelinots vers 1813, écrivait :

" Ces heureux colons, qui savent mourir sans médecins, savent aussi vivre sans avocats. Ils n'ont nulle idée de la chicane, non plus que de l'injustice ; si quelquefois il s'élève des contestations entre eux, elles sont aussitôt soumises à un arbitrage et terminées sans retour. Ils ignorent l'usage des clefs et des serrures, et riraient de celui qui fermerait sa maison autrement qu'au loquet, pour s'en éloigner de deux ou trois lieues; si quelques hardes les incommodent en route, ils les laissent tout simplement le long du chemin, assurés de les y trouver à leur retour, n'eût-il lieu que le jour suivant."

Cette coutume de laisser ainsi un vêtement gênant au bord de la route existe encore après un siècle de progrès ! Je l'ai vu pratiquer sous mes yeux. J'ai vu aussi dans la sacristie de la Grande-Entrée où aucun prêtre n'avait pénétré depuis quatre mois, la porte simplement fermée au loquet, et sur la table, bien en vue, les vases sacrés laissés à la garde solide du septième commandement de Dieu !

Les marchands des Iles de la Madeleine avancent aux pêcheurs, l'hiver, les diverses choses dont ils ont besoin. Il est inouï que l'un d'eux ait manqué à payer ses dettes. Si cependant, la pêche ne donne pas, le débiteur est parfois dans l'impossibilité de s'acquitter cette année-là et comme le pêcheur est absolument dénué de nervosité, il ne s'en inquiète pas autrement ; la mer qui le nourrit paiera tôt ou tard le créancier. C'est là tout le danger du commerce local et c'est tout ce qu'on peut reprocher aux Madelinots, les plus honnêtes des hommes.

Formulée dans les vieux mots du parler ancestral, la foi catholique est restée vivace au cœur des insulaires. Nous savons par monseigneur Plessis que les premières familles fixées aux Iles les abandonnèrent en partie pour se rapprocher des lieux où il y avait des prêtres, mais qu'elles y revinrent, attirées par le séjour d'un missionnaire venu de France, M. le Roux. Celui-ci les quitta après quelques années, et les fidèles Acadiens auraient à leur tour déserté leurs Iles si

peu d'années après le départ du missionnaire français, ils n'avaient été visités par un prêtre irlandais du nom de William Phelan, puis par un intrus dont ils se servirent sans le connaître. Enfin, en 1793, ils eurent un pasteur fixe, le *père* Jean-Baptiste Allain, prêtre vénérable qui, à l'époque de la Révolution, et pour ne pas prêter un serment auquel sa conscience répugnait, quitta Miquelon avec une partie des résidents Acadiens, pour s'établir dans l'archipel. Après 1812, les abbés Beaubien, Lejantel et Champion continuèrent l'œuvre du père Allain. Depuis ce temps, guidés par des prêtres de leur race, les Madelinots n'ont pas cessé d'êtres dignes des martyrs de Grand-Pré, leurs pères. Cinq clochers blancs, au flanc des collines vertes, regardent moutonner le Golfe, appellent à la prière et parlent d'espérance et d'immortalité à ces gens toujours sur l'océan marâtre, et qu'une faible planche sépare seule de l'abîme et de la mort.

Et ils ne parlent pas en vain, les beaux clochers de la Madeleine. Nulle part aileurs, peut-être, l'Evangile n'est autant vécu au pied de la lettre. C'est que le livre divin, écrit beaucoup par des pêcheurs, s'adapte à leur vie comme un vêtement fait pour eux. Ici, les vieilles vertus n'ont pas fléchi. On ne fait pas au prochain ce qu'on ne voudrait pas qu'il nous fît. On s'aime comme les fils d'un même père qui est aux cieux. On regarde les oiseaux du ciel et les fleurs des champs et l'on ne s'inquiète pas de ce que demain apportera. Le matin, ayant élevé son âme dans la prière, l'on dit en mettant son suroit : " Allons pêcher ! " . . . Et quand la mer, prise d'un frémissement soudain, se cabre et hurle, quand la vague se fait bélier pour démolir la frêle embarcation, on regarde la croix, là-bas, sur la Butte Ronde, et l'on dit en son cœur, sans lâcher la barre du gouvernail : " Sauvez-nous, Seigneur, nous périssons ! " . . . On honore son père et sa mère et les vieillards voient les enfants de leurs petits-enfants. Enfin, point n'est besoin de bons samaritains, car la charité règne en tous les cœurs.

Si l'on n'entendait parfois — très rarement — quelques jurons anglais dans la bouche des pêcheurs, l'on pourrait dire que le blasphème est totalement inconnu ici.

— Capitaine demandait devant moi un touriste anglais, au patron d'une goélette amarrée au quai du Cap-aux-Meules. dites-moi donc pourquoi les gens des Iles ne *sacrent* qu'en anglais ?

— Les gens d'ici, répondit le marin en calant sa casquette, ne savent pas *sacrer* en français. Ce sont les Anglais qui leur ont appris ces *patois*-là. Ils n'en savent pas d'autres !

Et de fait, leurs imprécations — puisqu'aussi bien il faut que l'âme humaine crie ses joies et ses douleurs ! — sont extrêmement anodines : *batêche, bleudi, gibier au vol espèce d'andouille*, etc.

(*à suivre*)

FR MARIE-VICTORIN, *d.É.C.*

DEUX "LUNDIS" SUR GUY PATIN

A propos du Cinquantenaire de Sainte-Beuve

On a dit souvent que le journalisme mène à tout. Il semble bien que la même assertion puisse se faire de la médecine, voire de toutes les professions. En effet, il serait plus juste de ne pas trop rétrécir un tel énoncé et d'affirmer simplement, mais sagement, que la culture et le culte des idées générales, plus que toute spécialisation mesquine, élargissent les horizons et de ce fait ouvrent grandes toutes les portes, préparent et multiplient les voies nouvelles.

Aussi voit-on dévier d'une profession des sujets qui, à leurs débuts, se destinaient à une orientation toute différente. Le fait est particulièrement vrai et frappant chez le médecin, car les études à caractère spécial qu'il poursuit à l'école semblent d'elles-mêmes l'éloigner par avance et des lettres et de la politique en particulier. Cependant que de morticoles égarés et très à l'aise dans la littérature et dans la vie publique ! Que d'échappés de la médecine récoltant de part et d'autre des succès au-dessus de la moyenne ! Ils ne le doivent en rien, avouons-le sans honte, à leur formation médicale, mais bien à leur esprit synthétique et à leur culture générale, facteurs essentiels de l'homme complet.

Sainte-Beuve, dont on célèbre actuellement le cinquantenaire, est un peu de ceux-là. Son passage à la Faculté fut cependant de courte durée et, heureusement pour les lettres, se limita à quelques années de vie étudiante. Le Sainte-Beuve étudiant en médecine ne put étouffer les goûts du Sainte-Beuve homme de lettres, qui, tout en faisant de l'internat, versa aussitôt dans la littérature. Poète, historien et critique, l'auteur de Port-Royal, de Volupté ou des Lundis conservait-il de cette formation médicale embryonnaire des caractères bien propres? Il ne semble pas facile de le démontrer et tout au plus peut-on croire que son esprit d'observation et d'analyse put acquérir quelque chose de son passage aux hôpitaux(1). En tout cas, ces qualités maîtresses, perdues pour le médecin, furent toutes à la gloire du critique.

Il ne manque pas d'intérêt, à l'occasion de ce cinquantenaire de sa mort, de faire une courte incursion dans ces causeries du Lundi, où tant de personnages divers, variés au possible, défilèrent tour à tour : écrivains, militaires, politiques, souverains, hommes et femmes célèbres de tous genres et de tous temps.

Il sera plus piquant encore de voir ce déserteur de l'art médical camper devant la postérité un de ses grands ancêtres scientifiques : Guy Patin.

Ces deux Lundis sur Guy Patin sont datés du 25 avril et du 2 mai 1853, alors que Sainte-Beuve était déjà passé du *Constitutionnel* au *Moniteur*.

Au portrait que devait être une étude sur Patin, se joint comme fond sur lequel il se détache, un petit tableau aux tons fondus où se découvre en raccourci toute la vie du XVIIe siècle : vie médicale et sociale, politique et philosophique, littéraire et intellectuelle. De telle sorte qu'autour d'une figure, on voit se dresser tout un monde et qu'en étudiant

(1) Depuis que cet article fut écrit aux premiers jours de novembre, de nombreux auteurs ont du reste discuté sous divers aspects, dans la presse médicale française, la personnalité médicale de Sainte-Beuve.

brièvement un type on connaît en même temps le schéma d'une époque. Procédé charmant pour le lecteur et qui suffira peut-être, en ces temps d'activité fébrile, à donner de la popularité aux rééditions de Sainte-Beuve, malgré les craintes de la presse qui redoute pour lui moins d'enthousiasme que pour les œuvres de Balzac ou dernièrement de Baudelaire.

Dans la première causerie, le contact avec Guy Patin s'établit à la première ligne par une citation de Ménage : " C'était le médecin le plus gaillard de son temps." Puis après avoir posé son origine picarde et ses antécédants familiaux, Sainte-Beuve nous le montre aussitôt traditionaliste et collectionneur. Voilà Patin médecin, établi en pratique et recherchant avidement les vieilles thèses de la Faculté, les échantillons épars qui complèteront sa collection. C'est un détail, semble-t-il ; mais ce détail est toute une page de biographie nous imprégnant du traditionalisme du nouveau docteur joint à son esprit curieux ; c'est tout le personnage.

Le critique des Lundis ne craint pas d'affirmer, dès les premières lettres de Patin qu'il signale, ce qui le classe ensuite en littérature : " Avide des *on-dit* qui courent, les redisant non sans les colorer de son humeur et sans les redoubler de son accent, Guy Patin est un *anecdotier* comme La Fontaine était un *fablier*." Et de ce curieux, de ce fureteur qui laissera dans ses lettres un peu de tout, il ajoute que " ce n'est pas un témoin de l'histoire, mais une *médaille de mœurs*."

Ce chercheur, littérateur sans y poser, est aussi et surtout médecin, il faut le bien entendre. Joli prétexte pour le critique à donner en quelques pages un aperçu très juste de la médecine de l'époque, où l'on voit surnager le galiénisme et l'hippocratisme se refusant encore à admettre la circulation du sang. Raison toute trouvée pour établir d'un trait la lutte des médecins et des apothicaires personnifiée chez Patin qui veut nettoyer la médecine du *galimatias pharmaceutique légué par les Arabes*, mais continue tout de

même à saigner et à purger. La vigueur et l'énergie que le médecin déploie à la tâche, sa colère et son indignation manifestes, suscitent chez Sainte-Beuve une jolie réflexion comparative sur l'esprit de corps professionnel :

" On avait alors, dit-il, et lui plus que tout autre, de ces préventions et de ces animosités de profession et de métier ; on était de sa robe, l'un du Parlement et l'autre de la Sorbonne, un autre de la Faculté de Médecine ; on y mettait toutes ses passions, toute son âme : c'était trop. Pourtant cela faisait des honnêtes gens, même dans l'antagonisme où ils étaient les uns avec les autres, et les maintenait tels plus aisément peut-être qu'en plaine comme depuis et en rase campagne. Aujourd'hui que toutes les classes sont mêlées et confondues, que tous les angles sont polis et usés, le bon goût, le simple usage empêche qu'on ne ressente ou qu'on ne témoigne les colères ou les préjugés de son état : en a-t-on autant qu'autrefois toutes les convictions et les vertus ?"

Sûrement non, on peut l'affirmer sans crainte ! — Ce respect de la profession est un des principaux facteurs pour déclancher chez Guy Patin cette opposition systématique, cette verte critique du brillant novateur qu'est Théophraste Renaudot. En un court exposé Sainte-Beuve nous fait assister à la lutte qui s'engage entre la Faculté de Paris et le " Gazetier ". Patin trouve charlatanesque ce confrère qui crée la *Gazette*, des bureaux de renseignements et des modernes dispensaires où l'on donne des consultations gratuites. Et pourtant si l'on y songe bien, aujourd'hui surtout, ce novateur en butte aux attaques de toutes les autorités réunies vient en somme d'établir deux puissances du jour : le journalisme et l'assistance. C'est tout crûment la lutte des anciens et des modernes fixant une fois de plus le caractère prévenu et p éju é d'un homme pourtant instruit, mais confiné dans la routine et plein de sa bourgeoisie.

Bourgeois cultivé, mais quelquefois trop libre et presque grossier, Guy Patin le dénote dans toute sa correspondance.

Très nature, souvent trop, il ne joint pas à ses lettres, indique Sainte-Beuve, l'art que l'on rencontrera chez Mme de Sévigné ou encore ce goût si saillant de Voltaire. Mais il décèle quand même sa passion de la culture, comprise d'après un concept du XVIe siècle, sans caractère expérimental. Il y fait preuve aussi d'un esprit piquant qui fait "qu'il y a un peu de carnaval jusque dans son sérieux."

Il y traite de tout : médecine et philosophie, politique et religion, érudition et mondanités. Attaché à tous les classiques de tous siècles et de tous pays, il regrette son peu de connaissance du grec qui l'empêche de lire Hippocrate dans le texte. Sainte-Beuve, pour rémédier chez lui à cette lacune, réapprend cette langue dans sa vieillesse pour lire Homère, nous dit M. Victor Giraud.(1) Il faut voir les portraits très hétéroclites dont s'entoure Patin dans ce logis de Doyen de la Faculté où il réunit ses confrères. Par là on peut juger de ses goûts variés et étendus et du plus curieux assemblage de qualités diverses souvent difficiles à allier. Sceptique jusqu'au sarcasme et jusqu'à la critique, il est pourtant croyant des plus sincères et les mots qu'il décoche ne semblent pas correspondre à ses convictions. Même attitude du reste en politique dans ses assauts contre le Mazarin, ses éloges du jeune roi ou ses opinions sur la Fronde. Son caractère combatif qui s'atténue pourtant en vieillissant, le met sans cesse en éveil et le prépare à l'attaque sur toutes les questions jusqu'à celle de l'antimoine qui lui suscite un troisième procès après ceux des apothicaires et de Renaudot.

Et malgré cette dépense d'énergie, il illustre pourtant son décanat par certaines réformes et par l'organisation des Archives de la Faculté, et il fréquente encore chez les grands amis du meilleur monde. Ces relations, il les cultive passionnément de façon durable et sincère. Ce frondeur comprend à ce point l'amitié qu'il reste sensible à certains souve-

(1) Victor Giraud : " Le souvenir de Sainte-Beuve ". *Revue des Deux Mondes*, 15 oct. 1919.

nirs, à des idées, à des faits et ne craint point d'en pleurer. Sa passion s'arrête à la femme qu'il considère comme inférieure, remerciant Dieu de " ne l'avoir fait, dit-il, ni femme, ni prêtre, ni Turc, ni Juif."

Esprit original et érudit, Patin meurt à soixante-onze ans sans s'être fait, dit Sainte-Beuve, au siècle nouveau et ses dernières lettres montrent à quel point il retarde.

Ces lettres, Sainte-Beuve parlait au début de ses causeries de la réédition qu'en avait faite récemment en 1846 Réveillé-Parisse. Il termine ce deuxième Lundi en indiquant d'après lui l'édition qu'on devrait en faire. Son opinion sur ce point est-elle réalisée ? Il ne semble pas de façon absolue. Cependant le docteur Triaire nous a donné sur ce sujet un travail incomplet et M. Pierre Pic a publié en 1911 un volume plein d'intérêt.(1)

Voilà l'homme que Sainte-Beuve nous présente avec toute sa maîtrise, non plus comme une vulgaire lithographie encadrée à la moderne, mais telle une vieille estampe dans son cadre de l'époque. Les biographies sèches et arides ne valent pas ce tableau riche en coloris où le personnage se détache sur tout un siècle synthétisé en quelques pages discrètes.

Nos modernes spécialistes en jugeraient autrement. Ces deux causeries comporteraient pour eux cent façons différentes d'appréter le sujet à la sauce savante et pédantesque. Médecin, chirurgien, physiologiste, anatomiste, thérapeute, biographe ou critique, historien, conteur, philosophe, voire même chimiste, bactériologiste ou sérologiste né d'hier, chacun saurait voir un Guy Patin différent, de moindre taille, regardé par un côté étroit que souvent un honnête homme n'aurait jamais soupçonné chez lui.(2)

---

(1) Pierre Pic : " Guy Patin ". Steinheil 1911.

(2) Deux articles parus depuis nous indiquent très nettement cette tendance au sujet de Sainte-Beuve lui-même. C'est ainsi qu'un psychiâtre très en vue de l'École française, M. le docteur Laignel-Lavastine, intitule un travail très intéressant paru dans *le Paris-Médical* du 15 novembre 1919 : " Notes psychiatriques en marge des Lundis ".

Sainte-Beuve dans l'essai a des vues plus larges, et c'est chez lui constant.(1)

" Aussi, dit Henri Brémond, il ne périra qu'avec la France lettrée elle-même" . . . parce que l'on trouve " trois hommes en lui : le critique passionné, l'arbitre souverain du goût, le révélateur d'âmes."(2) Il n'y a là aucune spécialisation mesquine.

Apprenons par une vaste culture à voir vrai et large. Ne nous perdons pas dans les étroits sentiers où il fait par trop sombre ; revenons aux chemins ouverts et ensoleillés où les horizons s'éclairent et jettent des rayons jusque dans les sous-bois où le spécialiste trop rétréci et sans coup d'œil a cru pouvoir s'enfoncer impunément. Établissons toute spécialisation sur une base de haute culture. C'est le point essentiel à toute compétence particulière. Les compétences trop tôt acquises, bien que spéciales, sont des atomes perdus dont le manque de cohésion ne peut permettre la constitution d'un organisme social sérieux.

A. VALLÉE.

(1) Cf. V. Giraud, loc. cit.
(2) H. Brémond : " Sainte-Beuve et l'intelligence ", *Correspondant* 10 octobre 1919.

CHRONIQUE FRANÇAISE

I.—“ Gesta dei per francos ”

Mes lecteurs voudront bien excuser le retard que j’apporte à remplir ma promesse. Après avoir annoncé ces *Chroniques françaises*, il y a plusieurs mois, j’ai paru oublier un engagement que je déclarais pourtant cher à mon cœur. Il l’était en effet, et, sans une indisposition qui interrompit mes travaux, je n’aurais pas attendu si longtemps pour le tenir. Aujourd’hui, en reprenant cette collaboration, je souhaite, avec l’aide de Dieu, de ne plus être obligé de la suspendre.

*

* *

L’événement capital qui a dominé ces derniers mois, et que je voudrais commenter ici, ce n’est point la victoire électorale du 16 novembre ; c’est la manifestation religieuse du 16 octobre.

Loin de moi la pensée de méconnaître l’immense portée des élections législatives ; — ou plutôt, leur signification réconfortante. Car leur portée nous échappe encore, tandis que nous pouvons saisir immédiatement leur signification ! —

Mais ce grand fait national, à mon avis, ne prend toute sa valeur que si on le subordonne à la consécration de Montmartre. Séparé de cet acte religieux, il se réduit aux proportions d'un phénomène isolé, très heureux sans doute, mais sans racines profondes au sein du pays, ni répercussions lointaines au cours de l'avenir. Uni à la consécration de la basilique française, au contraire, il s'insère admirablement dans la trame providentielle de notre histoire : il devient l'un des anneaux de cette chaîne brillante et indéfinie, qui se nomme : les gestes de Dieu par les Francs.

Si certains lecteurs estiment que cette manière de voir est trop mystique, je les prie de vouloir bien étudier avec moi quelques faits positifs et quelques coïncidences frappantes.

*
* *

Une des considérations que j'ai développées, dans mes conférences à mes frères du Canada, c'est la corrélation intime entre les retards ou les progrès du culte du Sacré-Cœur et les péripéties de notre histoire.

Remontez aux révélations de Paray-le-Monial ! Examinez-les à la clarté des événements qui les précédèrent et des faits qui les suivirent. Elles s'ajustent à merveille aux divers mouvements de notre vie française. Elles couronnent un des plus grands services que la nation apôtre ait rendu à l'Église ; elles préviennent un des plus formidables égarements dont la France ait été coupable et victime. La Fille aînée de l'Église, après avoir autrefois sauvé l'Europe de l'arianisme et du Croissant, vient d'opposer une digue infranchissable à l'hérésie protestante. Mais, en même temps, la monarchie française, travaillée par la dissolution des mœurs et la perversion des idées, penche vers sa ruine et la Révolution va s'emparer du prosélytisme français pour ravager le monde.

C'est alors que le Sacré-Cœur intervient. Il propose à l'héritier de Clovis et de Charlemagne, une nouvelle religion.

Si la France accepte le bienfait de Dieu, elle peut, chargée de gloire et de puissance, devenir une fois de plus le boulevard de la chrétienté.

La France, hélas ! n'accepta pas ! L'omnipotence divine s'arrête devant la liberté humaine.

Pendant les cent années qui s'écoulèrent entre le message de Paray-le-Monial et l'écroulement de la monarchie, le culte du Sacré-Cœur conquit des milliers d'âmes françaises, il atteignit jusqu'aux marches du trône ; il n'y monta point. Louis XVI ne s'y rattacha que captif et déchu. Il était trop tard.

Il était trop tard pour sauver la couronne et enchaîner la tempête. Mais, grâces à Dieu, il était encore temps pour préparer l'avenir. La consécration du roi-martyr au Sacré-Cœur a peut-être, auprès de la Miséricorde infinie, commencé le relèvement de la France.

Le XVIIIe siècle avait été la décadence ; le XIXe fut la remontée. " Le dix-neuvième siècle est un siècle de foi," a déclaré Louis Veuillot ; et, parmi les manifestations de cette foi, il a souligné les progrès continus de la dévotion au Sacré-Cœur.

Le XIXe siècle est rempli de la lutte gigantesque et permanente entre la Révolution, qui veut asseoir et développer son règne, et la religion, qui, patiemment, reprend son empire. En apparence, l'Esprit du mal, armé de la massue du pouvoir et du fracas de la presse, est victorieux ; en réalité, la religion, brûlant du triple feu de la charité, de l'enseignement et de l'apostolat, refait l'élite et détruit l'édifice révolutionnaire.

La France catholique se réveille, au souffle des œuvres et des missions : elle se retrempe et s'aguerrit dans les élans de la ferveur et les ardeurs du combat ; elle refait son instruction sous la clarté des maîtres et des docteurs. La France catholique reprend conscience de son âme et, dans son âme, elle retrouve et reconnaît l'image du Sacré-Cœur.

Cependant l'heure n'est pas encore venue.

Pour ramener au Cœur de Jésus la France, pleurant ses fautes et offrant son amour, il faudra le coup d'une nouvelle épreuve. La guerre de 1870 éclate comme un tonnerre et frappe comme la foudre. La noble nation est foulée sous le pressoir; mais le parfum de son âme en jaillit plus pur et plus généreux. Le Vœu National sera le fruit sacré de la défaite.

Vœu du peuple entier, représenté par les millions de donateurs qui allaient apporter leur offrande ; vœu du peuple entier, représenté par les pouvoirs publics qui apposèrent leur signature à l'œuvre rédemptrice !

Et la Basilique de Montmartre, réponse de la France à l'appel du Sacré-Cœur, enfonce ses racines de pierre dans le sol de la capitale ; et, du sein de la colline, elle dresse son dôme et sa croix sur Paris et la nation.

Dans ses murs, le peuple catholique vient se consacrer au Cœur de Jésus ; sous ses voûtes, il déploie le drapeau du Sacré-Cœur ; de son autel il irradie la dévotion à ce Cœur divin jusqu'aux confins du pays, que dis-je, le monde entier en reçoit la lumière et la chaleur. La France exécute les desseins de Paray-le-Monial.

Toutefois, tandis que monte aux cieux cet hommage et cette supplication de pierre, l'enfer multiplie ses assauts. La même période qui verra, d'une ascension ininterrompue, s'élever l'ex-voto de la France au Sacré-Cœur, sera l'une des plus violentes et des plus troublées de nos annales religieuses. La persécution se déchaînera contre l'enseignement chrétien, contre les congrégations, contre le clergé séculier, contre les églises. La franc-maçonnerie s'emparera du pouvoir et elle se fera la citadelle agressive de l'impiété. A ne considérer que la puissance et l'acharnement de ses ennemis, le catholicisme français doit fatalement s'effondrer. Jamais ne pourra s'achever cette Basilique nationale, affirmation publique, retentissante, audacieuse, de la piété du peuple de France !

Eh bien, non ! Le Christ est le plus fort. A la réponse de la France, Il a répondu à son tour par de nouvelles

effusions de grâces. Il regarde, intangible et debout, le temple qui Lui est confié. Il en fait jaillir une flamme qui réchauffe le cœur et illumine les intelligences. Une génération grandit, sous la persécution, qui s'attache à la foi et que dévore le zèle. Les plus grands esprits remontent à Dieu. Les écoles chrétiennes et les églises neuves germent du sol français comme une moisson. La charité catholique inonde le pays de ses œuvres et la langue française annonce l'Évangile au monde entier. Vienne le coup suprême, la séparation, la spoliation et la rupture avec Rome, il ne blessera que ceux qui le portèrent.

A la veille de la grande guerre, autour de la Basilique nationale enfin terminée, la France offrait donc au Sacré-Cœur, sous l'enveloppe usée du jacobinisme officiel, une âme catholique.

Cette fois, l'heure providentielle avait sonné !

*

* *

La piété française en eut conscience.

A cette prière de granit élevée par la France au Sacré-Cœur, elle savait bien que le Sacré-Cœur ne répondrait point par une malédiction. A l'abri de ce paratonnerre surnaturel, érigé sur la capitale, elle était sûre que Paris resterait sauf.

Aussi, vers Montmartre, un flot s'élança, portant des sacrifices et des supplications, qui criaient la confiance en même temps que l'appel. Et ce flux spirituel n'eut jamais de reflux.

Durant les cinquante mois de guerre, la vie religieuse de la Basilique ne cessa de monter. L'adoration nocturne, en dépit de la mobilisation qui lui arrachait ses contingents les plus actifs, ne souffrit pas une heure d'interruption, — pas même sous la menace des bombardements.—Bien mieux! Le bataillon de ces veilleurs de nuit prit un essor nouveau : 350 morts au champ d'honneur y furent remplacés par 2,830 recrues. Les adoratrices, de leur côté, conquirent 3,350 adhé-

rentes. Au dehors, le rayonnement de Montmartre s'épanouit avec une force et une expansion incomparables : à l'archiconfrérie du Sacré-Cœur, s'affilièrent 155 confréries nouvelles, et l'archiconfrérie de pénitence enrôla plus de 300,000 volontaires. Sur le front, les consécrations se multiplièrent à l'infini.

Aux jours les plus durs et les plus angoissants, la Basilique demeura le rendez-vous de la piété française. En 1918, alors que le feu pleuvait sur la capitale et que la ruée allemande enveloppait Château-Thierry et assiégeait Compiègne, la solennité du Sacré-Cœur vit accourir 100,000 pèlerins à Montmartre, où, de cinq heures à midi, 11,000 communions furent distribuées. Vers le même temps, une seule adoration nocturne rassemblait un millier d'hommes.

Comment le Sacré-Cœur répondit-il à cet assaut de prières ?

Prenons les faits culminants !

Au printemps de l'année 1917, la révolution russe et l'échec de la grande offensive du général Nivelle, pesant sur trois années de guerre atroce, avaient déchaîné sur la France une vague de lassitude et de découragement. Le défaitisme, alors débridé, se donnait carrière, avec les subventions de l'Allemagne. Allait-on céder ?

Les évêques de France tentèrent un suprême effort. Se souvenant que le Sacré-Cœur a chargé notre nation de promouvoir, au jour qu'il s'est choisi, la solennité de sa fête, ils firent le vœu public et unanime de célébrer à jamais cette fête, en tous leurs diocèses, à la date élue par Dieu. Le vœu fut répété par tous les catholiques de France. A dater de cette manifestation, un revirement s'opéra ; la nation se ressaisit ; les défaitistes et leurs complaisants, si haut placés qu'ils fussent, croulèrent sous le soulèvement de la conscience française et sous l'énergie du pouvoir. La victoire intérieure était gagnée.

Un an plus tard, à l'aurore du mois du Sacré-Cœur, ce fut la poussée ennemie, presque triomphante. A la date

du vendredi 7 juin, l'Allemand resserrait déjà l'immense et formidable étau dont Paris semblait menacé. Le vœu de 1917 fut renouvelé solennemment dans toutes les églises de France. Deux jours après, devant Compiègne, l'irrésistible réaction de l'armée Mangin immobilisait l'agresseur. C'était le prélude de la victoire définitive.

Or, cette visible protection du Sacré-Cœur ne s'est pas arrêtée le jour de l'armistice.

Il me souvient d'une parole de robuste optimisme, ou plutôt de surnaturelle confiance, dont le chanoine Collin, le grand journaliste de Metz, affermit mon courage, en ces jours angoissants de 1918. " Le Sacré-Cœur, me dit-il, a voulu sauver la France. Il n'avait qu'à nous laisser tomber, en 1914, s'il eût abandonné ses desseins sur notre patrie. Il ne l'a pas fait alors ; Il ne le fera pas aujourd'hui, ni demain. Il ira jusqu'au bout de son œuvre. Il nous veut. Il nous aura."

Toute notre histoire providentielle est condensée dans ces quelques mots. L'explication de la guerre est là,— et, aussi, la prévision de l'après-guerre.

Comme en 1917 et en 1918, ce fut dans le trouble et l'anxiété que s'ouvrit, en 1919, le mois du Sacré-Cœur. Après les allégresses et les triomphes de la victoire, les incertitudes et les embarras de la paix. A l'heure même où l'Allemagne allait subir le traité de Versailles, un vent d'impatience et de révolte agita les masses ouvrières ; et, déjà, les négociateurs de Berlin redressaient la tête et parlaient d'ajourner la signature. Mais de nouveau, sur le faîte de la colline sacrée, flamba la prière. De nouveau, le vœu de la France au Cœur de Jésus fut renouvelé dans un magnifique élan de reconnaissance et de supplication. Dès le lendemain, dans une atmosphère rassérénée, l'ennemi, décidément vaincu, vaincu par le moral français comme il l'avait été par les armes de France, enregistrait sa défaite.

Et, quelques semaines plus tard, après l'incomparable démonstration de patriotisme et d'union sacrée du 14 juillet,

la tentative de grève générale, essayée par les meneurs du socialisme révolutionnaire, avortait misérablement.

La France avait heureusement doublé ce nouveau cap des tempêtes.

*
* *

Désormais, la consécration de la Basilique du Sacré-Cœur allait pouvoir se célébrer.

Cette cérémonie, que la guerre extérieure avait suspendue cinq années durant, nulle guerre intestine ne viendrait l'ajourner encore.

Et ce fut l'inoubliable solennité du 16 octobre.

Renouvellement de l'alliance mystique entre le Christ de Tolbiac et de Paray-le-Monial et la nation franque !. Renouvellement qui ravive tout un passé quatorze fois séculaire et qui doit préparer l'avenir ! Il faut se boucher les yeux avec les deux poings, pour ne pas reconnaître que le Sacré-Cœur a voulu nous conduire à cette étape décisive, et nous y a conduits parmi tous les déchaînements de l'enfer. Cent fois, nous aurions dû être broyés sur cette route effroyable ; et pourtant, nous voilà au but, sanglants, mais radieux. Pourquoi ? Pourquoi, si ce n'est parce que le Christ nous veut à Lui !

Et Il nous veut à Lui, pour accomplir son œuvre.

Ce temple, demandé par le Sacré-Cœur à la France et donné par la France au Sacré-Cœur, ce n'est pas seulement un sanctuaire national, c'est une basilique mondiale. Il brille, proclame le cardinal Vico, légat papal, comme " un foyer universel d'où la dévotion au Sacré-Cœur rayonne sur le monde entier." Et Benoit XV lui-même érige Montmartre en capitale mystique de la Société des Nations : " Ce que la prudence des hommes a commencé dans la Conférence de Versailles, affirme-til dans sa lettre au Cardinal-Archevêque de Paris, la divine charité le perfectionne et l'achève sur le Mont des Martyrs."

Et, à ces mots étincelants, comme tout s'illumine !

Un mois après cette consécration, jour pour jour, le peuple de France est appelé à choisir entre l'ordre et la révolution

Par une majorité formidable, au milieu d'une Europe secouée de convulsions révolutionnaires, il se prononce pour l'ordre.

C'est la France qui reprend sa voie traditionnelle, ou plutôt, disons mieux, sa mission apostolique.

Sans doute, elle n'a pas encore conscience, ni de l'esprit qui la guide, ni du but où elle marche. C'est encore en aveugle que Saul avance aujourd'hui sur le chemin de Damas; il ne comprend pas dans quel dessein Dieu l'a renversé et blessé sur la route ; il ne sait pas ce que le Ciel attend de lui. Mais, demain, il va rencontrer l'envoyé de Pierre et ses yeux seront dessillés.

A quelle heure et dans quelles conditions se manifestera ce prodige final ? C'est le secret de la Providence. Avant d'aborder au port, aurons-nous encore à subir ces violences et ces soubresauts du grand vaincu de Dieu, qui ne désarme jamais ? C'est possible. Mais je répète, avec une confiance absolue, le mot du chanoine Collin : " Le Sacré-Cœur nous veut ! Il nous aura !"

II.—La crise intellectuelle

On ne peut ouvrir un journal, sans y trouver des doléances ou des informations sur la crise économique, la crise sociale, la crise morale, la crise de la natalité,— sans parler des crises de moindre envergure et de portée plus restreinte, comme la crise du loyer, la crise du charbon, la crise des domestiques. Il est une crise plus profonde et plus grave, qui échappe à l'attention de la foule et dont, pourtant, la foule est menacée, tôt ou tard, de subir les répercussions. C'est la crise intellectuelle.

La guerre a provoqué, chez nous, par les dévastations dont elle a été la cause, par les bouleversements dont elle

a eu la responsabilité, par les hécatombes dont elle a déchaîné le fléau, des troubles et des déséquilibres immenses. Il n'en est peut-être pas de plus douloureux, ni de plus redoutable, que les ravages qu'elle a opérés parmi les guides et les soutiens de la pensée française. Non seulement la mort a éteint des milliers de flambeaux ; mais encore elle condamne, aujourd'hui, des cerveaux, qui pouvaient rayonner sur la génération nouvelle, à se cacher dans des labeurs ingrats.

La crise intellectuelle, en effet, a plus d'une source et prend plus d'une forme.

Son motif et son aspect les plus simples et les plus compréhensibles, ce sont les pertes brutales et définitives d'intelligences lumineuses. Parmi les quinze cent mille hommes que la catastrophe a fauchés, combien s'affirmaient déjà comme des maîtres et combien promettaient de le devenir ! Combien aussi, parmi les invalides et les impotents, que la vague a rejetés, meurtris, sans les engloutir, auraient pu, dans la plénitude et l'énergie de leur talent, donner des chefs-d'œuvre qu'ils n'ont même plus la force de rêver ! Sur ce terrain, le déchet est incalculable et demeure irréparable. Quels que soient le nombre et la richesse des penseurs que Dieu voudra bien susciter, la place restera toujours vide, auprès d'eux, de ces milliers de cerveaux que le fer a broyés ou l'épreuve engourdis !

Mais, je le répète, la crise intellectuelle a encore d'autres racines, elle présente d'autres caractères !

Si, du moins, toutes les intelligences d'élite, qui se sont échappées, intégralement, du naufrage, et toutes les promesses de talent, qui florissent aujourd'hui dans l'adolescence française, pouvaient s'épanouir au grand soleil ! Si, du moins, les voies s'ouvraient, larges et accessibles, à leurs efforts et à leurs élans... Mais. hélas ! il n'en est rien ! Là encore, la terrible guerre a dressé de formidables obstacles.

La sauvagerie méthodique et calculée de l'envahisseur, aggravant au centuple les violences et les destructions du

combat, a ravagé des provinces entières ; il faut, de toute urgence, relever les ruines, féconder la terre elle-même, restaurer la vie. Les charges écrasantes de ces cinq années de lutte et de douleur ont épuisé le pays ; pour refaire sa fortune, il doit se livrer à la production la plus intense. La mort, la maladie, les privations ont anéanti ou annihilé trois millions de Français jeunes et valides ; leurs places vides appellent des ouvriers.

De là, une ruée vers les travaux matériels qui pressent, au détriment des labeurs de l'intelligence, auxquels on veut bien concéder le premier rang dans l'ordre des valeurs, mais qu'on relègue à la seconde place dans la série des besoins.

Et ce n'est pas tout. Cette nécessité fièvreuse des restaurations matérielles et de l'activité industrielle et commerciale entraîne encore une autre conséquence : les ouvriers, dont on réclame le concours, exigent et obtiennent de gros salaires ; les producteurs et les intermédiaires, ayant la faculté de fixer le prix des objets, s'empressent de récupérer une partie de ces salaires, en élevant le coût des denrées ; la cherté de la vie s'en accroît sans cesse et provoque, à son tour, une nouvelle hausse dans les gains du travail et les bénéfices de l'industrie.

Mais il y a une classe de citoyens qui, consommant sans produire et sans vendre,— du moins sans produire et sans vendre des choses immédiatement nécessaires à la vie de chaque jour et cotées à la foire ou dans la boutique,— subissent toutes les cruautés de la vie chère et en ignorent les compensations. Et c'est, précisément, au premier chef, la classe des intellectuels. Cette classe, au surplus, n'est organisée, ni en syndicats assez puissants pour obtenir des augmentations de salaires, ni en sociétés capitalistes assez omnipotentes pour surélever les prix. Elle en est réduite à souffrir et à végéter, en silence, — à moins qu'elle ne déserte le champ de la pensée.

C'est justement le triste et déplorable abandon qui commence à se généraliser. Nombreux, aujourd'hui, sont les

jeunes hommes qui, après avoir rêvé de se faire un nom dans les arts, dans les lettres ou à la tribune, en sont réduits à chercher obscurément leur gagne-pain dans " les affaires " ou même à l'atelier. Nombreux, aussi, les familles bourgeoises, où l'on interrompt prématurément les études des grands fils, pour les orienter vers une profession moins brillante que l'idéal entrevu naguère, mais plus lucrative. Maurice Donnay, qui raille avec esprit ce qu'il observe avec pénétration, vient de broder, sur ce thème, une comédie fort amusante : le héros de sa pièce est un ancien avocat qui, pour rester " homme du monde " une partie de son temps, en consacre le reste à se faire chauffeur de taxi. C'est très drôle ! Mais combien, sur ce même sujet, la vie réelle n'a-t-elle pas écrit déjà de drames silencieux et poignants !

D'ailleurs, parmi les travailleurs intellectuels, et même au sommet de cette catégorie de travailleurs, il est une élite qui n'a pas la ressource de transformer sa vie,— et qui préfèrerait mourir à la peine, plutôt que de déserter son poste : c'est le clergé. Nos prêtres, nos curés de campagnes en particulier, surtout dans les provinces appauvries de foi, sont menacés de la misère. Il en est dejà qui souffrent du dénûment ou qui se voient contraints d'user, dans l'exercice d'un métier manuel, une partie des heures exigées par les âmes. Oh ! sans doute, à cette crise, la plus pénible et la plus dangereuse de toutes, la charité des fidèles apportera le remède nécessaire ; elle n'a pas attendu que le mal atteignît une acuité extrême, pour l'enrayer par un surcroît de dévouement. Mais ce n'est point parmi les catholiques sincères et militants que se rencontrent les " nouveaux riches." Les plus généreux efforts resteront encore au-dessous du but.

*
* *

Tels sont les divers éléments de la crise intellectuelle. Il serait superflu d'en souligner la gravité redoutable. En tout pays, la diminution et l'affaiblissement des lumières et

des forces de la pensée peuvent entraîner une décadence. Dans le nôtre, elles risqueraient, si l'on n'y prenait garde, de précipiter des catastrophes. C'est un des privilèges, et aussi l'une des charges,— comme tout privilège, au surplus,— de la race française, d'exercer dans le monde une action rayonnante. De tout temps, notre peuple, en ses jours de noble apostolat comme en ses heures d'égarements, a imprimé une étonnante force d'expansion et de conquête aux idées qu'il forgeait ou qu'il embrassait. D'autres nations le distancent, et le distanceront probablement toujours, sur le terrain du commerce et de l'industrie, voire dans le domaine de la science appliquée ; mais la France, aussi longtemps qu'elle restera fidèle à ses traditions et consciente de ses vertus, gardera la primauté intellectuelle. Si donc, elle consentait à ce déséquilibre intérieur que provoquerait, chez elle, l'effacement de l'esprit derrière l'activité purement économique, elle se condamnerait à une déchéance. Elle abandonnerait, pour chercher vainement un prestige nouveau, une autorité ancienne et incontestable. Le relèvement et l'épanouissement d'influence, qu'elle doit à la victoire de ses armes et, disons mieux, de son âme, n'obtiendront leur maximum d'effets que dans l'accomplissement de sa vocation providentielle.

Cette vérité, Dieu merci, commence à saisir l'esprit de l'élite et, par elle, à pénétrer peu à peu l'opinion. L'excès du péril a déclanché la réaction salutaire. Tout organisme sain, quand il se sent envahi par un virus morbide, réagit spontanément. Et la France, toute appauvrie de sang, reste encore un organisme sain. Que ses amis gardent confiance et nous fassent crédit ! Contre l'agression de l'étranger, nous avons gagné la guerre ; contre les violences et les infiltrations du bolchévisme, nous avons gagné les élections ; contre les menaces de la crise intellectuelle, nous gagnerons la paix.

En donnant cette assurance, je ne témoigne pas un espoir sans fondement ; je ne me livre pas au jeu puéril qui consis-

terait à projeter arbitrairement, sur la situation extérieure, les désirs ou les illusions de mon esprit ! Non ! je constate une réalité. La grande presse a déjà entrepris toute une campagne, ardente et convaincue, pour ramener le peuple français dans des voies traditionnelles. Voici, notamment, Maurice Barrès, qui, en tête de l'*Écho de Paris*, consacre plusieurs articles à "la réorganisation intellectuelle de notre pays" et qui appelle, à cette œuvre primordiale, "l'effort coordonné de l'État, des lettres françaises, de l'Université, de la presse, de l'Édition, en un mot de toutes les forces vouées à la propagation et à l'illustration de la pensée française." Voici toute une pléïade d'écrivains et d'artistes, appartenant aux convictions les plus diverses, représentant l'Académie, le Parlement, le journal, qui réclament un "parti de l'intelligence" et s'offrent à le fonder. " Nous avons défendu, dans cette guerre, affirment-ils, la cause de l'esprit. C'est pour que cette grandeur ne disparaisse pas que des hommes se sont fait tuer. Il nous faut continuer ce service en renouvelant la vie intellectuelle de la France."

De tels accents, de telles invitations réveillent un écho profond dans les plus généreuses et les plus clairvoyantes des âmes françaises. Ils sont surtout compris de l'élite des combattants d'hier. Si des caractères et des mentalités médiocres ont pu être affaiblis, ou troublés par l'épreuve, les cerveaux lucides et les cœurs vigoureux en ont reçu une trempe plus pure et plus forte. Un nouvel exemple, après tant d'autres : on vient de publier les résultats d'un concours d'entrée à l'École normale supérieure, ouvert exceptionnellement pour les démobilisés.

Il révèle, en particulier dans l'ordre littéraire, un progrès remarquable Les jeunes candidats, mûris par la guerre, y ont fait preuve d'une autorité, d'une vigueur et d'une précision qu'on ne trouvait pas dans les générations précédentes ; il y ont montré des âmes viriles, graves et sincères, qui promettent, à l'Université, dans toute l'acception du mot, non seulement des professeurs, mais des maîtres.

Je viens de citer trois faits topiques, empruntés, le premier au grand journalisme, le deuxième à l'élite des écrivains, le troisième à l'Université. Or, en creusant plus à fond ces trois éléments, j'y découvre une préoccupation commune, qui symbolise un situation nouvelle ; je veux dire l'appel à la puissance religieuse. Oui, qu'un organe influent et répandu propose un vaste effort pour le rayonnement de la pensée française ; qu'un groupe d'hommes de lettres avisé et entreprenant réclame un " parti de l'intelligence "; que l'Université d'État, l'Université laïque, se préoccupe d'assurer l'avenir de l'enseignement national,— l'autorité de l'Église, son prestige moral apparaissent aussitôt comme une alliée nécessaire. On reconnait l'influence et le besoin de son concours, dans le domaine intellectuel, comme,hier, au Palais-Bourbon, un ministre des finances, israélite de naissance et radical de parti, sollicitait, sur le terrain du relèvement moral, le secours et l'appui du clergé.

Dans l'*Écho de Paris*, en effet, Maurice Barrès a formellement déclaré que la pénétration et l'épanouissement de notre pensée nationale, de notre pleine et vraie pensée nationale, ne pouvaient s'opérer sans la collaboration d'un comité comme celui que préside, avec tant d'éclat, Mgr Baudrillart. Le patrimoine intellectuel de la France, a-t-il répété, ne se comprend pas sans un Pascal, un Châteaubriand, un Pasteur, et,— pour ajouter à ces grands noms, un héros de la guerre, un Ernest Psichari !

Quant au " parti de l'intelligence ", les écrivains de toute opinion, qui en ont signé le manifeste, ont associé leurs convictions communes dans cette affirmation : " Pour nous, réforme sociale et réforme morale sont indissolublement liées. Croyants, nous jugeons que l'Église est la seule puissance morale légitime et qu'il n'appartient qu'à elle de former les mœurs ; incroyants, mais préoccupés du sort de la civilisation, l'alliance catholique nous apparaît indispensable."

Et l'Université ? Cette Université officielle, qui était devenue le foyer et le rempart de l'éducation laïque et que les

plus avancés des anticléricaux rêvaient, il y a six ans, de doter du monopole afin d'assurer, par elle, le triomphe de leur doctrine ? L'Université, où en est-elle ?

Tandis que, penchée sur les soldats revenus de la guerre, elle s'occupait de leur ouvrir ses portes, le souvenir de ses membres tombés au champ d'honneur se dressait dans sa mémoire. Elle voulut leur rendre un solennel hommage, afin de l'ériger comme exemple aux yeux de la nouvelle génération.

Et ce fut, d'abord, à la gloire de ces héros, une émouvante solennité dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Autour des illustrations académiques, les autorités nationales avaient été convoquées ; le maréchal Foch était là, près du recteur. Or, à côté même du généralissime, un autre personnage, inattendu celui-là, ou du moins qu'on n'eût pas attendu avant la guerre, était présent, aux yeux de cette vaste assemblée de professeurs et d'élèves. Son manteau violet voisinait avec l'uniforme bleu du vainqueur. C'était Mgr Baudrillart, recteur de l'Université catholique. Représentant du haut enseignement catholique, il avait été très spécialement prié de prendre part à cette manifestation de l'enseignement officiel ; il y avait été accueilli comme un invité de marque et installé à une place d'honneur. Pour mesurer la signification d'un tel fait, il faut se reporter aux événements et à l'état d'esprit qui précédèrent le 2 août 1914. En ce temps lointain et peiné, l'enseignement catholique était plus qu'un inconnu, pour l'Université d'État ; c'était l'ennemi. C'est alors qu'on pouvait entendre un ministre éminent, et non des plus anticléricaux, proclamer que la réalisation de l'unité française exigeait la disparition de l'enseignement libre. Aujourd'hui, pour offrir à la jeunesse étudiante une pleine vision de l'unité française, on veut, au contraire, que l'enseignement libre donne l'accolade à l'enseignement d'État. C'est plus qu'un changement ; dans le sens obvie du mot, c'est une conversion.

Mais l'Université ne s'en est pas tenu à cette première manifestation. Elle a jugé, bien que laïque et officielle-

ment ignorante de l'Église, qu'un hommage aux morts serait incomplet, s'il n'était couronné de la prière à l'intention des morts. Le lendemain de la cérémonie profane, elle demanda l'office religieux. De la Sorbonne, elle se rendit à Notre-Dame. Et, sous les voûtes de l'antique métropole, on vit ce spectacle, oublié depuis bien des ans, du recteur de l'Université de Paris, suivi du doyen de toutes les Facultés, tous revêtus de la toge officielle, occupant les premières places, au pied de l'autel, et assistant à la Messe. Le cardinal Amette, en présence de la foule de maîtres et d'étudiants qui remplissait la cathédrale, interpréta éloquemment la grande leçon de ce retour.

* * *

De telles manifestations sont bien propres à nous donner espoir. Elles posent, en effet, l'effort intellectuel sur le terrain solide, où il trouvera, mieux encore qu'un point d'appui, un tremplin. L'union de l'Église et de la Sorbonne préludant à la rencontre prochaine entre le Saint-Siège et l'État, rendront la France à ses destinées.

L'Église, au surplus, n'a pas attendu les impulsions ni les initiatives étrangères, pour se rendre compte de la crise intellectuelle, et pour la combattre. A peine la paix rétablie et malgré les vides cruels et momentanément irréparables qui se sont creusés dans les rangs de la sainte milice, elle a suscité ou encouragé tout un labeur et tout un apostolat. Autour de nos universités catholiques, indépendamment des cours ordinaires aussitôt repris ou développés, toute une organisation de conférences a fait rayonner son enseignement. Dans plus d'un diocèse, en dehors de nos centres universitaires, des institutions analogues ont été créées. Des œuvres ou des établissements particuliers, soumis d'ailleurs au contrôle de l'autorité religieuse, apportent spontanément leur concours à cette propagande. A Paris, le Cercle des étudiants du Luxembourg a renoué la série de ses réunions instructives, interrompues depuis

1914. A côté de lui, c'est le groupement actif et ingénieux de *la Revue des Jeunes* et c'est l'ardente et généreuse *Ligue patriotique des Françaises*, qui viennent à la rescousse, en conviant le public à des causeries pleines de moelle et de saveur. En province, on reprend la tradition des Congrès diocésains, qui réservait une large part à l'exposé des doctrines et aux œuvres de l'esprit, tandis qu'on ménage aux populations rurales des missions extraordinaires, destinées à ressaisir les intelligences autant qu'à réformer les mœurs.

Ainsi, par tous les modes et sur tous les terrains, l'Église travaille à raviver les flambeaux que les préoccupations matérielles menaçaient d'éteindre. Et, sans doute, il n'est pas en son pouvoir de supprimer, instantanément, les causes économiques et sociales, qui déprécient ou sacrifient le culte et le labeur de la pensée. Mais, d'une part, elle empêche le mal d'enfanter toutes ses conséquences et en prépare la guérison ; d'autre part, elle ramène aux sollicitudes et aux travaux de l'esprit, du sein même des nécessités qui leur sont le plus étrangères, tous les hommes de bonne volonté qui entendent sa voix.

Elle a, d'ailleurs, la consolation de se sentir écoutée. Les semences d'apostolat ne sont pas répandues en vain. Nos universités catholiques et nos grands collèges ecclésiastiques ou religieux ne peuvent contenir tous les étudiants qui se présentent. La génération qui monte ne laissera pas tomber la tradition française.

Indice encore plus réconfortant ! Les vocations sacerdotales germent, en moissons plus drues, de la terre fécondée par le sacrifice. Je notais, au début de ces pages, que, nulle part, la crise intellectuelle n'entraînait de répercussions plus tristes ni plus troublantes que dans cette élite de l'élite, le clergé. J'ai le bonheur de souligner ici que c'est aussi dans le recrutement du clergé que se fait sentir le plus activement la réaction de l'intelligence, Le Séminaire de St-Sulpice, à Paris, a reçu plus de recrues nouvelles que la guerre ne lui avait arraché de victimes. Un grand

nombre, parmi ces aspirants au sacerdoce, ont entendu l'appel de Dieu sur les champs de bataille et, pour le suivre, ont renoncé à des situations acquises ou même à des carrières déjà brillantes. On compte, dans leurs rangs, 5 ingénieurs, 2 médecins, 8 docteurs en droit, 12 agrégés ou licenciés, enfin 68 officiers des armées de terre et de mer. Le Petit Séminaire apporte, à l'avenir, des promesses analogues ; jamais, la division des grands n'y avait été si riche en vocations tardives ; aux adolescents dont elle achève l'instruction classique, se mêlent des ouvriers et des employés, de 18 à 27 ans, qui viennent y parfaire avec résolution des études incomplètes.

Enfin, dans un autre domaine, il convient de signaler encore des symptômes heureux.

J'ai consacré, dans l'*Action catholique,* deux correspondances à la nouvelle et puissante organisation qui, sous l'influence de l'Église, vient de grouper chez nous les meilleurs éléments du monde du travail : la *Fédération française des Travailleurs chrétiens.* Un des facteurs de cette association ouvrière appartient au sujet traité dans cette chronique, il en confirme et en fortifie les conclusions.

Les employés et les artisans, qui ont voulu s'unir sous l'égide du catholicisme social, ont compris spontanément qu'ils n'en réaliseraient pas l'esprit essentiel et que, d'ailleurs, ils n'atteindraient pas leur propre but, s'ils écartaient la force intellectuelle. Aussi, non seulement, pour constituer leur organisme, ils ont fait appel aux lumières des maîtres de la science et de la pensée ; mais encore ils en ont ouvert la porte aux syndicats formés par les professions libérales et les classes bourgeoises. Si ces derniers syndicats ne figurent qu'en très petit nombre au sein de la fédération, c'est qu'en fait ils sont assez rares. Mais dès la fondation de la nouvelle société, l'on y pouvait rencontrer, fraternellement unis aux syndicats de l'usine et du magsain, de l'atelier et du bureau, un syndicat d'ingénieurs et un syndicat de professeurs. Depuis, j'ai eu personnellement la satisfaction d'y

faire entrer le syndicat des journalistes français dont j'ai l'honneur d'être le vice-président.

Il y a plus. Si la *Fédération française des Travailleurs chrétiens,* groupement légal de syndicats, ne peut se lier officiellement à des associations non syndicales, elle tient cependant à entretenir des relations étroites et sympathiques avec toutes les sociétés, quelles qu'elles soient, qui représentent l'élite intellectuelle des catholiques français. Je n'ai pas besoin de noter qu'elle demeure en rapports intimes et déférents avec le clergé : de nombreux prêtres assistaient et ont pris part délibérative à son congrès constitutif. En outre, dans les premières semaines qui ont suivi sa naissance, elle a signalé sa vie par deux manifestations symptomatiques. Une première fois, elle a reçu, dans ses locaux, pour un banquet tout fraternel, la société des "Catholiques des beaux-arts" ; à quelques jours de là, ses principaux membres ont été accueillis et fêtés, à leur tour, dans une réunion de même genre et de même cordialité, par la " Corporation des Publicistes chrétiens ". Dans l'une et l'autre circonstance, il a été proclamé très haut, par l'organe des travailleurs manuels aussi bien que par la voix des artistes et des écrivains, que l'union était absolument nécessaire entre le monde du travail et l'élite intellectuelle.

Ainsi, sur le terrain catholique et sous le patronage de l'Église, le " parti de l'intelligence " donne la main à la fédération ouvrière. Et c'est dans le même temps qu'on voit l'Église accueillie, comme une alliée indispensable, par le haut enseignement d'État. Enfin, sur ces deux conjonctions nouvelles et fécondes, voici que se prépare, à l'horizon, une élite sacerdotale, plus puissante et mieux remplie que jamais. N'avais-je pas raison d'affirmer, après avoir exposé sincèrement les tristesses et les périls de la vie intellectuelle, que la France en sortirait victorieuse ?

FRANÇOIS VEUILLOT

LES LIVRES

PIERRE-GEORGES ROY. *Les petites choses de notre histoire.* Deux séries de 300 pages chacune. Lévis, 1919.

La grande histoire est faite de maint détail, de ces " petites choses ", humbles et variées, touchantes et plaisantes, qui font le portrait d'un personnage ou qui composent la physionomie d'une époque. Sans elles, l'historien serait souvent embarrassé pour expliquer la suite des événements. Monsieur Roy s'est imposé depuis de nombreuses années, la tâche, aussi méritoire qu'obscure, de rechercher *les petites choses de notre histoire.* Il a poussé ses recherches avec la curiosité la plus éveillée, avec le sens historique le plus averti, avec l'amour ardent que met un bijoutier à sertir des perles menues, des "perles ignorées", qui n'auront peut-être d'autre gloire que celle de faire mieux ressortir un écrin ou un collier.

Et par là monsieur Roy s'est acquis la reconnaissance de nos arrière-neveux eux-mêmes, car ce sera sans doute l'un d'eux qui, muni de ces documents patiemment amassés, écrira les gestes de nos aïeux.

Pour vous, amateur d'histoire, feuilletez ces pages à la lampe du soir, près du vieux foyer dont vous remuerez les cendres en même temps que celles de vos souvenirs éveillés et enrichis par les labeurs féconds d'un modeste chercheur.

A. M.

LAURE CONAN. *L'obscure souffrance.* 1 vol. de 115 pages, 6 1-4 p. x 5 p. L'Action Sociale, Limitée, Québec, 1919.

La souffrance, l'obscure souffrance, tel est le vieux thème sur lequel s'essaie un écrivain dont le nom est si favorablement connu du public canadien. C'est un art difficile de parler d'un sentiment aussi banal, dirai-je, que la douleur, puisque c'est la monnaie courante dont nous achetons, les uns, le malheur, les autres, le bonheur même. Mlle Laure Conan réussit dans cet art. *Celles qui souffrent* — c'est à elles que le livre est dédié — lieront son livre avec une profonde satisfaction.

Elles n'y trouveront rien d'extraordinaire. Ces sortes de méditations portent sur les sources les plus communes de la souffrance humaine : difficultés, ennuis, devoirs, amours et amitiés jamais satisfaites, humeurs, vie de famille parfois si dure à supporter ; plaies sociales telles que l'alcoolisme . . .

Si vous cherchez un remède à votre douleur, ne demandez pas à l'auteur d'inventer quelque panacée morale, non. Il faut avoir recours aux antiques remèdes : se contenter de peu, s'aimer les uns les autres ; lire les livres consolants de l'*Imitation* ou des *Actes des Martyrs*, prier Dieu . . .

Tout est là. C'est ma pratique, direz-vous ? Oui mais en lisant ces pages, vous trouverez le secret que vous n'avez peut-être pas assez connu : c'est d'aimer votre obscure souffrance.

Dans ce journal où sont notées, avec minutie et non sans poésie, les souffrances quotidiennes, vous ferez des découvertes précieuses, et vous bénirez l'auteur de vous avoir consolée avec les caresses éternelles de l'amour humain et et l'amour divin.

A. M.

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Comme toujours Québec regorge de touristes et les musées de Laval ont eu leur bonne part de visiteurs. Cet attrait que la vieille cité historique exerce sur les voyageurs en quête de nouveauté semble maintenant s'étendre à d'autres groupes. Les hommes de pensée, les savants et les industriels en font déjà leur lieu de rendez-vous. C'est ainsi que l'Association des médecins de langue française se réunira ici en septembre. Au mois de mai nous recevrons dans nos murs les représentants des universités canadiennes. Ils tiendront leurs assises dans les salles mêmes de Laval. Plusieurs délégués auront là une excellente occasion de faire connaissance avec la première université française d'Amérique. De ces quelques jours de délibérations au milieu de nous il résultera, sans aucun doute, dans l'esprit de nos confrères anglais, une plus juste appréciation de l'œuvre de haut enseignement poursuivie depuis trois quarts de siècle par notre Alma Mater. Du reste, ceux de nos professeurs qui jusqu'à présent ont pris part à ces congrès interuniversitaires ont largement contribué à faire connaître, et avec avantage, le nom de Laval.

Tout dernièrement le comité permanent de l'Enseignement secondaire convoquait à Québec ses membres dispersés par toute la province. Diverses questions d'intérêt pri-

mordial pour nos collèges affiliés y ont été discutées. Par ailleurs, l'École forestière a reçu, au commencement de février, la visite de plusieurs ingénieurs forestiers, marchands de bois et industriels, venus à Québec pour assister au congrès annuel de l'Association forestière du Canada. Au cours des séances de cette puissante association qui compte dix mille membres, M. Avila Bédard, directeur de l'École forestière a été élu membre du bureau de direction dont fait partie depuis nombre d'années un autre de nos professeurs, M. G.-C. Piché. Le regretté Mgr Laflamme, on s'en souvient sans doute, fut un des fondateurs de cette société.

*
* *

L'Aide au développement universitaire vient de lancer un nouvel appel à tous les amis de Laval : nous publions ailleurs sous la rubrique " Notes et Documents " le programme très élaboré qu'il comporte. Tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'université liront avec infiniment de plaisir le détail des améliorations que l'on propose de faire subir aux différentes facultés. La liste en est longue, mais elle ne répond qu'aux plus pressantes nécessités. L'université moderne doit en effet posséder de larges cadres et accueillir, pour leur donner une formation supérieure, tous les jeunes gens qui désirent se lancer dans des carrières multiples et d'importance inégale, mais essentielles pour assurer la supériorité intellectuelle de la nation.

A ce sujet *le Soleil* de Québec a publié dernièrement des articles très au point et il disait avec raison : " L'université de notre temps n'est plus comme autrefois la maison de ceux qui embrassent les carrières dites libérales ; l'université d'aujourd'hui doit donner un enseignement universel et c'est à elle que notre jeunesse, quelle que soit la carrière qu'elle embrasse, ira demander les connaissances qu'il faut pour réussir. Ce rôle s'impose particulièrement à notre vieux Laval. C'est lui qui a été le pionnier de l'enseigne-

ment supérieur dans notre pays ; c'est lui qui s'est imposé les plus grands sacrifices ; c'est lui qui a battu la marche : et aujourd'hui on le délaisserait?"

Ces lignes sont déjà corroborées par les propositions du Conseil national des Recherches scientifiques. Ce Conseil, ainsi que le rapportent les journaux, constate que les étudiants de quelques universités canadiennes, y compris Laval, sont forcés d'aller chercher ailleurs l'entrainement indispensable aux carrières scientifiques et il s'efforce de rémédier à cette lacune. Il est à propos de rappeler que Laval est entré dans la voie des réalisations, sur ce point, en fondant une chaire de chimie pure. Mais combien d'autres réformes urgentes ne pourrait-on faire avec des revenus appropriés!

*
* *

Chez les anciens, la mort vient de prélever une nouvelle victime ; elle enlève au pays un citoyen éminent et à l'université un ami dévoué. Avocat, député, ministre, juge, l'honorable Charles Langelier était encore gouverneur, délégué du gouvernement de Québec, dans le Syndicat financier de l'université. Il a donné l'exemple d'une vie bien remplie, très active et il laisse la réputation d'un homme intègre et d'un juriste distingué. En lui Laval pleure un fils dont la carrière fait grandement honneur à l'institution qui l'a formé.

*
* *

Fidèle à ses traditions, l'université a voulu récemment reconnaître et consacrer la valeur de quelques-uns de ses anciens élèves en leur décernant ses plus hautes dignités. Les nouveaux docteurs sont : en théologie, Mgr J.-Romuald Léonard, évêque-élu de Rimouski ; en droit, MM. Adjutor Rivard, Elzéar Baillargeon et Aimé Marchand ; en lettres,

M. H.-J.-J.-B. Chouinard. Aux nouveaux titulaires nos respectueux hommages et nos félicitations.

En même temps le Conseil universitaire sanctionnait des changements importants à la Faculté de Droit. Plusieurs professeurs titulaires ont été nommés : M. Elzéar Baillargeon a été appelé à la chaire de procédure civile, M. Eugène Desrivières sera chargé du droit romain ; M. Adjutor Rivard occupera la chaire de droit international et M. Aimé Marchad enseignera le droit commercial. Le personnel de la faculté de droit s'augmente aussi de trois nouveaux professeurs agrégés : M. Joseph Gravel (de Pentland, Gravel & Stuart), M. J.-Alfred Prévost (de Bédard, Prévost & Taschereau) et M. Louis-Arthur Richard, officier en loi au département du Procureur général. Ce sont là d'excellentes nominations dont tout le monde félicitera l'université ; nous n'ajouterons rien à ce concert d'éloges en exprimant ici nos félicitations aux nouveux professeurs titulaires et agrégés. Le gouvernement de Québec vient d'appeler à siéger au Conseil supérieur d'hygiène un de nos diplômés, M. le docteur Parrot, député provincial de Témiscouata. Hygiéniste distingué et fervent ami de l'Université, le Dr Parrot est l'objet des félicitations du corps médical, des anciens élèves et de l'Université.

Les réunions du mardi soir à la salle des anciens obtiennent toujours un franc succès. Vieux et jeunes viennent en nombre passer quelques heures en compagnie de leurs professeurs, de leurs amis, renouer connaissance avec des confrères, entamer une agréable causerie : c'est l'esprit de Laval qui domine pour employer le langage de Harvard. Bienvenue à tous ceux qui s'intéressent à notre université. Les anciens de la ville sont maintenant au courant et ne manquent pas d'assister aux réunions ; ceux de la campagne que les affaires amènent en ville aimeront à passer la soirée du mardi soir dans les salles que leur ouvre l'Alma Mater.

Nous avons appris avec plaisir l'heureuse nouvelle du retour du R. P. Fillion, missionnaire d'Afrique qui vient

prendre la direction du noviciat des Pères Blancs à Québec. En même temps les journaux nous apprennent que le gouvernement britannique vient de décorer le R. P. Fillion de l'Ordre de l'Empire, décoration qui équivaut à la croix de guerre française avec palme. Les amis du missionnaire et les anciens de Laval se réjouiront sans doute de son retour et de l'honneur que lui a mérité son dévouement.

Un autre élève de l'université vient d'arriver de Rome. M. l'abbé Victorin Germain a grandement fait honneur à Laval au collège Apollinaire où il a passé avec succès ses examens de docteur en théologie.

Au moment d'aller sous presse les journaux nous annoncent l'incendie du collège de l'université royale de Windsor. Ce collège fondé en 1791 a été détruit en entier ; de remarquables peintures sont devenues la proie des flammes. Nous souhaitons que cette institution renaisse bientôt de ses cendres.

LAVAL.

NOTES ET DOCUMENTS

I.— Appel du Comité aux anciens Élèves

Québec, janvier 1920.

Monsieur,

L'Aide au développement Universitaire présente aujourd'hui les différents projets de développement des Facultés de l'Université, avec l'espoir que les anciens élèves de Laval s'y intéresseront suffisamment pour répondre à la demande qui leur est faite.

PROJET D'UNE ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE A L'UNIVERSITÉ LAVAL

But de l'École

1. Créer dans la province de Québec l'enseignement supérieur des Lettres et des Sciences, pour préparer aux différentes licences et aux doctorats de la Faculté des Arts.
2. Relever l'enseignement secondaire de nos collèges.
3. Prêter une aide efficace à l'enseignement primaire.
4. Ouvrir aux laïques la carrière de l'enseignement secondaire et supérieur, tant chez nous que dans nos provinces anglaises et aux États-Unis.

5. Assurer à bien des étudiants, durant leur cours universitaire, une préparation littéraire très utile à ceux qui se proposent d'écrire plus tard dans les journaux et les revues.

6. Faire naître et faciliter les relations entre le personnel enseignant et le personnel étudiant des autres provinces avec celui de la province de Québec, au bénéfice de celle-ci.

—

Le but même de l'École normale supérieure dit assez qu'en désirant cette institution, l'Université Laval a à cœur et l'intérêt particulier de la province de Québec, et l'intérêt général du pays.

———

Professeurs

Pour atteindre ce but, il faudrait, au minimum, pour l'enseignement des Lettres :

2 professeurs de français ; 1 professeur d'anglais ; 1 professeur de latin ; 1 professeur de grec ; 1 professeur d'histoire du Canada ; 1 professeur d'institutions anglaises et d'institutions canadiennes ; 1 professeur d'histoire universelle ; 1 professeur de géographie canadienne et universelle ; 1 professeur de pédagogie. La plupart de ces professeurs, au moins pour les débuts de l'École, devront être des étrangers.

———

L'Université instituerait :

I. Des cours réguliers, les uns fermés, les autres publics.

II. Des cours de vacances..

I. Cours réguliers

Les cours fermés, réguliers, de novembre à juin, seraient :

1. pour les ecclésiastiques et laïques se préparant à l'une ou l'autre licence,— ou au diplôme de grammaire :

2. pour tous ceux qui désirent n'étudier que telle ou telle matière : prêtres, laïques, religieux et religieuses.

Les cours publics, ordinairement le soir, recrutent leur auditoire dans tous les rangs de la société.

II. Cours de vacances

Les cours de vacances seraient :

1. pour les nombreux professeurs de collèges qui ne visent pas à la licence et ne peuvent s'absenter durant l'année scolaire ;

2. pour les religieux et religieuses, les instituteurs et institutrices laïques de l'enseignement primaire ;

3. pour les professeurs, hommes et femmes, des High Schools et collèges des provinces canadiennes-anglaises et des États-Unis.

Licences possibles avec le personnel sus-mentionné

Licence classique ; licence en langues vivantes (anglais, puis italien et espagnol, quand besoin en sera) ; licence en histoire-géographie ; licence en lettres-philosophie ; licence en philosophie (plus à sa place en sciences).

Ce que coûtera l'École

Les professeurs de l'École normale supérieure devront vivre de leur salaire ; il ne peuvent compter sur rien de certain en dehors des cours qu'ils donneront à l'École. Ce personnel coûtera donc chaque année au moins une quarantaine de mille piastres.

D'ailleurs, en d'autres circonstances, une telle institution exigerait peut-être, pour les seules constructions. de six à

sept cent mille piastres, et une administration annuelle de soixante-dix à quatre-vingt mille piastres.

Remarques

On constatera facilement que, moyennant quelques professeurs de plus, surtout des professeurs d'anglais, cette École Normale Supérieure, destinée spécialement au personnel de l'enseignement secondaire, peut aussi servir d'École Normale Supérieure pour former les professeurs des Écoles Normales actuelles de garçons de l'enseignement primaire. Qui peut plus, peut moins ; et, du coup, se trouveraient fondées à la fois deux écoles de haute pédagogie dont la province de Québec a besoin depuis longtemps déjà ; et cela, sans beaucoup de frais supplémentaires.

Les diplômes académiques de nos Écoles Normales actuelles de garçons, gradués ensuite de l'École universitaire que nous projetons ici, trouveraient facilement de l'emploi, semble-t-il, dans les High Schools des provinces anglaises canadiennes, sans être exposés à faire des stages dans les Écoles Normales de ces provinces : on aurait toute confiance dans les diplômes décernés par l'Université et autorisés par le Gouvernement de la province de Québec.

Il en serait de ces diplômes comme de ceux de nos Bacheliers.

A QUAND LA RÉALISATION DE CE PROJET

Elle est commencée.

Pour la section des Sciences, l'Université Laval, dès l'an dernier, a demandé en Europe un professeur de chimie pure Elle l'attendait à l'ouverture de la présente session académique. Il lui reste encore l'espoir d'inaugurer ce cours avant Pâques.

Cette chaire de chimie pure commencera la formation de tous les chimistes nécessaires aux industries du bois, des mines, etc... Laval projette également d'étendre, le plus tôt possible, son enseignement de la chimie à toutes les sciences agricoles. On comprend que cet enseignement presse entre tous ; il conduira directement, avec les sciences naturelles, au degré supérieur, à la licence et au doctorat en agriculture.

Les autres cours de cette section des Sciences pressent moins semble-t-il : quelques écoles spéciales et la Polytechnique y suppléant dans une certaine mesure.

La section des Lettres instituera avant longtemps quelques cours. Depuis cinq ou six ans, les Chevaliers de Colomb de la région de Québec prélèvent dans leurs rangs une souscription pour la fondation d'une chaire dans notre future École Normale. Ils nous annoncent que cette souscription sera bientôt versée à l'Université. Aussitôt que les revenus assureront le salaire d'un professeur, un cours commencera.

Mais il est certain que la réalisation complète du projet de Laval n'aura lieu, pour la section des Lettres, que le jour ou la somme suffisante lui sera assurée.

Le but si pratique de l'École projetée dit assez que le plus tôt elle sera fondée, le mieux ce sera.

AUTRES DÉVELOPPEMENTS

Outre la création de l'École Normale Supérieure mentionnée plus haut, on se propose de procurer à l'Université Laval, le plus tôt possible, les améliorations ou développements suivants :

En Sciences

1. Sciences naturelles ; 2. Section philosophique : Psychologie expérimentale, Histoire de la philosophie. Chaires de Métaphysique, de Sociologie, de Droit naturel.

En Lettres

Chaires de langues anglaise, allemande, espagnole, italienne.

En Médecine

1. Agrandissement du local actuel ;
2. Modification du département d'Anatomie ;
3. Organisation plus complète des laboratoires de Physiologie ;
4. Développement des laboratoires d'Anatomie et de Bactériologie, d'Histologie, d'Embryologie et de Biologie ;
5. Laboratoire et musée d'Hygiène ;
6. Laboratoire de Médecine légale ;
7. Personnel secondaire plus nombreux dans plusieurs départements ;
8. Quelques professeurs de carrière.

En Droit

1. Un cours de Droit civil spécial aux élèves de première année ;
2. Un cours de Droit naturel ;
3. Un cours d'Économie politique et sociale plus étendu ;
4. Deux ou trois professeurs de carrière.

En Théologie

1. Développement de l'enseignement du Droit canonique qui permette de conférer le Doctorat ;
2. Chaires de Patrologie, de Liturgie, d'Histoire de la Théologie, d'Ascétisme, d'Éloquence sacrée ;
3. Bourse pour maintenir constamment à Rome en séjour d'études, quelques jeunes prêtres.

Pour assurer l'accomplissement de tous ces projets, il faudrait un revenu annuel d'environ cent mille dollars. Il semble raisonnable que les premiers à manifester leur volonté de faire progresser notre Université, par une marque de sympathie active, soient les anciens élèves qui trouveront ainsi l'occasion de s'acquitter d'une dette de reconnaissance.

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE attend et sollicite une réponse de chacun. Elle pourra s'appuyer sur le concours des anciens élèves pour aller ailleurs chercher le complément du capital nécessaire à toutes ces réalisations.

POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE,

ARTHUR VALLÉE,

P.-CALIXTE DAGNEAU,
Secrétaires.

R. S. V. P. Casier postal 57. Québec.

—

LE PARLER FRANÇAIS

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES UNIVERSITÉS ANGLAISES

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'UNIVERSITÉ ST-FRANÇOIS-XAVIER D'ANTIGONISH, (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Ritchie et Moore dans leur ouvrage " *Translation from the French* " remarquent : " Nous ne pouvons plus considérer les Français comme étrangers. Le souvenir d'un commun danger et de souffrances partagées créent entre nous de nouvelles sympathies. La force nationale que la France a si glorieusement révélés sur le champ de bataille se manifeste d'une façon encore plus admirable dans le domaine de la pensée. Et un contact intime avec l'esprit français ne peut que nous faire du bien. Mais avant d'entrer en parfaite sympathie, la barrière du langage doit être renversée. Une intelligence complète et profitable des plus subtiles

manifestations de la pensée et des sentiments ne peut s'acquérir que par un effort mental soutenu. L'Anglais instruit ne peut plus se contenter de vagues à-peu-près. L'étude précise, complète et sérieuse de la langue française devient un devoir national. Par elle seule nous pourrons apprécier la vraie valeur des qualités intellectuelles des Français, séparés de nous par la langue, mais unis par les liens de l'affection et de la sympathie. La guerre nous a aidés à découvrir que la connaissance superficielle et inadéquate du français est le trait déplorable de notre vie nationale. Sans doute, nous avons étudié cette langue plus que toute autre, mais nous ne l'avons pas assez étudiée en vue d'une précision minutieuse et d'une connaissance exacte."

Les auteurs nous démontrent ensuite au moyen de nombreuses traductions faites par la presse anglaise des communiqués de guerre que la pensée française fut souvent défigurée, amoindrie et torturée par une traduction vague et à l'œil.

Notre presse anglo-canadienne n'a rien à envier à sa sœur aînée. Lorsqu'elle se mêle de citer un passage français ou de le traduire, ne le tourmente-t-elle pas au point de lui faire souvent dire le contraire de ce qu'il dit. Une connaissance vague, superficielle, approximative, basée sur l'analagie des mots plutôt que sur leur sens précis, est le mal dominant de nos compatriotes anglo-canadiens.

Les universités anglaises et américaines ont découvert ce mal et tâchent d'y remédier par une campagne en faveur d'une étude plus suivie et plus approfondie du français.

Il y a déjà quelques années, en 1890, douze professeurs des principales universités américaines se réunissaient en un congrès connu sous le nom de Comité des Douze, pour aviser aux moyens de promouvoir et d'améliorer l'enseignement du français aux États-Unis. Or, dès leur première réunion, se posa la question de savoir si le français devait avoir la prééminence sur le latin et le grec. On se rappelle encore la violente polémique qui eut lieu à ce sujet entre les parti-

sans des langues anciennes et ceux des langues modernes. Toujours est-il que le Comité ne craignit pas de déclarer que l'étude du français est d'une culture et d'une valeur disciplinaire égales à celles du latin et du grec et d'une valeur utilitaire bien supérieure.

Les partisans des langues classiques jetèrent aux langues modernes et au français surtout le reproche de n'avoir jamais produit de brillants résultats. A quoi répondit le professeur A.-M. Elliot, de l'Université de John Hopkins (Baltimore) : " Cette comparaison entre le français et le latin ou le grec est odieuse, car l'étude du français n'a jamais eu dans nos institutions une chance de développement et de succès égale à celle qui fut octroyée au latin et au grec. Le français a eu contre lui des croyances traditionnelles, des méthodes défectueuses, et, dans bien des cas plus de préjugés que d'expérience. Attendons donc, pour comparer, que le français soit enseigné par des méthodes scientifiques et soutenues. Il est injuste de mettre en regard deux systèmes dont l'un a toujours reçu l'attention de nos professeurs, tandis qu'on a négligé l'autre et qu'on l'a relégué au rang secondaire de nos études. Le latin et le grec occupent la place d'honneur et le temps consacré au français est réduit à son minimum. On lui donne la dernière heure du jour lorsque les élèves sont fatigués et s'il survient un dérangement, il est sacrifié. Et souvent aussi l'habitude qu'ont les professeurs de le déprécier, ne contribue pas peu à le rabaisser dans l'estime des élèves. Il suffit de consulter à ce sujet les annuaires de nos institutions pour déplorer le peu de soin que l'on donne au français ; une heure ou deux par semaine, et souvent sous la direction de professeurs incompétents. Ces méthodes sont un outrage à notre système d'éducation. Il est temps que l'étude du français et de toutes les langues modernes soit mise au même rang que le latin et le grec, avec les mêmes droits et les mêmes privilèges. Cette incurie dans l'étude du français a ravalé le sujet, étouffé tout intérêt et dégoûté l'élève. Heureuse-

ment, grâce à la compréhension de nos universités, à l'emploi de méthodes scientifiques d'enseignement, le français et les autres langues modernes ne seront plus des matières sécondaires. L'élève pourra s'y appliquer avec zèle, y trouver une discipline pour son intelligence, une excellente formation philosophique et de véritables joies pour son sens artistique."

On nous pardonnera cette longue citation du professeur Elliot. Elle résume tout le débat. Nous n'allons pas jusqu'à prétendre avec lui que l'élève anglais devrait étudier le français avant le latin comme préparation à celui-ci. Mais nous croyons pouvoir ajouter que le français, enseigné dans des circonstances favorables, est d'un intérêt égal, d'une culture et d'une discipline aucunement inférieures à celles du latin.

On fit en outre au français le reproche d'être un médiocre facteur dans l'éducation parce qu'il est beaucoup plus facile à apprendre que le latin ou le grec. A cela le Comité des Douze répondit assez plaisamment : " Étudions donc le sanscrit et le chinois."

L'élan était donné. Les universités anglaises et américaines communiquèrent une nouvelle orientation aux études des langues modernes, rajeunirent leur enseignement, créèrent une atmosphère favorable.

L'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, une des rares universités anglaises catholiques au Canada, n'avait pas attendu si longtemps pour donner au français une place prépondérante dans son cours d'étude. Le français y fut toujours enseigné. On avait reconnu la grande valeur qu'il possède comme discipline de l'esprit, la haute culture dont il est la source, le très actif ferment qu'il est dans le développement intellectuel des élèves, en même temps qu'une connaissance de première utilité. Aucun degré ne pouvait être conféré sans que le français fût obligatoire.

C'est cette ferme attitude contre les empiètements sur les droits du français, qui a valu à l'Université d'Antigonish d'avoir produit plusieurs générations d'hommes prêtres, médecins ou industriels, doués d'une ample sympathie pour le français et le sachant assez pour s'en servir avec avantage dans l'exercice de leur ministère ou de leur profession. Elle avait fait siennes les vues émises par le Comité des Douze : à savoir que l'étude des langues modernes, surtout du français, outre la discipline intellectuelle dont il est le garant, présente un triple avantage. D'abord, c'est une introduction à la vie et à la littérature françaises, ensuite une préparation aux recherches scientifiques qui exigent l'habileté à lire le français, et finalement, c'est la base d'une connaissance qui peut être utile en affaires et en voyage. Le président Elliot de Harvard ajoute : " Il me semble que l'enseignement d'une langue moderne peut atteindre un tel degré de perfection qu'une éducation, disons française, soit aussi utile, aussi forte et substantielle que la connaissance du latin et du grec." (Educational Reform, p. 378.)

Le rapport du Comité des Douze continue : " Nous ne voulons rien retrancher des prérogatives du latin et du grec, mais nous croyons que si l'on donnait à l'étude du français l'occasion de fournir toute sa mesure de formation intellectuelle, elle ne serait en rien inférieure à celle du latin ou du grec."

L'Université d'Antigonish avait depuis longtemps partagé ces vues et les avait mises en pratique. Elle avait su tirer des différentes méthodes, grammaticale, naturelle, psychologique, phonétique, basées sur la lecture, ce que chacune d'elles avait de meilleur pour hâter le progrès et éveiller la curiosité de l'élève. C'était bien son intention de continuer cet effort. qui avait donné de si excellents résultats dans le passé. Le don de cinquante mille piastres qui vient d'être fait par la Corporation Carnegie en vue d'établir une chaire de français va permettre à l'institution de remodeler son cours, de l'étendre et de le fortifier. A ces cin-

quante mille piastres, cinquante autres mille piastres sont ajoutées par contributions privées pour former le total de $100,000.00.

Jusqu'ici le cours français était exclusivement destiné aux élèves de langue anglaise. Les Français qui fréquentaient l'Université voyaient leur progrès languir, soumis qu'ils étaient à une méthode d'enseignement qui ne leur était pas spécialement adaptée. A l'avenir on va remédier à cet inconvenient. Le nombre des professeurs de français sera triplé. Les élèves de langue française pourront apprendre leur langue maternelle sans l'intermédiaire de l'anglais ; le français servira aussi de langue d'enseignement aux élèves de langue anglaise qui sauront déjà assez de français pour profiter d'un tel cours. L'Université se rendait compte depuis longtemps qu'il fallait faire quelque chose pour notre population française. Le diocèse d'Antigonish comprend une quinzaine de paroisses françaises au total de dix à quinze mille habitants. Cette importante fraction de la population du diocèse se voyait dans la nécessité d'envoyer leurs enfants à l'étranger pour qu'ils reçussent une éducation dans leur langue. Cet obstacle sera levé à l'avenir. C'est bien le désir de l'Université d'avoir un cours de littérature française parallèle à celui de la littérature anglaise et d'égale force. C'est d'ailleurs le but des donateurs de venir en aide aux Acadiens de ce district, séquestrés depuis si longtemps, privés de tout moyen de relèvement et de développement intellectuels. Leur but secondaire est de propager la pensée française, de créer un contact plus intime entre Anglais et Français et de mettre ceux-là en communion plus étroite avec les choses et la littérature françaises.

Comme eux nous fondons les plus grandes espérances sur cette entreprise de connaissance mutuelle. Elle devra être féconde en fruits d'entente et d'harmonie.

J. RAICHE,
Professeur à l'Université d'Antigonish.

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Port' (vin de) (*vẽ d pòrt*) s. m.
|| Porto, vin de Porto.

Portage (*pòrta:j*) s. m.
1° || Sentier tracé par les castors.
2° || Chemin difficile, peu entretenu autrefois.
Fr. Portage désigne l'action de porter par terre une embarcation et tout ce qui est dedans, quand la navigation d'une rivière est interrompue par un obstacle quelconque, ou pour traverser une langue de terre entre deux lacs, et aussi l'endroit où il faut faire un portage.

Portager (*pòrtajé*) v. tr.
1° || Porter (l'embarcation, les provisions, etc.) dans un *portage ; absol. :* faire un portage.
2° || Fournir (un campement de bûcherons) de tout ce dont on a besoin (en le lui portant).
Fr.-can. Syn. : *partager.*

Portager (*pòrtàjé*) v. intr.
|| Pratiquer des sentiers dans le bois (en parlant des animaux sauvages).

Portageur (*pòrtàjœ:r*), **portageux** (*pòrtàjœ́*) s. m.
|| Homme qui *portage.*

Portance (*pòrtãs*) s. f.
|| Prestance. *Ex. :* Cet homme-là a une belle *portance.*

Portant (*pòrtã*) adj.
|| Bien portant.

Porte (*pòrt*) s. f.
1° || Portière. *Ex. : Porte* de carrosse.
2° || *Petite porte du poêle* = porte à coulisse, tirette du fourneau.
3° || *Passer par les portes, aller aux portes* = mendier de porte en porte.
DIAL. Aller aux portes = m. s., Normandie, Poitou.

Portefaix (*pòrtèfè*) s. m.
|| Porte-brancard, anneau de la dossière (dans un harnais).

Portefeuille (*portèfœy*) s. m.
|| Porte-monnaie, bourse.

Portement (*pòrtèmã*) s. m.
|| État de la santé, santé. *Ex. :* Comment va le *portement?* — J'y ai demandé son *portement.*
VX FR. Cotgrave donne *portement* dans ce sens.
DIAL. *Id.*, Bretagne, Normandie, Poitou.

Porte-ordure (*pòrt òrdu:r*) s. m.
|| Pelle à poussière.

(*à suivre*)

Le Directeur . . . . L'abbé CAMILLE ROY

Imprimerie de l'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Sainte-Anne, Québec

Vol. IV, Nos 2 et 3.   Québec   mars et avril 1920.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

CORNELL ET SES BIENFAITEURS

UN MOT D'HISTOIRE

On connait peu chez nous les grandes universités américaines. Seuls les noms de Harvard et de Yale se rencontrent couramment sous la plume de nos publicistes. Il est évident que ces deux universités, les premières par l'ancienneté, tiennent également le premier rang par les fortes traditions dont elles se font les gardiennes, par leur physionomie calquée sur Cambridge et Oxford, par la haute formation scientifique dont elles ont toujours été, aux États-Unis, les champions incontestés. Toutefois, la liste des grandes institutions d'outre-quarante-cinquième ne se résume pas à ces deux unités ; pour un pays si riche par ailleurs, ce serait vraiment la pauvreté intellectuelle. Pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle on a vu s'élever sur l'immense territoire de la grande république de multiples palais de l'enseignement : grâce à la générosité de philanthropes avisés, grâce à l'action de gouvernements soucieux des véritables intérêts du pays, de nombreuses institutions ont surgi ici et là, largement dotées, parfaitement outillées, qui font l'admiration du visiteur. Il suffit de mentionner les plus célèbres : Columbia à New-York ; Pennsylvanie à Philadelphie, Cornell à Ithaca, Chicago, Syracuse, Urbana dans l'Illinois, Sandford Fleming et Berkeley en Californie. Pas une de ces maisons qui ne soit fréquentée par moins de cinq

mille étudiants ; Chicago, Columbia et Pennsylvanie en comptent plus de vingt mille.

Dans l'est, l'université Cornell tient une place prépondérante et jouit d'une réputation enviable. Sans entrer dans les détails de son organisation — sujet qui demanderait une étude toute spéciale — on peut affirmer que sa renommée repose surtout sur son enseignement très élaboré des sciences agricoles et des sciences biologiques appliquées à l'agriculture. Au témoignage même d'un savant français très averti, le docteur Paul Marchal, de l'Institut, l'université Cornell serait en ce sens une des institutions les plus perfectionnées de l'univers. " Cornell, dit-il, peut être prise comme type idéal de l'université américaine, tant au point de vue de l'organisation de ses études que de la beauté de ses installations. Elle nous intéresse en outre d'une façon spéciale, car, *en aucun point du monde il n'existe pour les sciences biologiques, et, en particulier pour l'entomologie, un enseignement qui approche par son étendue et son organisation de celui que l'on donne dans ce centre universitaire* ".(1)

Tout cela s'explique aisément quand on sait que Cornell fut fondée dans le but de développer l'enseignement des sciences qui sont à la base de toutes les industries, de l'agriculture en particulier. Elle doit son existence à l'initiative éclairée d'un industriel auquel la fortune a souri assez tôt et aux conseils de ce philosophe, écrivain, diplomate et homme d'état dont s'enorgueillit à bon droit la nation américaine, Andrew D. White. Le premier apportait à l'œuvre nouvelle ses millions patiemment accumulés ; le second, son expérience des choses de l'enseignement, sa vaste érudition, sa claire vision des besoins intellectuels de sa race.

Ezra Cornell — dont le nom reste attaché à sa fondation —fut sans contredit le plus grand bienfaiteur de cette maison. La prospérité actuelle de l'université résulte, en grande partie, de ses généreuses dotations. Propriétaire à Ithaca —

(1) Paul Marchal, *Les sciences biologiques appliquées à l'agriculture.* Page 250.

petite ville du sud-ouest de l'état de New-York et chef-lieu du comté agricole de Tompkins — propriétaire de quelques 1,200 acres de terre, Cornell en fit don à l'université que l'État lui permettait de fonder. En 1865, les travaux de construction d'un modeste collège commencèrent sous sa direction personnelle et se poursuivirent sous sa surveillance immédiate. L'université ouvrit ses portes trois ans plus tard, en 1868. Elle n'a cessé de se développer depuis, grâce à l'apport constant de capitaux nouveaux provenant de nombreux bienfaiteurs : le geste de Cornell trouva plusieurs imitateurs. Les 150 étudiants de 1870 ont fait place à des cohortes de plus en plus nombreuses ; on en compte plus de 6,000 en 1919. Les trois ou quatre édifices de naguère sont aujourd'hui perdus dans une agglomération de pavillons récents. Progrès étonnant, si l'on se rend compte que Cornell n'a pas à sa portée, comme Columbia ou Chicago, un vaste réservoir d'approvisionnement, mais une ville sans prétentions de 15,000 âmes. C'est dire que le recrutement de son armée d'étudiants tient surtout à sa bonne renommée qui a franchi les frontières des États-Unis ; en fait, presque tous les pays du monde y sont représentés.

L'UNIVERSITÉ ACTUELLE

Du reste, Cornell offre plusieurs des caractéristiques et des garanties des centres universitaires du moyen-âge, du moins pour ce qui est de la moralité et de l'absence de ces distractions qui, dans les grandes cités, éloignent trop souvent de ses études le jeune homme de vingt ans. Son site a d'ailleurs de quoi charmer. Voici la description pleine de couleur et d'exactitude qu'en fait Paul Marchal après un séjour à Cornell :

" Ce territoire (de Cornell) qui ne mesure pas moins de 1,200 acres est une immense étendue de verdure, formée de bois et de plaines, dont la continuité n'est interrompue que par les avenues et les allées permettant d'aborder les divers

édifices universitaires. Là se dresse toute une cité dont les constructions, isolées les unes des autres, émergent au milieu de luxuriantes frondaisons ; c'est la longue suite des édifices où sont installés somptueusement les services des huit collèges et de l'École des études supérieures qui composent l'université. De types architecturaux très divers, souvent à demi voilés sous un manteau de plantes grimpantes, ils déploient la perspective de leurs pignons et de leurs portiques le long des avenues ombreuses ou se rangent en de gigantesques quadrilatères autour de tapis de verdure plantés d'arbres en quinconces. Plus loin, dans le ravissant décor d'un parc anglais, se groupent à flanc de coteau les luxueuses résidences appartenant aux différents clubs ou associations universitaires (fraternities). Enfin, l'extrémité ouest du *campus* est occupée par les habitations des professeurs de l'université ; leur groupement constitue un hameau charmant, qui se compose de *cottages* dispersés parmi les arbres et les plate-bandes fleuries. Dominant tout cet ensemble, se détache sur le ciel la haute silhouette du campanile, qui, trois fois par jour, en une douce et joyeuse mélodie, lance l'appel de son carillon."[1]

Il ne viendra donc jamais à l'esprit de l'étudiant, qui, chaque matin, s'engage sous la porte blanche et pénètre dans cette merveilleuse cité des sciences, ce vers de Dante:

Lasciate ogni speranza voi ch'ntrate.

Pour que cette description soit complète, il faudrait ajouter que depuis le voyage du docteur Marchal, la " cité " s'est augmentée d'une dizaine d'édifices battant pavillon agricole : les largesses de l'État ont permis de compléter l'installation d'alors. Telle est dans sa nature splendide l'université actuelle dont semble si fier l'étudiant "cornellien"; depuis le " freshman " frais émolu du collège jusqu'au grave senior qui a déjà à son crédit quatre années de séjour

(1) Paul Marchal, *op. cit.*, page 253.

à l'université, tous aiment à se dire avec orgueil les élèves de Cornell.

SA FORTUNE, SES BESOINS

Toutefois, sous cette apparente somptuosité se cachent des besoins, sinon des gênes. Le mal dont souffrent présentement les institutions d'enseignement supérieur n'a pas épargné Cornell. L'université est aux prises avec des problèmes de solution difficile qui pourraient mettre en danger sa réputation et entraver son expansion normale. Avec une fortune aussi considérable que la sienne, pareille affirmation peut paraître paradoxale à plus d'un lecteur. N'oublions pas que Cornell ambitionne de se développer, d'élargir les cadres de ses facultés, de retenir à son service les meilleures intelligences ou, selon un mot en honneur aujourd'hui, les compétences. Or, on ne peut exécuter aucun des articles de ce programme sans un généreux apport de fonds nouveaux.

L'organisation présente absorbe au maximum les revenus disponibles. Toute construction nouvelle, toute augmentation d'appointements, toute création de chaires réclament des capitaux : on fait donc appel à la générosité des anciens et des amis de la maison. Dans tous les milieux universitaires, c'est, croyons-nous, une très sage politique que celle qui base son budget sur des revenus assurés et ne compte nullement sur des encaissements aléatoires ; pour faire œuvre solide et durable, on ne saurait procéder autrement.

A Cornell, comme à Laval, la question argent fait prime. Et pourtant sa fortune consolidée dépasse $16,000,000. A nos yeux de pauvres gens cette somme paraît éblouissante ! Elle n'a rien que de très ordinaire dans un centre d'enseignement aussi complexe où l'on ne compte pas moins de sept collèges différents, plusieurs centaines de professeurs de carrière, des douzaines de laboratoires au coûteux

outillage. Prises dans l'impasse de ne pouvoir augmenter les émoluments du personnel enseignant — dont plusieurs membres quittent à regret l'institution — ou de garder l'université dans un état de stagnation synonyme d'infériorité, les autorités n'ont pas tardé à trouver la seule solution plausible. En effet, le dilemme est résolu depuis que Cornell a lancé une souscription publique en faveur du haut enseignement qu'elle donne. Sa place bien marquée dans l'actif de la nation américaine, consciente de sa valeur et de sa nécessité, elle demande à ceux qui s'intéressent à l'avenir intellectuel et au règne de l'esprit la bagatelle de $10,000,000.

Le plus pressant, pour le moment, c'est de garder le professeur à son poste en lui permettant de vivre " comme un professionnel qui réussit dans l'exercice de sa profession ".(1) Pour employer les propres paroles du président de l'université, le docteur Schurman : " les appointements chiches sont une menace pour l'avenir de la nation ".(2) Dans ses nombreux discours, dans ses rapports annuels, dans les articles des journaux qui mènent la campagne, le même refrain revient avec insistance ; on ne veut pas que " les professeurs deviennent des *Knights of poverty* "(3); il faut attirer vers l'enseignement " *the best brains of the country* "(4). Des affiches s'étalent un peu partout portant

(1) Dr Schurman, *President's Report* 1918-1919, page 8, rapportant les paroles suivantes de sir William Ramsay prononcées devant la Brirish Association for the Advancement of Science : " Unless the income of a professor is made in some degree commensurate with the earnings of a professional man who has succeeded in his profession, it is idle to suppose that the best brains will be attracted to the teaching profession. And it follows that unless the teachers occupy the first rank, the pupils will not be stimulated as they ought to be ". Il y a trois cents ans, lord Bacon avait dit à peu près la même chose dans son *Advancement of Learning :* " Les professeurs doivent être aussi bien rémunérés que ne pourrait le faire *a profession or the practice of a profession*. (Cité dans le President's Report de 1908-09.)

(2) Dr Schurman, *op. cit.*, page 11 : " What is at stake in this matter of professorial salaries is nothing less than the future of American civilization ".

(3) Dr Schurman, *op. cit.*, pages 8, 9 et 10.

(4) Dr Schurman, *op. cit.*, pages 8, 9 et 10.

ces simples mots *Feed the prof.* On signale le danger que " les chaires universitaires ne deviennent la proie ou le monopole des médiocrités ternes et sans ambition ".([1]).

Ces demandes de fonds sont motivées ; mais pour donner au public une idée des besoins de l'université on publie des chiffres qui, pour un peuple de gens d'affaires, doivent avoir une éloquence particulièrement convaincante. Ainsi, la rétribution d'un professeur titulaire absorbe les revenus d'un capital de $125,000. ; il en faudra $70,000. pour le professeur assistant ou agrégé ; enfin, $45,000 suffiront à défrayer les émoluments de l'instructeur ou aide.

Par ailleurs, et marchant de pair avec les nominations de nouveaux professeurs, Cornell a besoin de plusieurs constructions. J'emprunte au rapport du président, pour l'année 1918-1919, la liste des édifices qu'on se propose d'ériger à mesure que des dotations particulières seront faites à cet effet ; cette liste a, du reste, reçu l'approbation du conseil universitaire (trustees).

Une aile à la bibliothèque générale ; coût approximatif	$ 250, 000–$500, 000.
Construction d'une bibliothèque de droit	$100, 000.
Laboratoire de mécanique et d'hydraulique	$300, 000.
Chaufferie centrale	$500, 000.
Gymnase	$500, 000.
Pavillon pour l'administration	$350, 000.
Plusieurs maisons pour loger les étudiants : $150,000.00 à	$300, 000 chacune.
Embellissement du parc	$200 ,000.
Gymnase et terrain de jeu pour les étudiantes	$250, 000.

Chez nous, nous n'en sommes pas à ces largesses ; d'autres besoins plus pressants sollicitent la générosité du public !

([1]) Dr Schurman, *op. cit.*, pages 8, 9 et 10.

Et cela prouve une fois de plus que Laval ne réclame en somme que la mise en mouvement de ses organes vitaux. Ceux qui liront ces lignes se rendront compte que le programme publié récemment par " l'Aide au développement universitaire " loin de tomber dans l'extravagance ne répond qu'aux plus criantes nécessités. L'exemple de Cornell le prouve à l'évidence.

LES ANCIENS : ORGANISATIONS ET RÉSULTATS

Telles sont les principales raisons invoquées par Cornell pour demander à ses 30,000 anciens élèves aussi bien qu'au public américain un cadeau de dix millions de piastres ; et l'imposante somme sera bientôt souscrite. Ce n'est toutefois pas la première fois que les " cornelliens ", vieux et jeunes, savent se souvenir et prouver à leur Alma Mater, de tangible façon, leur vivante reconnaissance. Individuellement ou par groupes, ils offrent chaque année, et depuis longtemps, des sommes fort appréciables. Pas un ancien, à moins que l'indigence ne soit à son foyer, qui ne verse annuellement une contribution proportionnée à ses moyens. En 1918, le total de ces petits envois se chiffrait à $70,000. Nous croyons trouver là un bel exemple d'esprit public que nous aurions tout avantage et tout honneur à imiter. Cornell peut toujours compter sur ses diplômés : ce sont ses bienfaiteurs les plus généreux, les plus appréciés, les plus constants. Le jour n'est probablement pas éloigné où Laval pourra, à son tour, espérons-le, se reposer sur ses anciens élèves de ses soucis, sinon de ses embarras financiers. Du reste, il se fait actuellement en ce sens un mouvement excellent auquel tous les anciens se feront un devoir de prendre part et qui sera, sans aucun doute, couronné d'un beau succès.

Il n'est donc pas hors de propos d'examiner rapidement de quelles organisations dispose Cornell pour atteindre ce but. Il ne faut pas se faire illusion. Aux États-Unis,

aussi bien qu'au Canada, toutes les raisons, excellentes d'ailleurs, mises de l'avant en faveur du haut enseignement universitaire, ne suffiraient pas à produire les résultats dont nous avons cité quelques exemples, si la générosité du public n'était sans cesse aiguillonnée et comme canalisée. Bien que volontaires en principe, chez les anciens, les souscriptions sont en fait sollicitées, provoquées. A la base du mécanisme qui met en branle toute l'organisation, se trouvent des sociétés et des comités. Si plusieurs de ces comités américains de toutes nuances amènent souvent chez les nôtres un sourire sceptique, on ne peut nier que là-bas ils ne constituent une forme d'action bien agissante. Le vieux principe de la division du travail trouve en eux une application excellente comme en font foi les résultats acquis.

Et tout d'abord, la grande société appelée " Associate Alumni of Cornell " groupe tous les anciens, gradués ou non. Ses milliers de membres dispersés de par le monde restent liés par des clubs locaux fort nombreux. Géographiquement, ces clubs font de multiples taches sur la carte de l'est des États-Unis et du " middle-west " ; il n'est pas jusqu'à Hawaï, les Philippines, la Chine et le Canada oriental, qui ne possédent leur " Cornell club ". Ramifications d'une puissante organisation ces groupements continuent de s'intéresser à l'université dont les membres s'honorent de porter les diplômes et de cultiver le " Cornell spirit ", selon divers moyens : revue hebdomadaire, communiqués fréquents émanant des bureaux permanents, réunion plénière annuelle, élection chaque année de deux gouverneurs (trustees), etc. Voici comment une circulaire de l'Association résume le pourquoi des clubs : 1° Maintenir le contact entre les anciens élèves et Cornell ; 2° Découvrir les meilleurs sujets et les persuader d'aller parfaire leurs études à Cornell ; 3° Sonder l'opinion publique touchant les questions universitaires ; 4° Intéresser les anciens aux événements sportifs par l'intermédiaire du " management

of athletics " ; 5° entretenir les relations entre les anciens d'une même ville et ceux des villes voisines.(1)

La réunion annuelle des alumni a lieu chaque année dans une ville différente. L'an dernier le lieu de rendez-vous était Ithaca où l'on célébra les grandes fêtes du cinquantenaire. Cornell se vit envahir par une foule de ses fidèles adeptes ; on en compta une quinzaine de mille réunis autour des professeurs lors du dévoilement de la statue élevée à la mémoire de Ezra Cornell, le fondateur. Une collecte spéciale faite pendant cette grandiose célébration rapporta une jolie somme. Et tout cela donne une idée de l'attachement des anciens envers leur Alma Mater et de l'intérêt qu'ils prennent aux choses de l'Association.

Organiser adéquatement l'aide à Cornell, entretenir chez les anciens le feu sacré, élargir en quelque sorte les ondes bienfaisantes de la générosité publique pour lui faire couvrir et remuer une plus grande surface, devenait une entreprise tellement importante, tellement nécessaire, qu'on crut opportun, il y a environ dix ans, de juxtaposer à l'Association un rouage spécialement adapté à ces fins. C'est alors que prit naissance le " Cornellian Council ", organisation similaire à notre " Aide au développement universitaire ". Ce conseil groupe quelques anciens élèves qui forment un bureau de direction ; il emploie en outre, en permanence, à Ithaca, un personnel entreprenant. Le secrétaire et le trésorier, installés dans l'édifice même de l'administration universitaire, dirigent le travail. " Ce n'est en aucune façon une association d'alumni ; sa fonction consiste purement et simplement à prélever des fonds en faveur de l'université ", nous apprend une circulaire du Cornellian Council.(2)

Si sa fondation répondait à une nécessité, il a bien prouvé depuis son utilité. Depuis 1909, il n'a pas failli à la tâche ; ses sollicitations régulières rapportaient avant la guerre des

(1) *Summary of work of the Associate Alumni of Cornell,* 1918, page 3.
(2) *Summary, op. cit.,* page 11.

revenus oscillant entre $30,000. et $40,000. annuellement ; en 1918, le chiffre montait à $78,000. En d'autres termes, le Cornellian Council a amassé, en une seule décade et uniquement chez les anciens élèves, l'imposante somme de $300,000. Ces argents sont versés chaque année entre les mains du trésorier de l'université sans restriction quant à leur emploi. Grâce à cette latitude il a été loisible à Cornell d'affecter cette année une partie des fonds ainsi perçus à augmenter les émoluments de ses professeurs. Les officiers continuent de diriger plus activement que jamais la campagne en faveur de l'Alma Mater ; le travail d'information, le contact avec les anciens leur est facilité par la publication d'un journal hebdomadaire.

Un organe des anciens ! Voilà bien quelque chose qui ferait bonne figure à Laval ! A n'en pas douter, on ne peut imaginer rien de plus propre à maintenir d'étroites relations entre la mère et ses fils dispersés. Le " Cornell Alumni News ", comme ses émules de Harvard, de Yale, etc., remplit avec succès ce rôle depuis bon nombre d'années. Ses rubriques changent peu : nouvelles de l'université, chronique de la vie universitaire actuelle, compte-rendu des réunions des gouverneurs, des assemblées du personnel enseignant (Faculty meetings). On y trouve aussi des nouvelles des anciens ; adresses, joies, deuils, promotions, publications, honneurs ; des nouvelles sportives... et il faut voir quel puissant levier constituent les succès des équipes des sports les plus divers pour soulever l'enthousiasme des fidèles anciens et hausser, en même temps, le chiffre de leurs souscriptions (on reste parfois sous l'impression que ces gens donnent à l'université parce qu'on leur a appris à se saigner pour le sport). Enfin, rapports et nouvelles provenant des clubs locaux trouvent aussi place dans les colonnes tout à côté des communiqués du président et des autres officiers. En un mot, tenir au courant les alumni, les intéresser aux œuvres les plus disparates de l'université, tel est le programme du journal de l'Association des anciens

élèves. On pourra se consoler de l'apathie de quelques-uns des nôtres en songeant que le nombre des abonnés à l'intéressante revue n'est que de 5,000 ; mais le prix de l'abonnement est de $4.00 par année.

Un des résultats indirects de l'activité de ces organisations, de l'intérêt constant qu'elles maintiennent autour du nom de Cornell, c'est de donner un but à la générosité des philanthropes anxieux d'attacher leur nom à une fondation et qui sont, du reste, assez nombreux aux États-Unis. Beaucoup d'œuvres sollicitent leur appui financier · presque toujours les œuvres d'enseignement auront la préférence. On ne saurait employer à meilleur escient sa fortune ; nos richards voudront imiter à leur tour, en faveur de notre chère université, cette forme hautement recommandable d'esprit public ou, si l'on préfère, d'apostolat laïque. Pendant la seule année 1918-1919 ces dotations isolées s'élèvent au chiffre imposant de $819,000. Composant cette somme, je relève dans le rapport du trésorier une souscription de $500,000. une autre de $100,000. et une demi-douzaine de $25,000. L'emploi de cet argent est quelquefois déterminé par le donateur ; il n'y a que l'embarras du choix : constructions, chaires, laboratoires, bourses d'études, achat de livres, prix spéciaux, etc: Nous avons là une idée du vaste champ dans lequel s'exerce la philanthropie américaine. On conçoit sans difficultés que les dons faits sans restrictions restent encore les plus utiles ; car il n'y a personne, fut-ce l'homme le plus clairvoyant, qui puisse assurer que son argent ne sera pas mieux employé, dans dix ou vingt ans, à tout autre chose que ce qu'il détermine aujourd'hui.(1) Aussi, d'ordinaire, on ne lie pas les mains des autorités, sachant qu'elles emploieront à bon escient, et probablement avec plus de connaissance de

(1) Dr Schurman, *op. cit.*, page 7 : " Generally speaking the best form of giving to the University is without restriction. . ." Voir aussi les paroles de l'ex-président Taft rapportées dans *le Canada français* de janvier 1920, Chronique universitaire, page 390.

cause qu'un simple mortel, les précieux cadeaux dont elles sont les dépositaires.

Un coup d'œil sur le rapport du trésorier[1] de l'université nous montre comment se repartit, entre les principaux bienfaiteurs, la fortune présente de l'institution. Dès le début, Ezra Cornell avait accordé à l'université une somme de $500,000., sans préjudice des deboursés faits pour la construction. Les intérêts de cette somme devaient assurer le fonctionnement de l'institution. Mais en prévision des développements futurs, Cornell légua une certaine étendue de terre de l'ouest américain dont la vente opportune rapporta $4,800,000. L'état de New-York n'a pas délaissé ce centre d'enseignement. Il vendit, au bénéfice de Cornell, certain territoire dont le prix devait aider à la fondation d'un collège d'agriculture. Cette opération fit entrer dans les coffres de l'université $688,576.

Après la mort du fondateur, plusieurs de ses amis personnels et de nombreux amis de l'institution imitèrent son geste fécond. Je note, en passant, les principaux.

Le fonds Fisk, destiné à l'augmentation et à l'entretien de la bibliothèque s'éleve à $510,000.

Les dons Sage, faits, de 1872 à 1915, par différents membres de la famille du même nom, atteignent aujourd'hui le chiffre de $200,000. Ils sont affectés à divers usages : médecine, philosophie, infirmeries, bibliothèque, etc.

Le fonds Guiteau, au montant de $330,000. dont les intérêts servent, en tout ou en partie, à secourir les étudiants nécessiteux.

Le fonds Payne qui a rendu possible la construction du collège de médecine à New-York : $4,350,000.

Goldwin Smith. ancien professeur à Cornell et qui a laissé, comme historien, des œuvres réputées, a légué à Cornell une somme de $680,000. pour encourager l'étude

---

(1) Report of the comptroller of Cornell University, dans le President's report pour 1918-1919.

de la littérature, de l'histoire, des humanités et de la science économique.

Le fonds Baker : $359,000, réservé à la construction de maisons d'étudiants.

Il en est beaucoup d'autres de moindre importance, tels les dons que des classes d'anciens élèves réunis en conventum n'oublient pas de remettre à l'université et qui s'élèvent parfois à $7,000. Tout cela contribue à augmenter chaque année la fortune consolidée de Cornell : elle était de $17,000,-000 en 1919 ; tout fait prévoir qu'elle atteindra $27,000,000. en 1920. La valeur des propriétés ou des fonds improductifs, est évaluée à $23,000,000., et, avec les collèges d'état, à $25,458,388.00.

CONCLUSION

Cette brève étude démontre à l'évidence tous les avantages que Cornell a retiré de l'union, du concours de ses anciens élèves. Les anciens de Laval ne sauraient faire moins et mieux pour leur Alma Mater. Ils sont aujourd'hui assez nombreux pour pressentir la nécessité de l'association et les bienfaits qui en découleraient. Il ne se passe pas de semaine que l'on ne demande aux autorités de l'université ou aux professeurs pourquoi ne jettent-ils pas les bases d'une " Amicale ". A la moindre réflexion, on comprendra que, pour être vraiment féconde, pareille initiative doit provenir du sentiment librement exprimé des anciens eux-mêmes. Dans cette délicate question, l'université a su tenir une ligne de conduite admirable. Tout ce qu'elle pouvait faire pour faciliter les relations entre ses élèves d'autrefois, les ramener vers Laval, leur faire prendre contact avec directeurs, professeurs ou camarades oubliés, elle l'a fait avec bonne grâce, voire avec largesse. Je n'en veux de preuve que cette " salle des anciens élèves " qu'elle vient d'ouvrir, où chaque mardi soir, se rencontrent de nombreux amis de l'institution. Il reste maintenant à

grouper en une légion bien organisée les 2,000 anciens élèves de Laval : c'est le rôle des anciens eux-mêmes. Ayons notre " Association des anciens élèves de Laval "; que tous ceux qui, en tout ou en partie, ont suivi les cours universitaires soient conviés à y entrer : la médecine, le droit, le clergé, le notariat, fourniront de forts contingents ; la faculté des arts avec ses écoles spéciales, ses nombreuses succursales de Lévis, Rimouski, Sainte-Anne, Trois-Rivières, Chicoutimi, Nicolet et d'ailleurs amènera dans le rang ses anciens distribués dans toutes les carrières : industrie, génie, commerce, finance, arpentage, beaux-arts, littérature, etc. Le mouvement une fois lancé, on verrait de toutes parts affluer les adhésions, puisque c'est le désir de tous et que tous se rendent compte que l'union est devenue nécessaire, indispensable : c'est le secret du succès.

Nous avons dans l'Aide au développement universitaire " notre " Cornellian council ", salué avec joie par la majorité des anciens ; l'association qui naîtra bientôt, espérons-le, dressera autour de Laval une armée d'enthousiastes partisans, de cœurs dévoués, fidèles, généreux.

GEORGES MAHEUX,
professeur à l'École forestière.

SCÈNE D'HIVER

Il fait grand froid, vers les trois heures de relevée. Sur le banc de neige encombrant le chemin du Roi, à la hauteur du carré de la maison, un petit vent sec du Nord-Est chasse devant lui, depuis le matin, une poudrerie fine qui mord cruellement la figure du passant. Il faut se méfier, chez nous, des Nord-Est ! C'est pour cela que la maison, œuvre de constructeurs qui savaient prévoir, a été établie, ainsi que vous la voyez, sur des bases asymétriques avec les grandes lignes de l'emplacement. Aussi, comme le lutteur qui s'arc-boute et tend l'épaule aux rudes coups, lorsque le bâtiment, de son pignon sans ouvertures, a subi et déjoué l'effort du grand Nord-Est d'hiver, celui-ci n'a plus qu'à filer outre par le grand chemin, en vagabond qu'il est ; tandis que la giboulée, elle, déroutée par cet écart inattendu, restera peut-être affalée, et la dune de neige de monter et monter encore jusqu'au retour des premiers soleils du printemps. Mais dans sa demeure tapie à l'abri de cette dune qui lui dérobe l'horizon, le paysan vit heureux comme dans un terrier.

Sans doute, il a fallu baliser cette route élevée comme un chemin de fer sur tréteaux, pour empêcher les étrangers de culbuter dans le casse cou. Le postillon lui, voyageur quotidien, payé par le gouvernement pour s'y connaître,

fera un détour à partir du deuxième voisin, où la neige "balaye" toute seule, et il s'en viendra familièrement passer en arrière des dépendances, puisque on a tout exprès défait une pagée de cloture du clôt aux vaches. Il le fallait bien, du reste, pour racheter le niveau du chemin public et permettre aux gens de la maison de gagner les bâtiments avec les lourdes charges. C'est par là que viennent d'arriver ces deux traines batonnées chargées de billes d'érable qu'on a sorties du bois. Il fait trop froid ; on ne les déchargera que demain.

Si ça continue, cette lune sera dure ! Là-bas, au-delà de la batture, l'eau du fleuve fume comme si elle était bouillante et l'on ne voit pas l'autre rive. Sous le fer des chevaux, sous la lisse des traineaux ou le pas du piéton, la neige crisse. De toutes les cheminées d'échappent des volutes de fumée qui s'écrasent bientôt sur les combles enneigés. Quand une porte s'ouvre, à la maison ou à l'étable, il en sort comme d'une voie d'échappement un nuage de vapeurs aux relents divers. De temps à autre, une forte détonation trahit l'effort de la contraction sous cette atmosphère hyperboréenne.

Tout à coup, par le nord-est de la maison, cinq ou six gorets, échappés à la dernière boucherie, s'amènent, rechignants et souffreteux. Ils s'en viennent passer sous la grande galerie de devant, où la porte de la grande chambre a été prudemment "condamnée" dans la dernière quinzaine de l'automne, et ils se blottissent auprès du solage de pierre, du côté sud-ouest. Là, il y a peu de neige. Ca balaye. C'était le jardin potager ; on y voit encore quelques bouts de carrés à demi couverts de glace, et près des piquets de clôtures percent quelques brindilles grêles et dépouillées de ce qui avait été, dans les beaux jours, des gadelliers ou de l'herbe Saint-Jean.

En hiver, les gorets jouissent d'une grande liberté. On leur ouvre sans crainte la porte de la porcherie, le matin, car ils n'iront pas gâcher du groin aucun jardinage. Ce qu'ils

iront glaner, ici et là, leur sera généreusement offert ; ce sont les reliefs des tables abandontes que les ménagères prodigues leur jettent, à la porte de service, durant ce temps de ripailles.

Ils ont beau faire, les petits gorets, de se tasser frileusement les uns contre les autres, aujourd'hui la place n'est pas tenable, il y fait trop froid. Elle est bonne quand il y a du soleil dans l'après-midi ; mais voilà que le soleil lui-même se cache dans un ciel terne pour descendre bien vite avant l'heure du souper et se coucher sans éclat derrière les montagnes qu'on ne voit même pas. Aujourd'hui, le Nord-Est est trop sec ; il rafale et fait le tour de la maison pour venir les surprendre, les glacer le long du solage. Non, il vaut mieux détaler.

C'est probablement ce qu'ils ont compris, dans leur cervelle de petits gorets errants, ce qu'ils se sont dit l'un à l'autre après avoir tenu un sage conseil. Car maintenant les voilà repartis comme ils étaient venus, à la file, l'oreille rougie par la morçure du froid, la queue en tirebouchon, suivant le plus brave, le lanceur de l'idée sans doute, qui, le premier, fait volte-face, remet le nez au Nord-Est et trottine par-dessous la galerie du sud, dans le sente accoutumée qui conduit à l'étable. Il s'y connait, le chef de file, car par le sud-ouest, il reste encore une clôture de jardin où l'on ne passe pas, même en hiver. Mais il y a pourtant, à l'angle du nord-est, en plein sous le vent qui siffle et pique, un passage bien difficile pour le petit goret qui est rien moins que chaussé en alpiniste. C'est au dessus de la bouche d'égout maintenant obstruée d'une glace dure comme pierre, là où s'est élevée une pyramide sous l'averse quotidienne des eaux ménagères ; là où l'on glisse des quatre sabots à la fois pour choir et bien involontairement se vautrer, hélas ! sur ce qui sera plus tard l'appétissant jambon des tables riches.

N'importe, puisqu'il fallait passer, les voilà passés. A l'entrée de l'étable, ils verront avec grande satisfaction celui

qui leur apporte, au bout de ses bras ballants, la chaudière de pâtée chaude et fumante qu'ils accueillent toujours avec des grognements égoïstes. Il leur dira comme ça : " Chou ! vous autres ! ce n'est pas un temps à souper dehors ! " Et ils sont tous entrés à la fois pour atteindre la meilleure place à l'auge et tantôt sur la bonne litière. Vente, Nord-Est, les petits gorets sont à l'abri !

Il est encore de bonne heure ; mais l'homme fera tout de suite le train du soir, car la nuit sera dure, et il ne faut pas attendre le noirceur pour trimballer dans la neige qui augmente.

Les auges et les rateliers bien remplis, on peut ensuite s'en aller au logis où s'annoncent, dès l'entrée, les fumets de la soupe réchauffée du soir et des viandes grasses. Fermons bien, aux bâtiments comme à la maison, toutes les portes, simples ou fausses, dont les ferrures sont recouvertes de givre et qui geignent lamentablement, car la nuit sera dure !

Ernest Chouinard.

ACADIANA

UN AMI ET BIENFAITEUR DES ACADIENS.

M. l'abbé E.-R. BIRON

Le 29 octobre 1916, mourait à Paris, au No 5 de la rue Yvon Villarceau si connu des Acadiens de passage dans la capitale française, un ami et un bienfaiteur insigne de l'Acadie, M. l'abbé E.-R. Biron, du clergé de Saint-Honoré d'Eylau, celui qu'après l'illustre historien de l'Acadie, M. Rameau de Saint-Père, on pourrait appeler *le premier Acadien de France.* Quelques lignes seulement dans *Le Moniteur Acadien* apprirent aux Acadiens la disparition de cette belle et grande figure, et ce fut tout le souvenir qui lui fut consacré dans un pays qu'il avait aimé à l'égal de la France. Et pourtant, parmi les étrangers qui se sont le plus dévoués à la cause acadienne, il n'en est pas qui mérite davantage la reconnaissance du " peuple martyr " que ce digne et saint prêtre en qui Mgr Richard, dans toutes ses œuvres nationales, et en particulier dans celle de l'éducation, trouva un collaborateur et un soutien zélé, généreux, et désintéressé. Les lecteurs du *Canada Français,* les Acadiens tout spécialement, nous sauront gré de faire revivre, à côté de la grande figure de l'apôtre de l'Acadie, Mgr Richard,

celle de l'un de ses meilleurs amis, celui qui partagea la plus grande de ses épreuves, et dont la fidélité ne connut pas de défaillance.

Eugène-Raymond Biron naquit à Chaudesaigues, dans le Cantal (France), le 25 août 1845. Il était le troisième des cinq enfants (deux garçons et trois filles) de Guillaume Biron et de Marie Nicolas. Deux de ses sœurs lui survivent, dont l'une a épousé M. le Commandant Cailleux, chef de bataillon aujourd'hui en retraite à Poissy (Seine-et-Oise).

Le jeune Raymond vint de bonne heure à Paris avec ses parents, excellents catholiques qui, jouissant d'une assez grande aisance, le mirent au petit-séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet où il fit d'excellentes études, puis au grand-séminaire d'Issy. Son cours d'études théologiques terminé, il enseigna plusieurs années au célèbre collège des Dominicains, à Arcueil.

Vers l'âge de trente ans, probablement sur les conseils de M. Rameau, il quitta la France pour venir se consacrer à l'œuvre de l'éducation des Acadiens. C'est, croyons-nous, à l'automne de 1875 que l'abbé Biron arriva au collège Saint-Joseph de Memramcook (Nouveau-Brunswick). Il enseignait au collège et se retirait au presbytère. Il racontera plus tard qu'à part les rats qui couraient librement dans la maison et malgré la température souvent au-dessous de 25° centigrades, il menait une vie heureuse. Le Memramcook d'alors n'avait pas le confortable d'aujourd'hui.

" Il arriva vers le même temps, écrit M. Placide Gaudet, l'éminent généalogiste acadien d'Ottawa, que je devins professeur au collège de Saint-Louis que venait de fonder M. l'abbé Richard. Aux vacances de Noël, je me trouvais à Saint-Joseph, et l'abbé Biron me fit demander d'aller le voir au presbytère. Il me fit raconter l'histoire de la fondation du collège de Saint-Louis et me demanda beaucoup de renseignements que je lui fournis de mon mieux. De retour à Saint-Louis, je fis part à M. Richard de l'intérêt que le jeune ecclésiastique français portait à son établissement.

Une correspondance, je crois, commença peu de temps après entre M. Richard et M. Biron. Je revis ce dernier en juillet 1876, à Saint-Joseph. C'est alors qu'il m'apprit sa décision de se rendre au collège de Saint-Louis et d'y placer des fonds." (1)

Ce serait donc à la rentrée des classes, en septembre 1876, que M. Biron aurait pris la direction du collège de Saint-Louis. Pour inaugurer sa charge, il commença par verser à la caisse, hélas ! bien maigre de l'établissement une somme de quatre mille piastres environ, nous dit-on, car le bon abbé, lui, n'en a jamais soufflé mot à personne, sa main gauche ayant toujours ignoré ce que donnait sa main droite. Ainsi, dès le premier jour, il se dévouait corps, âme et biens aux intérêts des Acadiens. Non content de cette mise de fonds si importante, il prélevera encore chaque année, sur ses économies, de quoi entretenir à ses frais plusieurs élèves.

" Il faudrait, nous écrit un ancien élève de Saint-Louis, avoir une juste idée de la vie aisée, du milieu intellectuel et des relations de M. Biron à Paris pour comprendre l'étendue et la grandeur des sacrifices qu'il a dû s'imposer dans un pays étranger et inhospitalier pour lui sous les multiples rapports du climat, de l'influence anglaise, de la mentalité des habitants, du manque de ressources et du degré d'affaissement où était réduit le peuple acadien sous un régime d'abandon, de défiance et de persécution qu'il endurait depuis le " grand dérangement " de 1755. L'amour de la France et le zèle de la religion lui firent considérer l'Acadie comme un lambeau de son pays violemment arraché à la mère-patrie. Les Acadiens étaient, à ses yeux, des martyrs au double point de vue de la religion et de la nationalité. De là la direction qu'il s'était tracée de travailler à développer et à fortifier leur foi tout en éclairant leur intelligence, afin de les rendre capables de gérer eux-mêmes leurs affaires et ainsi de sortir de l'espèce d'esclavage où les tenait leur manque d'éducation. Il voyait en eux un élément précieux

(1) Lettre du 18 janvier 1918.

pour l'Église et pour la société, à cause de leur foi et de leur caractère foncièrement français. Il favorisait tout élan vers ce but, Ainsi, il s'astreignit à être arbitre dans une société de debats formée parmi les élèves. Nous étions de pauvres orateurs, allez ! mais son patriostisme et sa perspicacité savaient découvrir dans nos sentiments, dans nos arguments, et parfois dans notre verve écolière des espérances pour l'avenir. Il fallait ensuite voir comme les débats avaient belle allure dans *L'Echo du Collège de Saint-Louis*, feuille écrite à la main par un de nos meilleurs calligraphes et publiée à une douzaine d'exemplaires seulement. Nous étions ainsi chauffés au rouge, et quand la célèbre feuille paraissait, on se l'arrachait avec avidité ; on la lisait, on la discutait, on la critiquait, et les vaincus juraient, en riant, de se venger à la prochaine séance. Les soirées de congé se passaient ainsi vives, animées et profitables ; on grandissait dans l'amour de notre collège et de tout ce qui intéressait notre race.

"Que dire du professeur ? M. Biron était la bonté même, indulgent comme il faut l'être au milieu d'éléments et de circonstances de début. Il temporisait, se faisait petit avec les petits, mais en même temps ferme, afin de stimuler les indifférents qui, élevés loin des centres intellectuels, comprenaient d'autant moins la nécessité d'une culture intense qu'ils en avaient plus besoin. Nous sommes aujourd'hui en mesure de juger combien a dû souffrir de ce côté le savant et le littérateur distingué qu'était M. Biron.

Quant à sa charité, elle n'eut d'égale que l'étendue du bien qu'il y avait à faire et qu'il voulait faire. . ." (1)

Un autre Acadien, qui fut le commensal de M. Biron, pendant un cours d'études supérieures qu'il faisait à Paris, le jeune et regretté M. Allain Landry, écrivait quelque temps après la mort de M. Biron à la vieille domestique du vénérable prêtre : " Il y a deux ans, j'ai visité le petit village

(1) Lettre du 8 octobre 1919.

de Saint-Louis, au Nouveau-Brunswick, où M. Biron a passé plusieurs années parmi les Acadiens, et je vous assure que les habitants ont apprécié pleinement ce qu'il s'est efforcé de faire pour leur amélioration. Il a, dans ce but, dépensé des sommes énormes, sans le crier sur les toits. J'ai demandé à plusieurs s'ils se souvenaient de M. Biron : " Si fait, Monsieur, m'a répondu l'un d'eux, je ne l'oublie jamais dans mes prières." J'ai su que M. Biron avait empêché, en se portant caution pour lui, la saisie de ses biens. Et à combien d'autres il est ainsi venu en aide !"(1)

Dans la disette qui faillit compromettre l'existence des jeunes colonies d'Acadieville et de Rogersville et fut une source de tribulations pour Mgr Richard (2), M. Biron souscrit le premier pour une somme de cent piastres. Les colonies du haut de la rivière de Bouctouche, Adamsville en particulier, éprouvèrent également les effets de sa générosité.

Mais sa grande sollicitude allait au collège de Saint-Louis et à ses chers élèves. De concert avec son ami, M. Rameau, il s'occupa d'organiser à Paris une société ayant pour but de venir en aide à l'éducation des Acadiens en fondant des bourses pour le collège de Saint-Louis. Le Comité central de cette association devait avoir pour président d'honneur Mgr de Ségur, que M. l'abbé Richard avait vu lui-même à Paris et qui lui avait fait don d'une statue de la Sainte Vierge pour sa grotte de Lourdes à Saint-Louis ; pour président M. Xavier Marmier, de l'Académie Française; pour vice-président M. Rameau ; pour trésorier M. Victor Deséglise, membre du jury de l'Exposition universelle de 1878, et pour secrétaire M. l'abbé Dauby, vicaire à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. On remarquait parmi les membres adhérents : MM. le Marquis de Montcalm, l'abbé de Rivières, chanoine de la métropole d'Alby ; Charles de

(1) Lettre du 17 février 1917.
(2) Voir le *Canada Français* de juin 1919.

Bonnechose, conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; Charles Avril, de Montchanin (Saône-et-Loire) ; l'abbé Collot, chanoine honoraire, membre du Conseil de la Propagation de la Foi ; l'abbé Guéneau ; l'abbé Cavanoux ; Arthur Bertrand, éditeur ; l'abbé Huvelin ; l'abbé Raboisson, aumônier de l'hospice Cochin ; Charles de Steinbach, agrégé de l'Université, etc., etc.

Malheureusement, l'horizon était sombre en Acadie ; les événements se précipitaient, paralysant les efforts des deux grands amis des Acadiens. Par suite d'un enchainement de circonstances que nous avons brièvement racontées dans cette même revue (1), le collège de Saint-Louis était menacé dans son existence. Nous n'avons à revenir sur cette douloureuse affaire qu'en ce qui concerne personnellement M. l'abbé Biron, car c'est lui qui devait être la première victime d'un complot ourdi au sein même de l'établissement qu'il dirigeait. L'homme ennemi avait semé la zizanie dans le champ du père de famille. Des difficultés s'étaient élevées entre Irlandais et Français, et l'enseignement de M. Biron avait été dépeint à l'évêque de Chatham comme étant trop national, c'est-à-dire trop français. Vers la fin de l'année scolaire 1882, M. Biron, écrivit à Mgr Rogers, lui demandant d'aller passer ses vacances en France, afin de régler quelques affaires de famille, et lui promettant de revenir à temps pour l'ouverture des classes en septembre. Mgr lui répondit en lui exprimant le désir de le voir à Chatham. M. Biron s'y rendit et, après une scène des plus violentes, lui déclara qu'il ne devait plus retourner au collège, et lui donna la permission de s'absenter pour deux ans, " plus minusve ".

Nos lecteurs savent ce que fut la séance de fin d'année scolaire du 5 juillet, où il y eut un incident inouï jusque-là dans les annales d'aucun collège. " Quelques heures avant la séance, écrit un témoin absolument digne de foi, M. l'abbé

---

(1) Voir le *Canada Français*, livraison de mars 1919.

Biron m'invita à monter dans sa chambre. Je trouvai là six ou sept élèves des plus avancés dans leur cours d'études, venus de toutes les parties des provinces maritimes. M. Biron me les présenta tous, me donnant leurs adresses respectives ; puis il nous dit de nous bien souvenir les uns des autres et de rester toujours unis pour combattre ensemble, quand ces jeunes gens seraient devenus des hommes, les bons combats de la religion et de la nationalité. Il ajouta qu'il craignait que l'heure ne fût arrivée où le berger allait être frappé et le troupeau dispersé ; qu'il avait des pressentiments que le collège allait être fermé ; que, pour sa part, lui, il était renvoyé en France par Sa Grandeur Mgr Rogers, que, du moins, il ne pouvait pas interpréter autrement les ordres qu'il venait d'en recevoir." (1)

Après la séance qui consistait en morceaux de déclamation français et anglais, pièces théâtrales dans les deux langues, musique vocale et instrumentale, Mgr Rogers, qui présidait, prit la parole une première fois pour complimenter les élèves sur leur succès, Français et Anglais ayant parfaitement interprété leurs rôles, les uns et les autres indifféremment dans les deux langues ; puis, après avoir invité plusieurs des assistants, entre autres M. l'abbé Drolet, de Québec, et M. l'abbé Girouard, du diocèse d'Arichat à adresser la parole à l'auditoire, lesquels n'eurent que des éloges à faire aux élèves et à leurs professeurs, Mgr se leva une seconde fois et parla en anglais, non plus pour féliciter les élèves, mais pour condamner l'administration du collège et l'enseignement qu'on y donnait, prétendant qu'on ne faisait pas justice à certaine catégorie d'élèves, ceux de langue anglaise, etc., et que, dans ces conditions, il croyait devoir retirer son patronage au collège de Saint-Louis. . .

En somme que s'était-il passé ? Nous en trouvons l'explication dans une lettre écrite quelques semaines après à M. l'abbé Richard par un citoyen des plus en vue de la

(1) Témoignage de l'honorable Sénateur Pascal Poirier, 4 février 1885.

région et de nationalité irlandaise. L'auteur de cette lettre raconte que, dans une entrevue qu'il avait eue avec Mgr Rogers, l'hiver précédent, à Chatham, Sa Grandeur lui avait demandé quelle était la cause des difficultés entre Français et Irlandais au collège de Saint-Louis : " Je racontai à l'évêque les choses telles qu'elles s'étaient passées, faisant porter tout le blâme sur les jeunes Irlandais et particulièrement sur C... (un Irlandais des États-Unis, renvoyé du reste et pour cause)... Sa Grandeur ajouta qu'Elle était informée que l'enseignement de M. Biron était très national, ce que je lui affirmai fortement... J'ai souvent parlé de M. Biron et de son antipathie pour les Anglais. Mais puisque j'envoyais mes enfants au collège, c'est donc que j'approuvais son enseignement, plus que part tout ce que je pouvais dire ou écrire... Je sais de source certaine quel est celui qui a fait rapport à l'évêque sur l'enseignement de M. Biron. Je ne m'en suis pas occupé, vu que j'envoyais mes enfants au collège pour qu'ils apprennent le français..." (1)

Ainsi, une simple dispute entre élèves où la minorité anglaise avait tout le tort et une accusation contre l'enseignement trop français de M. Biron dans un collège français où les Irlandais mettaient leurs enfants pour apprendre le français, avaient suffi pour faire condamner publiquement l'institution, sans en entendre préalablement le supérieur responsable, M. Richard.

L'évêque avait offert à M. Biron d'échanger son poste de directeur du collège contre le ministère paroissial ; mais le noble prêtre, avec le sentiment de sa dignité et de son honneur blessés, avait répondu que, s'étant fait ordonner et agréger au diocèse de Chatham en vue de l'enseignement dans un collège et non du ministère paroissial, il préférait se retirer.

M. Biron parti, le collège de Saint-Louis restait sans directeur, et l'évêque, déjà fort embarassé avec son collège

---

(1) Lettre de M. H., 25 août 1882.

anglais de Chatham, fermé faute de ressources, laissa tomber celui de Saint-Louis.

Dès l'année même de sa rentrée en France, M. Biron fut appelé à faire partie du personnel enseignant au Collège de Vaugirard à Paris, où il passa plusieurs années. Il se consacra ensuite au préceptorat dans de grandes familles françaises et aussi dans quelques familles étrangères.

En 1889, l'autorité diocésaine offrit à M. Biron entre deux postes de prêtre auxiliaire à son choix : l'un à Saint-Augustin, une des plus belles paroisses de Paris, l'autre à Saint-Honoré d'Eylau, paroisse du nouveau Paris dans le ravissant quartier de l'Ouest, à la porte du Bois de Boulogne, en haut des Champs Elysées et du Trocadéro. M. Biron opta pour cette dernière qui, moins riche et moins célèbre que Saint-Augustin, a, à son avantage, un avenir incomparable et la situation la plus heureuse du Paris moderne. Elle ne comptait déjà pas moins de 35,000 âmes et avait pour curé M. l'abbé Marbeau, élevé depuis au siège épiscopal de Meaux.

Dès la seconde année de son ministère à Saint-Honoré d'Eylau, M. Biron, que les œuvres de jeunesse attiraient tout particulièrement, y fondait un patronage. " Il commença, lisons-nous dans une notice qu'a bien voulu nous communiquer M. le Commandant Cailleux, avec douze membres, élèves des écoles laïques auxquels il avaît fait faire leur première communion. Pour maintenir ces jeunes gens dans la pratique de leurs devoirs religieux, il s'ingéniait à les attirer par tout ce qui pouvait leur être agréable. Son modeste appartement de la rue Yvon Villarceau était le seul local dont il disposait pour son patronage. Aussi, eût-il l'idée d'organiser de grandes promenades. Les pelouses, les routes, les bois et le plein air furent toujours depuis ses grandes salles à lui et les limites de son œuvre . . . En pleine santé à cette époque, il accomplissait lui-même les marches les plus longues, allant allègrement à pied de Paris à Versailles et retour, surveillant les jeux l'hiver par tous les

temps, la pluie, la neige, le gel. Il était le boute-en-train et l'entraîneur des jeunes.

" En 1910, la Patronage était à son apogée : il comptait près de trois cents membres. C'est vers la fin de cette même année que M. l'abbé Soulange-Bodin, successeur de Mgr Marbeau nommé à l'évêché de Meaux, décida la fusion de la Société des Jeunes Gens de Saint-Honoré d'Eylau (l'Amicale des Écoles chrétiennes) et du Patronage. Les deux compagnies se mêlèrent fraternellement et prirent pour titre : " La Jeunesse catholique de Saint-Honoré d'Eylau ", et ce fut M. l'abbé Biron qui fut le directeur de cette nouvelle et grande œuvre.

La sollicitude de M. l'abbé Biron pour ses œuvres parisiennes ne lui faisait pas oublier sa " chère Acadie ", comme il aimait à l'appeler toujours, et il ne se passait pas une année, pas un événement important en Acadie, comme les Conventions nationales, sans qu'il ne marquât par un don généreux la part qu'il prenait à toutes les manifestations vitales de ce petit peuple qu'il aimait à l'égal de ses jeunes gens du Patronage. (1)

Le 12 janvier 1908, il écrivait à Mgr Richard, alors à Rome, en mission spéciale de la part de ses compatriotes : " Votre dernière lettre m'a rendu un peu de courage. Après tout ce que vous me dites des dispositions du bon et saint Pape qui gouverne l'Église et pour lequel nous avons en France une vénération toute particulière, je doute moins du résultat final de ce qui nous tient tant à cœur à tous deux. Comment, d'ailleurs, une cause si juste que celle dont vous êtes en ce moment l'avocat auprès de l'autorité suprême de l'Église de Jésus-Christ pourrait-elle succomber ? L'Acadie n'a-t-elle pas bien mérité au regard de la cause catholique ? Cette jeune et chrétienne nation n'a-t-elle pas, à l'exemple du Canada, continué en Amérique la noble mission que, pendant tant de siècles, la France d'autrefois a remplie

(1) A la deuxième Convention Nationale des Acadiens, tenue à Miscouche en 1884, il envoya une contribution de 500 francs.

dans le monde en faveur du Christ qui aime les Francs ?... Malgré la situation si terrible de notre pauvre patrie, (situation toutefois si consolante, à cause de l'union du haut et du bas clergé avec les vrais fidèles et de la fidélité au Saint-Siège, malgré tant de sacrifices !) je ne désespère pas de pouvoir, si Dieu me prête encore vie, réunir ce qu'il faudra pour faire à l'Acadie, en la personne du nouvel évêque une offrande qui sera, comme vous le dites si bien, le souvenir de la mère à sa fille la plus aimée et la plus digne. Vous voudrez bien, à cet effet, me tenir un peu au courant des événements qui vont certainement se produire à la suite de votre voyage et de la communication de la Propagande aux évêques de la province d'Halifax... Il va y avoir certainement un grand branle-bas, et ce sera très intéressant à suivre de près, et au besoin à contrôler...

" A l'époque de vos noces d'argent, outre les ornements de votre messe, j'avais fait envoyer par M. Jouanin, économe de Saint-Sulpice à Paris, une certaine somme, 300 francs environ à M. Larue, procureur de Montréal. Avez-vous reçu cette somme destinée à vos œuvres de colonisation ?... En attendant, cher Monseigneur Richard, le plaisir d'avoir des nouvelles de votre voyage, je vous souhaite un bon retour et un succès complet dans tout ce qui concerne notre chère Acadie."

M. Biron est en relations avec toutes les personnes de Paris ou de la France qui s'intéressent au Canada ou à l'Acadie. Il voit, à leur passage à Paris, tous les Canadiens de marque et, en particulier, les évêques de la province de Québec : " Le vieil Archevêque de Québec, écrit-il, que j'ai vu souvent dans l'intimité dans ses différents séjours à Paris où il compte beaucoup d'amis, est très dévoué aux Acadiens, ainsi que notre vieil ami, Mgr Rouleau... Espérons que de la vieille et vénérable métropole des Acadiens viendra encore avec une sympathie sincère un secours propice..."

En 1915, la nouvelle de la mort de Mgr Richard lui arrivait d'Acadie comme un coup de foudre au milieu de tant d'autres douleurs causées par la guerre déchaînée depuis un an et demandant à la France le meilleur de son sang. " C'est le cœur serré qu'il vit partir les membres de sa chère Société pour accomplir leur grand devoir envers la patrie. A quels sacrifices n'eût-il pas consenti, lui aussi, pour le salut de la France ? Il partagea l'enthousiasme de tous, mais chaque fois qu'un de ses Jeunes tombait au champ d'honneur, son pauvre cœur se déchirait : la gloire ne le consolait pas de la douleur... Alors, la vieille bronchite qui le guettait tous les hivers prit insensiblement le dessus. La mort de tout jeunes *Marie-Louise*, et toujours des meilleurs, le terrassa définitivement. Quelques instants avant sa mort, qui arriva le dimanche 29 octobre, il se leva en chancelant, allant, dit-il, prendre son chapeau pour donner des Avis. Les Avis, c'étaient les conseils qu'il donnait, chaque dimanche, aux membres du Patronage. Ainsi, jusqu'au bout, il fut avec sa chère œuvre, et son dernier mot, son dernier effort fut pour elle !

" Nous avons accompagné sa dépouille mortelle à l'église et au cimetière Montparnasse, où elle repose en paix dans un caveau de famille ; mais sa belle âme qui doit se complaire dans la compagnie de celles de ses nombreux enfants morts au champ d'honneur, rayonnera encore ici-bas, inspirera et éclairera ses successeurs et les membres de son œuvre afin qu'elle lui survive ! " (1)

Ajoutons ,nous aussi, que l'âme de M. l'abbé Biron continuera également du haut du ciel, avec celle de son ami, Mgr Richard, à rayonner en Acadie, inspirant et éclairant les vrais patriotes, ceux qui sans peur et sans reproche, combattent les bons combats de la religion et de la nationalité.

Fr. M. GILDAS, ptre., *O.C.R.*

(1) Extrait d'une Notice nécrologique par M. le Dr P. Michaux président de la F. G. S. P. F. (Fédération Gymnastique et Sportives des Patronages de France).

A QUÉBEC

Tous les Canadiens, surtout à Québec, se souviennent du trio Larrieu. *Peu d'artistes français ont trouvé chez nous plus chaleureux accueil* et applaudissements plus enthousiastes que l'auteur *des* Chansons de chez nous *et des* Voix canadiennes. *Ses deux interprètes ont été mille fois acclamées.*

L'une d'elles, Mme Ariel, vient d'écrire ses impressions. Sous le titre : Nos amis les Canadiens vus chez eux, *elle doit bientôt publier un volume dont elle nous offre aujourd'hui une primeur.*

Mme Ariel est une artiste de la plume, comme elle l'est de la scène. Son livre, nous en sommes sûr, aura un très prompt succès. Peu d'écrivains français nous ont plus intimement connus et nous ont manifesté, pendant et après leurs tournées artistiques, un intérêt plus intense et une plus franche amitié.

On en verra une preuve dans ces lettres qu'écrivit Mme Ariel à sa sœur et dont nous donnons un important fragment.

NOUS ARRIVONS A QUÉBEC

Nous sommes désolés : nous aurions tant voulu arriver par un beau temps dans cette vieille ville de Québec, gardienne vigilante des traditions et des souvenirs de la Nouvelle-France !

— " Ecoutez mes enfants, fit Larrieu toujours philosophe, si vous voulez m'en croire, nous irons dîner d'abord, puis, nous irons dormir. Demain il fera beau. . ."

Le lendemain, quand je m'éveillai, j'aperçus un gai rayon de soleil qui glissait obliquement à travers mes persiennes. Je tirai Lecomte du lit en dépit de ses protestations, et, moins d'une heure plus tard nous étions dehors.

Le ciel était d'un joli bleu pâle ; les trottoirs bien lavés par l'averse de la veille. Nous descendîmes la rue St-Louis, tranquille comme une vieille rue de province. J'étais joyeuse de retrouver en pleine Amérique ces maisons de pierre hautes et étroites dont les murs solides sont faits pour abriter des générations.

Nous arrivâmes sur une grande place. D'un côté, enfoncée dans un jardinet aux arbres séculaires, nous aperçûmes la vielle chapelle des Récollets ; de l'autre, le somptueux Château Frontenac et en face de nous, les coteaux de Lévis. Nous pressâmes le pas pour arriver plus vite sur cette terrasse que nos amis Canadiens nous avaient tant vantée.

Nous restons saisis devant le beauté de ce paysage vraiment unique. Imaginez un promontoire élevé, couronné d'une citadelle XVIIème siècle. Quelques clochers se dressent au dessus des maisons dont les toits luisent au soleil. Des rues tortueuses dégringolent la côte rapide qui mène à la basse ville dont les maisons s'entassent pêle-mêle au bord de .la rivière.

Plus loin, le Saint-Laurent roule ses eaux vertes. Il enserre l'île d'Orléans puis, s'élance magnifiquement vers la mer lointaine entre deux berges hérissées de hautes falaises, dont les teintes sombres tranchent sur l'azur clair de ce ciel d'automne.

Les poêtes ont chanté les beautés de Naples la jolie, de Paris l'enjôleuse, de Séville la brune, mais qui dira jamais le charme de Québec ! Qui dira jamais l'émotion qui s'empare d'un cœur de Français devant ce joyau de l'Amérique du Nord fièrement campé sur son rocher, que le Saint-Laurent baigne de ses eaux profondes.

En regardant ce fleuve immense qui semble au loin se perdre dans l'infini, je songeais que, trois cents ans plus tôt, des frégates battant le pavillon du Roy venaient parfois jeter l'ancre devant Québec. Je songeais aux braves capitaines et aux rudes colons qui avaient osé bâtir leur foyer dans cette solitude encore inconnue ; je songeais à ce qu'aurait pu devenir la Nouvelle-France si la France sa mère avait voulu, ou plutôt si elle avait su ! Quel dommage, pensai-je tristement !

Pourquoi nos trois couleurs ne flottent-elles plus sur cette citadelle où résonnait naguère la voix de Montcalm ? pourquoi ne sommes-nous plus chez nous sur ce sol où l'on parle encore notre lnague ?

Je revins silencieusement à l'hôtel, l'esprit tout plein de ces visions du passé qui, à Québec, vous assaillent à chaque pas.

Larrieu nous attendait.— " Je viens de voir les pères Jésuites de la rue Dauphine, nous dit-il. Le Père L. a été très aimable, il m'a présenté à M. C., un québecquois de vieille souche qui habite tout près d'ici. Ce monsieur s'est offert tout de suite à nous servir de Cicérone. J'ai promis que vous iriez cet après-midi faire une petite visite à sa femme qui est très âgée et ne sort jamais."

Vers deux heures, Lecomte et moi sonnions au No X. de la rue Ste-Ursule. C'est une vieille maison aux fenêtres soigneusement ornées de rideaux bien blancs. Un petit air du temps jadis flotte autour de ces murs qui ont dû abriter bien des familles de francs et loyaux canadiens.

La lourde porte s'ouvre. Un homme de soixante-dix à soixante-quinze ans paraît. De taille moyenne, trapu ; une bonne figure accueillante égayée par une moustache toute blanche et une petite barbiche taillée en pointe. C'était M. C. Il nous tend chaleureusement les mains et nous conduit au salon. Au fond d'un grand fauteuil de tapisserie, Mme C. coiffée d'un bonnet à coques, est assise.

Elle nous embrasse sur les deux joues, nous fait asseoir puis... on cause de la France naturellement. Notre hôte nous montre " ses souvenirs ". De précieuses vaisselles de Rouen qui venaient de ses grands-pères, deux sabres d'ordonnance accrochés aux dessus de la porte. Ses armes quand il était soldat... (il en parle avec un peu d'orgueil et une nuance de regret dans la voix) ; une magnifique broderie au petit point représentant la Cène de Léonard de Vinci ; un ouvrage de sa femme quand elle était jeune fille. Puis, avec respect, il tire d'une armoire un drapeau tricolore délavé par la pluie, effiloché par la tempête. Avec émotion il déplie l'étoffe et dit d'une voix qui tremble un peu : " Le pavillon de la Capricieuse, le premier bâtiment français qui jeta l'ancre chez nous... après la conquête ! Je m'étais fait un ami du capitaine et, avant de quitter le Canada il me donna ce drapeau... pour moi, c'est plus qu'un souvenir ; c'est une relique..."

Pour faire diversion Mme C. nous montre des photographies. De très vieux portraits représentant des dames de l'autre siècle portant de gracieuses coiffures de dentelles d'où s'échappent de longues boucles, des jupes énormes, bouffantes et retroussées à la 1830, de raides crinolines, des corsages plats et austères, des manches à crevées... de petits garçons vêtus de pantalons qui s'arrêtent au dessus de la cheville et de vestes rondes qui semblent étriquées, des messieurs graves, mal à l'aise dans leurs faux cols trop larges et leurs redingotes surannées. Pourquoi les choses démodées nous paraissent-elles presque toujours ridicules et laides ? Mais, si les costumes étaient inélégants, si les attitudes étaient guindées et veillottes, que les visages étaient donc bien français ! Je me disais que l'album de famille que ma sœur garde précieusement au fond d'un tiroir contient bien des portraits de tantes, d'aïeules, de cousins ressemblant étrangement à ces figures d'autrefois qui attachaient sur moi comme un regard d'outre-tombe.

Ensuite, il fallut goûter à toutes sortes de bonnes choses essentiellement canadiennes : du sirop d'érable doré, onctueux, embaumé comme un bouquet de fleurs sauvages, de belles belles pommes " fameuses " dont la réputation a, depuis longtemps, traversé l'Atlantique !. . . Je revoyais notre gai Paris d'avant-guerre. Durant les soirées brumeuses et froides de décembre, à la lueur pâlote de nos reverbères, des marchandes " des Quatre Saisons " affairées autour de leurs " balladeuses " criaient gaîment : à la pomme, à la pomme ! ! Dix sous la douzaine de fameuses " ! ! Puis, familièrement elles arrêtaient les passant : " Eh ! là-bas, ma p'tite dame, faut-il vous en servir ? des fameuses à ce prix-là, c'est pour rien ! ! "

Ah oui ! elles sont bien connues chez nous les fameuses ! mais, qui m'eût dit qu'un jour je mangerais des pommes canadiennes à Québec ! Tout arrive !

— Mais, ce n'est pas tout, ça, fit tout à coup le bon M. C., nous n'êtes pas venues pour passer l'après-midi au coin du feu ! Il n'est que trois heures ; si vous voulez, nous allons sortir et je vais vous faire les honneurs de Québec."

Un quart d'heure plus tard, nous étions sur l'esplanade. Nous longeâmes cette aristocratique rue d'Auteuil dont les hautes maisons semblent regarder par dessus les remparts, avec des airs de bourgeoises correctes et cossues.

— " Tenez, fit notre guide, voici la rue Dauphine, là, c'est la porte St-Louis ; elle a été reconstruite ; l'ancienne tombait en ruine ! "

Nous descendîmes la rue St-Louis. M. C. nous montra de la main une grande maison grise puis, baissant la voix :

— " C'est ici où vécut la belle amie de Bigot, la blonde Mme Pean de triste mémoire ! Un peu plus bas, de l'autre côté, vous voyez cette petite maison très humble ? — Oui, à côté du barbier ? — C'est dans cette maison que les soldats de Montcalm rapportèrent leur général mourant, c'est là qu'il est mort ! Maintenant, prenons cette petite rue et allons rendre visite aux Ursulines. Je vous montrerai ce

qui reste de l'ancien monastère, où vivent les souvenirs de Mère de l'Incarnation et de cette vaillante madame de la Pelleterie, qui devouèrent leur vie entière à l'éducation des filles de la Nouvelle-France et à la conversion des petites sauvagesses. Nous entrâmes dans le couvent. A travers la grille, une aimable religieuse nous souhaita la bienvenue. Nous visitâmes le monastère (autant que cela est permis aux laïques), puis, nous revinmes au parloir. La bonne religieuse nous y attendait.

— " Laissez-moi vous montrer notre relique dit-elle.

Des gonds grincèrent et nous aperçumes dans le tour : un crâne. Elle ajouta : " Le crâne de Montcalm pieusement conservé depuis deux siècles ". Quelques os jaunis, montrant des orbites sans regard ; une bouche crispée dans un rictus de cadavre : c'était là tout ce qui restait du grand Capitaine !

Allons à la chapelle, dit notre Cicérone. Elle était fermée. Une fillette joufflue prit un trousseau de grosses clefs et ouvrit pour nous la lourde porte à deux battants.

Quelques rayons rouges tombaient des vitraux et éclairaient une chapelle toute blanche, partagée en deux par des grilles. La lampe du Sanctuaire clignotait au-dessus du maître-autel. Aux murs, de grands tableaux. Dans la pénombe, des formes voilées, dont on ne distinguait guère que la grande collerette blanche, semblaient abimées dans une prière ardente. Tout au fond, derrière les grilles une petite lampe veillait paisiblement.

— " C'est peut-être la lampe des Repentigny, dit notre ami, à voix basse. Toute une histoire qui est devenue presque une légende !

— Oh ! racontez-là !

— Eh bien ! voilà ce que j'en sais :

" Au XVIIIe siècle, quelques années avant la conquête,
" un drame bouleversa la noble famille des Repentigny.
" Alors, la belle et riche héritière de ce nom illustre fit vœu
" de se consacrer au Seigneur et d'allumer de ses mains une

" lampe expiatoire qui brûlerait sans jamais s'éteindre,
" tant que le cloître des Ursulines de Québec existerait.
" Elle entra comme religieuse dans ce monastère où elle
" avait passé sa jeunesse. On parle encore aujourd'hui de
" sa magnifique voix, pure et claire, comme une voix d'ange...
" J'imagine que bien souvent, les fiers gentilshommes qui
" passaient devant la chapelle se sont arrêtés pour l'écouter
" chanter, sur pris peut-être de reconnaître cette voix qu'ils
" avaient admirée jadis dans les salons de la ville ! Quel
" désespoir amena cette jeune fille a chercher un refuge au
" pied de l'autel ? nul ne le sait. Mais son vœu fut res-
" pecté, et la lampe des Repentigny brûle encore au fond
" du cloître des Ursulines de Québec ".

En sortant de la chapelle nous traversâmes la rue et nous entrâmes dans un jardin. De grands arbres frissonnaient sous le vent d'automne et secouaient leur feuilles d'or et de pourpre qui voltigeaient un instant desemparées, puis, tombaient sur le toit d'une toute petite église, qui semblait vieille... vieille...

— C'est une église protestante construite sur le site de l'ancienne Église des Récollets annonça notre guide. Enfin, entrons tout de même ! Vous y verrez des vitraux vraiment superbes.

Rien de plus triste, rien de plus froid qu'une église anglicane. De longs bancs bien cirés, un pupître de cuivre qui supporte un gros livre orné de signets. D'épais tapis amortissent le bruit des pas. Beaucoup de confort, beaucoup de calme, beaucoup de sévérité, mais rien d'apaisant. On n'y sent pas la présence Divine qui rend si douce, si fortifiante l'atmosphère de la plus modeste de nos chapelles catholiques. Les vitraux sont très beaux. Le Soleil éclaire une " Ascension " qui occupe toute une fenêtre au-dessus du maître-autel, et la douce figure du Christ semble s'élever dans une apothéose de gloire et de lumière. Les couleurs sont riches et chaudes. Des bleus profonds, des rouges lumineux, des jaunes dorés jetaient sur les murs des lueurs d'arc-en-ciel.

Malgré tout j'avais hâte de sortir. Le protestantisme m'étouffe. C'est une religion dure qui fait le ciel lointain et morne.

Nous traversons la place où une fontaine chante doucement. Un lourd bâtiment de pierre, trop neuf, trop riche, trop moderne, détonnant dans ce Québec qui garde son délicieux cachet " Ancien régime ", attire notre attention. C'est le nouvel Hôtel des postes. — " Regardez, fit M. C., voyez-vous, au-dessus de l'entrée, cette plaque sur laquelle est sculpté un chien ? " C'est le fameux chien d'or ! Encore une vieille histoire québécoise dont personne ne sait le fin mot. Vous n'arriverez pas à déchiffrer l'inscription qui est gravée au dessous, mais la voici :

Je suis un chien qui ronge l'os ;
En le rongeant je prends mon repos.
Un jour viendra qui n'est pas venu
Où je mordrai qui m'aura mordu !

A qui, à quoi, le propriétaire du chien d'or voulait-il faire allusion ? C'est un mystère. Tous nos historiens, tous nos chroniqueurs ont essayé de déchiffrer cette énigme, mais personne n'a rien trouvé de certain. On parle d'une querelle de famille ; on dit même qu'un bourgeois du nom Philibert y fut mêlé...

" Philibert ! interrompit Lecomte, mais c'est un nom du Midi cela !

— " Mais oui, chère Madame ! et ce qu'il y a de plus curieux reprit M. C.: c'est que tout récemment, dans un village du Sud de la France, on retrouva un chien d'or semblable à celui-ci et portant la même devise.

— " M. C., fis-je. je vous en prie, n'abimez pas votre chien d'or ! Laissez-le dans le domaine de la légende et du mystère. Il appartient à un passé inconnu. Laissez à chacun le plaisir d'évoquer et de reconstituer ce coin obscur de votre histoire ; laissez à l'imagination du passant et du rêveur le soin de brosser le décor !

Personnellement, je veux voir dans votre " chien d'or " le symbole de la race canadienne-française. Pendant de longues années, elle a subi sans mot dire le joug du vainqueur : elle rongeait son os et en le rongeant elle prenait son repos et sa force ; maintenant, quand on l'attaque, elle mord ! ! "

Nous descendîmes une rue large construite sur les anciens remports. A gauche, nous avions les bâtiments du Séminaire et de l'Université Laval, à droite de grands arbres et un parapet de pierre. A nos pieds s'étendait la " Basse-Ville " plus loin, le Saint-Laurent et plus loin encore l'île d'Orléans, Lauzon, Lévis. A certains endroits le parapet est percé de meurtrières où passaient les gueules de canons. Quelques couleuvrines trapues et inélégantes, voisinent avec de vieux boulets arrangés méthodiquement en petits tas carrés comme aux Invalides.

Toute cette artillerie date au moins de Vauban. A un demi mille environ, se profilent les épaisses murailles de la citadelle perchée comme un nid d'aigle sur sa falaise abrupte.

Ces vieux canons, ces boulets inoffensifs, ces murailles de pierre où l'herbe pousse, cette forteresse réputée imprenable, c'était il y a deux cents ans l'espoir et la force de la Nouvelle-France. Québec, c'était la porte du Canada et sur ses roches étaient venus se briser maintes fois les assauts des Iroquois et des Anglais.

Maintenant...

— " Tenez, fit tout à coup notre guide, voyez-vous ces " petites rues, en bas, près du fleuve ? Ce sont les plus " vieilles rues de la ville, elles ont gardé leurs noms pitto- " resques. Là, (suivez-vous la direction de mon doigt ?) " c'est la rue " Sous-le-fort ", ici, " le Sault-au-Matelot ",... " Hein ! ce sont des noms français ou je ne m'y connais pas ! " Apercevez-vous ce vieux clocher, là, à droite ? c'est Notre- " Dame des Victoires, la première chapelle de Québec. " Autrefois, il y avait un marché tout près et nos " habi- " tants ", avant de débaler leur " denrées ", s'en venaient

“ faire un bout de prière devant l’antique statue de Notre-
“ Dame qui protègea bien souvent la cité.”

Nous montons une petite rue étroite, grimpante et mal pavée. La rue de la Sainte-Famille, je crois. Je m’amuse à regarder les noms écrits sur les portes et les enseignes des boutiques. Il y a des “ Laliberté ”, des “ Lajeunesse ”, des “ Maréchal ”, des “ Le Blanc ”, des “ Dupont ... Toute la France d’autrefois revit à Québec. Ces vaillants et gais soldats des régiments de “ Royal Roussillon ” de “ Carignan ” et de “ Saintonge ” ont légué à leurs héritiers les joyeux sobriquets dont les gratifiaient leurs camarades. Si l’on pouvait rechercher bien au fond de l’histoire de ces familles, on verrait que l’ancêtre fut un rude grognard, le soldat “ un tel ” dit Jolicœur, ou Lachance, ou La Violette ou Brind’amour ! ! Chose curieuse, au Canada et surtout à Québec, les véritables noms se sont parfois perdus ; mais les surnoms sont restés et ajoutent encore au charme suranné de cette petite ville si profondément française.

— Si vous voulez, cousines, dit notre nouvel ami, nous allons prendre le tramway et nous irons faire un pélérinage sur les plaines d’Abraham. Le soleil se couche, c’est le bon moment.

Si nous voulions ? Je pense bien !

Nous “ embarquons ” dans la première voiture qui passe. Nous descendons je ne sais où, et bientôt nous sommes sur un vaste terrain nu, balayé par le grand vent du fleuve.

Les plaines d’Abraham !

— Alors, c’est ici, sur ce sol où nous marchons, que se sont jouées les destinées de la Nouvelle-France ! C’est ici que Montcalm a lutté désespérément opposant a une armée deux fois plus nombreuse que la sienne, son patriotisme, son génie et la poitrine de ses soldats !

Oui ! cette terre est bien française ! Ce Québec qui s’allumait là-bas est bien à nous ! Le sang des nôtres a coulé sur ces plaines tragiques ! Un groupe de promeneurs passa près de nous. Ils parlaient anglais. Je ne pus m’empêcher de

les regarder avec hostilité. Ce sont eux les intrus. Nous autres, français de la vieille France, nous sommes chez nous sur cette terre que nos hommes sont venus découvrir, défricher et défendre, tandis qu'eux, les vainqueurs, ils ne sont que ceux qui gouvernent par droit de conquête ! Pauvre droit, fait seulement de force brutale !

Un énorme soleil rouge descendait lentement dans le ciel couleur de perle...

Nous revînmes vers la ville l'âme toute vibrante encore de ces évocations héroïques.

UNE PAIX DE JUSTICE

Autour du traité de Versailles du 28 juin 1919

Un traité de paix n'est pas une œuvre abstraite ; il est conditionné par l'espèce de guerre qu'il a pour but de terminer ; il doit rétablir entre les peuples et les nations l'équilibre que celle-ci a rompu. Plus le bouleversement a été étendu et profond, plus sont nombreux et vastes les problèmes que la paix est appelée à résoudre. Or on sait ce qu'a été la guerre de 1914-1918. On l'a justement appelée mondiale. Pas un seul des cinq continents de la planète qu'elle n'ait atteint. Mais elle a surtout ébranlé la Vieille Europe et l'Asie Antérieure. Quatre grands Empires, celui des Tsars, celui des Hohenzollern, celui des Habsbourg, et celui des Kalifes, successeurs de Mahomet, ont été emportés par l'ouragan de fer et de feu. Les nations, qui ont résisté, comme la France, l'Italie et la Belgique, n'ont pu le faire qu'à force d'endurance et de sacrifices, de sorte que leur triomphe est singulièrement assombri et leurs gains singulièrement amoindris par l'énormité de leurs pertes en vies humaines, en argent et en biens matériels.

C'est donc un Occident et un Orient nouveaux que les pacificateurs ont eu à créer. Pour porter un jugement catégorique sur la valeur de leur œuvre restauratrice et prononcer si oui ou non elle nous apporte une paix réelle, complète, durable, il nous faudrait à l'analyse du traité de Versailles ajouter celle des traités, qui ont suivi ou suivront, avec l'Autriche, la Bulgarie, la Hongrie, la Turquie et la Russie. Il nous faudrait examiner si les États qui ont surgi des débris des vieux Empires, tels que la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie, l'Ukraine, la Finlande et cinq ou six autres, sont nés viables ou bien s'ils ne risquent pas, soit de se dissoudre dans l'anarchie, soit d'être absorbés plus ou moins directement par le colosse Allemand demeuré debout et fort au centre de l'Europe. Il nous faudrait étudier si les Balkans, tels que redistribués, vont cesser d'être un foyer de haines éthniques et de propager l'incendie autour d'eux. Il faudrait enfin nous tourner du côté des vainqueurs et nous demander s'il n'en est pas parmi eux quelqu'un ou quelques-uns, soit au Levant, soit au Couchant, qui cédant à une gloutonnerie congénitale se sont attribué des parts si exorbitantes des dépouilles des vaincus qu'ils sont devenus à leur tour le cauchemar des sincères amis de la paix et un vrai trouble-fête pour le reste du monde.

Nous ne nous proposons pas d'aborder aujourd'hui toutes ces graves questions. Nous bornons notre attention au traité du 28 juin dernier, portant les signatures de trente deux nations ou dominions d'une part et de l'Allemagne d'autre part. C'est d'ailleurs la pièce maîtresse du nouvel édifice européen, tel que bâti par le Conseil des Cinq et les soixante-quatre délégués de la conférence de Paris.

En dépit de son importance ou peut-être à cause de son importance même, les critiques, souvent contradictoires, lui sont venues nombreuses et acerbes. Les socialistes lui ont reproché ses tendances impérialistes ; ils l'ont proclamé l'instrument des capitalistes altérés, comme toujours, de domination et de conquêtes ; les patriotes et les nationalistes

l'ont trouvé tout-à-fait insuffisant à protéger la France et la Belgique contre la future agression des envahisseurs d'hier, et lamentablement imprécis dans le règlement des comptes entre vainqueurs et vaincus. Lisez ce qu'en dit un homme pondéré comme Louis Barthou, chargé du rapport au nom de la commission de la paix, à la Chambre des députés de France.

" Il s'en faut qu'il soit un chef d'œuvre. Il ajoute aux défauts inhérents à toute œuvre humaine les inconvénients inséparables d'une œuvre collective. Il manque d'unité dans le fond et trop souvent de clarté dans la forme, on n'y sent pas une pensée directrice, et il ressemble trop à une mosaïque de morceaux séparément fondus et maladroitement soudés. Les impropriétés et les obscurités, qui y abondent, révèlent les traductions hâtives. On ne saurait trop regretter que la langue française, dont la clarté et la précision avaient fait la fortune universelle, n'ait pas été choisie, selon les traditions diplomatiques, sinon dans les négociations, du moins pour écrire leurs résultats. D'autre part, le traité de Versailles est trop conditionné et soumis à trop de délais. Il a fallu une brochure spéciale pour énumérer la longue série des dates de toutes les étapes de son exécution."

Les négociateurs de la paix ont répondu en admettant, avec M. Barthou, qu'étant le fruit de la sagesse humaine [1], toujours courte par quelque endroit, le traité ne pouvait être parfait. D'accord toujours avec le rapporteur ils ont allégué qu'on ne devait pas s'attendre à voir la conciliation se faire entière autour d'un instrument diplomatique à la confection duquel avaient participé tant de peuples aux intérêts souvent opposés et aux vues très divergentes. Là évidemment est la réponse. C'est par où Clémenceau s'est justifié. Nous n'avons pas été seuls dans la guerre et dans la victoire,

(1) L'on pourrait ajouter : exclusivement de la sagesse humaine, puisqu'on a volontairement dédaigné de recourir à Dieu, la source de toute lumière.

a-t-il cent fois répété à ses contradicteurs ; nous ne pouvions être seuls dans la dictée des conditions de la paix. Si la paix a une physionomie plus anglo-saxonne que française, la faute en est à la situation précaire ou s'est trouvée la France au début des hostilités, grâce à son impréparation à la guerre et à la faiblesse de sa natalité (2). Voilà ce que n'ont pu compenser la superbe endurance de ses soldats trop peu nombreux et le génie de ses magnifiques généraux. Résolue à ne pas périr, il lui a fallu accepter le secours de grands alliés, et naturellement subir l'autorité de leur parole à l'heure du règlement des comptes. La plainte est maintenant superflue. Cependant le traité de Versailles est meilleur que ne le laisseraient supposer les paroles que je viens de citer. M. Barthou le montre lui-même dans la suite de son rapport, qui conclut à la ratification pure et simple.

Un traité de paix du reste ne pouvant être basé sur le pardon pur et simple des injures, pour être substantiellement bon, il suffit qu'il ne soit pas injuste.

Il est vrai, nos adversaires vaincus ont droit à notre pitié et à un traitement humain. La dure loi de la guerre, forçant les hommes à s'entr'égorger avec une férocité, qui dépasse tout ce que nous observons dans le règne purement animal, ne saurait tout de même nous faire oublier que nous restons les enfants d'un Dieu, qui nous a aimés le premier, alors que nous étions ses ennemis, qui nous a envoyé son propre Fils payer la rançon de nos iniquités, et qui, en retour, nous demande de bannir de nos cœurs tout sentiment de haine et de rancune même à l'égard de ceux dont nous avons reçu les plus graves offenses.

---

(2) " Les faiblesses du traité viennent, quasi toutes, de la faiblesse de notre natalité. Hier un dur mot d'ordre pour le salut du monde nous disait : Fils de France, tuez. Maintenant c'est : multipliez ! " (M. Barrès, Echo de Paris, 6 oct. 1919).

" Si la France renonce aux familles nombreuses, vous aurez beau faire tous les traités imaginables, enlever à l'Allemagne tous les canons que vous voudrez, la France est perdue." (Clémenceau au Sénat).

Conformément à cette exigence de notre Père du ciel et à l'exemple de notre Rédempteur qui, du haut de son gibet, n'a su que prier pour ses bourreaux, nous pardonnons aux assassins de nos frères, aux ravageurs de notre territoire. Nous ne leur souhaitons pas de souffrir eux-mêmes ce qu'ils ont fait souffrir aux autres rien que pour le plaisir de les voir payer la peine du talion.

Mais, comme condition du pardon, Dieu lui-même exige de tout pécheur le repentir sincère et la volonté d'indemniser le prochain des torts qu'il lui a infligés. Ce n'est donc pas contredire à la sublime morale chrétienne que faire le relevé exact des dommages résultant d'une agression criminelle et d'en imposer la stricte réparation à ceux qui en sont les auteurs.

Mais, ajoutera-t-on, n'y a-t-il pas injustice manifeste à tenir toute une nation responsable des maux de la guerre ? Les causes, qui déchaînent le conflit, ne sont-elles pas toujours très complexes, et le simple peuple est-il capable de les connaître ? Est-il à même de distinguer qui des deux adversaires a le bon droit pour lui ? En se solidarisant avec son Prince et ses Chefs ne leur accorde-t-il pas une légitime confiance ? Ne fait-il pas acte de patriotisme louable ?

Soit, et c'est là un point de vue que ne méconnaissent nullement les auteurs du traité. Par une innovation heureuse, ils ont demandé des comptes aux dirigeants de la politique allemande et aux grands Chefs, qui ont mené la guerre. C'est à eux qu'ils ont destiné des tribunaux et des sanctions.

Mais reste le fait que des peuples entiers ont été grièvement lésés dans leurs intérêts, leurs biens et leurs vies ? Par qui doivent-ils être indemnisés, si ce n'est par le peuple solidaire de l'agression et complice des dévastations ? Une collectivité bien déterminée a participé à l'injustice ; elle a applaudi à la marche de ses armées en pays envahi et ravagé ; elle a exulté sur les tombes de milliers d'hommes et sur les ruines de milliers de demeures. On lui a dit que

c'était là de la légitime défense, que c'était se libérer elle-même d'une menace de tyrannie et d'oppression. Si ensuite il est prouvé qu'elle s'est laissé grossièrement tromper, que, mystifiée par toute une trame habilement ourdie d'intrigues et de mensonges, elle a été menée à une orgie de meurtres et de pillages, nous pouvons la plaindre d'avoir été victime de la malice, de la fourberie et de la folie de ses maîtres ; nous pouvons tenir compte de la difficulté à revenir d'une telle illusion ; nous pouvons la ménager, eu égard à l'erreur colossale où elle a été induite, lui épargner des représailles inutiles. Et certes nul ne veut l'écrasement du peuple allemand ; nul ne demande qu'on promène la charrue sur les ruines de ses cités et qu'on en réduise les habitants à l'esclavage. Mais qu'on l'oblige, dans la limite de sa capacité, à restaurer ce que ses gouvernants, appuyés de sa confiance, de son argent et de ses armées, ont détruit ; qu'on profite même de sa défaite pour lui faire rendre gorge et lui reprendre ce que, dans sa longue histoire, il s'est attribué par vol ou violence, qu'est-ce autre chose que faire œuvre de justice ?

La justice ! Oui, c'est sa main rigide qui, latente ou visible, court sous les lignes du volumineux verdict qu'est le Traité de Versailles ; c'est elle, qui, à peu d'exceptions près (malheureusement existantes) en a inspiré les clauses sévères.

Oui, justice le retour à la France, de l'Alsace-Lorraine, de ces deux provinces, qui en avaient été séparées contre le gré manifeste de leurs habitants et par le seul abus de la force (1).

—Justice, la résurrection de la Pologne. Justice et réparation d'un des crimes les plus cyniquement perpétrés, et

(1) Les Allemands, avant de lâcher l'Alsace-Lorraine, demandaient un plébiscite. Etrange scrupule ! Pourquoi le plébiscite en 1918 et non en 1871 ? Mais ils l'ont eu leur plébiscite. Il a éclaté, ainsi qu'un des leurs le constatait, avec la violence d'un ouragan, au lendemain de l'armistice sur le passage de nos généraux et de nos hommes d'État, à Metz, Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Saverne, et dans les plus humbles localités qu'ils traversaient.

" qui, dit M. Barthou, ont le plus lourdement pesé sur la conscience des nations chrétiennes pendant un siècle et demi ". ([1])

—Justice l'exécution indéfiniment retardée du traité de Prague, lequel dès 1864, concédait aux populations de la partie Nord du Schleswig le privilège de dire par un vote librement exprimé si elles voulaient, oui ou non, renoncer à la domination de la Prusse pour appartenir de nouveau au Danemark.

— Justice, le droit privilégié aux réparations accordé à la nation martyre, à la première victime de la brutalité des envahisseurs, à la Belgique. Justice hélas ! très imparfaite et pauvre compensation à la ruine de ses industries, aux incendies de ses villes et au massacre de ses concitoyens, que cette rectification des frontières fixées par la Prusse en 1815 ; que cette adjonction à son territoire des districts de Moresnet, d'Eupen et Malmédy ([2]).

---

1) On sait que de 1772 à 1776 pas moins de douze traités furent élaborés pour consommer l'œuvre spoliatrice, où la Prusse joua le rôle prépondérant. Ecoutez ce que, le 9 avril 1772, Frédéric II écrivait au prince Henri : " cela réunira les trois religions grecque, catholique et calviniste ; nous communierons d'un même corps eucharistique, qui est la Pologne, et si ce n'est pas pour le bien des âmes, ce sera sûrement un grand objet pour le bien de nos états." M. L. Barthou, qui cite ces paroles dans son rapport, ajoute : " Il est ainsi dans les traditions de la Prusse de se jouer cyniquement des victimes qu'elle dépouille." Le traité réparateur n'a cependant pas effacé toutes les conséquences du partage de 1772, parceque on n'a pas voulu risquer d'annexer de force des populations non polonaises.

A la Haute Silésie, qui d'après le recensement de 1910 comprend 1,250,000 polonais et 650,000 allemands, on a accordé le plébiscite. Il fallait à la nouvelle Pologne un accès à la mer, c'est pourquoi on lui a ouvert le chemin de Dantzig ; mais vu que la population est en grande majorité allemande on n'a pas annexé cette ville, on s'est contenté de la déclarée port libre.

(2) La Belgique reçoit le territoire contesté de Moresnet avec les bois domaniaux et communaux du Moresnet prussien pour la dédommager partiellement de la destruction de ses forêts. Eupen et Malmédy ne lui reviendront qu'après consultation des populations, qui doivent exprimer leurs vœux sur des registres ouverts par l'autorité belge (Cf. le rapport de M. L. Barthou). Comparez cette modération à la gloutonnerie qu'avait manifestée l'Allemagne. Hindenburg voulait transporter les frontières occidentales de l'Empire sur la côte des Flandres. Michaelis, qui passait pour timide et modéré, s'était arrêté à l'annexion de Liège, arrondie d'une

— Justice le transfert à la République française de la propriété du bassin carbonifère de la Sarre, sans lequel la récupération de l'Alsace-Lorraine n'aurait fait qu'aggraver le déficit en charbon dont la France souffrait déjà par suite de la destruction de ses mines du Nord. (1)

— Justice la commission de contrôle, faute de laquelle les malheureux habitants, qui ont vu leurs foyers ruinés, leurs villages détruits, leurs vergers rasés, auraient vainement attendu des réparations.

— Justice le refus à l'Allemagne du bénéfice immédiat de l'égalité économique et son exclusion temporaire de la Ligue des Nations, faute de quoi on aurait assuré à la Puissance de proie, " restée indemne sur son propre territoire, le profit de ses crimes ; on lui aurait constitué un privilège contre les victimes qu'elle a dépouillées de leurs biens, de leurs matières premières, de leurs machines, de leur outillage." (L. Barthou). " Il serait d'une tragique injustice que les autres nations que l'Allemagne a violentées, martyrisées, saccagées, crucifiées, souffrent et pleurent, alors que, elle seule, à distance du charnier, contemplerait, béate et satisfaite, du haut de ses cathédrales intactes et de ses usines sauves, les ruines que sa prodigieuse sauvagerie a accumulées autour d'elle." (René Moulin, Rev. Hebdom., 12 juillet 1919, p. 246).

— Justice le désarmement de l'Allemagne, qu'on a voulu complet sur terre ,sur mer et dans les airs, parceque, comme

---

bande de sécurité, et à une occupation militaire de plusieurs années pour imposer l'union économique au royaume d'Albert Ier.

Une des grandes maladresses des Junkers allemands, fruit de leur présomptueux orgueil, a été d'étaler au grand jour la longueur de leurs dents, la violence de leurs appétits et le sort avilissant qu'ils se proposaient de faire aux victimes du glaive germanique. Une pareille conduite enlève toute valeur aux protestations qu'ils élèvent maintenant au nom des principes et en faveur des formes régulières du plébiscite qu'ils réclament pour les pays qu'on soustrait à leur souveraineté.

(1) Encore la possession de ces charbonnages est-elle à valoir sur le montant de la réparation des dommages de guerre dûs par l'Allemagne.

Quant aux populations elles auront la liberté dans quinze ans de dire par un plébiscite à quelle souveraineté elles désirent appartenir.

l'a très bien fait ressortir M. André Lefebvre à la Chambre des députés (1), par sa faute, il y a dix millions de morts et trente millions de mutilés dans le monde ; parce que nous sommes en présence d'un débiteur, qui ne doit pas dépenser l'argent qui nous appartient à préparer d'autres catastrophes ; parce que, autrement, nous n'aurions pas la large diminution de charges militaires sur laquelle nous avons le droit de compter en effectuant graduellement notre propre désarmement, sans craindre une autre invasion. En attendant il n'était que juste de commencer obligatoirement la limitation des armements par la nation qui porte la responsabilité de leur extension. " C'est seulement lorsque l'agresseur a montré le chemin que ceux qui ont été attaqués peuvent en toute sécurité en faire autant." (2) (Clémenceau dans sa lettre à Brockdorff-Rantzau).

— Justice l'interdiction de maintenir ou de construire des fortifications dans une zone s'étendant jusqu'à 50 kilomètres à l'est du Rhin, de rassembler, d'entretenir et de faire manœuvrer des forces armées dans cette même zone.

— Justice l'occupation pendant quinze ans par les troupes alliées des territoires à l'ouest du Rhin, et la subordination de leur évacuation successive. à l'exécution fidèle des clauses du traité." (3).

---

(1) Séance du 12 septembre 1919.

(2) C'est au moment où le grand ressort allemand se disloquait qu'on pouvait lui imposer un désarmement véritable. Mais il eut fallu poursuivre la lutte au delà du 11 novembre. Comme l'a bien dit un député M. Margaine, nos arrière-grands-parents ont connu le lendemain d'Iéna, nos soldats à nous ont été arrêtés la veille.

(3) Evacuation " de la tête de pont de Cologne, au bout de cinq ans, celle de la tête de pont de Coblentz au bout de dix ans, celle des têtes de pont de Mayence et de Kehl à l'expiration des quinze années. La période d'occupation la plus longue n'est pas un minimum au dessous duquel il sera impossible de descendre. Le traité décide en effet le retrait immédiat des troupes si l'Allemagne satisfait avant l'expiration des quinze ans à tous les engagements que le traité lui impose. Mais cette même période n'est pas un maximum qu'il soit impossible de dépasser. Les puissances alliées et associées pourront en effet, au bout de quinze ans. prolonger l'occupation dans la mesure qu'elles jugeront nécessaire, si les garanties contre une agression non provoquée de l'Allemagne leur paraissaient en ce moment insuffisantes. Enfin, pendant l'occupation ou même après les

A lire cette série de mesures d'une rigueur minutieuse, un esprit superficiel n'est pas loin, je l'avoue, de s'écrier : Mon Dieu, pourquoi tout ce luxe de précautions ? Pourquoi cet acharnement à égorger un peuple que la défaite a déjà couché à terre ? Voilà une exclamation que les députés français n'ont pas été tentés de pousser.

Ils ont fouillé anxieusement le texte du traité ; ils ont entendu celui que la rumeur publique désigne comme son véritable auteur, M. A. Tardieu, leur expliquer par le menu comment l'Allemagne a cessé d'être dangereuse, avec une armée ramenée à 100,000 hommes, avec la suppression de son artillerie lourde et la réduction de son artillerie légère à 288 pièces (204 de 77 et 84 de 105) ; avec la défense, qui lui a été faite, de renouveler son artillerie navale, ainsi que son artillerie de côte et de forteresse ; avec le privilège, que les alliés se sont réservé, de choisir les usines de fabrication et de les contrôler directement ; et, en dépit de toutes ces explications, ils se sont montrés incrédules ou sceptiques. Vainement M. Tardieu insistait : " Supposez que le gouvernement allemand vous dise : j'ai besoin de faire fabriquer chez Krupp 50 pièces de 77 ; ou bien les gouvernements des alliés seront des gouvernements de fous ou bien ils refuseront." Il ne triomphait pas de la défiance de ses critiques. Sans être des gouvernements de fous en effet, les gouvernements des alliés ne pourraient-ils pas être négligents ou dupes ? " Vos commissions temporaires, répliquait le député André Lefèvre, vont aller en Allemagne et contrôler quoi ? Des nombres d'armes et des nombres d'hommes : 204 pièces de 77, 100,000 hommes de *Reichswehr*, rien de plus. Je suppose qu'ils réussissent. Ce succès obtenu, elles s'en iront. Quand elles seront parties, qui vous dit que l'Allemagne ne reconstruira pas un système militaire nou-

---

quinze ans, les zones abandonnées pourraient être de nouveau et immédiatement occupées si la commission des réparations reconnaissait que l'Allemagne refusait d'observer en tout ou en partie les obligations auxquelles, le traité l'astreint." (L. Barthou).

veau ? Tout vous indique le contraire ; et d'abord l'histoire du passé. Napoléon en 1806 avait réduit à 40,000 hommes l'armée prussienne. En 1813, sur le champ de bataille de Leipzig, il rencontrait devant lui 300,000 soldats, amenés d'Allemagne, et ils les retrouvait à Waterloo." Mieux encore que pour les effectifs de son armée l'Allemagne sera capable de tromper ses geôliers pour son matériel de guerre, obus, canons, avions. Si on eût voulu la condamner à la paix, il aurait fallu lui interdire toute fabrication de canons. Encore, ajoute le Chroniqueur du *Correspondant* (livraison du 10 octobre 1919), n'aurait-on été qu'imparfaitement rassuré ; car " rien ne démontre qu'on ne puisse remplacer l'artillerie par autre chose ; que, grâce au progrès de la chimie, par exemple, le volume des explosifs les plus formidables ne puisse être réduit ; qu'une grenade ne puisse avoir des effets aussi destructeurs qu'un obus de 420 ; rien ne démontre qu'on ne puisse faire de l'électricité, ou d'autre chose n'ayant pas servi la dernière fois, la plus irrésistible des armes." Et l'on sait quels merveilleux chimistes possède le pays de Bismarck. Une seule mesure eut efficacement désarmé l'Allemagne, et lui eut enlevé sa volonté de recommencer la guerre : sa dislocation. Or c'est ce que nos pacificateur sont unanimement refusé d'accomplir.

Tout au contraire, ils ont semblé faire leur la thèse des pangermanistes, à savoir qu'il existe de toute antiquité un État Allemand se confondant avec l'Empire des Hohenzollern et avec le Reich ; état légitime, ayant des droits avant tous autres droits sur les territoires de l'Empire Bismarkien ; ils se sont laissé dire que, si l'on portait atteinte à ces droits, ou si seulement on les mettait en doute, c'était le droit lui-même qu'on violait. Que la Silésie ait été annexée par un acte de brigandage ; que " les populations polonaises aient été arrachées à leur indépendance par un pacte diabolique, et traitées, depuis leur annexion, par le fer et le feu ; que les territoires de la rive gauche du Rhin aient été subor-

donnés au royaume de Prusse par un acte de spoliation diplomatique ; que l'Autriche ait eu séculairement une vie propre antagoniste à celle du prétendu État allemand ; que la Bavière, la Saxe, le Duché de Bade aient été les victimes de la force prussienne après la guerre de 1866 ; que Bismark enfin, en domptant le particularisme allemand, ait usurpé sur les légitimités antérieures de l'histoire, voilà ce que, à la conférence de la Paix, on a méconnu et on a volontairement laissé dans l'ombre. On y a formellement sanctionné l'œuvre nationale du Chancelier de fer tout en renversant son œuvre dynastique. (1) C'est ce que M. G. Hanotaux appelle le *sophisme du traité* (Cf. *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1919).

Est-ce à dire que nos négociateurs aient intentionnellement adopté le point de vue germanique que nous venons d'énoncer, à la suite d'Hanotaux ; et que ce soit par conviction du droit supérieur de l'Empire bismarkien à son unité qu'ils aient obligé vingt-sept puissances alliées et associées à contresigner la consécration officielle de la Constitution unitaire de l'Allemagne, très probablement non. Ils ont eu d'autres raisons que M. A. Tardieu nous a dévoilées, en partie du moins. Ils se sont refusé à porter atteinte à la liberté intérieure d'un peuple même vaincu ; ils ont craint d'avoir à payer trop cher le consentement des intéressés à la désunion de l'empire et de perdre ainsi toute chance d'obtenir les réparations qu'ils étaient résolu d'exiger, ils n'ont pas voulu rendre à un peuple vaincu et désemparé un idéal fort, unique et légitime, qui lui aurait servi de mot d'ordre, et d'aliment au désir de la revanche. Mais à ces belles affirmations MM. Hanotaux, Barrès et beaucoup d'autres écrivains avaient répondu d'avance en rappelant à maintes reprises que l'unité allemande était factice, œuvre de la Prusse, qui y avait seul intérêt ; et que le particularisme

(1) " Est-il sûr que, désormais, la *patrie allemande* ne soit faite que de populations qui l'aiment et qui l'ont ou l'auraient librement choisie ? Ce qui est sûr, c'est que, dans les dimensions qu'elle conserve, la charpente en est plus étroitement jointe." (Cf. Benoît).

restait la tendance innée des populations du centre et du sud. " Par ses frontières, par ses montagnes, par ses fleuves, par son ciel même, l'Allemagne, écrivait Hanotaux, est divisée. Elle est divisée à l'intérieur et elle ne peut s'unir que sous une autorité de fer, qui devient fatalement une menace à l'extérieur."

Etait-il si difficile de desenchainer l'Allemagne de la Prusse et de la rattacher au reste du monde ? " La thèse de l'unité bismarkienne avait été en faveur auprès du peuple allemand, tant qu'elle lui avait apporté la victoire, la prospérité et la joie. Logiquement elle devait perdre de sa faveur maintenant qu'il était démontré que ce même système poussant, par l'extension du militarisme, à la haine et à la guerre universelle, mettait l'Allemagne au ban des peuples, la condamnait à la honte, à la défaite et à la ruine. On s'était attaché à l'Empire glorieux et prospère ; à l'Empire abattu c'était autre chose." (Hanotaux).

Pourquoi ne pas profiter de la conjoncture pour substituer au système unitaire bismarkien, qui a mis le feu à notre petite portion d'univers, une Confédération "bien équilibrée, qui eut satisfait, à la fois, la démocratie et la liberté ; qui eut été tout à l'avantage de l'Allemagne elle-même en la refaisant ce qu'elle était au Moyen-Age " le lieu et le nœud d'une Europe organisée ; " et qui n'eut point du tout nui aux garanties exigées par les vainqueurs ; car " un traité, qui eut engagé envers les Puissances non pas seulement l'Allemagne, mais les États particuliers, eut été plus facilement exécuté.[1]" (Hanotaux).

(1) Ce qui n'a pas été fait au Congrès de la paix, ajoute Barrès, peut se faire encore. Toute la politique française devrait tendre à encourager l'autonomie des provinces rhénanes. Mais cette politique se heurtera aux grands impérialismes économiques (anglais et américain), qui se sont donné le mot pour conserver l'unité bismarkienne, afin d'arriver à organiser le crédit et la reprise des affaires. C'est la une des raisons de la condescendance des alliés à l'égard des Junkers prussiens que M. Tardieu a prudemment passée sous silence. Tous les délégués à la Conférence de la paix ne contemplaient pas l'Europe sous l'angle français.

Quoiqu'il en soit de la valeur respective des arguments allégués de part et d'autres, un fait demeure, c'est que la sauvegarde de l'unité allemande a dissipé de l'esprit des pangermanistes leur grand cauchemar. Que l'Entente leur enlève tous les canons, sous-marins et avions qu'elle voudra, il leur reste le moyen fondamental de se relever et de redevenir une redoutable puissance de proie, je veux dire l'hégémonie prussienne sur toutes les Allemagnes.

Oh ! si les armées du Kaiser, au lieu de celles de Foch, eussent été les victorieuses, pensez-vous qu'au Congrès d'une paix allemande on aurait eu ce souci de l'unité de la France, autrement ancienne et intime pourtant que l'unité bismarkienne ? Mais quoi ! les érudits d'Outre-Rhin n'avaient-ils pas été mobilisés pour préparer la voie aux diplomates ! N'avaient-ils pas découvert que la Bourgogne, les Flandres, la Picardie, l'Artois, la Franche Comté revenaient à l'Allemagne, comme territoires d'Empire (1). Pour peu qu'ils se fussent fatigué les méninges, ils auraient trouvé des titres analogues pour s'annexer la Provence, la Savoie, le Dauphiné. Oh ! la France n'aurait pas été désarmée, en apparence seulement. Diminuée de la moitié de son territoire, et morcelée dans ce qui lui serait resté, elle n'aurait plus compté dans le rang des Puissances mondiales.

Inutile donc de nous élever contre la sévérité des clauses, qui visent au désarmement de nos ennemis. Il faudrait plutôt regretter que ce désarmement n'ait pas été plus radical.

Souhaitons, en tous les cas, avec M. Barthou, qu'il n'en coûte pas trop cher à l'Europe d'avoir conservé dans son intégrité substantielle le bloc de fer et d'acier qu'avait forgé le vainqueur de Sadowa et de Sedan. Notons en dernier lieu, dans le traité de Versailles, les clauses qui stipulent des représailles en cas d'inexécution des conditions de la

(1) Toujours le même sophisme. Comme si l'Empire bismarkien n'était que la continuation du St-Empire romain germanique !

paix. Elles impliquent une marque non déguisée de défiance. Mais là encore ce n'est que justice, ou du moins il n'y a pas d'injustice. Déjà le 27 septembre 1918, à New-York, Wilson avait dit des gouvernements centraux : " Ce sont des gouvernements sans honneur, sans aucun souci de justice. Ils n'observent aucun contrat ; ils ne reconnaissent d'autre principe que celui de la force et de leur intérêt égoïste." (cité par L. Barthou).

Il y avait là, ajoutait le Président américain, une source d'insécurité qu'on ne pouvait écarter que par la force des stipulations du traité de paix.

Il dépend d'ailleurs de l'Allemagne de se réhabiliter aux yeux du monde par une volte-face complète dans son attitude à l'égard des autres peuples, et d'abord des peuples qui ont souffert par elle ; ses délégués au Congrès de la paix ont écrit " seul le retour vers les bases immuables de la morale et de la civilisation, à savoir la loyauté vis à vis des traités conclus et des obligations reconnues, pourra assurer l'existence future de l'humanité."

Paroles admirables que les plénipotentiaires teutons lançaient sans doute à l'adresse de quelques uns de leurs antagonistes ; mais qu'ils doivent premièrement prendre pour règle de leur conduite, s'ils veulent nous faire oublier les graves violations de la foi jurée dont leurs anciens maîtres se sont rendus coupables, avec une incroyable témérité ; violations qui sont à la base des calamités sous lesquelles notre pauvre monde se trouve ajourd'hui écrasé.

Oui, qu'ils mettent de côté leur amour-propre et qu'ils se persuadent une fois pour toutes que l'épouvantable ouragan, dont ils ont fini par être victimes, est venu du côté de Berlin et de Vienne.

C'est une paix terrible, a dit Lloyd-George, mais l'Allemagne se l'est attirée. Voilà la vraie réponse aux doléances des Allemands et aux récriminations de leurs amis. A son tour Clémenceau écrivait au Comte Brockdorff-Rantzau : "Toutes les nations de l'Europe ont subi des pertes ; elles

supportent et supporteront longtemps encore des charges presque trop lourdes pour elles. Ces charges et ces pertes leur ont été imposées par l'agression de l'Allemagne. Il est juste que l'Allemagne, cause première de ces calamités, les répare dans la pleine mesure de ses moyens. Ses souffrances résulteront, non des conditions de la paix, mais des actes de ceux qui ont provoqué et prolongé la guerre." (1)

Le grand malheur pour l'Allemagne ce n'est pas que ses armées aient finalement succombé sur les champs de batailles, c'est qu'à toutes ses plaintes sur le traitement impitoyable qu'on lui applique on puisse opposer la voix de ses milliers de victimes, qui crient vengeance ; c'est qu'on ait pu dans le traité même, qu'elle a été forcée de signer, insérer ces trente deux numéros, qu'on dirait écrits avec du sang, et qui condensent les trente deux catégories d'attentats contre les lois de la guerre et de l'humanité, dont on la tient responsable.

Ah ! quand ils pillaient, ravageaient, incendiaient la Belgique et le Nord de la France ; quand ils emprisonnaient ou déportaient des centaines d'otages et de jeunes filles, les envahisseurs ne songeaient pas ou ne voulaient pas songer au jour de la rétribution ; ils escomptaient que leurs prouesses sauvages seraient noyées dans l'éclat de leur victoire. La victoire n'est pas venue, et la défaite les a mis face à face avec leurs inutiles atrocités. Ils n'ont pas comparu seuls au tribunal de ceux qui avaient la charge de rétablir les relations pacifiques entre les peuples ; leurs œuvres étaient là ; ce sont elles qui ont crié : justice, réparation, châtiment !

Aurait-on voulu que les pacificateurs eussent fermé l'oreille à ces voix accusatrices, sous prétexte qu'elles étaient trop accablantes pour les criminels ? Mais quoi ! ils avaient à choisir entre faire la paix au détriment de l'Allemagne ou la

---

(1) Dans la longue liste des traités de paix, que mentionne l'histoire, celui de Versailles du 28 juin dernier est le premier, si je ne me trompe, qui soit précédé d'un mémoire destiné à prouver à l'ennemi qu'il ne fait que subir les conséquences de ses actes libres. C'est tout à son honneur.

faire contre leur propre pays. Ne pas exiger les réparations nécessaires, c'était achever la ruine des nations, qui avaient, durant de si longs mois, subi l'horrible invasion. De cette sorte les vainqueurs sur les champs de bataille, on sait au prix de quels sacrifices, auraient été les vaincus sur le champ de la concurrence économique, c'est-à-dire les vaincus tout court. Est-ce le résultat qu'auraient voulu les promoteurs d'une paix blanche !

Telle a été du reste l'étendue des ravages et des torts opérés par l'ennemi qu'il a fallu renoncer à exiger de lui des réparations adéquates [1]. En limitant celles-ci à sa capacité de payer, on a en réalité exempté l'Allemagne de redresser la plus grande partie des dommages, dont elle est l'auteur.

Ne nous laissons pas effrayer par les milliards de marks que l'Allemagne est condamnée à payer. Tout fantastique qu'il soit, ou plutôt parcequ'il est fantastique, ce chiffre ne saurait être mortel. Il est clair en effet qu'il n'existe pas au delà du Rhin de pactole pour charrier une pareille somme d'or. Si donc les Pouvoirs de l'Entente la veulent, il leur faudra la créer, en faisant travailler l'Allemagne, en alimentant ses usines, en développant son commerce, disons le mot, en la rendant prospère. De fait, ils ont minutieusement calculé ses ressources, réparti sur une longue période le paiement de sa dette ; ils ont multiplié les commissions

(1) "En droit, l'agression, dont la France a été victime devrait lui valoir la restitution intégrale des 350 milliards (francs), que la guerre lui aura coûtés. En fait, ni elle, ni ses alliés ne toucheront rien pour les frais de guerre. L'article 231 proclame la responsabilité entière de l'Allemagne, que l'Allemagne elle-même a reconnue. Mais l'article 232 déclare que les ressources de l'Allemagne n'étant pas suffisantes pour assurer un paiement intégral, elle devra seulement réparer les dommages causés à la population civile de chacune des puissances alliées et associées." (L. Barthou).

On sait que l'Allemagne doit payer 20 milliards de marks or avant le 1er mai 1921. On n'a pas fixé la quotité sur cette somme qui reviendra à la France ; mais on lui a assuré des bateaux de commerce ou de pêche, du bétail, des machines agricoles, du charbon, etc. Une commission internationale doit ensuite fixer les années et les montants successifs qu'il faudra pour compléter l'œuvre réparatrice. Mais il est plus que probable que la réparation restera inachevée.

internationales et leur ont attribué toute juridiction pour augmenter ou diminuer la part à prendre sur son budget annuel pour les réparations auxquelles elle s'est astreinte. Ainsi ils ont prouvé surabondamment leur souci de ne pas ruiner économiquement leur ennemie et débitrice.

Soyons tranquilles, malgré les obligations qu'elle aura acquittées on devra encore à ses adversaires, l'Allemagne, dans trente ou quarante ans, si elle le veut, si elle ne diminue pas le taux de sa natalité, et ne se livre pas aux expériences stérilisantes du socialisme, sera inévitablement plus riche et plus florissante que la France, laquelle, même en supposant qu'elle renonce décidément à sa parcimonie dans la transmission de la vie, ne pourra pas ne pas se sentir, durant au moins un demi-siècle, de l'effroyable saignée qu'elle a supportée sans interruption, du 2 août 1914 au 11 novembre 1918.

Un écrivain de l'*Action Française* ne nous apprenait-il pas dernièrement que, selon des calculs nullement fantaisistes, 40 millions de français, en pleine période de réparations, auront à payer 625 francs d'impôts par tête ; et 60 millions d'allemands n'auront que 333 francs à acquitter. Bien mieux. Lorsque l'Allemagne se sera libérée envers les Alliés, ce qui lui demandera peut-être moins de temps et de peine qu'on le suppose, la France *réparée*, nous voulons bien le croire, mais non pas indemnisée, restera avec sa dette, les frais de la guerre et son budget de 25 milliards.

Il est vrai, jusqu'à l'extinction ou remise de sa dette, l'Allemagne restera en servage. Humiliation incontestable et très cuisante, mais qui était inévitablement réservée à celui des antagonistes, qui perdrait la partie. Les Allemands se sont lancés dans le jeu de la guerre mondiale, par un désir insensé de vouloir devancer l'heure du destin, alors que la fortune leur souriait plus qu'à aucun peuple, alors qu'un peu de patience et de longueur de temps leur auraient assuré l'hégémonie mondiale. Ils ont été les perdants. Pour avoir tenté de gagner, en un seul coup de dé, la su-

prématie universelle, ils se sont vu ravir une part de leur indépendance. Ils n'ont qu'à se battre la poitrine et s'accuser eux-mêmes. Plus grands seraient-ils s'ils acceptaient l'humiliation comme expiation de leurs barbares méthodes de guerre.

M. Tamisier.

(*à suivre*)

CROQUIS LAURENTIENS

(Deuxième article)

Les Iles de la Madeleine

I.— Les Madelinots (*suite*)

Les Madelinots sont essentiellement pêcheurs : pêcheurs de hareng ou de homard, de morue ou de maquereau, suivant la saison. Il faut y ajouter la chasse au loup-marin, qui est la première dans l'ordre du temps. Cette chasse — cela s'appelle *aller aux glaces* — a lieu entre le 15 mars et le 15 avril. Dès le début du Carême les préparatifs commencent. Plus de dîners, plus de promenades, chacun prépare son *canotte*, ses *garcettes*, ses grappins, ses longues-vues. A partir du 10 mars une surveillance active s'établit. Des hauteurs des *Demoiselles*, de la Butte-Ronde, du Cap-Nord, du Cap-de-l'Est, des guetteurs fouillent le Golfe dans l'espoir de découvrir les troupeaux de phoques à la dérive sur les glaces. D'un bout à l'autre des Iles tout le monde est sur pied. Le téléphone joue sans discontinuer. A la moindre nouvelle on part. Les jours où le vent du nord colle les glaces sur la dune, on va à la découverte, on s'aventure jusqu'à dix, quinze milles sur les glaces mobiles. On revient

bredouille. Deux jours, trois jours se passent. Tout à coup, grande nouvelle, qui se répand comme une traînée de poudre :

— Les loups-marins sont découverts !

— Où ?

— A la Pointe-au-Loup ! A la Pointe-*du*-Ouest ! A *la* Grand*e*-Étang !. . .

— Qui a découvert les loups-marins ?

— C'est Dori qui les a trouvés à dix milles de l'Hôpital !

La chasse va commencer pour de bon. Depuis longtemps les escouades de huit ou dix hommes sont organisées : l'escouade des David, l'escouade à Grand Jean, etc.

A minuit on se lève. Des étoiles à plein ciel. Y a-t-il de la lumière chez les Turbide ? Oui ! C'est le temps. A une heure on saute dans les traîneaux, et l'on glisse sur la neige des chemins pour être sur les glaces au point du jour. Et de fait, quand le soleil paraît, les chasseurs sont déjà à cinq ou six milles sur la banquise, que le vent maintient fermement sur la dune. On traîne le *canotte* qui sert à franchir les mares et qui sera la ressource suprême en cas d'accident ou d'une saute du vent. L'air est vif et les hommes vont vite, blancs de givre, courant presque, s'aidant du long bâton qui est leur seule arme. Dans l'étendue glacée, les escouades se croisent, venant des différentes îles. On s'interpelle :

— Les avez-vous trouvés ?

— Non ! rien à la Pointe-*du*-Ouest.

On continue son chemin sur la banquise. . . Tiens ! là-bas ! une escouade qui revient . . . Elle est chargée.

— Où sont-ils ?

— A la Pointe-au-Loup.

— Une petite *mouvée* ?

— Non ! Une grande *mouvée !* Allez vous charger !

Bientôt les chasseurs sont au milieu du troupeau, tuant à coups de bâton les pauvres amphibies sans défense. Les phoques sont immédiatement *habillés* (dépecés) en conser-

vant le lard adhérent aux peaux. Celles-ci sont mises les unes sur les autres ; la *garcette* de cuir passée dans les moustaches enlace toutes les peaux pour faire du tout comme un seul et énorme loup-marin. Un homme ramène généralement une charge égale à son propre poids : quatre ou cinq animaux en moyenne. Courbés, traînant leur butin sur la glace les chasseurs reviennent vers la terre aussi vite qu'ils peuvent, car il est déjà *haute heure*, le vent peut changer et alors ?...

Demain on recommencera, et tous les jours, jusqu'à ce que *les glaces* soient passées et avec elles, la richesse du loup-marin. En certaines années il se tue, dans les quelques jours que dure le passage des troupeaux, jusqu'à 75,000 individus. Si l'on ajoute à cela les massacres inutiles que font impunément dans les eaux canadiennes les steamers terre-neuviens spécialement armés pour cet objet, on pourra à bon droit s'étonner que l'espèce ne soit pas encore éteinte dans les eaux de l'Atlantique. Les *glaces* passées, il ne reste plus autour des Iles de la Madeleine, que les familles de petits loups-marins de baie qui y passent l'été, s'ébattant près des rivages et formant sur les *échoueries* de petits troupeaux folâtres que personne ne songe à molester.

A peine les phoques ont-ils disparu avec les glaces qui les convoyaient, que, dans les eaux encore froides, accourent de la haute mer, pour entourer les Iles, les innombrables milliards de harengs. Ils entrent dans la Baie-de-Plaisance et jusque dans le Havre-aux-Basques et c'est alors un fourmillement inusité dans les eaux et sur les grèves.

Le hareng se prend à la trappe, à la senne ou au filet. Les trappes sont d'immenses nasses de fine corde, fabriquées à Boston, et qui peuvent capturer jusqu'à 30,000 barils de hareng en une seule saison. Au fond, cette pêche n'est limitée que par la consommation. Une certaine quantité est boucanée, une partie sert d'engrais à la terre, mais la principale utilisation est la *boette* pour les autres pêches : morue, homard, maquereau. C'est aux Iles de la Madeleine

que les *terre-neuvas* — les *banquiers* comme on les appelle assez curieusement ici — viennent s'approvisionner de hareng. Par centaines, leurs petits voiliers jettent l'ancre dans la Baie-de-Plaisance. Les vastes trappes toujours tendues déversent alors une partie de leur contenu dans les barques des Bretons. Cette visite périodique laisse aux Iles beaucoup d'argent, ajoute souvent à la population et au vocabulaire.

En petit nombre sont ceux qui se livrent à la pêche au hareng, car elle exige un outillage coûteux — généralement possédé à plusieurs — et d'autre part, dès le premier mai, une douzaine de jours avant que le hareng ne reprenne la haute mer s'ouvre la pêche au homard, plus lucrative et qui absorbe presque toutes les énergies. Le homard se prend au moyen de pièges de bois — *cages* — mesurant trois ou quatre pieds de longueur sur un de largeur, immergés en chapelet sur les fonds rocheux. Des *boeilles* (bouées) indiquent les mouillages et localisent les *picaces*, ancres grossières formées de pierres plates liées entre des pièces de bois. Aux Iles de la Madeleine, la pêche au homard dure deux mois, et la *prime* (abondance) a lieu vers le 10 mai ; il se prend durant ce temps des quantités prodigieuses de ces crustacés. Certains pêcheurs, des Anglais surtout, qui se livrent exclusivement à cette industrie, capturent jusqu'à 40,000 homards que les marchands leur achètent au taux modeste de cinq ou six sous la livre ou l'unité — ce qui revient presque au même. La somme réalisée paraît relativement considérable, mais il faut déduire les dépenses assez lourdes occasionnées par les *cages*, le câble, l'essence, etc.

Les Madelinots qui ne pêchent pas le homard entrent en lice lorsque, vers le 10 mai, arrive dans le voisinage de l'archipel, la morue, le grand bienfait de la mer. On la prend d'abord au moyen de la *ligne de fond*, et plus tard, vers le 1er juin, à la *ligne de main*. La *boette* de la morue est le *coque*, mollusque bivalve qu'on *lève* sur les *platiers*, (fonds de sable), à marée basse, et dont la récolte est l'une des plus rudes besognes des Madelinots et des Madelinotes.

Dans les bonnes années, une barque de deux hommes peut amener jusqu'à 30,000 livres de morue ; une journée de 1,200 livres n'est pas rare. Cette pêche se continue pour quelques-uns tout l'été, et dans les belles journées de l'automne, parfois jusqu'à Noël.

Malgré toute l'ardeur avec laquelle les Madelinots se livrent à ces occupations successives, il m'a paru que ce qui les intéresse davantage est le maquereau, ce beau poisson de mer aux flancs d'azur que nous connaissons si peu dans le Québec. Dans les derniers jours de mai, alors que l'eau devient plus chaude, arrivent des mers du sud les *mouvées* de maquereau. Pressés par l'instinct générateur qui les appelle sur les bancs de Miscou, ils passent aux Iles sans s'arrêter. Période fiévreuse durant laquelle toute la population mâle est sur l'eau jetant et ramenant le filet — le maquereau de printemps se tient à la surface et ne mord pas à la ligne ! Au bout de cinq à six jours la manne est passée et vogue vers le nord. Mais vers la fin de juillet le frileux poisson abandonne les côtes du Labrador — sa villégiature d'été — et reparaît dans les eaux de la Madeleine, en route pour ses quartiers d'hiver. Il se tient à cinq ou six brasses de profondeur cette fois, et mord à la ligne. L'appât, une rondelle découpée sous le ventre du maquereau lui-même, est fixée sur un gros hameçon qui fait corps avec une pesée de deux onces — la *bulb*. Pour attirer le poisson, on répand à la surface de l'eau un *hachis* composé de hareng salé et de coques, et aromatisé avec de la mélasse. La pêche du printemps donne souvent 30 quarts par *barge*, celle de l'été, de 15 à 25. Tous les pêcheurs parlent avec grand enthousiasme de la pêche au maquereau d'été. Ils partent, dans les derniers jours de juillet, deux ou trois *bottes* ensemble, pour *sonder*, c'est-à-dire pour surprendre les avant-coureurs du banc migrateur. Au fort de la pêche, *barges* et *bottes* rentrent parfois au mouillage avec cinq ou six cents maquereaux et la soirée se passe à préparer et à saler toute cette richesse. Commencée aux étoiles, la journée, souvent, finit aux étoiles.

Peut-être le lecteur, modeste pêcheur à la ligne, au ruisseau derrière chez nous, se figure-t-il au récit de ces pêches à la Tartarin que les Madelinots sont immensément riches. La vérité est tout autre. Le poisson ne se vend pas cher sur place, et à la mer comme ailleurs, le capitaliste exploite parfois le prolétaire. Mais surtout les dépenses, très fortes, entaillent profondément les bénéfices bruts. Et puis, retenons que c'est en trois mois de travail à la mer que le Madelinot doit gagner la vie de sa famille. car la terre malgré sa fertilité sera toujours une occupation secondaire pour les jours de *débauche*, c'est-à-dire les jours de vent et de grosse mer.

La séculaire indifférence à l'égard de la terre tient sans doute à la passion de la pêche et à l'exiguité des domaines, mais aussi à des causes historiques.

En effet, les proscrits de la Baie-Française et de l'Ile-Saint-Jean pouvaient se croire à l'abri sur leurs rochers et leurs dunes, lorsque vers 1788, le hasard voulut qu'une frégate anglaise portant à son bord lord Dorchester, vint reconnaître l'archipel de la Madeleine. La frégate était commandée par sir Isaac Coffin. " Ce jour-là, écrit Faucher de Saint-Maurice, le temps était clair, le ciel serein, et un soleil chaud et bienfaisant enveloppait dans ses effluves les crêtes et les pics empourprés des Iles. Toutes les lunettes de la frégate étaient braquées vers ce paradis terreste, celle de sir Isaac plus que les autres ; puis, quand elle eut scruté l'horizon et fouillé à l'aise l'archipel qu'on longeait en ce moment, l'officier anglais la déposa gravement sur son banc de quart. et se tournant vers lord Dorchester, le supplia de lui concéder les Iles qui gisaient devant lui. Comment refuser quelque chose à un capitaine de frégate qui n'a cessé de vous combler durant toute une traversée ? " Le nouveau potentat promit de faire droit à la requête de sir Isaac. et le 31 juillet 1787, il lui adressait officiellement la concession. Ce royal cadeau était fait à la condition " sous peine de nullité, de permettre la libre entrée et sortie de ses îles aux sujets Anglais qui

désireraient venir y pêcher, et de les laisser abattre le bois nécessaire à leur chauffage et à l'exploitation avantageuse de leurs pêcheries."

C'était commettre une irréparable injustice et frapper à mort le développement et l'avenir du Royaume du Poisson, d'autant plus que le nouveau propriétaire obligea les occupants à prendre des titres sous forme de bail emphytéotique. Aussi, depuis cette fatale date, les Madelinots, sachant qu'ils ne pouvaient posséder leur terre, ne se sont livrés qu'au travail nécessaire pour vivre, et suivant la pittoresque expression de Faucher de Saint-Maurice, ils ne connaissent que par ouï-dire les jouissances de la propriété et de l'amour du sol. Le gouvernement provincial est intervenu pour améliorer le sort des insulaires, qui peuvent maintenant, à certaines conditions, devenir francs-tenanciers; cependant l'antique régime féodal continue de régner et la plupart des habitants paient encore la rente au seigneur ou à la compagnie qui a affermé ses droits.

Contrairement aux avancés de certains voyageurs superficiels, le sol, sans cesse rafraîchi par les vents humides, est très fertile, et les pommes de terre particulièrement y acquièrent un développement magnifique, favorisé par l'absence complète de parasites. Peut-être le jour viendra-t-il où les richesses du sol s'ajoutant aux richesses de la mer, feront des Madelinots, les privilégiés de la vallée de larmes, des Edénites dont les malheurs historiques ont tout expié et désarmé le bras du chérubin à l'épée de flamme !

Le lecteur, se sera sans doute posé plusieurs fois cette question : Que font les Madelinots l'hiver ? Je réponds : Ils font ce qu'ils n'ont guère eu le temps de faire l'été : ils dorment, ils mangent, ils s'amusent.

La pêche — je l'ai dit plus haut — est pratiquement finie en septembre, bien que les belles journées de l'automne trouvent encore les *barges* sur les *fonds* de morue. Le mois d'octobre est occupé par les corvées de labour et de battage qui donnent lieu à des repas et à des veillées, modestes préludes des grandes réjouissances de l'hiver.

La Toussaint ! Le moment est venu de se préparer à l'hivernement. Selon un usage immémorial, les Madelinots achètent alors tout ce qu'ils consommeront durant l'hiver : habits, chaussures, charbon, farine, sucre... car, dès décembre, les relations avec la *grand'terre* sont complètement coupées et l'on n'est jamais sûr que l'approvisionnement des marchands sera suffisant. Toutes les précautions étant prises contre le froid et la famine, les pêcheurs vont hâler les *barges* et les *bottes*, déverguer les voiles, démonter les moteurs et bientôt les centaines de quilles en l'air sur les *rins* de pêche annoncent que les Madelinots ont fini de travailler. Le steamer a déjà quitté les Iles et les Madelinots sont prisonniers. Il n'y a plus qu'à *vornusser* (muser) jusqu'aux fêtes. Et l'on *vornusse* avec délices ! Tout au plus, lorsque la glace recouvre la Baie d'En-Dedans, va-t-on chercher au nord une partie de son foin de dune, histoire de se dégourdir les bras.

Mais voici qu'approche la fin de décembre. Les femmes commencent à s'agiter dans les petites maisons ; les manches se retroussent, les cheminées fument plus fort dans l'air dense, et dans les coffres, au froid, s'empilent les rôtis et les *tortasseries* (pâtisseries). Évidemment on ne connaît pas bien les Madelinots quand on ne les a vus à table qu'en été !

Et puis, c'est Noël ! Noël ! La belle nuit givrée avec la joie vibrante effusant des clochers, la course des traîneaux vers l'église sur la neige qui crie, sous les yeux ardents des étoiles ! La Crèche et le petit Jésus de cire qui agrandissent les yeux des enfants, les vieux chants qui allègent l'âme des anciens, l'Hostie blanche qui vient à tous !

La Messe de Minuit ouvre pour les Madelinots une période continue de réjouissances qui ne se terminera qu'au Mercredi des Cendres et dont on peut dire, comme de la conscience du juste, qu'elle est un festin continuel. Chez cette petite population profondément traditionnaliste, les usages ont cristallisé en des formes séculaires et parfois curieuses. Ainsi,

à Noël le fils, invariablement, déjeûne chez son père. Celui-ci, à son tour, est l'invité de son fils pour le premier de l'an. Ce jour-là aussi, toutes les marraines de l'Ile sortent du fond de leur coffre un beau pain de Savoie pour leur filleul — un *olaf ;* le parrain de son côté, fait un petit cadeau. Comme partout, les enfants sont les rois de la fête ; ils reçoivent dès la première heure, une portion de dragées (le mot bonbon est inconnu). Ils vont ensuite par les routes voir leurs parents à tous les degrés qui, invariablement, leur versent aussi à chacun une petite mesure de dragées. Le soir venu il y a grand tapage dans le Landerneau enfantin où l'on suppute, où l'on compare la moisson de friandises !

Pour le dîner du Jour de l'An, on s'invite de vive voix sur le perron de l'église, ou de voiture à voiture sur le chemin. Ces invitations ne se refusent pas entre bons amis. Comme partout l'après-midi se passe en visites et la soirée chez le grand père.

L'absence presque complète de lettres, de cartes de visites, de journaux, donne un caractère particulier à cette époque de l'année chez les Madelinots. Rien que le sans-fil qui donne, soigneusement filtrées, les grosses nouvelles dactylographiées ensuite pour les gros bonnets de l'endroit. Comme les loisirs sont interminables, les Madelinots lisent alors les journaux qu'ils n'ont eu ni le temps ni le désir de déplier durant l'été. Quand ils sont fatigués de lire, ils attellent les traîneaux, se visitent par les chemins balisés de la baie de Plaisance, du Havre-aux-Basques, de la Baie d'En-Dedans. C'est un joyeux tohu-bohu, un déplacement de familles entières qui vont à la ronde chez leurs parents et ne rentrent parfois chez eux qu'au bout de huit jours. On se rencontre deux ou trois familles dans les petites maisons, mais la bonne volonté et l'ingéniosité aidant, tout s'arrange ! L'étranger témoin de ces soupers pantagruéliques où s'anéantissent des monceaux de viande et de *tortasseries*, ne se douterait pas que ces mêmes hommes, quand vient le temps de la pêche, sont d'une frugalité déconcertante,

passant de longues journées au dur travail de la mer sans manger autre chose que du pain sec et des tourteaux arrosés de thé froid.

Parfois, le gouvernement se souvient des quelques milliers d'électeurs emprisonnés au milieu du Golfe et il leur envoie un steamer brise-glaces qui débarque péniblement d'énormes sacs de malle dans les *bottes* venus au-devant de lui. Grande fête alors partout ! Les journaux frais de deux mois, les lettres vieillies des parents du Saguenay, de la Côte-Nord, du Lac-au-Saumon, renouvellent un peu les sujets de conversation, depuis longtemps usés et ravaudés. On dit qu'à cette occasion tous les Madelinots et les Madelinotes en état de tenir une plume sortent l'encrier de la commode et tâchent de trouver quelqu'un sur la *grand'terre* à qui écrire !... De sorte que, quand le navire, déroulant dans le ciel vierge son panache évanescent de fumée grise, repart à travers les eaux désertes du Golfe, il emporte dans ses flancs d'acier des milliers de lettres où les beaux mots acadiens expriment avec la nuance qui leur est propre, toute la gamme infinie des sentiments humains depuis le banal souvenir des rencontres de hasard jusqu'au cri divin de l'amour maternel !...

Durant l'été, si l'on n'a guère le temps de manger ni de dormir, on pense encore moins à convoler. Aussi les mariages ont-ils presque toujours lieu entre Noël et le Mercredi des Cendres. Aussitôt qu'il est bien avéré qu'à telle date Edmond à Alphé s'unira à Louise à Jean, les femmes des environs viennent d'elles-mêmes offrir leurs services pour faire les *tortasseries*. Deux jours avant les noces, deux voitures portant, l'une, le *suivant* et la *suivante*, l'autre les futurs époux, passent par les chemins pour les invitations. Celles-ci se font oralement, à la façon patriarcale, au moyen d'une formule consacrée que l'on répète à chaque maison : " Vous êtes priés de la part de Firmin Boudreault et Aimée, de venir prendre le dîner à trois heures ". Le déjeûner et le dîner se prennent chez la mariée ; on soupe

et l'on veille chez le marié. Pendant leur lune de miel, les époux vont rendre leur visite à tous ceux qui ont assisté à leurs noces ainsi qu'à leurs autres parents et amis. C'est la ratification et, pour ainsi dire, la consécration populaire de leur accord conjugal.

Au chapitre des réjouissances, disons encore que la chandeleur chez les Acadiens des Iles est une grande fête, soulignée par dîner, souper et veillée dans chaque *canton* (groupe de trois ou quatre maisons rapprochées). Vers cette époque aussi a lieu une espèce de grande tombola organisée annuellement depuis quarante ans pour le soutien du Couvent. Cette tombola — dite *Fishing-Pond* pour une raison obvie — met en mouvement les Madelinots d'un bout à l'autre de l'archipel. Durant deux ou trois jours, le Havre-aux-Maisons ressemble à Jérusalem durant la Pâque. Il y a dîners — toujours ! — pêche aux objets, ventes, audition de contes du terroir par des conteurs de renom et le tout se termine par la mise à l'enchère d'un superbe pain de Savoie, chef-d'œuvre de *tortasserie !* Les jeunes gens de la même Ile réunissent leurs mises et cette vente est, en réalité, une lutte de clochers. Le groupe auquel le pain de Savoie est adjugé — pour une somme qui va quelquefois jusqu'à quatre-vingt piastres — organise maintenant pour manger le trophée, une fête de *jeunesse* qui est l'un des grands événements de la saison.

Il ne reste plus maintenant au programme que quelques dîners, soupers et veillées à l'occasion du carnaval après quoi le Carême vient rappeler aux Madelinots qui étaient en train de l'oublier le *Memento quia pulvis es !*

Depuis trois mois, on n'a à peu près rien fait qui vaille. Tout à la douceur du présent on n'a pas songé à l'avenir. On se met courageusement à faire pénitence, car ici les rigueurs de l'Église ne comportent guère d'adoucissements. On raccomode les filets, on *arrange* les vieilles *cages*, on en fabrique de nouvelles. Pour économiser le charbon qui baisse, on va chercher de temps en temps, dans la dune de la Pointe-au-Loup ou de *la* Grand*e*-Étang, un voyage de

maigres broussailles. Les pêcheurs qui s'occupent du hareng préparent leurs trappes et remplissent leurs glacières. Enfin on commence tout doucement à se préparer pour les *glaces* qui vont ouvrir le cycle séculaire du travail des Madelinots.

Malgré toute la chaleur de l'hospitalité acadienne, malgré aussi tout le soin que l'on met à vous le faire oublier, il est difficile de ne pas sentir toute la largeur du fossé qui sépare encore les Canadiens-français et les Acadiens. Et c'est la seule impression moins agréable que j'aurai emportée des Iles de la Madeleine. Faut-il essayer d'analyser un peu ce sentiment et d'en dégager la formule et les causes ?

Si l'on considère les trois rameaux principaux de la grande famille française : le Français d'Europe, le Canadien-français et l'Acadien, il semble qu'ils forment une série où les rapports de l'Acadien et du Canadien-français sont un peu beaucoup les rapports de celui-ci et de son frère de France : attitude du frère cadet, longtemps délaissé par son aîné qui a mieux réussi, attitude du frère absent qui, pendant que son aîné jouissait des douceurs de la paix au foyer paternel, a mangé le pain de la misère et de l'humiliation ; attitude du blessé de la vie qui répugne à assumer le rôle de parent pauvre.

On sait à quel prix, nous autres, Canadiens-français— protégés cependant par des traités et des capitulations généreuses — nous avons assuré notre pain sans le mendier à la porte du vainqueur, défendu la langue des ancètres dans la chaumière et dans l'école préservé notre âme française et catholique, bâti de nos mains notre système d'enseignement, développé une littérature et un art nationaux. Nos frères les Acadiens, frappés dans leur chair et dans leurs biens, dispersés comme feuilles mortes par vent d'octobre, chassés de partout et repoussés à coups de pique des rivages où venait toucher la proue de leurs barques, les Acadiens, dis-je, ont, un long siècle durant, dirigé tous leurs efforts vers la survivance, la concentration, réunissant toujours,

sans se lasser jamais, les cendres dispersées de leurs foyers détruits ! Mis à la terrible école du malheur, ils eurent pour maîtres le Crucifix et leurs prêtres, de qui ils apprirent la plus nécessaire et la plus ignorée de toutes les sciences, la science pratique de la vie.

Faut-il s'étonner cependant de ce que, courbés sous le labeur quotidien, loin des centres d'instruction, ils aient été longtemps privés — plus longtemps que nous — de la nourriture intellectuelle et de l'arme du savoir ? Et cette avance que nous avons sur eux — et que le peuple exagère certainement — n'est-elle pas pour quelque chose dans leur attitude à notre égard ? Mais j'ajoute tout de suite que les efforts surhumains d'un clergé ardemment patriote — du Père Lefebvre pour ne citer qu'un nom — ont maintenant assuré aux Acadiens cette nourriture et cette arme. Ils ont aujourd'hui une belle organisation d'école primaire, un enseignement secondaire en voie de développement, qui a produit des hommes remarquables et donné à leur race une voix respectée dans les conseils des provinces atlantiques.

De grâce, chers Madelinots, qu'une bonne fortune providentielle a rattachés à la vieille province française et catholique, cessez de nous regarder avec ces yeux-là ! Nous ne sommes pas des parvenus et vous n'êtes pas des miséreux. Fils d'une même mère, ayant les mêmes amours, avec le même sang pour les concevoir et la même langue pour les exprimer, soyons frères tout bonnement, et de nos bras jeunes, entourons le cou de notre autre mère, l'Eglise du Christ !

Et puis, restez ce que vous êtes, Madelinots, pittoresques et bons. N'enviez pas aux gens de la *grand'terre* leur vie plus compliquée et leur luxe décadant. Aimez vos Iles d'amour.

" Votre petit coin de terre
" Perdu, là-bas, aux grandes eaux !. . ."

Attachez-vous à leurs falaises ardentes, à leurs gazons verts

et à leurs sables d'or ! Pauvres Acadiens pèlerins, n'allez pas reprendre encore une fois la route de l'exil !

Et si l'espace ne vous suffit pas, si les petites maisons aux quatre pignons verts sont trop pressées les unes contre les autres, s'il vous faut essaimer et dire adieu aux *Demoiselles* du Havre-au-Ber, aux vallons fleuris du Havre-aux-Maisons, aux blanches flottilles de l'Étang-du-Nord et aux caps sauvages de la Grande-Entrée, envolez-vous par groupes serrés vers nos régions neuves et françaises du Lac Saint-Jean et de la Matapédia pour nous enrichir de vos bras robustes, de vos cœurs priants et de vos antiques vertus.

II. — Le Havre-au-Ber

D'énormes émeraudes de conte oriental, serties dans des rubis et reliées entre elles par des chaines d'or, un archipel égéen jeté là pour animer l'effrayante solitude du Golfe, telles me sont apparues, dès le premier jour, les Iles de la Madeleine, et telle est l'opulente image qu'elles ont laissée dans mon souvenir. Il paraît bien que l'illustre saintongeois, contemplant les Iles de quelque hauteur a vibré de la même émotion et développé en son esprit les mêmes images puisqu'il épingla à l'archipel ce délicieux nom, *Les Ramées*, malheureusement tombé dans l'oubli.

Des falaises d'un rouge lumineux, des collines d'un vert intense, arrondies et bombées comme des poitrines, d'immenses lagunes tranquilles et ensablées, des horizons d'eau et de sable, tels sont les éléments groupés et combinés de toutes les manières possibles pour réaliser ce prestigieux concert de lignes et de couleurs qui nous prend l'âme toute, nous retient sans que nous sachions pourquoi, et nous fait dire quand le steamer *borgote* pour la dernière fois : Déjà !

Le voyageur n'a pas le choix des moyens pour aborder aux Iles. Traversant les provinces maritimes, il prend à Pictou un petit paquebot qui, escale faite à Souris, paraît en vue des Iles après quelque douze heures de navigation. Dès Pictou

on peut pressentir les Madelinots qui y forment une petite colonie ayant son centre à l'Hôtel Royal. C'est déjà plaisir d'entendre les premières sonorités du dialecte acadien, de voir des enfants pleins les escaliers et de manger le *cake* préparé par la grosse Marie, une plantureuse madelinote, qui, ayant marié en secondes noces le garçon à Ben Eloquin, s'en est venue chercher fortune sur la grand'terre où elle s'arroge une sorte de maternité générale sur tout ce qui sort des Iles ou y entre.

Le quai où s'amarre le "*Lady Evelyn* " ne ressemble pas aux autres de Pictou, car les claires syllabes françaises voltigent au-dessus des barils de maquereau et des boîtes de homard. Aux heures de départ, les baisers claquent sur les joues vermeilles, et les bonjours sans fin font au navire, sur la baie, un bout de conduite. Pendant la nuit, le bateau fait escale à Souris puis, prenant sa course vers le nord, il contourne, en tanguant follement, la Pointe-de-l'Est de la province insulaire pendant que les voyageurs sans cabine — et ils sont le nombre — assis sur les marches de l'escalier, font d'amères réflexions sur l'instabilité du . . . cœur humain !

Vers sept ou huit heures du matin, l'on aperçoit à tribord le premier rubis du Golfe : l'Ile-d'Entrée, haute, couverte de mamelons arrondis et verdoyants, murée d'abruptes falaises de grès rouge. On nous dit qu'elle n'est habitée que par des Anglais. Le bateau ne s'y arrête pas ; il la côtoie pour contourner la longue barre de sable nu qui prolonge le bassin du Havre-au-Ber, port d'attache du "*Lady Evelyn* ".

L'Ile du Havre-au-Ber — que les Anglais persistent à appeler Amherst — est le centre administratif des Iles de la Madeleine. Le long croissant de la dune y dessine le plus magnifique et le plus sûr havre de pêche. On y trouve d'ailleurs tout ce qui fait la gloire des pays civilisés, depuis les négociants, la banque et les médecins, jusqu'à une prison et un geôlier. Disons tout de suite cependant, pour ne pas avoir à y revenir que le pays étant exempt d'avocats ne

compte pas de criminels, que les princes de la chicane — comme les bancs de harengs — n'y font que passer durant la saison d'été et que le paternel greffier, suivant une ancienne tradition, a bien soin d'accorder les parties en difficulté avant cette invasion périodique. Il en résulte que, s'il y a prison, il n'y a pas de prisonniers, ce qui permet au geôlier de se consacrer au service des autels — service auxiliaire, s'entend — de chanter au lutrin, de faire sonner l'enclume et de pêcher en bonne saison.

Au débarquer, on laisse à gauche un petit cap gris où de vieilles dames tiennent une pension, et l'on se trouve dans le plus pittoresque des village de pécheurs : cabanes à poisson minuscules et toutes pareilles — que l'on appelle ici *salines*, claies de séchage où cuit au soleil le ventre ouvert des morues, vitrines de *magasins* bourrées de faïences et de verreries à filets d'or, et partout, dans tous les coins libres, des montagnes de *quarts* à maquereau.

Laissant derrière soi ces choses nouvelles que l'on se propose de revenir considérer en détail, l'on grimpe tout de suite le coteau où se disséminent les maisons des notables et les bureaux administratifs. Plus loin, la blancheur de l'église se détache sur les formes mamillaires de la Grande Demoiselle. Les Demoiselles sont deux collines hémisphériques arrondies comme au compas, couvertes d'une herbe rase comme velours, et terminées à pic sur le bord de la mer qui les ronge. Cette particularité des Iles de la Madeleine a son explication dans la structure géologique de l'archipel, reste insignifiant d'une vaste terre qui unissait Terre-neuve, la Gaspésie, la Nouvelle-Écosse et l'Ile du Prince-Édouard, terre de grès rouge ou gris, parsemée de masses de gypse blanc comme neige, et dont l'affaissement a formé le golfe Saint-Laurent. Ces remarquables profils mamillaires, que l'on rencontre sur presque toutes les Iles et auxquels les géologues étendent le nom des Demoiselles du Havre-au-Ber, sont dus à des soulèvements volcaniques des grès superficiels. La dent de la mer, jamais en repos, ronge toutes les

falaises, entame les *demoiselles*, dont certaines, au bord des eaux, semblent tranchées d'un coup, par la hache d'un titan.

Pour l'homme — être d'un matin et d'un soir — la nature semble en état d'équilibre, mais les forces aveugles et fatales qui ont détruit cette vaste terre, fait crouler ces montagnes, sont là, à l'œuvre comme au premier des jours, et grain de sable après grain de sable, n'enseveliront-elles pas toutes ces îles sous le vaste linceul de l'océan ?... Cependant, la mer qui détruit ici, reconstruit là. A mesure que les siècles de tempêtes liment les falaises, dissolvent le gypse blanc et broient le grès rouge des *échoueries*, de longues dunes de sable s'allongent, galopent vers le large, comblent les havres et ferment les baies. En ce sens qu'elles tendent à devenir un vaste banc de sable, éternel hochet des courants de la mer, les Iles de la Madeleine sont vouées irrémédiablement à la destruction totale. Mais ce sont là préoccupations de géologues — curieuses gens qui oublient toujours que le sort des fossiles les attend demain — et cette échéance est si éloignée que les Madelinots peuvent dormir en paix sous l'édredon de leur bonne conscience et de leur bonheur.

De la véranda du presbytère où la plus cordiale hospitalité acadienne nous accueille, la vue est vraiment magnifique. Devant nous, sur la verdure des gazons, les petites maisons s'éparpillent, toutes semblables, vêtues de bardeaux sur toutes les faces, et coiffées d'un toit à pic. Au loin flambe l'ocre de la pension Shea, joli chalet posé en plein vent sur la grisaille d'un cap que prolongent, presque au niveau de l'eau, le quai et son petit phare. Et puis la mer la vaste mer ! Et puis, barrant la nappe bleu turquoise d'un trait hardi, l'immense banc de sable couleur de chair, tendu comme un bras, vers les lointains de l'Atlantique ! Sur le lac stagnant du havre où, sur un lit d'algues filamenteuses dorment pour le moment d'un sommeil bercé, les fins bateaux de pêche, chaque petit mât dessine sur l'eau calme, un trait tremblant. Au fond, tout au fond, l'Ile-d'Entrée avec sa troupe de *demoiselles* folâtres qui grimpent les unes sur les autres à l'escalade du

ciel bleu. Plus près de nous, à notre gauche et nous cachant la mer de ce côté, l'authentique *Demoiselle* du Havre-au-Ber avec ses flancs striés de raies parallèles — les sentiers des vaches — et tout en haut le vieux mât penché, appariteur traditionnel des légions voyageuses du hareng.

Suivant les heures du jour et les caprices du mirage le paysage change, s'élargit ou se condense. Tantôt l'Ile-d'Entrée paraît énorme et prochaine, tantôt elle se voile dans un mystérieux lointain, et quand la nuit, venant sur les eaux, menace de l'étreindre toute, brusquement sur les hauteurs, jaillit un faisceau lumineux qui, silencieusement, fouille les ténèbres.

L'île du Havre-au-Ber est étranglée par le milieu, et les deux lobes qui en résultent forment deux paroisses distinctes : Le Havre et le Bassin. Bien qu'éloignés de trois ou quatre milles du port, les *Bassiniers* sont plus nombreux que les gens du Havre. La promenade en voiture à travers l'île ne manque pas de charme à cause surtout de l'irrégularité des côtes et de la division des terres. La monotone succession des clôtures de perches courant parallèlement vers un horizon rectiligne est inconnue ici. Les premiers Acadiens qui, fuyant le *fair play* britannique, débarquèrent sur les rivages des Iles, s'y taillèrent des domaines limités seulement par leur fantaisie et la nature du terrain. Des divisions successives, en morcelant la terre à l'infini, accentuèrent cette irrégularité, si bien qu'aujourd'hui, les petites maisons blanches sont éparpillées sans ordre apparent comme une volée de goélands sur une plage.

Ai-je dit que, au cours du temps, et pour les besoins du chauffage et de la pêche, les Iles ont été presque complètement déboisées et que, faute de bois, les Madelinots brûlent tous le charbon venu de Pictou ? A l'est du Bassin cependant, il y a la *Montagne*, une très modeste montagne encore couverte d'une très modeste forêt. Au-delà, passé l'ancienne dune fixée par les épinettes et les *lauriers*, se déploie le Havre-aux-Basques, formé par l'île du Havre-au-Ber,

l'île de l'Étang-du-Nord et deux longues dunes,— un grand havre aujourd'hui presque entièrement ensablé et où s'attachent des souvenirs qui sont quasi de la préhistoire. Québec n'était pas encore que déjà de hardis corsaires de Saint-Malo et des Basques de Saint-Jean-de-Luz y faisaient de fabuleuses chasses de morses et de phoques. Nous savons encore que dès avant 1600 les aventuriers anglais Drake, Leigh et Wyet étaient chassés à coups de canon par deux cents français et sauvages campés au Havre-aux-Basques.

Je ne crois pas qu'il me soit possible d'oublier jamais le spectacle qui frappa mes yeux lorsque, vers six heures du soir, notre jeune conducteur, ayant stimulé sa bête pour lui faire franchir un bourrelet de sable mou, nous arrêta sur la plage presque sans limites du Havre-aux-Basques. Le jour avait été superbe, lumineux et sans brume, et le soleil descendait lentement derrière l'Étang-du-Nord. La marée était basse. Devant nous s'étendait une immense plaine de sable humide ridée par les courants de la mer en retraite, présentant aux fulgurations de la lumière mourante une alternance infinie d'étroits lisérés de sable d'or et d'argent liquide. Loin, très loin, minuscules dans l'étendue, se silhouettaient, immobiles, les petites charrettes des pêcheurs de *coques*. Le mirage doublait, haussait ces profils dispersés jusqu'à en faire, dans le grand calme vespéral, des méhara agenouillés pour laisser les chameliers arabes tourner leurs yeux priants vers une mecque invisible. Si vaste était le tableau et si impressionnant le silence, que nous demeurions là, sans rien dire, subissant avec délices cet enivrant travail de conception par quoi la nature engendre en nous l'émotion esthétique.

. . .Le crissement du sable derrière nous vient rompre le charme — mais pour l'accentuer. Débouchant des taillis de *vernes* et de *lauriers* par le chemin qui nous a amenés nous-mêmes, une vache enjuguée tirant une petite charrette madelinote, passe près de nous. Dans la caisse de la voiture, une vieille en coiffe noire se serre près d'une fillette

qui tient le *pêche-coques*, sorte de trident formé d'un fer à cheval lié à une petite pique, avec quoi on fouille le sable pour exhumer les précieux mollusques. A l'arrière, un baquet recouvert d'un morceau de jute. Au pas somnolent de la vache le pittoresque équipage s'éloigne sur l'immense *platin*, laissant sur le sable mouillé deux raies sinueuses qui s'en vont, parallèles, vers l'orbe du soleil couchant.

O peintres de mon pays ! Jusques à quand tâcherez-vous à barbouiller de chic, de vos pinceaux barbares, le château de Chilon ou les eaux perses du Rialto ? Ramassez vite tubes, palette et pincelier, roulez vos toiles et venez déployer ici vos pliants, parmi les seigles sauvages et les fleurs pourpres des pois de mer : il n'est marine hollandaise qui vaille les *Pêcheurs de coques du Havre-aux-Basques.*

Je n'ignore pas que les gros bonnets du Havre-au-Ber n'aiment guère que les étrangers voient les femmes *lever* les *coques.* Ils essaient surtout de cacher cette curiosité à ceux qui ont la dangereuse manie de noircir du papier. Je sais qu'ils m'en voudront pour avoir écrit la page qui précède... en quoi ils ont tort, pour de très nombreuses raisons. Y a-t-il rien de plus naturel, et de plus touchant aussi, que cette collaboration étroite et nécessaire de l'homme et de sa compagne au rude travail de la mer ?...

Épouses dévouées, mères courageuses et admirables, c'est parce que vous êtes cela, et rien que cela, que vous vous faites au besoin pêcheuses de *coques*, et sans réclamer le droit de voter, vous avez su, dès longtemps, exercer celui d'être vaillantes et utiles ! N'ayez pas honte de ce qui est noblesse ! Penchez-vous courageusement sur le sable du Havre-aux-Basques ! Que si vous rougissez, que ce soit simplement parce que le grand vent de mer vous bat les joues et vous fait ce beau sang vermeil qu'on ne retrouve plus une fois qu'on l'a perdu, et qui est encore la grande promesse d'avenir pour le peuple Acadien !...

Fr. MARIE-VICTORIN,
Des FF. E. C.

LE CINQUANTENAIRE DU CONCILE DU VATICAN

La salle conciliaire.— Le costume des Pères.— L'exposition.— La ive session.— La suspension.

Ce fut sous la direction de l'architecte Vespignani que le bras droit du transept de la Basilique St-Pierre fut transformé en salle conciliaire. La cloison, haute de vingt-et-un mètres, qui en constituait la clôture, avait reçu une décoration simulant des incrustations de marbre, et la magnifique porte qui lui servait d'ouverture avait l'aspect du bronze. Aux jours des séances la porte et une partie de la cloison se démontaient pour permettre aux fidèles d'assister aux cérémonies.

Dans le fronton qui surmontait la porte du côté extérieur se détachait une image du Sauveur, en demi-figure; au-dessous se lisait l'inscription suivante :

Docete . Omnes . Gentes
Ecce . ego . vobiscum . sum . omnibus . diebus
Usque . ad . consummationem . sæculi

Dans le fronton intérieur était peinte une image de la Vierge Immaculée avec les mots suivants :

Adsis . volens . propitia
ecclesiæ . decus . ac . firmamentum
Imple . spem . in . tuo . præsidio . positam
Quæ . cunctas . hæreses
Sola . interemisti

Au fond de la salle, longue de 46 mètres, 60 centimètres, large de 23 mètres, sur une première estrade élevée de huit degrés, s'en élevait une deuxième par où quatre nouvelles marches donnaient accès au trône pontifical à brocard d'argent frangé d'or, adossé à une draperie d'argent à étoiles d'or, et surmonté d'un baldaquin en velours cramoisi à galons d'or. A droite, à gauche du trône, étaient les magnifiques bancs réservés aux cardinaux, puis des bancs de moindre importance pour les patriarches des deux rites. Munis de pupitres mobiles permettant d'écrire, ou d'y poser des livres, les bancs des autres Pères du Concile étaient placés, en diverses travées, de chaque côté de la salle.

Devant la porte d'entrée, s'élevait l'autel de forme basilicale, c'est-à-dire, tournant le visage du célébrant face aux fidèles ; l'ambon était situé à sa gauche. De riches tapis couvraient le pavé et les bancs ; il était de couleur verte pour le pavé, rouges pour les degrés du trône, à fleurs de couleurs variées pour la couverture des bancs. Deux immenses étendards représentant à droite le Concile de Nicée, à gauche celui de Jérusalem, fermaient la partie supérieure des deux grands arceaux qui relient le transept à la nef latérale. Au-dessous, deux rangées de tribunes, pouvant contenir chacune 120 personnes, étaient réservées, celles d'en haut aux procureurs des évêques, aux théologiens pontificaux, celles d'en bas, plus riches que les précédentes et tapissées en damas, aux princes et aux princesses des

maisons régnantes du côté droit, du côté gauche, au corps diplomatique, au Pro-Ministre des armes du Pape, aux généraux des armées pontificale et française occupant les provinces de Civita-Vecchia et de Viterbe.

Trois autres étendards décoraient le fond de la salle conciliaire, au-dessus du trône pontifical, l'un représentant la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, les deux autres le Concile de Trente et celui d'Éphèse. Sous ces derniers, deux petites tribunes grillées étaient destinées, celle de droite aux dames du Patriciat romain, celle de gauche aux chantres de la chapelle Sixtine.

En bas, tout à fait derrière les bancs des cardinaux, étaient deux autres tribunes où prenaient place les prélats ministres d'État, le Majordome, le Maître de chambre de Sa Sainteté, quand leurs fonctions ne les retenaient pas aux côtés du Pape, et le Sénat romain.

Dans les quatre niches supérieures qui se trouvent entre les pilastres qui soutiennent la corniche avaient été placées les statues des saints Docteurs de l'Église. A droite, près du trône, celle de saint Ambroise avec l'inscription :

SANCTUS . AMBROSIUS
MAGNITUDINE . ANIMI . LABORIBUS
SCRIPTIS . INSIGNIS
CUJUS . PECTUS . UT . SANCTUM . DEI . ORACULUM
AUGUSTINUS . HABUIT . ET . PRÆDICAVIT

Du même côté était la statue de saint Jérôme avec l'épigraphe :

SANCTUS . HIERONYMUS
QUEM . HÆRETICI . METUENDUM . HOSTEM
SENSERE
ECCLESIA . CHR . SCRIPTURIS . S . INTERPRETANDIS
DOCTOREM . MAX . DIVINITUS . DATUM . AGNOVIT

Du côté gauche, près du trône, était S. Jean Chrysostome ; les mots suivant proclamaient ses mérites :

Sanctus . Joannes . Chrysostomus
Admirabilitate . Eloquentiæ
Rebus . Strenue . et . constanter
In . Archiep . Munere . Gestis . Tantus . Heros
Ut . vel . Unus . Orientalem . Ecclesiam
Æterno . Decore . Illustravit

A sa suite venait S. Augustin, sous la statue duquel on lisait :

Sanctus . Augustinus
Ingenio . Doctrina . Disceptatione
Catholici . Nominis . Amplitudini . Par
Qui . quo . Plus . Christi . Gratiæ . Debuit
Eo . Fuit . In . Illa . Adserenda . Glorisior

Enfin, sur la frise de la corniche se détachaient vingt-deux médaillons sur fond d'or à imitation de mosaïque les portraits des vingt-deux papes qui ont présidé des conciles, ou tout au moins leur inauguration ou leur clôture.(1)

(1) Les voici par ordre chronologique :
1. Saint Pierre qui présida le Concile de Jérusalem, l'an 51.
2. Saint Sylvestre qui célébra le 1er Concile de Nicée, l'an 325.
3. Saint Jules Ier qui célébra le Concile de Sardes qui fut le complément du Concile de Nicée, l'an 347.
4. Saint Damase, sous le pontificat duquel fut tenu le 1er Concile de Constantinople, l'an 381.
5. Saint Célestin Ier qui célébra le Concile d'Éphèse, l'an 431.
6. Saint Léon Ier, qui célébra celui de Chalcédoine, l'an 451.
7. Vigile qui célébra le 2e Concile de Constantinople, l'an 553.
8. Saint Agathon qui célébra le 3e Concile de Constantinople, l'an 680
9. Adrien Ier qui célébra le 2e Concile de Nicée, l'an 787.
10. Adrien II, qui célébra le 4e Concile de Constantinople, ans 869-870.
11. Caliste II, qui célébra le 1er Concile de Latran, l'an 1123.
12. Innocent II, qui célébra le 2e Concile de Latran, l'an 1139.
13. Alexandre III, qui célébra le 3e Concile de Latran, l'an 1179.
14. Innocent III qui célébra le 4e Concile de Latran, l'an 1215.
15. Innocent IV, qui célébra le 1er Concile de Lyon, l'an 1245.

Si splendide qu'elle fût dans ses décorations et dans son ampleur nécessaire à l'apparat des séances solennelles, on s'aperçut dès les premières réunions que, par suite de ses larges dimensions, la salle n'était pas adaptée à l'audition des orateurs dont la voix était trop faible pour être entendue. Dès lors, après avoir vainement cherché dans l'enceinte du Vatican un local où pourraient se tenir les réunions ordinaires, on pensa à utiliser à cet effet la vaste salle du palais du Quirinal. Ce projet fut presque aussitôt abandonné que conçu. Vespignani remédia à la situation, en diminuant la superficie et le cube de la salle. Le Pape n'intervenant qu'aux sessions générales, il transporta l'autel à la place de son trône qu'il enleva, restreignit la longueur des travées des bancs, en disposant les plus éloignées en face de l'abside, et divisa la salle par deux immenses toiles de forte épaisseur, l'une verticale qui amoindrissait l'enceinte dans sa longueur, l'autre horizontale, dans sa hauteur. Ces deux toiles mobiles étaient enlevées lors des réunions présidées par le Pape.

*

* *

Les évêques qui avaient été invités à apporter avec eux les vêtements prélatices dans la forme prescrite par le cérémonial romain (Lib. 1, cap. 1) avec la cape, l'amict, trois chapes, l'une blanche, les deux autres, rouge et violette, simples, sans nulle broderie, non tissées en or ou en argent, la mitre blanche, ne revêtaient ces costumes que dans les séances auxquelles le Pape assistait. Dans les congrégations synodales, soit générales, soit particulières, les cardinaux portaient sur le rochet, la mantelletta et la mosette, rouge ou violette, selon le temps. Les patriarches

---

16. B. Grégoire X qui célèbre le 2e Concile de Lyon, l'an 1274.
17. Clément V qui célébra celui de Vienne, ans 1311-1312.
18. Eugène IV qui célébra celui de Florence, ans 1438-1439.
19. Jules II qui ouvrit le 5e Concile de Latran, l'an 1512.
20. Léon X qui le clôtura, l'an 1517.
21. Paul III qui ouvrit celui de Trente, l'an 1545.
22. Pie IV qui le clôtura en l'an 1563.

avaient le rochet, la mantelletta et la mosette violettes, les archevêques le rochet et mantelletta violette. Les Pères religieux non moins que les orientaux étaient revêtus de leurs costumes particuliers.

*
* *

Bien avant l'ouverture du Concile, Pie IX avait manifesté son intention de faire coïncider une exposition où l'art chrétien étalerait ses merveilles avec l'exposition doctrinale contemporain que l'épiscopat du monde entier viendrait faire auprès de son trône apostolique. Il choisit, à cet effet, le magnifique cloître aux cent colonnes que Michel-Ange dessina dans les ruines des thermes de Dioclétien. Discuter et proclamer le dogme de l'infaillibilité des Pontifes romains, là, sur cette colline du Vatican où le premier d'entre eux avait été crucifié en haine de la liberté et de la puissance de sa parole ; étaler les richesses matérielles du culte chrétien dans un cadre merveilleux tracé dans les décombres d'une civilisation qui prétendit l'anéantir, c'était faire une double exposition des beautés de l'Église.

Dans la matinée du jeudi 17 février, le Pape, arrivé en train de gala, à la porte du célèbre cloître des Chartreux, fut reçu, à sa descente de carrosse, par le cardinal Berardi, pro-ministre des Travaux publics et des Beaux-Arts, entouré d'une nombreuse assistance, et quand la longue visite qu'il fit aux œuvres de l'art chrétien fut terminée, un chœur de 300 jeunes gens massés dans le jardin du cloître exécuta une cantate de circonstance, accompagnée par une musique militaire.

Le matin du 16 mai, Pie IX, entouré de trente-six cardinaux, de plus de 500 évêques, du duc et de la duchesse de Parme, du comte et de la comtesse de Caserte et de plusieurs autres princes, du corps diplomatique, vint clôturer l'exposition par la distribution des récompenses qui se fit dans l'église de Ste-Marie-des-Anges. Chant, adresse,

discours du Pape, tout avait un caractère de réelle grandeur.

Deux diplômes d'honneur, soixante-quatorze grands prix, quatre-vingt-sept prix, cent quarante-huit médailles d'encouragement, quarante-sept mentions honorables, furent distribués. Les deux diplômes était d'une facture absolument artistique ; les grands prix et les prix consistaient en des médailles de larges dimensions portant, d'un côté, le portrait du Pape, de l'autre, avec le nom de l'exposant et l'espèce de l'objet couronné, une couronne de chêne et de laurier, avec la légende : *Florent in domo Domini.* Les médailles d'encouragement ne différaient des précédentes que par l'omission du nom de l'exposant et de la qualité de l'objet. La distribution terminée, le même chœur de 300 jeunes gens qui avaient chanté à l'inauguration se fit entendre, et quand Pie IX clôtura la cérémonie par la bénédiction apostolique, ce fut au milieu de cris les plus enthousiastes qu'il quitta l'église pour se rendre au Vatican.

S'il n'entre pas dans le cadre de ces pages d'évoquer le souvenir des réunions nombreuses dans lesquelles les Pères du Concile traitèrent et discutèrent entre eux des graves questions soumises à leur examen, la IVe session, qui fut celle de la promulgation du dogme de l'Infaillibilité pontificale, ne saurait être passée sous silence.

Par un dessein de la Providence, ce fut pendant la neuvaine préparatoire à la fête de saint Pierre et son octave que la rédaction du IVe chapitre de la Constitution dogmatique relative au Chef de l'Église était soumise à leur approbation. Il avait pour titre : *De Romani Pontificis Infallibili Magisterio.* Cinq réunions se succédèrent les 20, 22, 23, 25 et 28 juin, et après la fête de saint Pierre quatre autres, le 30 juin, les 1, 2, 4 juillet, pendant lesquelles cinquante orateurs prirent la parole pour exposer librement leurs pensées. Soixante-deux qui s'étaient fait inscrire pour parler à leur tour, renoncèrent à exprimer publiquement leurs sentiments, plus de cent Pères consignèrent leurs observations par écrit.

Trois congrégations générales se tinrent encore les lundi, mardi et vendredi 12, 13 et 16 juillet, pour préparer la IVe session fixée au lundi, 19 juillet.

Dans la congrégation du 13 se fit le vote par appel nominal sur le texte de la Constitution. Sur 601 votants, on compta 451 *placet*, 88 *non placet*, 62 *placet juxta modum*. Dans la congrégation du 16, en trois rapports différents, on exposa aux Pères les modifications proposées par les votes *juxta modum*, les unes sur les deux premiers chapitres, les autres sur le troisième, les autres, enfin, sur le quatrième. Après avoir sanctionné les 3 rapports de la commission, on fixa la 4e session solennelle au lundi 19 juillet pour la confirmation définitive de la Constitution.

Cette session historique s'ouvrit en grand apparat, vers 9 heures du matin.

A peine Pie IX eut-il pris place à son trône que Mgr Fessler, évêque de l'Hippolyte, secrétaire du Concile, fut déposer sur un pupitre richement orné placé sur l'autel le livre des saints Évangiles. Puis, commença le chant des oraisons par le Souverain Pontife, suivi des Litanies, du chant de l'Évangile du chapitre XVI de saint Mathieu qui raconte la confession de saint Pierre en la divinité de son Maître, du *Veni Creator*. — Les prières terminées, l'évêque secrétaire, accompagné de Mgr Valenziani, évêque de Fabriano et Matelica, remit entre les mains du Pape la Constitution dogmatique *de Ecclesia Christi*, qui la passa à ce dernier pour qu'il en donnât lecture du haut de l'ambon. Quand celle-ci eût été achevée, Pie IX s'adressant aux Pères leur posa l'interrogation suivante : *Reverendissimi Patres, placent—ne vobis Decreta et Canones, qui in hac Constitutione continentur?*

A leur appel nominal, sur 535 votants, 533 répondirent *placet* 2 répondirent *non placet*. Ces deux étaient l'un, Mgr Riccio, évêque de Caiazzo (dans les deux Siciles), l'autre, Mgr Fitzgerald, évêque de Little Rock, aux États-Unis.

Après avoir recueilli les suffrages, les prélats scrutateurs assistés de Mgr le secrétaire du Concile, furent en présenter

le total au Souverain Pontife qui, debout sur son trône, en présence de la plus auguste des assemblées, confirma de son autorité suprême la Constitution dogmatique avec ses décrets et ses canons et proclama solennellement le dogme de l'Infaillibilité pontificale. Une immense acclamation d'enthousiasme répondit à la voix de Pie IX qui prononça une brève allocution, avant d'entonner le *Te Deum.* Ce fut au milieu de l'émotion générale que les deux évêques qui, dans une indépendance bien propre à montrer l'entière liberté des Pères, avaient voté *non placet,* au moment même où le Pape venait de proclamer son Infaillibilité, se dirigèrent tous les deux vers le trône papal, pour apporter à Pie IX l'entière adhésion de leur foi.

Il était environ midi quart, quand se termina cette incomparable session que Rome fêta le soir même par de brillantes illuminations,—sans se douter que c'était la dernière de ces grandes assises de l'épiscopat.

Sans ni suspendre, ni proroger le Concile, il avait été décidé dans la congrégation du 16 juillet que les Pères, soit pour éviter les inconvénients du climat romain, pendant l'été, soit pour pourvoir aux besoins de leurs diocèses, pourraient s'absenter jusqu'à la date du 11 novembre. La plupart quittèrent Rome, et en particulier tous les évêques français repassèrent les Alpes, car la guerre éclatait entre la France et la Prusse.

A ceux qui restèrent sur les bords du Tibre fut remis, à la date du 26 juillet, un projet de Constitution sur les Missions apostoliques.

Le 9 août, par ordre du Pape, dans l'église de St-Augustin, furent célébrées de solennelles funérailles pour tous les Pères du Concile décédés depuis son ouverture, parmi lesquels on comptait trois cardinaux, un archevêque, celui de Buenos-Ayres, seize évêques et deux généraux d'ordre.

*

* *

Tandis que pendant les mois qui suivirent la promulgation de l'Infaillibilité pontificale, le clergé et les fidèles de

toutes les nations du monde, allaient envoyer au successeur de Pierre l'adhésion de leur foi la plus entière au dogme nouvellement proclamé, le premier acte d'hostilité contre la définition si solennellement promulguée vint du conseil municipal de Vienne qui somma le gouvernement autrichien d'en tirer une prompte vengeance. A quelques jours de cette mise en demeure, le 31 juillet 1870, on lut dans la *Gazette officielle* de l'empire cette étrange communication : " A la suite de la déclaration de l'Infaillibilité pontificale, le gouvernement a décidé de ne pas maintenir plus longtemps le Concordat. Le Chancelier de l'Empire fait les démarches nécessaires pour notifier cette abrogation à la Curie romaine. L'empereur a chargé le Ministre des Cultes de préparer un projet de loi à ce sujet."

De son côté, le gouvernement prémontais, siégeant alors à Florence, par une circulaire de Racli, ministre des Grâces, de la Justice et des Cultes, menaçait les évêques de peines édictées par le code pénal si, dans la promulgation du dogme de l'Infaillibilité, ils tenaient un langage qui ne fût pas agréable aux gouvernants. Trente-cinq jours après cette circulaire, Rome était enlevée au Pape.

La situation créée par cette spoliation ne permettait plus la continuation du Concile, et par son Bref : *Postquam Dei munere*, du 20 octobre 1870, Pie IX en ordonna la suspension.

Le Concile avait tenu quatre sessions et quatre-vingt-neuf congrégations générales dont la dernière eut lieu le 1er septembre ; elle avait eu pour objet des matières disciplinaires. Vu le grand nombre d'absents, il avait été décidé que les votes que l'on y faisait devaient être sanctionnés par les Pères, après leur retour, le 11 novembre, lorsqu'ils auraient pu se rendre compte eux-mêmes des discussions qui les avaient provoqués.

Le dernier acte extra-conciliaire auquel s'associèrent les Pères fut la chapelle papale du 8 septembre dans l'église de Ste-Marie-du-Peuple.

On avait réservé une session splendide pour le 8 décembre 1870, la suspension du Concile ne permettant plus de la tenir, Pie IX voulut cependant que cette date fût marquée par la promulgation du décret solennel sollicité par les vœux de tous les Pères et proclamant saint Joseph patron de l'Église universelle.

Entre temps, le bref *Postquam Dei munere* avait provoqué deux circulaires, l'une du cardinal Vicaire, à la date du 28 octobre qui suspendait les prières publiques prescrites pour le temps du Concile, l'autre antérieure de quelques jours (22 octobre 1870) de Visconti-Venosta, ministre des Affaires étrangères du gouvernement italien, protestant contre le motif allégué par Pie IX pour suspendre le Concile : son manque de liberté résultant de l'occupation de Rome par le gouvernement spoliateur. Le ministre affirmait que, comme par le passé, le Pape gardait toute liberté pour réunir le Concile à St-Pierre ou partout ailleurs, selon son bon plaisir, et assurait la pleine indépendance des Pères dans leurs délibérations.

Pour prouver le mensonge d'une telle affirmation, il suffit de rappeler ici que le 12 septembre, huit jours avant la prise de Rome, le ministre des Cultes, Racli, annonçant aux évêques italiens, par une circulaire officielle, l'invasion des États pontificaux, tout en protestant du respect le plus absolu du gouvernement italien à l'égard du Pape, menaçait l'épiscopat de la Péninsule de toutes les rigueurs des lois, s'il élevait la moindre protestation. Le journal *La Perserenza* de Milan, le 23 septembre, n'hésita pas de taxer d'indigne hypocrisie l'acte ministériel.

Au lendemain de cette circulaire, le 13 septembre, *le Diritto*, journal de la démocratie italienne, publiait la lettre suivante du Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie universelle : E.·. C.·. F.·. Le gouvernement italien va prendre possession de Rome. Le Grand Orient de la Maçonnerie italienne a décidé d'aller s'y établir sans retard. J'ai, en conséquence, donné les ordres pour qu'elle transfère immé-

diatement son siège de France à Rome, capitale définitive de la nation."—(Signé : Frappoli).

Ces deux circulaires auraient suffi à démontrer combien était illusoire la liberté laissée au Souverain Pontife, si d'autres faits n'étaient venus en donner de nouvelles preuves. Le 20 octobre, le gouvernement italien faisait apposer les scellés sur les appartements du Pape au Quirinal dont il avait osé demander les clefs ; le 4, il ordonnait le crochetage des portes des résidences des cardinaux Clarelli et Vannicelli, à la Consulta, et dès le premier jour de novembre, bien qu'il eût proclamé la liberté de la presse, il mettait le séquestre sur les journaux l'*Unita cattolica de Turin, l'Armonia, la Gazzetta del Popolo, la Riforma, l'Opinione,* coupables d'avoir imprimé l'encyclique du 1er novembre : *Respicientes ea omnia,* par laquelle le Pape protestait contre la situation qui lui était faite.

En ces conditions-là, il était évident que le Concile devait être suspendu. Il le fut, et sa clôture n'a jamais été prononcée. Si jamais il est repris, nul concile, dans les annales de l'Église, n'aura vu ses dernières séances si distantes de ses premières. C'est peut-être, parce que, en droit, il reste suspendu, que nulle cérémonie n'a consacré, cette année, à Rome, le premier cinquantenaire de ce grand événement qui, après avoir suscité de si vives polémiques, se termina par le triomphe de la vérité. La rage infernale qui voulut en tirer vengeance ne servit qu'à mieux grouper le monde catholique autour de la Papauté, qui, dans l'isolement de sa divine grandeur sur ce lambeau de terre qui lui reste, tout juste assez grand pour poser l'autel où elle sacrifie, la chaire d'où elle parle, n'a cessé de voir accourir de tous les coins de l'univers auprès d'elle les prêtres et les fidèles pour s'incliner devant sa suprématie en disant : *Credo.*

Don Paolo Agosto

EN FRANCE

1.— Le réveil de l'esprit chrétien dans les Écoles de France

Cher monsieur le Directeur,

J'envoyai naguère au journal l'*Action Catholique* une espèce de monographie du diocèse d'Angoulême et du département de la Charente, nom civil du diocèse. Dans cette monographie, la situation religieuse du pays était représentée comme plutôt fâcheuse ; et, cependant, du sein des ténèbres actuelles il me semblait voir poindre des lueurs qui permettaient d'augurer un meilleur avenir. Les classes sociales dirigeantes, dont l'influence pour le bien et pour le mal est, prétend-on, toute puissante, évoluent, dans la Charente comme dans tout le reste de la France, d'une façon sensible, depuis un certain nombre d'années ; et cette évolution est toute favorable à l'idée religieuse. Le respect humain, ce fléau du passé, est en bonne voie de disparaître, et les familles les plus distinguées sont en même temps les plus chrétiennes.

Or, cet heureux changement doit être attribué, selon moi, aux collèges classiques établis vers 1850 en concurrence avec l'enseignement de l'État.

*
* *

Ceux qui sont au courant de l'histoire contemporaine n'ignorent pas que, si la libre-pensée s'empara de l'opinion publique au XVIIIe siècle, une grande partie de la responsabilité en revient à l'enseignement secondaire et supérieur de cette époque. Et, pourtant, cet enseignement était encore aux mains du clergé. Mais le personnel enseignant était gâté et l'on sait quel rôle déplorable il joua pendant la Révolution. De fait, bien peu, parmi les membres de la Constituante et de la Convention étaient des catholiques convaincus.

Napoléon Ier, sur l'ancien ordre des choses ruiné construisit un nouvel édifice majestueux et monstrueux, l'Université de France, qui consacra sa main-mise sur les âmes. Il voulut pétrir l'intelligence française et en faire l'instrument de sa domination. Dans son esprit, la religion devait être au service du pouvoir et jouer le rôle d'une police supérieure qui agirait sur les intelligences comme la gendarmerie agit sur les corps.

A ses yeux, sa valeur dogmatique était nulle et sa valeur morale était faible.

Il remplit ses collèges et ses lycées des debris de l'Ancien Régime, révolutionnaires apprivoisés, prêtres et religieux défroqués, souvent mariés, capables d'enseigner les lettres, incapables de former les cœurs. Ces professeurs corrompaient la jeunesse, les uns *exprofesso* et par leurs mauvais exemples, les autres par le mépris qu'ils inspiraient.

Rien n'est plus triste que de lire les mémoires et autres ouvrages qui parlent de la vie dans les collèges de l'Empire et de la Restauration. La *Confession d'un enfant du siècle* de Musset n'est ni le plus amer ni le plus véridique de ces récits.

Comment s'étonner après cela de l'explosion d'anticléricalisme qui amena la révolution de 1830 et de la lutte fameuse pour la liberté de l'enseignement qui la suivit.

De fait, l'on peut dire que, jusqu'en 1870, la bourgeoisie française était presque totalement conquise au voltairianisme, au saint-simonianisme, au positivisme etc. Notre malheureux grand compatriote Papineau, réfugié à Paris, s'y corrompit.

La loi Falloux (1850), en nous octroyant la liberté de l'enseignement secondaire, donna le branle au mouvement de reconstruction de la France chrétienne. On a été ingrat à l'égard de ce grand homme, et, parce qu'il n'a pas tout obtenu, les *intégristes* ne lui ont su gré de rien. N'empêche que, depuis 1852, des établissements ecclésiastiques, jouissant d'une complète liberté pratique, ont été créés par centaines, faisant aux lycées de l'État une concurrence désastreuse, accaparant l'élite de notre jeunesse et lui inspirant une mentalité catholique.

Nos contemporains qui se plaignent si amèrement et, d'ailleurs, si justement de l'indifférence actuelle de leurs concitoyens seraient peut-être moins pessimistes s'ils connaissaient mieux le passé. Je me rappelle les années qui précédèrent la guerre de 1870, alors que je passais mes vacances à la campagne, chez ma grand'mère, dans la petite paroisse de Condéon. Lorsque, le dimanche, il me fallait communier, je suivais la grande allée, trébuchant, plus mort que vif, les yeux fermés comme un poilu sortant des tranchées. J'ai appris récemment, non sans plaisir, qu'on se souvient encore dans le pays, après cinquante ans, de mes hauts faits. Tout le monde fait cela, grâces à Dieu, aujourd'hui.

Après avoir conquis la liberté de l'enseignement secondaire, restait à entreprendre l'assaut de l'enseignement supérieur. Cette fois, la victoire fut incomplète ; la loi Dupanloup fut abrogée en partie, et nos Facultés catholiques n'ont point obtenu la pleine autonomie universitaire. Elles n'en ont pas moins opéré un grand bien.

Aujourd'hui la religion prend corps à corps son ennemi l'Université de l'État, et porte la guerre dans la place adverse. Cette institution redoutable qui, depuis un siècle, façonne

les intellectuels à son image, c'est-à-dire à l'impiété, est ménacée, non dans son existence matérielle, mais dans son essence, même dans sa vie spirituelle. Les élèves de nos collèges catholiques l'envahissent et lui imposent le respect de nos idées.

Nous possédons dans le diocèse d'Augoulême un collège du nom de l'École St-Paul, fondé en 1878, à l'intention des familles à l'aise et des classes dites dirigeantes. Ce collège, où j'eus l'honneur d'enseigner jadis pendant quatre ans, ne fut jamais considérable, le nombre de ses élèves ne dépassant guère le chiffre de deux cents. Mais il était destiné dans notre esprit à constituer un ferment que ferait, tôt ou tard, lever la masse populaire et la transformerait en un pain généreux.

Or, d'ores et déjà, les résultats obtenus sont conformes à nos espérances. Sous la direction suivie de maîtres habiles qui ont gardé jusqu'à nos jours fidèlement leurs traditions, un grand bien s'est opéré dans le diocèse. Le nom de l'École St-Paul est honoré, ses élèves sont tenus en haute estime, une foule d'entre eux ont versé leur sang dans la Grande Guerre, et un certain nombre ont atteint ou sont près d'atteindre de hautes situations. Quelques-uns mêmes sont entrés par escalade dans l'Université, cette place ennemie dont je parlais tout à l'heure et travaillent à l'assainir. Ils font à leurs anciens maîtres des rapports conformes à ceux qu'*Agathon* publiait naguère dans *la Revue hebdomadaire*, à la grande joie des catholiques, au grand scandale des ennemis. On m'a confié deux de ces rapports dont je veux régaler vos lecteurs.

II.— Les Catholiques à l'École polytechnique

C'est vers 1907 que quelques élèves prirent l'initiative des différentes réunions et manifestations rapportées ci-dessous. Leur effort fut rapidement couronné de succès. Les traditions instaurées par eux furent maintenues pen-

dant la guerre, même dans les promotions réduites qui suivirent alors les cours de l'École, et elles reprirent dans un épanouissement superbe lors de la rentrée, en 1918, des élèves, tous officiers, revenant de la guerre.

(Les chiffres donnés se rapportent presque tous à cette période.)

1° *Messes du 1er et 3e dimanche du mois*, à la chapelle des Catéchismes de St-Étienne-du-Mont: suivies régulièrement par une soixantaine de camarades qui y entendaient une substantielle instruction et y faisaient, pour la plupart, la sainte communion.

2° *Conférence de Quinzaine X* au No 368, de la rue St-Honoré.

Conférences d'apologétique et d'histoire religieuse faites par des théologiens et quelquefois aussi de sociologie ou de littérature. Elles avaient lieu le mercredi après-midi, jour de sortie des polytechniciens : 40 à 50 camarades s'y retrouvaient.

Après la conférence, questions posées au gré des auditeurs auxquelles répondait le conférencier. A l'issue de la réunion, thé et cordiales conversations. En 1912, Mgr Amette, en 1913, Mgr Baudrillard vinrent présider à la fin de l'année la séance de clôture.

3° *Nuit d'adoration à Montmartre.*

A lieu d'ordinaire vers Noël ; en 1918 au mois de juin, 114 camarades étaient présents cette année. Ils se partagèrent, durant la nuit, les heures d'adoration et se retrouvèrent tous à la sainte Table à la messe de six heures.

4° *Messe de communion pascale* à St-Étienne-du-Mont, le dimanche des Rameaux.

La chapelle des Catéchismes avait peine, cette année, à contenir les 200 élèves qui y assistèrent.

5° *Retraites fermées* suivant les exercices de saint Ignace.

Vingt-sept camarades en 1912, quarante-neuf en 1913 suivirent celle qui fut donnée chaque année à la rentrée.

En 1919 il en fut organisé trois. Préparées avec un soin spécial elles réussirent parfaitement et groupèrent au total 160 camarades qui goûtèrent intensément le charme de ces trois journées toutes consacrées à Dieu dans la prière et le silence absolu.

6° Enfin un nombre important de camarades consacrent leur temps libre soit aux *Conférences de St-Vincent de Paul*, (celle de St-Médard est constituée presque uniquement de normaliens, polytechniciens et anciens élèves de ces grandes écoles) soit aux *Patronages* de garçons à Paris et dans la banlieue, soit encore, depuis la guerre, à des œuvres pour les mutilés.

7° " Le bal de l'X (École polytechnique).(1) La tradition des bals de l'École polytechnique est renouée. Mais on y dansera les vieilles danses françaises, non pas les danses exotiques. Les élèves catholiques de l'École avaient demandé que l'on fît dans le bal deux parties — l'une pour les catholiques, avec exclusion des fox-trot, tango etc., l'autre qui eût tout admis.

Le Conseil de l'Association a estimé que non seulement il fallait faire droit aux revendications des élèves catholiques, mais qu'il convenait de partager entièrement leur point de vue et d'exclure du programme " toutes les danses déplacées dans les réunions mondaines où futurs ingénieurs et chefs d'industrie invitent leurs fiancées ou les jeunes filles qui le deviendront."

Et voilà une excellente leçon donnée aux imprudentes mères de famille qui composent avec leur conscience pour trouver un mari à leurs filles.

III.— Les Catholiques à l'École Normale

Vers 1900-1905, l'École normale était une pépinière d'anarchistes intellectuels. Tous les normaliens ont joué leur

(1) De *l'Express du Midi*, jeudi 29 janvier 1920.

rôle dans l'affaire Dreyfus. Anticléricalisme, antimilitarisme, antipatriotisme étaient les mots d'ordre de ceux qui empruntaient leur idéal à Renan, Tolstoï, etc... Quelques rares individus isolés étaient catholiques et eurent le mérite de rester catholiques dans ce milieu peu favorable. Vers 1907, avec Poyet, il y eut quelques essais de liaison, d'organisation entr'eux. Ce travail si bien entrepris par Poyet aboutit à la création du groupe catholique de l'École vers 1910. Ce groupe eut longtemps les allures d'une société secrète. Il se développe vers 1910 à 1913, s'affichant de plus en plus. Les révélations d'Agathon attirèrent l'attention sur lui au grand effarement de Lavisse. Ce lent travail de nos aînés nous a permis de n'être pas des isolés lorsque nous sommes revenus du front et que nous avons pris place à l'École en mars 1919.

Un groupe catholique à l'École, avant la guerre, se heurtait à bien des obstacles. D'abord, la position acquise par le groupe socialiste vigoureusement mené et remarquablement organisé par quelques individualités sincères et hardies. Mais surtout, le grand obstacle était l'individualisme normalien si fortement développé par l'organisation actuelle de l'École, où chacun suit la voie qui lui plait, sans souci du voisin, sans contrôle ni direction ; de là une tendance chez tous à s'isoler, et par suite à se méfier, à se moquer du voisin ; de là un esprit hypocritique dont le premier résultat est d'empêcher toute organisation collective, tout effort combiné. La guerre a eu l'heureuse conséquence de modifier un peu cet individualisme normalien. Elle a transformé les ironiques sceptiques, les dilettanti de la tour d'ivoire qui n'admettaient rien en dehors de leur vie et de leur effort personnel, en des hommes d'action. Elle a appris à tous la valeur de l'organisation ; elle a découvert à beaucoup ce qu'il y avait de bon en autrui. Dès notre entrée, un besoin de s'unir, de continuer une camaraderie féconde enseignée par les leçons du front, s'est fait sentir parmi nous. Certes, il en reste beaucoup qui persistent dans les anciens

errements, mais je crois que la majorité a été transformée. Moins égoïste, moins murée dans son effort personnel un peu étroit, plus éclairée sur les mouvements extérieurs, moins sceptique surtout sur leur portée, leur efficacité, leur valeur, — plus pratique enfin, cette majorité s'est trouvée prête à l'action.

Lorsque fut affichée au " forum " l'invitation aux " talas " de l'École à se réunir dans la salle F, très vite le groupe se trouva constitué. Après quelques flottements il s'organisa, grâce aux conseils et à la direction du Père Portel. A la fin de l'année scolaire, il comprenait cinquante noms, dont trente-huit membres effectifs agissants.

Les réunions ont lieu tous les lundis soir à vingt heures, dans une salle du deuxième étage, chez les Scientifiques,— on commence par la prière. Puis chaque secrétaire de groupe ou mieux de " bureau " retrace à grands traits la vie de son " bureau " pendant la semaine. Ensuite, vient une conférence faite par l'un de nous sur un sujet exclusivement édifiant ou religieux : vies de saints, commentaires liturgiques, etc. Les grandes questions de la semaine sont ensuite discutées entre nous ; des directives sont données à chaque " bureau ", enfin, on se sépare après la prière. Chaque jeudi matin, à sept heures et trois-quarts, dans la chapelle St-Joseph de l'église St-Jacques-du-Haut-Pas, notre paroisse, une messe est dite pour le groupe des normaliens catholiques. A l'intérieur du groupe ainsi cimenté, le travail se diversifie selon les goûts et les aptitudes de chacun : l'activité se répartit en un certain nombre de bureaux.

1° Le bureau des études théologiques, historiques et religieuses, le plus important, le plus suivi, comme il convient chez des intellectuels. Tout le monde, ou presque, en fait partie. Il tient ses séances tous les mercredis soir à huit heures et demie chez le Père Portel. Cette année nous avons eu une série de conférences sur la philosophie grecque et les origines du christianisme ; puis sur les origines théologiques de la réforme. Ce groupement possède une

bibliothèque d'ouvrages choisis que tout le monde à l'École (croyants ou mécréants) peut consulter. Enfin, certains spécialistes sont chargés d'insister auprès du bibliothécaire de l'École pour que l'École achète, au même titre que tout ouvrage profane, les livres de science religieuse, d'exégèse ou d'histoire ecclésiastique dont nous pouvons avoir besoin.

2° La Société de St-Vincent de Paul, qui a cherché à se rendre le plus possible indépendante de la Société de St-Vincent de Paul de St-Médard, dont elle était une des filiales. Pour en augmenter l'intérêt, il a été décidé qu'elle adjoindrait des lycéens que nous aurions à initier aux visites des familles secourues.

3° Le bureau des études sociales, extrêmement intéressant et très hardiment lancé. Il est en rapports étroits avec le " Comité national d'Études économiques et sociales " dont le bulletin est si apprécié (son siège est à l'École). Il est en relation avec la confédération générale du travail, avec un certain nombre d'industriels qui sont venus plusieurs fois nous parler de questions sociales. Il a organisé plusieurs réunions contradictoires avec le groupe socialiste, discussions courtoises, vraiment intéressantes et utiles.

4° Le bureau pratique d'action sociale, qui à l'ombre de l'œuvre des chapelles de secours pénètre dans les faubourgs ouvriers ou quelques causeries ont été données par mes camarades. Certains s'astreignent à suivre les réunions des syndicats, où dans les patronages causent régulièrement avec les plus anciens pour essayer de pénétrer, chose très facile, l'âme ouvrière. Il y a eu au moment des grèves de juin à Paris et en banlieue, de très curieux états d'esprit observés.

5° Le bureau d'action auprès des instituteurs, né de plusieurs rencontres avec des instituteurs,— renforcé par notre affiliation à la Fédération des catholiques de l'Enseignement public de la Seine (fondée par Mlle Ory). Il s'agit d'atteindre les instituteurs grâce au concours des instituteurs catholiques. Nous avons débuté par un gros succès :

une conférence faite au cœur de la citadelle ennemie, à l'École normale primaire d'Auteuil par un de nos camarades sur l'instruction publique en France avant la Révolution.

6° Le bureau d'informations étrangères, œuvre très utile au point de vue français et au point de vue catholique. Nous avons eu le plaisir d'être en relations avec des catholiques étrangers de marque, membres de l'épiscopat portugais, jeune lord anglais récemment converti, prêtre lituanien délégué à la Conférence de la paix, commandant japonais catholique délégué à la Conférence de la paix. De là nous est venue l'idée de converser par lettres avec les catholiques étrangers, que par ces relations nous pourrions atteindre. On ignore trop l'étranger en France ; c'est là un moyen profitable et facile de remédier un peu à cette ignorance. La façon dont les catholiques lithuaniens envisagent la question sociale, la décadence du sintoïsme au Japon sont des questions d'une actualité passionnante sur lesquelles nous avons pu avoir quelques lumières. Outre cette activité normale, nous nous réunissons à intervalles de deux à trois semaines le dimanche à Gentilly, chez les Lazaristes, pour passer une journée de retraite. Une retraite véritable de trois jours a lieu à St-Germain ou à Gentilly à chaque congé trimestriel.

Voilà un tableau schématique de la vie et du fonctionnement du groupe des normaliens catholiques. On a cherché à combiner le plus possible deux nécessités : la nécessité d'un lien religieux très fort, et la nécessité de laisser à chacun son indépendance pour agir en tel ou tel sens, en telle ou telle matière.

Au moment où juillet nous a séparés, tout marchait à souhait : à la rentrée, qu'y aura-t-il ? Beaucoup seront partis, mais le contingent de nouveaux nous fournira quelques recrues. Du reste, beaucoup de choses ont été mises sur pied seulement en deux ou trois mois ; un mois à peine suffira maintenant pour reconstruire, d'autant qu'un vaillant secrétaire a pu pendant ces vacances, en faisant circuler des lettres, garder le contact entre nous.

Fr Alexis, *cap.*

LA TRAGÉDIE ACADIENNE

— *Oh! n'exilons personne! oh! l'exil est impie!*—V. H.

I

Ce n'est pas de choses attrayantes que je viens entretenir le lecteur, et je serais fort empêché si l'on m'adressait le *dic nobis placentia* des Anciens. Je viens raconter des horreurs, malheureusement trop réelles. Plût à Dieu que ce ne fût qu'un mauvais rêve ! Mais les documents sur lesquels notre récit va reposer sont d'une telle authenticité qu'il faut bien accepter leur réalisme brutal et en prendre son parti. Il est impossible de récuser de pareils témoignages. Plus j'étudie la question acadienne, et plus je demeure surpris du peu de retentissement qu'elle a eu à l'époque où elle a été solutionnée de façon si barbare. Il est vrai que Lawrence avait tout prévu, et qu'en supprimant le plus possible des documents qui la concernaient, et en arrangeant le reste à sa fantaisie, il s'était flatté de rendre l'histoire la complice silencieuse et complaisante de son crime. Mais comment se fait-il que la France du temps ait accordé si peu d'attention à un tel fait ? La France du milieu du

XVIIIe siècle,— l'on sait quelle elle était, les idées qui l'inspiraient quant à sa politique coloniale en Amérique, particulièrement. Ses magnifiques possessions d'outre-mer, elle n'y était plus attachée que par un fil que sa rivale viendrait bientôt trancher. Dès lors, que pouvait bien lui faire le sort lamentable de quelques milliers d'habitants français, perdus sur des grèves lointaines que ne protégeait plus l'ombre de son drapeau ? Toujours est-il que la déportation de tout le petit peuple acadien fut à peine jugée digne de figurer dans la grande histoire d'alors, et que les échos qui s'en trouvent dans les pièces officielles britanniques nous la présentent uniquement sous un jour propre à la justifier. A les en croire d'ailleurs, ce fut une chose bien ordinaire, sur laquelle il n'y avait guère à gloser, et qui n'était certes pas de nature à troubler la sérénité de ces grands hommes d'État, sollicités par des problèmes autrement importants. J'ai dit que Lawrence avait tout prévu. Il est cependant une chose qu'il n'a pas dû soupçonner, à laquelle il ne semble pas qu'il se soit attendu : c'est que le lieutenant-colonel John Winslow, venu du Massachusetts pour présider *manu militari* à l'exécution des hautes œuvres conçues par le Gouverneur de la Nouvelle Écosse, tiendrait un journal précis et détaillé de ses propres opérations, ainsi que de celles de ses subalternes, par toute l'étendue de la péninsule. Or, ce *journal*, écrit sur grand papier, relié en trois tomes et déposé par le petit-fils de l'auteur, Isaac Winslow, aux archives de la *Massachusetts Historical Society*, ce journal où il n'y a ni orthographe, ni style, mais qui est tout plein de faits pris sur le vif, tout bourré de chiffres comme un inventaire, et où, de place en place, l'on relève des accents de compassion devant la souffrance des victimes, et aussi comme des sursauts de honte d'avoir à accomplir une telle mission, est un document de premier ordre qui nous révèle par le menu, sans phrases, sans sentimentalisme, ce que fût la proscription du peuple acadien. C'est même le seul qu'il y ait à proprement parler. Et certes, il suffit amplement à

nous montrer tout ce qu'elle a eu d'abominable et de presque invraisemblable. Ce récit est d'autant plus probant que Winslow, il est bon de le noter, non seulement n'a aucune sympathie pour les Acadiens, mais encore a-t-il conscience de remplir un rôle glorieux et profitable à son pays. Ce soldat ne peut être accusé de préparer une charge contre Lawrence. Si, de loin en loin, il lui échappe des cris d'horreur ou de pitié, c'est bien malgré lui, et en quelque sorte à son insu, car, dans le fond de son cœur, il est bien persuadé de travailler à quelque chose de très grand. D'où l'incomparable valeur de son témoignage. Or, n'en déplaise aux historiens anglais qui nous assurent qu'en somme la déportation s'est accomplie aussi humainement que possible, et qu'elle n'a rien eu de plus cruel que ce que nous présentent les traditions coloniales des divers établissements européens dans les deux Amériques, il ressort avec évidence du journal de Winslow que ce fait, condamnable dans son principe, inouï dans les annales de l'ère chrétienne, a été exécuté avec une dureté, une férocité de moyens qui en font le crime le plus grandiose que l'histoire eût encore enregistré. Que l'on se rappelle les conclusions de l'étude que nous avons présentée, il y a deux ans, à savoir que les Acadiens, depuis les quarante années qu'ils étaient retenus malgré eux sous le joug britannique, n'avaient absolument rien commis qui méritât l'ombre d'un châtiment, et cependant, celui qu'on leur a infligé est le plus grand après la peine de mort: première iniquité ; et ce châtiment a été aggravé de toutes les circonstances qui pouvaient le rendre le plus âpre et le plus abominable. En sorte que ces pauvres paysans français, au lieu d'avoir toujours été soumis, respectueux et paisibles, auraient eu à leur charge les infractions les plus considérables envers l'autorité, celle-ci n'eût pu frapper leur culpabilité de plus de peines que leur complète innocence n'en a subies. Car, si la sentence de mort n'a pas été prononcée contre eux, elle a été cependant, pour des milliers d'entre eux, la conséquence nécessaire, l'aboutissement

fatal des mauvais traitements qu'ils ont endurés dans l'exil, où la famine, les maladies infectieuses, les tortures physiques et morales devaient les décimer après une agonie plus ou moins longue. Et l'on se demande s'il n'eût pas mieux valu pour eux être passés immédiatement au fil de l'épée, qu'aller traîner en terre hostile un esclavage qui a broyé leur âme, déchiré toutes les fibres de leur cœur, à tel point que la mort leur apparaissait comme une libération.

Le *Journal* de Winslow est donc la maîtresse pièce qui a permis de reconstituer le récit même de la déportation et de bien mesurer les proportions des premiers actes de la *Tragédie acadienne.* Il y en a eu plusieurs, en effet. Ce serait une grande erreur de s'imaginer que, la proscription accomplie, fût-ce dans les conditions les plus épouvantables, les déracinés aient été mis à même de se refaire, en de nouveaux entours, une existence convenable, de se recomposer une vie qui, sans avoir, certes, les grâces de l'ancienne, leur eût encore offert quelques éléments de bonheur. Il semble que ce soit là le vœu que Lawrence ait formé pour eux, à la fin de la circulaire par laquelle il informait les gouverneurs des diverses provinces royales, du bannissement des neutres français.(1) Or, étant donné ce que nous savons de la réception qui leur fût faite, et que Lawrence ne pouvait pas ne pas prévoir avec certitude, ce souhait, de sa part, n'est pas le fruit de l'ignorance de l'état d'esprit puritain et sectaire des milieux où il allait semer les victimes de sa politique sans entrailles, il n'est pas non plus le fruit d'une ironie, si amère qu'on la suppose : il est simplement la manifestation d'une hypocrisie grossière et bien digne de ce personnage. Lawrence savait parfaitement le genre d'accueil qui attendait les Acadiens, mais il n'a pas voulu se refuser le plaisir de leur souhaiter succès et prospérité dans

(1) " . . . it was judged a necessary and the only practicable measure to divide them among the Colonies where they may be of some use, as most of them are healthy strong people. . . and they may become profitable, and it is possible, in time, faithful subjects."— Gov. Lawrence to the Governors on the Continent, Halifax, 11 Aug't 1755. (N. S. D., p. 278)

la carrière que leur ouvrait son décret d'expulsion. Ne faut-il pas toujours observer les lois de l'étiquette officielle ?

Un peu d'eau bénite de cour, cela fait si bien, même par dessus une monstruosité. Et donc, la déportation, loin d'être un épisode accidentel qui a interrompu un moment des destinées qui devaient vite se reprendre, fût en réalité un sombre prologue : le drame horrible devait se dérouler pendant des années et des années, à travers une infinité de péripéties qui donnent le frisson. Et de même que, pour les scènes premières, nous avons dans Winslow une source d'informations extrêmement précieuse, les archives des divers États ont gardé les pièces relatives aux infortunés qui furent débarqués sur leurs plages en 1755, 1756, et au delà, et qui furent reçus à contre-cœur, humiliés, maltraités, considérés comme des êtres dangereux, confiés à l'assistance publique qui leur distribua avec parcimonie ses secours, quand elle ne les leur refusa pas complètement, souvent emprisonnés, fouettés. A Boston, particulièrement, il y a deux énormes registres où ont été recueillis les originaux de toutes les procédures, enquêtes, requêtes, délibérations auxquelles l'arrivée de ces parias dans le Massachusetts, leur distribution ici et là, les années d'exil qu'ils y ont passées, ont donné lieu. Oh ! que ces documents font mal à lire ! Quelles plaintes amères s'en exhalent ! Comme ils sont tout baignés de larmes et de sang ! Dans quelle situation sans issue furent plongés ces Français neutres !

C'est à l'aide du *Journal* de Winslow, et des informations puisées dans les Archives américaines, celles de Boston surtout, que nous allons essayer de donner quelque idée de la *Tragédie acadienne*. La matière est immense. Il y faudrait un grand ouvrage, où l'inédit affluerait. Car cette question n'a jamais été qu'effleurée. Nous ne pourrons qu'en dessiner les grandes lignes. J'ai dit que j'utiliserais surtout les Archives du Massachusetts. Elles sont d'abord plus riches, plus fournies que celles des autres États

sous ce rapport. Puis, il y est parlé, non pas seulement des Acadiens qui ont séjourné dans les limites de cette province, mais assez souvent des autres. Plusieurs des vaisseaux qui emmenaient leur cargaison d'exilés ont fait escale dans le port de Boston, avant de reprendre leur route vers l'endroit qui leur avait été marqué. C'est là que les proscrits ont été débarqués en plus grand nombre. La manière dont on les y a traités ne diffère pas sensiblement de celle qui fut adoptée ailleurs ; avec quelques variantes, ces malheureux ont été partout comblés d'ignominies. Boston était le centre et a en quelque sorte donné le ton. Et nous pourrions répéter à son propos le texte classique : *ab uno disce omnes*. M. Alfred Poizat a dit que les grands poètes tragiques n'ont pas inventé le sujet de leurs drames : " les sujets tragiques, c'est la vie qui les crée à travers l'histoire et la légende ".(1) Examinons donc ce sujet que la vie a créé à travers l'histoire d'Amérique au dix-huitième siècle. Rien qu'en suivant de près, d'après les sources, la réalité, nous toucherons un fond tragique au prix duquel les plus sombres horreurs du théâtre de Shakespeare paraîtront d'aimables fables.

II

Nous sommes au commencement de septembre. C'est la belle saison en Nouvelle-Écosse, et particulièrement dans cette région que Longfellow devait immortaliser et qui a gardé le nom de vallée d'Évangéline. Winslow est à Grand-Pré : il s'y était, depuis quelque temps déjà, commodément installé dans le presbytère, et avait transformé la place de l'église en camp retranché. Prebble, l'un de ses lieutenants, l'avait félicité d'avoir fait un tel choix pour sa résidence : " Nous nous réjouissons d'apprendre que vous êtes arrivé sain et sauf aux Mines, et aussi de savoir

(1) *Le Symbolisme. De Baudelaire à Claudel.* Introduction, p. 34. — (La Renaissance du Livre, Paris, 1919.)

que vous avez d'aussi bons quartiers-généraux pour vous et pour vos soldats, étant donné que vous avez pris possession du presbytère. J'espère que vous remplirez à merveille les fonctions de prêtre."[1] Par un ordre du jour en date du 2 septembre, le Lieutenant-colonel avait convoqué pour les trois heures de l'après-midi, dans l'église de Grand-Pré, les hommes et les jeunes gens de ce village et des villages avoisinants, à l'effet de leur communiquer les dernières instructions de Sa Majesté. Ses subalternes, Murray, Prebble et autres, devaient tenir de semblables réunions dans les autres régions de la province confiées à leur zèle. Malgré les événements extraordinaires de ces dernières semaines, le ravissement de tout ce qu'ils possédaient en fait d'armes à feu, l'emprisonnement dans la petite île de Saint-Georges des cent quinze délégués que Lawrence avait mandés à Halifax, tout ce déploiement militaire autour de leur petite église paroissiale, il semble que les Acadiens ne s'attendaient pas au coup de foudre dont leurs bourreaux allaient les frapper. Winslow parcourant les campagnes, à la veille de prononcer contre ce peuple la sentence qui va le briser à jamais, note dans son journal :[2] " Température magnifique, les habitants sont très occupés à faire leurs moissons ". A l'heure dite, le 5 septembre, — un vendredi — l'église s'emplit de quatre cent dix-huit hommes et jeunes gens, et le Lieutenant-colonel, debout devant une table placée dans le chœur, adresse à l'assemblée une proclamation de laquelle nous détachons les passages les plus saillants : " Je suis ici pour vous faire savoir les ordres du Roi à votre égard. Le devoir que j'ai à remplir, bien qu'impérieux, répugne à ma nature et à mon tempérament,

---

(1) " Forte Cumberland, Aug. 24th, 1755. ...we rejoyce to hear of your safe arrival at Mines and am well pleased that you are provided with so good quarters for yourself and soldiers as you have taken possession of the Fryars House, hope you will execute ye office of a Priest..."— Jedediah Prebble (*Winslow's Journal*, N. S. H. S, vol. III, p. 99).

(2) " 1755, September the 4th... A fine day and the inhabitants very busy about their harvest..." (*Journal*. Ibid, 8, 94.)

comme il va vous répugner à vous-mêmes, qui êtes de la même espèce que moi. Mais il n'y a pas à tergiverver ; vous et moi n'avons qu'à obéir. Vos terres, vos maisons, tous vos troupeaux, tout votre bétail, sont confisqués au profit de la Couronne, ainsi que tout ce que vous possédez, sauf votre argent et vos ustensiles de ménage ; quant à vous, vous allez être déportés hors de la province. Et tous les habitants français de ces districts auront le même sort Je ferai tout en mon possible pour que les familles entières prennent place à bord des mêmes vaisseaux, et pour que cette déportation, qui va vous causer de graves ennuis, vous soit adoucie dans la mesure où le permettra le service de Sa Majesté. Je fais des vœux pour qu'en quelque partie du monde où vous tombiez, vous deveniez des sujets fidèles et formiez un peuple paisible et heureux. En attendant, nous vous déclarons que vous êtes prisonniers du Roi."(1)

Voilà la première scène du drame que j'ai entrepris de vous exposer. Elle ne manque pas de caractère. Et, pour en mettre mieux en relief les divers éléments, faisons-en l'analyse. Elle comporte d'abord une escroquerie de grande envergure. Les Acadiens sont dépouillés de tout ce qu'ils possèdent, biens meubles et immeubles : on leur permet seulement de garder l'argent qu'ils peuvent avoir et d'emporter avec eux quelques effets de ménage, *household goods.* Mais ce dernier privilège va se réduire à peu de chose, avec la restriction formulée par Winslow, à savoir en autant que cela n'encombrera pas trop les bateaux sur lesquels ils vont être embarqués. Or, ces bateaux seront en petit nombre, et les proscrits y seront entassés comme des sardines ; ils en occuperont les cales et même les ponts ouverts à tous les vents du large ; ces chargements humains dépasseront de beaucoup leur jauge. En sorte qu'il ne restera pas d'espace libre pour ces humbles objets familiers dont on leur parle. Quant à l'argent, ils n'en ont jamais touché beaucoup. Leur richesse consiste essentiellement en biens-

(1) *Winslow Journal,* Ibid , 94-95.

fonds et en larges troupeaux. C'est la plus stable de toutes. Et elle est considérable. La pauvreté est inconnue en Acadie. Et jamais colonie n'a joui d'une prospérité plus générale et plus réelle. La base de cette prospérité, c'est la terre qui y est extrêmement fertile, ces belles prairies basses qu'on a arrachées à la mer, grâce à ces ingénieux endiguements qu'on appelle *aboîteaux*, et où les moissons lèvent avec abondance. Ce sont encore ces immenses troupeaux qui fournissent aux habitants, avec le lait et la chair pour se nourrir, la laine pour leurs vêtements. En s'emparant de tout cela, le gouvernement ruine donc du coup cette population. On a calculé qu'en bestiaux seulement, les Acadiens avaient pour une valeur d'au moins deux millions, ce qui était énorme pour l'époque, et vu le chiffre des habitants. Ce n'est pas une réquisition que l'on opère sur eux, et l'on n'est d'ailleurs pas en temps de guerre ; ce n'est pas non plus une détention momentanée ; il n'est pas question davantage de les rembourser de ces confiscations. L'on fait, sans autre forme de procès, main basse sur tout ce qu'ils ont, sans leur promettre de compensation quelconque en d'autres lieux ; on jette sur le pavé ces propriétaires à l'aise, on les réduit au dénuement le plus complet. En un instant, voilà qu'est aboli un état social qui n'a peut-être pas eu son pareil dans l'histoire, à ce seul point de vue de l'égale répartition des biens matériels. Mgr Touchet, repassant à grands traits, dans son discours *Pour les Arméniens*, les dévastations commises par les Allemands partout où ils ont porté leurs armes, dit ceci : " Ils ont fait pleurer la beauté du monde ".(1) Il y avait, dans la péninsule de la Nouvelle-Écosse, une forme de beauté qui naissait, non-seulement de la qualité des âmes qui l'habitaient, de la pureté de leurs mœurs, de leurs vertus évangéliques, mais

(1) " Cet injuste, ce barbare, cet incendiaire de cathédrales, *qui fait pleurer la beauté du monde* "... *Pour les Arméniens*. Discours prononcé par S. G. Monseigneur Touchet, évêque d'Orléans, en l'église de la Madeleine, le dimanche 13 février 1916. Page 4 (Paris, Bloud & Gay, éditeurs, 1916.)

encore de l'harmonie avec laquelle la Providence y avait répandu la saine prospérité. Cette beauté, les Anglais l'ont ravagée à jamais, et ils ont ainsi fait pleurer également la beauté du monde. La beauté, quelle qu'elle soit, c'est quelque chose qui appartient en quelque sorte à l'univers entier ; y toucher, la profaner, la diminuer, la détruire, c'est attenter au trésor du monde. Car, les ordres de Lawrence étaient précis : tout ce qui ne put pas être converti en espèces sonnantes ou devenir une proie facile aux mains des forbans qui entouraient le gouverneur, fût réduit en cendres. Églises, maisons, granges, moulins, moissons, tout cela fût brûlé. " Vous ferez le désert derrière vous, avait mandé cet homme : ce qui ne pourra pas être emporté ou vendu, devra être livré aux flammes. Il faut décourager, par un tel spectacle, ceux des proscrits qui seraient tentés, un jour ou l'autre, de revenir s'établir sur leurs anciennes terres."(1) Et donc, la proclamation de Winslow réduit les Acadiens,— ces gros habitants, comme qui dirait,— à la mendicité. Il leur annonce ensuite qu'ils vont être déportés. Il ne dit pas où. Ce n'est pas d'expulsion qu'il s'agit. Ce serait déjà une grande cruauté. Mais enfin, les victimes auraient eu du moins la liberté de leurs mouvements. Le choix de leur exil ne leur est pas laissé. Elles iront là où on les mènera, en lieu sûr. Le Colonel ajoute qu'il s'efforcera de mettre les mêmes familles sur les mêmes vaisseaux, de manière à empêcher qu'elles ne soient démembrées : *I shall do everything in my power that whole families shall go in the same vessel.* Donnons-lui crédit de cette

(1) " You will destroy all the villages on the North and North West side of the Isthmus that ly at any distance from the Fort of Beauséjour, and use every other method to distress, as much as can be, those who may attempt to conceal themselves in the woods. . ."—(*Lawrence to Monckton*. Halifax, 9 Aug. 1755, N. S, D. p. 270).

" . . .you must proceed by the most vigorous measures possible not only in compelling them to embark but in depriving those who shall escape of all means of shelter or support by burning their houses, and by destroying every thing that may afford them the means of subsistence in the country." —(*Instructions for Winslow, etc.*, N. S. D., p. 272.)

8

intention ; nous croyons qu'elle fut sincère. Aucun document ne contient d'ordre contraire ; et l'on ne peut soutenir que la barbarie des autorités ait été jusqu'à commander que les familles fussent disloquées. Mais dans la pratique, c'est cependant ce qui s'est produit dans un très grand nombre de cas, j'oserais dire dans la presque majorité des cas. Car Winslow ne put être partout pour veiller à ce que sa parole sur ce point fût respectée. Il avait, par exemple, dans Murray, un subalterne qui ne manquait pas de lettres,— sa correspondance, à l'écriture très belle, est émaillée, à l'occasion, de souvenirs classiques,— mais qui procéda dans l'exécution de son mandat avec une fureur glacée. Et à Grand-Pré même, où présidait le Colonel en personne, l'embarquement des proscrits a été loin de se faire avec discipline et mesure. En somme, la confusion la plus extrême a marqué cet acte aux divers endroits assignés pour le rendez-vous des proscrits. D'abord, les vaisseaux ont mis du temps à venir, et ces retards énervaient les autorités, les agaçaient, elles qui voulaient faire vite et se débarrasser au plus tôt de cette besogne. Puis, il n'en vint pas assez, et l'on fut obligé de surcharger tellement les navires que tout le monde en perdait la tête. Et il semble également que tous ces bourreaux du peuple acadien, Lawrence tout le premier, aient été surpris et effrayés de l'immensité de la tâche qu'ils avaient entreprise : envoyer tant de monde en exil. Dans une lettre aux Lords du Commerce, le Gouverneur avouera que ce ne fût pas une petite chose que d'expulser *such a prodigious number of people*, un nombre si prodigieux d'habitants. (1) Il en est donc résulté que la promesse solennelle faite par Winslow s'est trouvée vaine : l'embarquement des Acadiens a été opéré dans de telles conditions de hâte, au milieu d'un tel désordre que l'on ne s'y reconnaissait plus. Séparées au point de départ par la

(1) "... The securing and embarking such a prodigious number of French inhabitants..."—*Lawrence to Sir Thomas Robinson*, Secry of State (Halifax, 20th November 1755, N. S. D., p. 295.)

force des circonstances, comment les familles auraient-elles pu se rejoindre au point d'arrivée, quand les bateaux qui emportaient ces malheureux faisaient voile pour les diverses colonies du continent, depuis le Massachusetts jusqu'à la Caroline du Sud et la Georgie ? Nous insistons sur ce fait, qui peut, si l'on le veut, avoir eu dans son principe quelque chose d'accidentel, qui n'a pas été l'objet d'un ordre exprès. Mais que la cause ait été indépendante ou non de la volonté des auteurs de la déportation, les conséquences en ont été les mêmes pour les victimes ; et il est facile de comprendre tout ce qu'elles ont eu d'aggravant pour leur sort déjà si lamentable. Il y a des familles qui ont été ainsi démenbrées à tout jamais, d'autres dont les éléments n'ont pu se réunir qu'après dix, vingt, trente années de recherches. Il y a d'ailleurs une formule de droit qui ne permet pas de ne pas rendre Winslow responsable, en dépit de son engagement, de cette dernière infortune : lorsque l'on pose une cause mauvaise, l'on accepte et l'on prend sur soi tout ce qui en découle. Or, il est assez prouvé que la déportation même porte tous les caractères qui constituent le crime. Par conséquent, l'on ne saurait exonérer ni Lawrence ni aucun de ses soudards de tout ce qui est venu se greffer sur cette infamie, comme une conséquence nécessaire, pour la rendre plus noire et plus irrémédiable. Quoiqu'ils en aient dit, ils ont voulu éparpiller sous tous les cieux, les *pierres du foyer*(1) acadien.

Le récit du premier embarquement à Grand-Pré nous est donné au long par Winslow ; que l'on me permette d'en citer quelques extraits : cela renseignera sur ce qui s'est passé ailleurs, pendant plusieurs mois qu'ont duré la chasse aux victimes et leur rassemblement dans les divers ports de la péninsule : " 10 septembre.—J'ai remarqué ce matin parmi les Français une agitation inaccoutumée qui m'a donné de l'inquiétude. Afin de protéger le service de Sa

(1) C'est le titre d'un remarquable ouvrage de M. Henry Bordeaux

Majesté, nous convînmes, mes officiers et moi, de séparer les prisonniers, et d'en faire monter cinquante sur chacun des cinq vaisseaux arrivés de Boston, et de commencer par les jeunes gens. Le capitaine Adams et les capitaines des vaisseaux reçurent ordre de tout préparer pour l'embarquement des captifs. Je fis venir le père Landry, celui d'entre les Acadiens qui parlait le mieux l'anglais. Je lui dis que nous allions commencer l'embarquement d'une partie des habitants, que nous avions décidé d'en embarquer 250 le jour même, et que nous commencerions par les jeunes gens. Je le chargeai d'avertir ses compagnons de cette décision qui l'a beaucoup surpris. Je lui dis qu'il fallait que la chose se fît, que je donnerais ordre de mettre tous les prisonniers en lignes de six hommes de front, avec tous les jeunes gens à gauche, et que la marée ne me permettait pas de leur accorder plus d'une heure pour se préparer. Toute la garnison fut appelée sous les armes et placée derrière le presbytère entre l'église et les deux portes de l'enceinte palissadée. Selon mes ordres, tous les habitants français furent rassemblés, les jeunes gens placés à gauche. Ensuite j'ordonnai au capitaine Adams, aidé d'un lieutenant et de quatre-vingts sous-officiers et soldats, de faire sortir des rangs 141 jeunes gens et de les escorter jusqu'aux transports. J'ordonnai aux prisonniers de marcher. Tous répondirent qu'ils ne partiraient pas sans leurs pères. Je leur dis que c'était là une parole que je ne comprenais pas, car l'ordre du Roi était pour moi absolu et devait être exécuté impérieusement ; que je n'aimais pas les mesures de rigueur, et que le temps ne permettait pas de pourparlers ou de délais. J'ordonnai à toutes les troupes de mettre la baïonnette au canon et de s'avancer sur les Français. Je commandai moi-même aux quatre rangées de droite des prisonniers, composées de vingt-quatre hommes, de se séparer du reste ; je saisis l'un d'entre eux qui empêchait les autres d'avancer et lui ordonnai de marcher. Il obéit, et les autres le suivirent, mais lentement. Ils s'avançaient en priant, en chantant et

en se lamentant, et sur tout le parcours (un mille et demi) les femmes et les enfants à genoux priaient et faisaient entendre de grandes lamentations. (Dans le texte original de Winslow, aux Archives de la *Mass. Hist. Soc.*, les mots *great lamentations* ont été soulignés, et vis-à-vis ont été mis à la marge ces deux mots : *no wonder ! Ce n'est pas étonnant !*) J'ordonnai ensuite à ceux qui restaient de choisir parmi eux neuf hommes mariés qui devaient être embarqués après les jeunes gens... Ainsi se termina cette pénible tâche qui donna lieu à une scène navrante. *Thus ended this troublesome job which was a scene of sorrow.*"(1)

Ce récit est typique. Si Winslow, qui avait pourtant promis de montrer de l'humanité dans l'exécution des ordres qu'il avait reçus, a agi avec une telle rigueur, à quelles brutalités ne se sont pas livrés ses officiers qui opéraient ailleurs, et qui avaient les mains libres ? La scène de navrance dont il parle à la fin, ne fût que le prélude des accès de désespoir dont les rivages de l'autrefois riante Acadie ont été le théâtre durant de longs mois. En une autre circonstance, il lui échappera de dire : " J'en ai pesant sur le cœur et sur les mains ".(2) Et encore : " J'ai hâte d'en avoir fini avec cette ennuyeuse affaire qui est la plus pénible de toutes celles que j'ai jamais eu à accomplir."(3) Ces derniers mots sont dans une lettre à Handfield, qui opérait à Annapolis, Port-Royal. Et celui-ci de répondre à son commandant : " Je m'unis à vous de tout cœur pour souhaiter que nous fussions quittes tous les deux de cette sale besogne."(4) Voilà des aveux qui ont leur importance et qui en disent

---

(1) (*Journal*, Ibid., p. 108-9-10.)

(2) " Things are now very heavy on my harte and hands..." (*To Murray* from Grand-Pré, Sept. 5th, 1755.) — (*Journal*, p. 97).

(3) " ...that once at length we may get over this troblesome affaire, which is more grevious to me than any service I was ever employed in..." (To *Handfield*, Sept. 19th, 1855, *Journal*, p. 134).

(4) " ...I hartily joyned with you in wishing that we were both of us got over this most disagreable and troublesome part of the service..."— (*John Handfied to Winslow*, Annapolis Royal, Sept. 3rd 1755.) (*Journal*, p. 142).

long sur les abominations qui ont accompagné la déportation, car ces militaires n'avaient rien de ce qu'on appelait en France au dix-huitième siècle " l'homme sensible ". L'on aura remarqué aussi sans doute combien, dans ce premier embarquement, Winslow s'occupe peu de voir à ce que les mêmes familles prennent place ensemble. Le Colonel a bien d'autres soucis !

C'est en octobre seulement, quand déjà les proscrits étaient à bord depuis des semaines, que les premiers bateaux firent voile vers les colonies. Jusqu'au printemps de 1756, la mer fut sillonnée de navires débordant de malheureux qu'ils allèrent jeter sur les plages de l'Atlantique. Et ici commence le deuxième acte interminable du sombre drame : l'exil des Acadiens sur des côtes inhospitalières, leur éparpillement dans les milieux les plus fanatiques, les plus fermés à tout sentiment de pitié, les plus âpres, les plus durs qu'il fût possible d'imaginer. Dante a parlé de l'exil en homme qui en avait senti la morsure : " Tu laisseras tout ce qui t'est le plus cher, mais ce n'est là que le premier trait que lance l'arc de l'exil. Tu éprouveras combien est amer le pain de l'étranger, et quel dur chemin c'est de gravir et descendre l'escalier d'autrui."(1) Ces vers font écho à ce que l'Esprit de Dieu avait inspiré au prophète : " Là où on est reçu comme étranger, est-il écrit au livre de l'Ecclésiastique, on n'ose pas ouvrir la bouche. Mon fils, puisses-tu ne pas mener une vie de mendiant ! Mieux vaut mourir que de mendier. Quand un homme est en réduit à regarder vers la table d'un autre, sa vie ne saurait compter pour une vie. C'est une triste vie que d'aller de maison en maison."(2) Toutes ces humiliations, toutes ces tristesses pires que la mort, vont être désormais le lot de ces paysans autrefois très à l'aise, qui vivaient heureux et paisibles sur les domaines que leurs pères avaient défrichés, et où ils trouvaient, dans un labeur consciencieux, le contentement de l'esprit, et les

(1) Par. XVII, 55-60.
(2) Eccli., ch. 29 et 40.

biens nécessaires à leur subsistance. Et que de cruautés de tout ordre vont venir s'ajouter à leurs premiers malheurs pour alourdir leur existence errante ! Ces sans-patrie vont être pris dans un enchaînement d'infortunes qui aura quelque chose d'inextricable. Des avalanches de maux vont achever de broyer leur âme et leur corps. Et d'abord, ils n'étaient pas attendus là où on les a envoyés. Lawrence s'était bien gardé de prévenir les gouverneurs des provinces de l'arrivée de ces parias. La moindre convenance exigeait qu'il les consultât à l'avance, et qu'il demandât leur assentiment. Rien n'en fut fait. Prévoyant sans doute des objections qui l'eussent frustré de ses desseins, il se contenta de remettre aux capitaines des vaisseaux char gés de transporter les exilés, une lettre-circulaire à l'adresse du gouverneur de chacune des provinces où les Acadiens devaient être débarqués, leur expliquant ceci : premièrement que la sécurité de la Nouvelle-Écosse lui avait fait un devoir d'en déporter tous les habitants français ; deuxièmement, qu'ils voulussent bien l'aider, coopérer à son œuvre de protection des intérêts britanniques, en recevant dans le territoire soumis à leur juridiction, quelques centaines ou quelques milliers de ces sujets ingouvernables, nuisibles, dangereux. Un tel procédé souleva la colère de plusieurs de ces gouverneurs, et les autres en manifestèrent un grand étonnement. Qu'arriva-t-il ? C'est que les Acadiens furent les premiers à souffrir d'un tel procédé offensif des droits de ces Excellences. Lawrence se prenait-il pour un potentat à qui tous ses collègues des autres provinces du continent devaient obéir ? Pourquoi n'avait-il pas d'abord sollicité leur avis ? Pourquoi ne s'était-il pas assuré auparavant s'ils recevraient ou non ces neutres Français ? Qu'avait-on besoin de cette engeance maudite ? Si elle n'était pas bonne pour la Nouvelle Écosse, était-elle meilleure pour les autres colonies ? Celles-ci n'auraient-elles pas à souffrir également de sa présence dans leur sein ? Pourquoi n'avoir pas expédié ces gens en Angleterre, ou en France, au bout

du monde plutôt ? Les protestations, contre cette imposition de colons acadiens, de papistes français, pleuvent. En tel État, par exemple, le gouverneur se refuse à en laisser débarquer un seul, et les capitaines des vaisseaux, reçoivent l'ordre de faire voile pour l'Angleterre avec leur cargaison d'*indésirables*. Dans les autres ports, ces capitaines doivent parlementer longtemps, parfois durant des semaines, avec les autorités, avant d'avoir l'autorisation de débarquer les proscrits. Ces gens de mer sont pressés ; ils ont d'autres chargements à prendre ; tout retard leur fait perdre de l'argent. En hommes pratiques, cela ne peut leur aller. D'autre part, pour toutes sortes de raisons, où le souci matériel entre pour beaucoup, les autorités ne se hâtent pas, dans l'état actuel de leurs finances, de prendre à leur charge cette armée de misérables. Durant tous ces pourparlers, les Acadiens languissent à bord des vaisseaux ; c'est l'hiver, ils ne sont pas protégés contre le froid, la neige, les pluies ; mal nourris, n'ayant pas d'eau potable, manquant de tout, la maladie fait parmi eux les plus grands ravages. Chose incroyable ! Même à Boston, on fait difficulté pour les recevoir. Et pourtant, ce sont des milices du Massachusetts qui sont venues effectuer la déportation, et c'est Shirley, le gouverneur de cette province, qui avait, de concert avec Lawrence, ourdi ce beau plan. Mais quand les bateaux arrivent, Shirley est absent. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il ait pris aucune disposition en vue de l'arrivée possible des neutres Français. C'est donc le lieutenant-gouverneur Phips, qui, avec son conseil et la Chambre des représentants, est chargé d'adopter les mesures d'urgence que demande une situation si imprévue. Ah ! ces mesures, comme elles furent mesquines, étroites, sévères ! Les Acadiens sont semés çà et là, dans les divers bourgs, et remis à l'assistance publique, qui tiendra un compte minutieux de toutes les dépenses qu'occasionnera leur entretien. Il faudra que ces versements, à même les fonds de chaque municipalité, soient rigoureusement remboursés par la Nouvelle Écosse. J'ai

dit que les Acadiens furent semés ; j'aurais dû plutôt mettre : parqués. Et si vous voulez un exemple de la rigueur avec laquelle ils furent surveillés, voici un extrait d'une loi passée en conseil le 20 avril 1756(1) : " Il est décrété par le Gouverneur-en-conseil et la Chambre des représentants qu'à partir du 1er mai 1757, les habitants de la Nouvelle-Écosse ne devront pas sortir des limites du bourg dans lequel ce gouvernement les a placés, sans une permission écrite ; en cas de contravention, le ou les coupables devront être arrêtés et traduits devant un juge de paix ; en cas de récidive, celui, celle ou ceux qui seront coupables seront passibles d'une amende n'excédant pas dix schellings ou de recevoir publiquement un nombre de coups de fouet n'excédant pas dix..." Et voici, choisi parmi des centaines d'autres semblables ou plus odieux encore, un specimen de la manière plutôt forte que l'on appliqua à ces exilés : " Pétition de Charles et Nicolas Breau. Quelque temps après leur arrivée à Boston, les pétitionnaires furent envoyés avec leur famille, composée de neuf personnes en tout, au bourg de Hanover, où ils furent installés sous la surveillance d'un nommé John Bailey, dans la maison réservée pour les déportés. Pendant leur séjour à cet endroit, c'est-à-dire jusqu'à samedi dernier, ils se sont efforcés par leur travail, ainsi que leur autre frère et leurs quatre sœurs, de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs parents. Bien qu'ils aient constamment travaillé, car on les employait soit à couper du bois, soit à enlever la pierre ou à d'autres travaux des champs, ils n'ont jamais reçu un sou en retour, et pendant les quatorze derniers jours, c'est à peine si on leur a donné à manger, et encore les vivres étaient-ils tous de mauvaise qualité. Samedi dernier, une vingtaine d'hommes à l'air menaçant ont pénétré dans l'habitation des pétitionnaires, et plusieurs portaient des cordes dans leurs mains. Ils ont entraîné le père et la mère des pétitionnaires, vieillards âgés de soix-

(1) Pour toutes ces références, nous renvoyons aux *French Neutrals, archives du Massachusetts*, deux cahiers, et aux *Arch. Can.* (1905) *App. F.*

ante-quatre ans, dans une charrette et les ont emmenés dans un endroit inconnu, ayant auparavant attaché avec les cordes qu'ils avaient apportées le pétitionnaire Nicolas et un de ses frères afin qu'ils ne pussent suivre leurs parents âgés et sans défense. Le dit John Bailey tenait le dit Nicolas à la gorge pendant qu'un autre l'attachait... Boston, 26 avril 1756." Ou encore c'est Augustin Hébert, qui, dans une requête au lieutenant-gouverneur Spencer Phips, expose qu'il a été traité très brutalement par le capitaine Conligot, qui lui a arraché un de ses enfants, lorsque le pétitionnaire parvenait à les faire vivre par son travail. Et non content de cela, il a battu votre malheureux pétitionnaire au point que celui-ci a pu à peine marcher pendant deux semaines." C'est Laurence Mius qui " déclare au gouverneur Pownall que vers le commencement du mois de mars 1758, les conseillers de Methuen ont envoyé le pétitionnaire et son frère travailler, leur promettant le salaire qu'on payait aux autres dans cet endroit. Ils ont travaillé pendant deux mois, mais lorsqu'ils sont allés pour retirer leurs salaires, votre pétitionnaire a reçu trois verges de vieille toile évaluée à 7 deniers la verge, deux livres de morue sèche et une livre de graisse de porc, et son frère n'a guère reçu davantage... Le frère de votre pétitionnaire a travaillé pour la valeur de 3 pistoles et 15 schellings, mais lorsqu'il a réclamé ce montant, non seulement on lui a refusé le paiement de son travail, mais il fut chassé et poursuivi par un homme armé d'un tisonnier, qui le frappa dans le côté. Le coup qu'il reçût lui fit cracher du sang pendant le reste du jour... Son assaillant lui dit que, sans la crainte de la justice, il l'aurait tué comme une grenouille..." C'est John Labrador qui expose que " depuis dix semaines il n'a reçu pour subsistance qu'un quartier d'agneau, et une pinte de lait par jour pour une famille composée de sept personnes. Il n'a pas de bois parce qu'on lui a refusé un bœuf pour transporter chez lui celui qu'il a coupé lui-même ; il est présentement abandonné avec

sa famille sans vivres et sans feu dans une maison qui n'a ni porte ni toit. Lorsqu'il pleut, il leur faut transporter leurs lits sous le vent afin de se mettre à l'abri de la pluie et de la neige fondante. Il lui arriva une fois de faire remarquer à un conseiller qu'ils étaient inondés dans la maison ; celui-ci répondit d'y construire un bateau et d'y naviguer".

J'ai là, sous les yeux, toute une masse de documents, que j'ai copiés moi-même ou fait photographier d'après les originaux, tous remplis des plus abominables cruautés, tous exhalant de ces plaintes dont je viens de vous faire entendre quelques accents. Ces malheureuses familles, déjà démembrées dès leur départ pour l'exil, se voient souvent ravir par force les enfants qui leur restent. Et on ne leur permet pas de se visiter d'un village à l'autre. Elles sont tenues dans l'isolement, séquestrées en quelque sorte, l'objet d'une surveillance jalouse. Il faudrait écrire sur cet ensemble de pièces où éclate la méchanceté humaine les mots de Shakespeare : Horreur ! horreur ! horreur ! Parmi toutes ces brutalités dont le détail serait infini, l'on relève un seul acte inspiré par la pitié, un seul ! Il en est d'autant plus précieux. Il est de Thomas Hutchinson, qui devint plus tard gouverneur de la province et qui s'en fit le premier historien. Laissez-moi vous le citer. Il nous reposera des émotions et des frémissements que les notations précédentes ont soulevés en nous :

" A Son Excellence William Shirley, etc. Votre pétitionnaire ayant été informé de la profonde détresse dans laquelle étaient les habitants français, à bord des bateaux récemment arrivés dans ce port, est allé visiter l'un de ces bateaux où il a trouvé plusieurs des passagers en train de périr, par suite des souffrances qu'ils avaient endurées : entr'autres une veuve respectable et âgée, qui était gravement malade depuis quinze jours sans avoir reçu le moindre soin. Votre pétitionnaire ordonna qu'elle fût débarquée et logée dans une de ses maisons, et pourvut également à ce qu'elle fut soignée. Mais toutes ses attentions furent inefficaces : elle est morte

quelques jours après. Avant de rendre le dernier soupir, elle me supplia, au nom de notre commun Sauveur, d'avoir compassion de ses enfants, savoir deux fils, deux filles et un petit-fils. Ces enfants ont depuis demeuré à Boston et ont eu fréquemment recours au pétitionnaire. Mais ils m'informent maintenant que l'on veut les transporter dans quelque lointain village, et cela les met au désespoir. Votre pétitionnaire demande humblement que cette petite famille du nom de Benoît continue à habiter Boston, ou qu'elle aille résider à Cambridge avec une famille du nom de Robichaud. Et il est prêt à se porter garant, s'il le faut, de la correction de la conduite de ces malheureux enfants..."

C'est là tout ce que les documents officiels du Massachusetts nous présentent en fait de sympathie et de compassion accordée aux infortunés Acadiens. C'est peu, mais cela suffit pour nous faire bénir le nom de celui qui a senti ses entrailles s'émouvoir devant tant de malheurs immérités. Parmi tous ces puritains soi-disant évangéliques, Thomas Hutchison est le seul qui ait montré à l'égard des neutres français de la charité chrétienne.

III

C'est une notion philosophique, basée sur la nature des choses et sur l'expérience, que le mal est essentiellement stérile. Et la métaphysique va jusqu'à dire qu'il est le non-être, *non-ens*. Et comment le non-être produirait-il des résultats appréciables, à quelque point de vue que ce soit ? Le bien seul fonde. Le mal est, en soi, un agent de ruine et de mort. Entre tous les crimes qui furent jamais commis, et qui, par conséquent n'ont pu enfanter que la destruction, il n'y en a peut-être pas eu de plus parfaitement inutile, sous quelque face qu'on le considère, que celui dont nous venons de vous exposer les grandes lignes, ni qui ait tourné davantage au détriment de ses auteurs. Et je ne veux pas insister ici sur le détriment moral, car cela est

bien entendu. Une nation civilisée ne donne pas un pareil scandale, qui a consisté à s'emparer par la ruse et par la force de tout un petit peuple paisible et soumis, à le rendre d'abord la victime du plus effréné des brigandages, à le disperser ensuite au hasard, sans tenir aucun compte des liens du sang, dans des milieux étrangers où des traitements barbares centupleraient ses souffrances et prolongeraient son agonie, une nation ne méconnaît pas ainsi le droit des gens, sans en souffrir éternellement dans son honneur. Mais une si abominable conception, dont l'idée première remonte au Gouvernement britannique,(1) ainsi que je l'ai prouvé dans ma conférence sur les *Causes de la Déportation*, et qui a été exécutée par des hommes qui n'ont rien négligé de ce qui pouvait en accroître l'ignominie foncière, a-t-elle rapporté du moins des profits matériels tangibles, et qui, pour une race de boutiquiers, constituent des compensations qui valent bien les sacrifices qu'elles ont coûtés à la respectabilité nationale ? Les instruments immédiats de cette honteuse entreprise en ont-ils fort avancé leurs affaires ? Nous parlons ici en thèse générale, car ainsi qu'on dit dans l'école, *non datur scientia de particularibus*. Il y a eu des individus, en effet, pour qui la spoliation des Acadiens a été une heureuse chance. Mais, si nous laissons de côté ces faits particuliers, ces cas d'enrichissement personnel comme fruit d'un vol organisé, est-ce que, par exemple, le Gouverneur de la Nouvelle-Écosse, en tant que Gouverneur, à savoir personnage officiel devant avoir à cœur les intérêts de sa province, a posé là un acte qui a été à l'avantage de celle-ci ? De quelque côté qu'on envisage la Déportation des Acadiens, et qu'on la mette en regard des ambitions de conquête que nourrissait l'Angleterre à l'égard de tout le Canada, ou qu'on la considère du point de vue du développement naturel de la péninsule, ou que l'on réfléchisse au devoir

(1) " . . . we are of opinion they (the French inhabitants) ought *to be removed* as soon as the Forces which we have proposed to be sent to you shall arrive in Nova Scotia. (*Board of Trade to gov. Philipps. Whitehall*, December 20th, 1720. *N. S. D.*, p. 58).

qui s'imposait à Lawrence, s'il eut simplement voulu faire acte de sage administration, l'on est obligé de conclure que cette Déportation fut parfaitement inutile, et non seulement inutile, mais nuisible à l'avenir de cette province, dont elle a entravé et retardé indéfiniment le progrès. Oh ! comme tout s'enchaîne ici-bas ! Comme est merveilleuse la solidarité des divers ordres moral et matériel ! Et comme on ne peut toucher aux lois éternelles fixées par la Providence, sans que la nature résiste en quelque sorte, et venge l'harmonie universelle qui a été brisée par le crime des hommes ! La Grande-Bretagne rêvait d'un empire américain qui embrassât tout le nord du continent, et depuis toujours les possessions françaises en Canada l'empêchaient de dormir. Mais je demande en quoi la présence de quinze à seize mille Français neutres en Nouvelle-Écosse pouvait empêcher les armées anglaises de réaliser les vastes ambitions nationales ? Les Acadiens, liés par un serment de neutralité, avaient toujours été fidèles à leurs engagements ; en maintes circonstances délicates, ils avaient montré une attitude si correcte qu'elle leur avait valu des éloges en haut lieu. Quelle apparence y avait-il que, dans les nouveaux événements qui se préparaient entre la France et l'Angleterre, ils dussent changer de conduite ? Le Gouvernement n'avait qu'à les laisser tranquilles sur cette question du serment, qu'à ne pas vouloir reviser une forme d'allégeance qui avait été acceptée des deux parts, officiellement garantie et sanctionnée, et dont tous s'étaient bien trouvés, pour que, advenant la guerre, les neutres fussent restés en dehors et au-dessus de la mêlée, tout comme auparavant. Il y a quelque chose de triste et d'enfantin à la fois, à vouloir soutenir, ainsi que le font des écrivains réputés sérieux, que la déportation fut nécessaire, fut une mesure, cruelle sans doute, mais nécessaire, de ce chef, que l'Angleterre n'aurait jamais pu, autrement, s'emparer du Canada ou le garder. D'abord, en quoi était-il nécessaire que l'Angleterre s'emparât du Canada ? Surtout, quelle obligation y avait-il de disperser au préalable ces

quinze mille paysans neutres, qui, depuis 1730, n'étaient jamais sortis des limites de leur neutralité, et qui, au surplus, à l'époque qui nous occupe, n'avaient pas une seule arme. " Je me hâte de rire du tout, de peur d'être obligé d'en pleurer ", disait Figaro.(1) Devant cet argument de néoessité qu'on nous sert pour justifier la déportation, nous devrions rire, si les larmes n'étaient les plus fortes et si notre cœur ne pouvait plus éprouver qu'une indicible navrance. J'ajoute que cette expulsion, dont l'inutilité absolue frappe tous les yeux honnêtes, a nui gravement aux meilleurs intérêts de cette province même que leur départ était censé favoriser ; elle fut un acte hautement impolitique et anti-économique, en donnant à ces mots leur sens le plus réaliste. Du jour au lendemain, en effet, la péninsule fut transformée de contrée fertile en désert ; elle fut privée de ces admirables colons français, durs au travail, ingénieux et forts. Malgré des offres alléchantes, il se passa des années avant qu'on put les remplacer. Et le furent-ils jamais vraiment ? Est-ce que leurs successeurs n'ont pas avoué au Gouvernement qu'il y avait de ces choses, comme les aboiteaux, par exemple, qu'ils se sentaient incapables, je ne dis pas de construire, mais de réparer seulement, suppliant qu'on appelât les déportés à leur secours ?(2) Voilà donc des milliers de bras, habitués à remuer le sol, à l'ensemencer, que l'on supprime d'un coup. Quelle force soudain anéantie ! Et quelle destruction impie de toute la richesse économique d'un état ! La colère, la haine nationale et religieuse, ont-elles jamais inspiré un plus absurde vandalisme, qui s'est retourné contre ceux-là mêmes qui s'étaient glorifiés de l'avoir déchaîné ? Quelle folie sacrilège d'appauvrir ainsi, de ruiner systématiquement, sous des prétextes qui ne tien-

(1) *Beaumarchais. Le barbier de Séville,* Act. I, sc. 2. Et *Byron* devait répéter : " And if I laugh at any mortal thing, 'tis that I may not weep " *Don Juan, Cant.* IV, St. IV. Mais *Sénèque* avait dit : " Aut ridenda omnia aut flenda sunt." (*De Ira,* lib. II, 10).

(2) *Canada-français. Doc. in sur l'Acadie,* II, 93. Memorial of the Inhabitants of King's County, etc

nent pas debout, que la raison condamne non moins que la conscience, un territoire que l'on est au contraire chargé de faire prospérer ! Quant à Lawrence, en particulier, il semble bien, tant il faut que tout se paie ici-bas, que les quatre ou cinq années qu'il lui restait à vivre, aient été comme empoisonnées par les soucis de toute nature qu'engendra son magnifique exploit : incessantes réclamations de la part des divers États où avaient échoué les neutres Français ; difficultés de faire renaître l'abondance là où ses stupides décrets avaient promené la dévastation et la mort ; critiques contre son administration ; embarras financiers, échecs politiques, etc., etc. Il est vrai que la Métropole, comme pour sanctionner son crime, l'avait, dès l'aurore de l'année 1756, nommé gouverneur-en-chef de la Nouvelle-Écosse. Mais, quand la Grande-Bretagne put entrevoir la marche victorieuse de ses armes du côté du Canada, et que ses inquiétudes commencèrent de se dissiper, et que ses ambitions séculaires prirent de plus en plus figure de réalité, alors la déportation des Acadiens, qui apparaissait comme si nécessaire autrefois, perdit à ses yeux de son importance stratégique ; et celui qui l'avait accomplie avec un enthousiasme digne d'une meilleure cause, en fut atteint dans son prestige de soi-disant sauveur des destinées anglaises en ce continent. Sa gloire s'amoindrissait, au fur et à mesure que son acte s'illuminait d'une clarté différente, et prenait un recul qui en diminuait la valeur pratique, et le montrait mieux, sinon comme un crime, ce que les Anglais n'ont jamais admis, du moins comme un fait d'un intérêt local et limité. Du reste, crime ou sottise, fait supérieur ou bévue politique, la chose avait coûté très cher : et ce sont ces énormes dépenses, causées par l'expulsion des neutres Français, que les hommes d'État anglais ne pourront pas avaler et qu'ils ne pardonneront pas au Gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Ainsi que l'a dit l'historien James Bryce dans une analyse de l'ouvrage *Acadia*, "*Lawrence died under a cloud.*" (1)

(1) " . . . Lawrence ended his career under a cloud ". Cette critique d'*Acadia* a paru dans *The Speaker*, London, England, 30 sept. 1899.

Lawrence est mort à temps, car les foudres officielles s'apprêtaient à le frapper. Pour avoir échappé, en somme, à la disgrâce humaine, cet homme, l'un des plus grands malfaiteurs de l'histoire, aura dû recevoir, à l'heure où il s'abîmait dans l'éternité, une rétribution d'autant plus rigoureuse.

Une dernière considération, que j'ose à peine énoncer, tellement elle s'impose et ressort d'elle-même de tout ce que nous avons dit touchant la *Tragédie acadienne*... ah ! je ne sais pas quels mots inventer ! Ce serait un singulier euphémisme, doublé d'une plate banalité, que de dire que la déportation fut inutile et nuisible aux Acadiens. Elle ne leur a pas seulement nui, certes, elle les a désorientés, elle les a brisés. Le mal qu'elle a fait à cette race est à tout jamais irréparable. J'ai entendu de belles choses au sujet de leur survivance, de la reprise de leurs destinées en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Cela est admirable, en effet, et Mgr Pâquet, qui a observé ce fait ethnique remarquable, l'a justement appelé la *Revanche de l'Histoire*.(1) M. Charles Maurras a dit : " Il n'y a rien au monde de plus touchant que le tableau d'une race antique qui se maintient."(2) Si, je sais quelque chose de plus touchant encore, c'est le tableau d'une antique race qui, après avoir été déracinée, décimée, broyée, semée à tous les souffles, réussit, par un véritable miracle de profonde vitalité, à se refaire, à se maintenir. Il y a là un phénomène apparenté à une résurrection. C'est pourquoi il excitera toujours l'étonnement des penseurs. Ce phénomène, ce rare tableau, dont les éléments sont faits d'une double beauté : la surgie et le maintien des traits de la race,— l'Acadie nous l'offre à l'heure actuelle. Il faut s'incliner respectueusement devant un tel paysage moral. Ce n'est pas à dire cependant que

(1) Cf. *Etudes et Appréciations*. Mélanges canadiens, p. 116. (Québec, Imp Franc. Missionn. 1918).

(2) *L'Action Française et la Religion Catholique*, p. 141. Tiré de son *Anthinea*, à propos d'une " ville corse peuplée au XVIIe s. de Grecs fugitifs, et qui, par un miracle de fidélité historique, conserve encore, pour une très grande part, les nobles legs de leur esprit et de leur sang." (Nouv. *Libr. Nat.* Paris 1913).

nous devions perdre de vue le spectacle qui se dresse dans le lointain de notre esprit, quand nous songeons à ce qu'aurait été normalement l'avenir des Acadiens, sans ce néfaste épisode du " grand dérangement ", lequel fut plus qu'un épisode, mais une effroyable tempête, dont les désastres sont incalculables, et se feront sentir au long des siècles. Les Acadiens seraient aujourd'hui de un million à douze cent mille. Quelle réserve d'énergie française et quelle efflorescence du catholicisme, dans ces mêmes provinces, qui leur appartenaient de droit, et qu'il leur faut arracher peu à peu au fanatisme !

Cette *Tragédie acadienne !* L'énigme, la solution n'en est pas dans les pauvres spéculations de notre entendement. C'est plus haut que la terre, en dehors du temps, du nombre et de l'espace, qu'il faut en chercher une explication qui repose l'esprit désemparé en présence d'un tel sort fait à l'innocence, et qui comprime les mouvements d'un cœur honnête, que l'indignation, au souvenir de si grands malheurs, fait battre trop vite. De tout temps il a fallu qu'il y eût des justes souffrants. C'est la grande loi d'équilibre moral, qui empêche notre monde d'être englouti dans le néant. A cause de sa foi, de ses vertus, la race acadienne a été choisie pour prendre rang parmi ces victimes augustes, que l'antiquité païenne elle-même plaçait très haut : le Juste qui expie.[1] Et depuis la mort du Sauveur sur la Croix, la souffrance du juste à quelque chose de divin. Ce sera la gloire de l'Acadie française, d'avoir donné aux nations du globe l'exemple de la plus amère souffrance dans la plus parfaite justice, et d'avoir été, comme le divin Maître, crucifiée. La vertu de son sacrifice échappe à nos supputations humaines. Qu'il nous suffise de savoir que pas un atôme n'en sera perdu.

HENRI D'ARLES

(1) La Tragédie Acadienne est un sujet à la Eschyle. " Comme il prenait pour sujet une marche au supplice. . ." a dit de lui M. Alfred Poizat dans une étude sur *Sophocle* (*Correspondant* du 10 janvier 1920).— *Une marche au supplice,* en est-il une qui ait été comparable à celle de ces pauvres Acadiens ? Quelle ressource il y a là pour un dramaturge de génie ! *Oriatur aliquis. . .*

LES LIVRES

Mgr O.-E. Mathieu. *Lettre pastorale du Carême de* 1920.

Beau commentaire de la parole du Maître : Aimez-vous les uns les autres. Commentaire persuasif, car il passe d'abord par un cœur généreux et par des lèvres qui ont versé abondamment aux âmes les trésors de la charité.

Mgr O.-E. Mathieu. *A mes prêtres.* IVe fascicule : Dévotion à la sainte Eucharistie. 93 pages, 1919.

Le vénérable évêque de Régina poursuit, au bénéfice de son clergé, l'exposé des devoirs sacerdotaux. Ces pages, d'une science précise et d'une aimable onction, feront la joie de tous les prêtres qui voudront bien les lire.

Mgr L.-A. Paquet. *Disputationes theologicæ seu Commentaria in Summam theologicam D. Thomæ. De Creatione.* Editio tertia, VII-417 p. ; 9 p. x 6 p. L'Action Sociale, Limitée, Québec, 1919.

Nous signalons avec le plus vif plaisir la réimpression du savant ouvrage de Mgr Paquet. Les cinq autres volumes de ces excellents *Commentaires* suivront bientôt. Le Bref

de Sa Sainteté Pie X qui ouvre ce livre, les appréciations élogieuses qu'en ont faites les grandes revues d'Europe et d'Amérique — on les trouvera aux pages deux et trois de la couverture — rendront encore plus recommandable au public sérieux un ouvrage que S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet, appelait, en écrivant à l'auteur, " le plus beau monument qui honore votre vieux Séminaire et toute l'Église du Canada."

A. M.

Mgr L.-A. PAQUET. *Etudes et Appréciations. Nouveaux mélanges canadiens.* 1 vol. de VIII-390 pages. 7½ p. x 5 p. Imprimerie franciscaine missionnaire, Québec, 1919.

C'est un troisième volume que Mgr Paquet offre au public ; on sait en effet que la même plume — toujours féconde — avait produit, sous le même titre général d'*Études et Appréciations*, des " fragments apologétiques " en 1917, et des " mélanges canadiens" en 1918. Les " nouveaux mélanges canadiens " sont dignes de leurs devanciers ; ils méritent les éloges que le public a décernés aux premiers volumes ; on peut leur appliquer les louanges que S. E. le cardinal Gasparri a faites aux " fragments apologétiques " et que l'auteur a placées au début du présent ouvrage.

L'Éminentissime Secrétaire d'État a daigné féliciter Mgr Paquet de " la pure doctrine " qu'il offrait aux lecteurs. Rien d'étonnant à cela : l'éminent écrivain a toujours puisé sa doctrine aux sources thomistes les plus autorisées. Les longues années d'étude et d'enseignement qu'il a consacrées à scruter la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin et les meilleurs commentateurs de ce grand ouvrage, l'ont placé au premier rang parmi les interprètes de la doctrine thomiste.

Les " mélanges canadiens " portent la marque de cette doctrine pure. L'auteur a voulu l'appliquer à une foule de questions qui occupent aujourd'hui l'opinion publique, et il

a réussi avec un rare bonheur : on l'a vu à la lecture des études groupées sous le titre de " Patriotisme et Nationalité ", et sous celui de " Philosophie et Religion ", dans les mélanges publiés en 1918. On le verra encore dans l'ouvrage que nous présentons à nos lecteurs. Mgr Paquet signale aux pilotes de notre barque nationale les " écueils funestes " du féminisme, de la démocratie, du socialisme d'État, du préjugé sectaire et de l'esprit de parti. Il envisage ensuite un problème de la plus haute importance, celui de l'*union*, et il l'étudie sous toutes ses faces : union *française*, pour grouper toutes les forces françaises trop éparses au Canada ; union *catholique* entre fidèles de langues différentes ; union *nationale* des races diverses qui s'agitent en notre pays ; union *internationale* même, entre peuples chrétiens.

Pour arriver à cette union, il faut une force et une *force souveraine*, capable de grouper les éléments les plus divers. Cette force, Mgr Paquet la trouve avec raison dans les enseignements de l'Église catholique, qui pénètrent dans les esprits par le canal du clergé et des évêques, et dont la source est à Rome.

La lecture des livres de Mgr Paquet procure encore une satisfaction artistique. Son lucide esprit sait construire un ouvrage aux proportions harmonieuses ; son style, d'une sobre élégance, ne cesse pas de plaire un seul instant ; et par ces qualités de clarté, de sobriété et d'aisance naturelle, Mgr Paquet se classe parmi les meilleurs écrivains français.

A. M.

Mgr L.-S.-G. LINDSAY. *Le Centenaire de l'Archevêché de Québec, 1819-1919*. L'Action Sociale, Ltée, Québec.

Brochure de seize pages dont le contenu avait précédemment paru dans *la Semaine religieuse* de Québec. L'auteur fait un bref historique du diocèse de Québec et raconte surtout les négociations entreprises par Mgr Octave Plessis

pour obtenir la division de son immense diocèse. Ces quelques pages remettent au point plusieurs opinions erronées sur les diverses circonstances de l'érection, en métropole ecclésiastique, de l'évêché de Québec.

A.-D. DECELLES. *Laurier*, étude biographique. 1 vol. Beauchemin & Cie, éditeurs, Montréal.

La disparition du grand homme d'état canadien-français a fait éclore toute une pléthore de monographies ; amis et admirateurs se sont plu à célébrer le politique habile, l'orateur puissant, le diplomate avisé. Il en est peu qui nous aient donné une étude complète de l'homme et de ses œuvres. Mieux que tout autre, l'historien de Papineau, de Lafontaine et de Cartier était outillé pour entreprendre cette tâche. Il l'a fait avec sa maîtrise accoutumée. Sans vouloir faire une étude fouillée, il a réussi, dans le cadre restreint d'un petit livre, à donner un aperçu complet de la carrière de l'ancien premier ministre. En même temps il apprécie son œuvre de politique et de patriote et cela lui fournit le thème de très intéressants parallèles entre Laurier et quelques autres hommes d'état ou orateurs du Canada français. On lira avec intérêt les chapitres qui ont trait à l'éloquence de Laurier, à sa politique ferroviaire, à la question des écoles du Manitoba, à l'union des races. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir exprimé franchement son opinion sur certains points délicats et, tout en rendant pleine justice à l'homme, de n'être pas tombé dans le dithyrambe. Plusieurs pièces documentaires terminent cette monographie et servent d'éclaircissement.

Ce livre fera bonne figure à côté des autres ouvrages du même auteur. Sans devancer le jugement de l'histoire, il aura fourni des renseignements précieux touchant l'opinion des contemporains.

G. M.

Pierre **Lhande**. *L'enseigne de vaisseau Auguste Lefèvre*, **1891-1915. 1 vol. in-8 couronne avec gravures, 160 pages. Paris, chez Gabriel Beauchesne**, 1919.

La guerre nous a révélé toute une pléiade de héros admirables, d'âmes sublimes, de cœurs hauts. La France, si riche en victimes du devoir qu'elle pourrait sur ce point faire envie à tous les peuples, présente à l'univers, dans la personne d'Auguste Lefèvre un modèle parfait. Modèle de travail que ce jeune étudiant qui, par force de volonté, s'attache à ses études et monte aux premiers rangs ; modèle de vertu que ce jeune officier de Navale orné de toutes les qualités et qui, en dépit des occasions multiples, reste fidèle au devoir quand même : modèle de patriotisme et d'abnégation qui veut se sacrifier pour les siens et se donne tout entier à sa patrie sur le champ immense et mouvant de l'Adriatique ; modèle enfin de chrétien qui, dans un milieu parfois hostile, sait ne rien sacrifier aux préjugés et au respect humain. Voilà un petit livre qu'une jeunesse trop frivole devrait lire avec profit, voici un héros qu'elle gagnerait énormément à imiter. Et toute la beauté de cette courte vie de vingt-quatre années ressort de la lecture de simples lettres adressées par le lieutenant à sa famille. Avec beaucoup d'a-propos et l'habileté d'un fin psychologue, le R. P. Lhande a voulu faire revivre cette victime du torpillage du *Léon-Gambetta* et mettre en un saisissant relief les traits purs d'une belle âme.

G. M.

———

Damase Potvin. *L'appel de la terre*, roman de mœurs canadiennes. Québec, 1919. Imprimerie de *l'Evénement*.

Le grand problème de l'exode rural qui hante l'esprit des économistes préoccupe également un patriote comme M. Potvin. Reprenant pour le compte de la terre canadienne le thème de plusieurs romans de René Bazin, l'auteur écrit donc pour chanter la " grande amie " et prêcher le retour

au sol. Régionaliste convaincu, M. Potvin sait habilement mêler aux rappels d'histoire et aux récits de mœurs des croquis habilement exécutés du pays de Tadoussac. L'intrigue qui se déroule sur ce fond de terroir n'a rien de compliqué et l'auteur ne s'est pas mis en mal de psychologie dans l'analyse de ses personnages : tout converge vers l'apothéose de la bonne terre de chez nous. L'auteur a su saisir, en observateur avisé, tous ces petits riens qui façonnent à notre pays sa physionomie particulière. Sa plume, bien qu'inégale, offre une lecture agréable, attachante souvent ; ses tableautins saguenayens sont vrais et pleins de couleurs. Cet intéressant roman québecqouis prouve qu'il n'est pas nécessaire de situer ses personnages au Thibet pour donner tournure attrayante à un livre. Nous pensons qu'avec ce petit volume sans prétentions M. Potvin peut répondre victorieusement à ceux qui croient que notre pays manque de relief . . . littéraire. Il faut encourager l'auteur de l'Appel de la terre en le lisant et en l'invitant à continuer ses études d'un pays qu'il aime, dont il connait à fond l'histoire et qu'il sait si bien décrire. Plusieurs des nôtres pardonneront aisément à M. Potvin quelques gaucheries de mise en scène en découvrant dans ces pages une région importante du Québec, le " Royaume de Saguenay ".

G. M.

J. Pomié. ***Albert.*** **Roman en vers. Un vol. in-32 couronne. Chez Eug. Figuière, Paris.**

On chercherait en vain dans " Albert " une aventure, une intrigue qui pût justifier son titre de roman. L'auteur, qui est poète et poète romantique, a groupé sans ordre apparent une série de pièces où il chante un peu l'amour, mais encore plus et mieux la belle nature des Pyrénées, les décors des différentes saisons, des scènes de la vie champêtre, etc. Au fond de toutes ces pièces se révèle la mélancolie

un peu morbide de ce " René " de Midi vivant en dehors du monde réel, où devaient le ramener pourtant ses fonctions d'instituteur. Mais il est méconnu, oublié et il prend sa lyre pour confidente de ses peines. S'il rime quelquefois péniblement, on ne peut lui nier une imagination gracieuse et une grande sensibilité, et je sais telle ou telle de ses poésies qui auraient enchanté jadis les disciples du " Cénacle ".

H. R.

André MAUROIS. *Ni ange, ni bête.* Roman de 276 pages ; 1 vol. in-16. Grasset, Paris, 1919.

Quiconque a des loisirs pour apprendre peu de choses en beaucoup de temps devra lire ce livre. Les faits imaginés se déroulent à Paris et dans une ville de province ; ils sont placés dans le temps à la fin du règne de Louis-Philippe. Une vingtaine de personnages au caractère mal défini et aux mœurs un peu légères, sans convictions religieuses et sans convictions politiques, évoluent autour du héros de ce roman ; et ce héros lui-même n'a rien d'héroïque dans ses efforts à faire l'ange. Le choix du titre, peut-être, n'est pas heureux ; en ces temps-là, elle était bien vraie de quelques esprits français, la parole de Pascal : " Qui veut faire l'ange fait la bête." . . .

La lecture de ces pages ne nous apprend rien de plus.

F. G.

LE PARLER FRANÇAIS

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AUX ANGLAIS

Un mouvement se dessine en faveur du français dans les universités anglaises et américaines. De nombreuses bourses sont fondées pour subvenir à l'entretien des chaires de français. A l'envi on lui donne une place prépondérante dans le cours des études, on rajeunit ses méthodes d'enseignement, on lui crée une atmosphère favorable et on le considère comme l'un des importants facteurs dans notre éducation moderne.

Il est intéressant de s'enquérir du pourquoi de cette attitude empressée des universités de langue anglaise envers un sujet qu'on avait négligé jusqu'à ces dernières années et qu'on avait relégué au plan secondaire des études classiques. Les éducateurs, dont la mission est de préconiser les méthodes les plus aptes à fournir le maximum de rendement et de succès, nous en donnent la raison sans détour. "Nous voulons le français dans nos universités et dans nos écoles parce qu'il est extrêmement utile ". (Le professeur A. Codeman, de l'École normale de l'État du Michigan.) Il faut bien se garder de donner au mot utile le sens de commercial. L'étude du français, comme celle de l'allemand, est utile parce qu'elle constitue un puissant moyen de culture littéraire et d'éducation libérale. John Stuart Blackie, professeur de grec à l'Université d'Edimbourg, dit très bien : " Les langues auxquelles l'anglais est le plus redevable sont le français et

l'allemand. Viennent ensuite le latin, le grec, l'italien. Les deux premières ont contribué plus que toutes autres à lui donner sa valeur esthétique, son effet moral et une juste mesure du goût". Et Lowell indique la dette que les écrivains anglais doivent au français : " Spencer, dit-il, s'est formé à l'école des modèles français. Chaucer et Gower, qui ont façonné notre langue, ont puisé aux mêmes sources. La prose de Dryden et les vers de Pope ont largement profité de l'exemple parisien. Et de nos jours, ne murmure-t-on pas que plus d'un maître du style anglais doivent davantage à la maîtrise de Paris qu'à celle d'Athènes ou de Rome ".

Outre la haute culture intellectuelle à retirer de l'étude du français, les universités de langue anglaise tiennent à le faire apprendre à leurs élèves parce qu'il ouvre les portes aux recherches scientifiques avancées. L'étudiant des anciens classiques, de la philosophie et de l'archéologie ne peut pas plus poursuivre ses études sans la connaissance du français ou de l'allemand qu'un paquebot ne peut naviguer de San-Francisco à New-York par la route de terre.

En mathématiques, dix ouvrages de valeur contre un sont publiés en français ou en allemand, et il est à peu près impossible de se monter une bibliothèque de travaux de mathématique écrits en anglais seulement. Nous traduisons presque littéralement toutes ces remarques de la conférence du professeur A. Codeman sur l'étude du français. Nous ne pouvons mieux faire que de conclure cette première partie de notre article par les mots du président Eliot de Harvard : " Philologues, archéologues, métaphysiciens, physiciens, naturalistes, chimistes, économistes, ingénieurs, architectes, artistes, musiciens, tous conviennent que la connaissance du français ou de l'allemand est indispensable dans la poursuite intelligente et avancée de leurs études respectives ". Et un autre Président d'université ajoute : " Toute éducation libérale exige absolument que tout Anglais instruit sache le français ou l'allemand, car c'est de l'une ou de l'autre de ces langues que nos sciences littéraires et physiques reçoivent leurs plus importantes contributions.

L'utilité du français peut être également envisagée sous l'aspect de sa valeur disciplinaire.

Il est oiseux de s'appesantir sur la valeur disciplinaire de l'étude d'une langue, puisque le langage est l'instrument qui rend effectives nos facultés mentales, le moyen par lequel nous extériorisons nos pensées. La discipline mentale implique toujours l'effort et l'usage du jugement. C'est pourquoi on a octroyé aux langues anciennes une valeur disciplinaire qui relève de leurs difficultés. Mais la difficulté n'est pas toujours le signe infaillible de la mesure disciplinaire. L'opulence d'une langue, ses nuances, ses finesses exercent davantage le goût et le jugement que toutes les subtilités grammaticales. Il n'est pas difficile de démontrer que les délicates nuances qu'exige l'emploi des temps et des modes du verbe français demandent autant, sinon plus de discernement de la part de l'étranger que l'intelligence du verbe latin ou grec, l'emploi de la préposition française autant d'attention et de jugement que les difficultés grammaticales de nos classiques. Et le Dr Wilhelm Schrader, professeur de Pédagogie à l'Université de Halle, " attribue justement au français enseigné comme il faut, une éminente valeur disciplinaire à la fois formelle et réelle ". D'ailleurs, nous protestons contre la croyance que la discipline est en mesure directe avec la difficulté à vaincre. " Dans ce cas, ajoute le professeur Codeman, mieux vaudrait se livrer à l'étude de l'otetripwé dont chaque verbe est susceptible de huit mille variantes. Et il continue avec une pointe d'humeur que la discipline mentale de l'élève irait en ce cas en proportion directe avec la médiocrité de l'enseignement et l'incompétence du professeur, et qu'il faudrait choisir les professeurs les plus incapables afin de fournir la meilleure discipline.

La plus élémentaire psychologie nous avertit assez que l'application à l'étude du français met en jeu toutes les activités de l'esprit. Or, l'influence de cette étude sur ces activités nous conduit par une filiation logique d'idées à l'étude des méthodes employées dans l'enseignement du français.

L'attitude des diverses universités de langue anglaise envers le français devait faire nécessairement éclore toute une série de manuels et de méthodes d'enseignement. On a calculé qu'il y avait sur le marché plus de sept cents grammaires françaises écrites en anglais. Pour s'en convaincre il suffit de jeter un regard sur les catalogues de manuels de nos libraires. Parmi cette multiplicité de livres le choix devient embarrassant. Plusieurs de ces grammaires ne méritent guère considération. C'est d'un de ces bouquins que nous retirons les phrases suivantes à être traduites en anglais : " Avez-vous vu les lunettes de la sœur du boucher ? Non, j'ai vu l'éléphant du frère du roi ". De telles inepties ne sont pas de nature à développer le goût de l'élève et à lui inculquer un bien profond amour du français. Par contre, quelques-uns de ces ouvrages, par la belle ordonnance des matières, la lucidité de l'exposé, l'à-propos et le bon sens des exercices sont d'excellents manuels à mettre entre les mains des élèves. Ici, une question se pose naturellement. Est-il préférable de donner à nos élèves de langue anglaise une grammaire écrite en français, ou une grammaire écrite en anglais ? Notre expérience nous permet de recommander une grammaire écrite en anglais au moins pendant les deux premières années. Nos grammairiens français ne s'embarrassent pas d'introduire les règles qui régissent l'ordre des mots, car instinctivement le petit Français dira correctement sans qu'il ait besoin de règle pour cela : " Je le lui donne, je vous le donne, ne me le donnez pas ". Mais que les Anglais aient à traduire : " *I give it to him, I give it to you, do not give it to me*", ils traduiront probablement par : " Je donne le à lui, je donne le à vous ", etc., s'ils ignorent que dans les phrases affirmatives ou négatives, les pronoms complément direct ou indirect se placent avant le verbe, et le pronom indirect précède toujours le direct à l'exception de *lui* et *leur* qui viennent en dernier lieu. Nous pourrions multiplier les exemples à l'infini. L'élève anglais a besoin d'une foule de règles régissant l'ordre des mots : elles sont d'une importance capitale pour lui ; le petit Français n'en saurait que faire.

Une autre question se pose également. Est-il préférable que le professeur soit de langue française ou de langue anglaise ? Avant de répondre à cette question, il importe de reconnaître que la connaissance parfaite de l'anglais s'impose au professeur de français aux Anglais. Jadis, aux États-Unis, on importait de France des professeurs d'origine française parce que dans l'opinion générale, ils devaient l'emporter de beaucoup sur les professeurs de français d'origine américaine ou anglaise. Mais on n'a pas tardé à y voir une méprise. Le professeur d'origine française ignorant l'anglais ou à peu près échoue à se faire comprendre de sa classe, à élucider une difficulté grammaticale, à faire ressortir le sens et la beauté d'une phrase française, il excite la risée de ses élèves par sa prononciation anglaise défectueuse et laborieuse, et compromet souvent son autorité. On admet donc maintenant comme règle générale qu'un professeur d'origine anglaise, à condition qu'il sache bien le français, peut plus efficacement enseigner le français pendant les deux premières années. Il saura mieux comprendre les dispositions et la psychologie de ses élèves, leurs difficultés pour les avoir éprouvées lui-même, et réussira plus facilement à mettre en relief le sens d'un passage français. Car, il faut plus qu'une médiocre connaissance des secrets, des nuances et du vocabulaire de la langue anglaise pour traduire convenablement disons, le Cid de Corneille, Cyrano de Bergerac de Rostand, ou les Oberlés de Bazin. Cependant, cette règle de préférer un professeur de langue anglaise n'est pas infaillible. Un professeur français, s'il sait bien l'anglais, peut conduire une classe tout aussi efficacement. Aux États-Unis on choisit les premiers pour les classes élémentaires, mais on appelle les seconds pour les cours supérieurs surtout si la langue du cours est le français.

(*à suivre*)

J. RAICHE
professeur à l'Université d'Antigonish.

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Porte-panier (*pòrt panyé*) s. m.
|| Rapporteur, celui qui dénonce qqu'un en rapportant ce qu'il a dit ou ce qu'il a fait.
Fr.-can. Syn. : *porte-paquets*.

Porte-paquets (*pòrt pàk̮è*) s. m.
|| Rapporteur, celui qui dénonce qqu'un en rapportant ce qu'il a dit ou ce qu'il a fait.
Fr.-can. Syn. : *porte-panier*.

Porte-queue (*pòrtė k̮œ́*) s. m.
|| Culeron (dans un harnais).

Porter (*pò:rtœ̀r*) s. m.
1° || Employé d'hôtel qui fait les fonctions de concierge et de pisteur ; concierge, portier.
2° || Valet chargé du service des wagons-lits.
3° || Commissionnaire, facteur, portefaix.
Étym. Ang. *porter* = ces trois sens.

Porteuse (*pòrtœ́z*) s. f.
|| Femme qui porte l'enfant présenté au baptême.

Porteux (*pòrtœ́*) s. m.
|| Porteur.
Dial. *Id.*, Normandie.

Portion (*pòrsyõ*) s. f.
|| Quantité d'avoine que l'on donne aux chevaux, picotin.

Portrait (*pòrtrè*) s. m.
|| Photographie.

Poscarte (*pòskàrt*) s. f.
|| Carte postale.
ÉTYM. Ang. *post card* = m. s.

Pose (*pó:z*) s. f.
|| Portrait, photographie. *Ex.:* Le photographe a pris trois *poses*.

Poser (*pó:zé*) v. tr.
1° || *Poser un portrait* = prendre un portrait, une photographie.
2° || *Faire poser un portrait, poser* : poser pour son portrait, se faire photographier.
3° || Nommer. *Ex.:* Ils ont *posé* un inspecteur.

Positif (*pózitif*) adj.
|| Certain, sûr, assuré. *Ex.:* Je suis *positif* que c'est vrai.

Postage (*pòstà:j*) s. m.
|| Affranchissement (d'une lettre, etc), frais de port. *Ex.:* N'oublie pas le *postage*.

Le Directeur . . . . L'abbé CAMILLE ROY

Imprimerie de l'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Sainte-Anne, Québec

Vol. IV, No 4. QUÉBEC MAI 1920.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LA MISSION DES PRÊTRES SAVOYARDS AU CANADA

Au printemps de 1914, je revenais d'un séjour de quelques mois à Rome, et en me rapatriant, je me suis arrêté à Annecy en Savoie, pour y revoir, après quelque trente années de séparation, un ancien condisciple du Séminaire Français, devenu d'abord professeur au Grand Séminaire de son diocèse d'origine, et plus récemment, chanoine théologal du chapitre de la cathédrale. Nous avions été compagnons de promenade durant nos deux années d'études romaines, et j'avais eu le bonheur de passer les trois mois de vacances qui les interrompirent dans un délicieux et pittoresque village de la Haute Savoie, hôtes tous les deux d'un vénérable curé, oncle de mon camarade et plein de bienveillance pour le jeune prêtre du Canada, ami de son neveu. Vacances pleines de charmes, occupées tour à tour par des travaux de ministère paroissial et par des visites à tous les curés hospitaliers dont les églises couronnaient chacune un plateau alpestre tout voisin des neiges perpétuelles, ou reposaient comme dans un nid dans une verdoyante vallée où le tintement des clochettes des troupeaux s'harmonisait avec le murmure ou le grondement d'un torrent glacé. Puis, nous entreprenions quelques excursions plus lointaines

à Chamonix, au pied du Mont Blanc, au sanctuaire de Notre-Dame de la Gorge, à Sallanches, à Taninges et à maint autre endroit dont le nom se rencontre dans la vie de saint-François de Sales, apôtre de ce pays encore tout animé de son vivant et édifiant souvenir.

Comment ne pas revoir à vol d'oiseau ce pays en chanteur et revivre un peu le passé avec l'ami de ma jeunesse sacerdotale qui m'en avait rendu le séjour inoubliable ?

Après deux ou trois jours passés sous le toit hospitalier du Grand Séminaire, transféré après les dernières confiscations à Pringy, dans le voisinage d'Annecy, je prenais congé de mon cher condisciple et de son vénérable supérieur, lequel a depuis été promu à la dignité de Doyen du chapitre diocésain.

" Voici, dit celui-ci, en me présentant une brochure de quelque quatre-vingts pages, une page d'histoire que vous pourrez compléter à l'aide des archives de l'Archevêché de Québec.

—Ma foi ! me dis-je en moi-même, où ne trouve-t-on pas quelque souvenir de mon pays ? "

Cette brochure n'a pour tout titre que ces deux mots *L'abbé Du Clot* 1748-1821 (1), qui, à première vue, n'indiquent rien qui rappelle le Canada. Et pourtant, on y trouve la relation d'un épisode de l'histoire de l'Église de Québec qui ne manque pas d'intérêt et dont plusieurs détails sont restés inconnus du plus grand nombre. Ces détails nous les empruntons en partie à la notice biographique de l'abbé Du Clot, en partie aux archives de l'Archevêché de Québec.

*

* *

Mais qui donc était cet abbé Du Clot, et à quel titre se trouva-t-il en relation avec le Canada ?

---

(1) *L'abbé Du Clot*, par l'abbé J. Mouthon, curé de Chens, Thonon-les-Bains, 1908.

C'était un prêtre distingué du diocèse d'Annecy, qui, en 1781, s'offrit et fut choisi avec trois confrères, pour aller au Canada travailler au ministère des âmes et ainsi venir en aide au clergé de ce pays dont le nombre allait toujours diminuant depuis la conquête.

Plusieurs causes avaient contribué à éclaircir les rangs du clergé canadien. Il est vrai que les prêtres qui retournèrent en France ne furent pas nombreux ; mais la mort en avait enlevé plusieurs; les Jésuites et les Récollets, condamnés à l'extinction graduelle, par décision des nouveaux maîtres du pays, ne comptaient plus que de rares sujets, la plupart avancés en âge; le Petit Séminaire de Québec, dont les classes avaient dû être réorganisées en 1765, après la fermeture du Collège des Jésuites, et le Collège de Montréal récemment ouvert (1767) ne donnaient pas encore l'espoir d'un recrutement prompt et abondant. De plus, l'emploi des sujets réclamés pour l'enseignement dans ces maisons d'éducation enlevait autant d'ouvriers au ministère paroissial. Aussi, était-ce pour fournir au professorat que Mgr Briand pour Québec, et M. Montgolfier, supérieur de Saint-Sulpice, pour Montréal, désiraient ardemment des renforts de France.

Ce même Prélat (Mgr Briand) écrivait M. de Villars[1] au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, ajoute qu'il a bien de la peine à fournir au Collège et Séminaire, et que, si la paix se faisait, il est comme assuré que les Anglais ne s'opposeraient pas qu'on fît venir de Paris quelques bons prêtres, tant ils (les Anglais) sont raisonnables et favorisent la religion.

"Que ce soit par politique ou par raison d'État, qu'importe à la Religion". Ce sont les paroles mêmes de ce Prélat respectable (Mgr Briand), que le Seigneur, dans le jour de sa miséricorde, a choisi et destiné pour le gouvernement très difficile et très pénible d'une Église où la foi a toujours été très pure et les mœurs édifiantes.[2]

---

(1) M. Benjamin-Louis de Villars, venu au Canada le 9 août 1743, retourna en France en octobre 1756. En 1751, il était supérieur du Séminaire de Québec. (Tanguay *Répertoire du Clergé.*) Il servait à Paris d'intermédiaire entre l'Évêché de Québec, dont il était grand vicaire, et la Cour de Rome.

(2) Lettre du 4 février 1781.

Le ton de cette lettre est par trop optimiste, comme on en jugera par la suite.

Mgr Briand, écrivant à M. de Villars le 9 novembre 1781, se plaint de la

Pour combler les vides, il semble tout naturel que le chef de l'Église de Québec s'adressât tout d'abord à la mère-patrie, la France, qui avait implanté la foi au Canada et qui, fidèle à son rôle de fille aînée, avait donné sans compter à cette jeune église des ouvriers de première valeur dont le zèle et le courage avaient fait revivre sur le sol d'Amérique la ferveur des temps apostoliques.

Mais, hélas ! il fallait compter avec les préjugés des nouveaux maîtres, convaincus, bien à tort, que l'influence de prêtres venus de France ranimerait l'attachement pour la mère-patrie jusqu'à ébranler la loyauté des Canadiens à la Couronne britannique. Le temps n'était pas encore venu où l'Angleterre, pleine d'admiration pour les prêtres français expatriés par la Révolution, allait accueillir et traiter avec la plus généreuse hospitalité ces nobles victimes d'un gouvernement persécuteur, et, après avoir pourvu largement à leur subsistance, encourager leur translation au Canada, et fournir ainsi l'Église canadienne d'une phalange d'apôtres qui devaient édifier le peuple par leurs vertus, et dont les bienfaits sont écrits en lettres d'or dans les annales de notre Église.

Pour le moment, ce qui dominait dans l'esprit des gouvernants, c'était la haine du Bourbon et la crainte de voir ébranler l'allégeance envers le roi d'Angleterre. Et son représentant au Canada à cette époque était des mieux qualifiés pour opposer une barrière efficace à toute immigration française.

Le général Frédéric Haldimand qui fut lieutenant-gouverneur de 1770 à 1785, originaire du canton de Vaud, en Suisse, ne pouvait guère échapper aux préjugés calvinistes contre tout ce qui était catholique. Il sut tout de même, dès le

---

pénurie de prêtres: "On aurait bien besoin, dit-il, de sujets au Séminaire ; on y est à l'étroit. L'œuvre se fait, mais on y est surchargé. Aucun de ces Messieurs n'a de la santé; je me porte le mieux d'entr'eux.

" Le Séminaire de Montréal est aussi dans une grande disette; MM. Peignet, de Féligonde et Mathevet sont morts."

début de son administration, donner, en plusieurs circonstances, des marques de bienveillance à l'égard du clergé et des communautés religieuses.

" Le lieutenant-gouverneur Haldimand, écrivait M. Montgolfier à Mgr Briand (le 25 août 1778), honora de sa présence la petite tragédie du sacrifice d'Abraham qui a été représentée au Collège à la fin des classes et à la distribution des prix ; il a beaucoup loué cet établissement, et ayant appris de moy que cette maison n'avait point de revenu fixe, il m'a envoyé le lendemain cent guinées en espèce de gratification pour le Collège." Monsieur Montgolfier ajoute qu'il " ne saurait assez se louer des politesses et des bontés de Son Excellence ".

Malheureusement il ne sut pas toujours comprendre la valeur et les mérites du clergé canadien, et se crut-il en mesure de travailler à en relever la distinction et le savoir. " Les prêtres canadiens, écrivait-il à Lord Germaine, secrétaire d'État des Colonies, viennent pour la plupart de la plus basse classe du peuple ; ils sont aussi ignorants et aussi dénués de principes que ceux dont ils viennent."(1)

Convaincu du besoin où se trouvait l'Évêque de se procurer des prêtres pour venir en aide à son clergé, il refusa néanmoins avec obstination d'en laisser venir de France, de Saint-Sulpice, à Paris, pour le Séminaire de Montréal, des Missions Étrangères pour le Séminaire de Québec. Connaissant d'autre part le clergé de la Savoie, voisine de son pays d'origine, il conçut le projet de faire venir, par l'intermédiaire du gouvernement britannique, un certain nombre de prêtres de ce pays de langue française et de religion foncièrement catholique.

L'idée était, en soi, aussi louable qu'ingénieuse, et nul doute que, le projet une fois réalisé, une si précieuse acquisition aurait dû tourner au bénéfice de l'Église du Canada. Mais dans une transaction de cette nature, il y a à tenir compte de mainte circonstance, qui peut ne pas rendre désirable la mise en pratique d'un plan d'ailleurs excellent. Au Canada on avait besoin de recrues, surtout

(1) Lettre du 14 septembre 1779, citée par l'abbé Aug. Gosselin, *L'Eglise du Canada après la Conquête*, 2e partie, p. 178.

pour les séminaires et les missions, car d'après les Instructions royales, que le gouverneur semblait ignorer, l'évêque ne devait nommer aux cures que des prêtres canadiens ou des Français exerçant déjà le ministère au pays. Malgré l'état de souffrance où se trouvaient conséquemment certaines paroisses, la formation de futurs prêtres dans les Séminaires bien organisés devait y porter bientôt remède. Mais c'est précisément pour le clergé paroissial que Haldimand, s'arrogeant les attributions de l'évêque, voulait faire demander des prêtres de la Savoie — et on verra par ce qui va suivre que, dans les offres qui leur sont faites, la question des émoluments n'est pas oubliée.

La première demarche dans la série des négociations destinées à aboutir à la réalisation du projet de Haldimand devait se faire auprès du gouvernement britannique. Le gouverneur ne tarda pas à entamer le sujet dans sa correspondance avec le Ministre des Colonies, Lord Germaine. Après avoir fait contre la loyauté du clergé canadien certaines insinuations dont il était coutumier, le gouverneur accusa celui-ci d'être ignorant, et de ne se recruter que dans la classe des artisans, forgerons, charpentiers et autres, ce qui devra contribuer à le faire devenir de plus en plus ignorant.

" Le moyen de rémédier à cela, écrit-il à Lord Germaine, ce serait de faire venir de la Savoie cinq ou six prêtres de bonnes mœurs et de bonne éducation ". Dans le cas où le Séminaire de Québec ne les prendrait pas, " on pourrait facilement leur procurer des cures, où ils auraient environ deux cents louis de revenu par année... Je n'ai pas été à même de me procurer un état exact et précis du revenu des différentes paroisses. En général, les cures au Canada valent cent louis par année. Quelques-unes vont jusqu'à cinq cents louis, et beaucoup valent de deux à trois cents louis par année." [1]

---

[1] Lettre du 25 octobre 1780, citée par l'abbé Aug. Gosselin, *L'Eglise du Canada après la Conquête*, deuxième partie, p. 190.

Lord Germaine lui répond le printemps suivant (12 avril 1781) que le secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères, Lord Hillsborough, doit faire les démarches requises pour avoir des prêtres savoyards.

Pour connaître les pourparlers relatifs à la Mission des prêtres savoyards, il faut recourir à la biographie de l'abbé Du Clot, où sont reproduites *in extenso* les lettres échangées entre l'ambassadeur des États Sardes à Londres [1] et le Ministre des rélations extérieures de la Cour de Turin, d'une part, et de l'autre. entre la chancellerie de Turin et l'évêque d'Annecy [2].

A ces lettres, qui seraient à publier en entier, si un simple article de revue comportait un appendice, on nous permettra d'emprunter d'assez volomineux extraits, vu qu'elles sont pratiquement inédites, pour le lecteur canadien et qu'elles ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire de l'Église du Canada.

La première en date de ces lettres (5 mai 1781), est adressée à Monseigneur Jean-Pierre Biord, évêque d'Annecy, par le comte de Perron, ministre à la cour de Turin, Elle annonce que le roi d'Angleterre ayant fait prier l'Ambassadeur du roi de Sardaigne à Londres, le marquis de Cordon, de l'informer si Sa Majesté permettrait à quatre ecclésiastiques savoyards d'aller au Canada pour y remplir les fonctions de leur ministère, le Ministre lui à écrit à ce sujet une lettre dont il envoie copie à Sa Grandeur. Le Roi, heureux de condescendre aux désirs de Sa Majesté britannique, principalement dans une affaire où la religion est si fort intéressée, a ordonné à son ministre de dire à l'évêque qu'il agréerait le soin qu'il prendra pour remplir les intentions de la Cour de Londres. Le Ministre attire l'attention de l'évêque sur les motifs qui ont porté l'Angleterre à s'adresser à la Cour de Turin et les conditions avantageuses qui sont offertes aux missionnaires. Le Roi a eu

[1] La Savoie à cette époque appartenait au royaume de Sardaigne. Depuis elle a été annexée à la France, en 1860, en vertu d'un plébiscite.

[2] Les autographes de ces lettres sont entre les mains de M. le chanoine Rebord, doyen du Chapitre d'Annecy.

soin de faire écrire à Rome pour obtenir du Pape un rescrit autorisant la dite Mission.

A cette lettre, qui ne laisse pas que de lui causer quelque surprise, Mgr Biord répond comme suit :

L'objet que Votre Excellence me propose par la lettre dont elle m'a honoré, m'intéresse d'autant plus qu'il tend à la gloire de Dieu et au bien de la religion; aussi je m'empresserai de seconder les vues de Sa Majesté britannique autant qu'il pourra dépendre de moi, et je proposerai son dessein dans la retraite de nos vicaires qui doit commencer ce soir, et où j'en trouverai un grand nombre réunis, et je souhaite d'en trouver qui ayent assez de bonne volonté et de courage pour aller entreprendre le voyage du Canada ; mais nos ecclésiastiques sont peu portés à s'expatrier et je crains beaucoup que l'amour de la patrie prédominant en eux, ne les retienne dans cette circonstance, où les avantages qu'on leur offre sont contrebalancés par la perspective de bien des peines et de désagréments. Dès que j'aurai sondé leurs dispositions et que je saurai quelque chose de positif je ne tarderai pas d'en informer Votre Excellence.[1]

Parmi les vicaires en retraite à Annecy se trouvait l'abbé Du Clot. Il s'étonna à bon droit, comme l'avait fait son évêque, de cette demande de prêtres catholiques de la part d'un roi et d'un gouvernement protestants. Prêtre pieux et zélé, il s'intéressa à un projet qui concernait la gloire de Dieu et le salut des âmes, et comptant pour peu les fatigues d'un long et périlleux voyage, il résolut de s'offrir comme candidat. Un bon nombre de ses confrères imitèrent son exemple.

L'évêque d'Annecy s'empresse d'informer le ministre de l'heureux succès de son enquête, par la lettre suivante, en date du 18 mai 1781.

A MONSIEUR DE PERRON, 18 mai 1781.

Je m'empresse d'informer Votre Excellence du succès de l'invitation que j'ai faite à mon clergé, de se prêter aux besoins spirituels des peuples du Canada, suivant le désir de Sa Majesté et les vues du roi de la Grande-Bretagne. Il s'est déjà présenté plus d'une douzaine de prêtres disposés à y aller, et qui sont tous des sujets capables d'y exercer le saint ministère avec fruit et à la satisfaction des peuples ; je ne me suis cependant pas encore déterminé pour le choix de ceux à qui je devrai donner la préférence, attendant de savoir les autres qui pourront être dans la même disposition ; j'ai d'ailleurs été arrêté par l'incertitude du nombre qui devait être tiré de mon diocèse, ayant appris que Votre Excellence s'était aussi adressée à M. l'Évêque de Chambéry, pour cet objet, et que ce Prélat pourrait avoir

(1) 8 mai 1781.

des prêtres à présenter pour la même bonne œuvre. S'il n'en fallait que quatre en tout, peut-être serait-il plus à propos qu'ils fussent tous du même diocèse, pour agir avec plus de concert et d'uniformité. Ce n'est pas cependant que je sois embarrassé des miens, que je retiendrais volontiers, s'il ne s'agissait pas d'un objet aussi intéressant pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Je reviens à l'observation que j'avais déjà proposée à Votre Excellence dans une précédente lettre. Il est d'usage en France, par rapport aux prêtres qu'on envoie dans les Indes occidentale ou orientale, qu'après dix ans de travail, on leur laisse la liberté de revenir, et qu'outre les frais du retour, on leur fasse une pension de retraite.[1]

Il serait juste que l'Angleterre en usât de même à l'égard de nos prêtres qui iront au Canada ; je me flatte que Votre Excellence voudra bien faire à ce sujet les représentations convenables, sans oublier ceux qui avant les dix ans pourraient se trouver par maladie ou infirmité dans l'impuissance de continuer leurs travaux.

Ce qui embarrasse encore nos futurs missionnaires, c'est de savoir comment on les fera partir d'ici et passer en Angleterre, de quel équipage ils devront se pourvoir, en quel habillement ils pourront et devront paraître soit en Angleterre soit au Canada, s'ils y trouveront les livres qui leur seront nécessaires, de même que les autres choses dont ils auront besoin pour l'exercice des fonctions du saint ministère ; j'attends de pouvoir leur communiquer sur tout cela les éclaircissements que Votre Excellence voudra bien me procurer.

J'ai l'honneur, etc.

† Jean-Pierre, évêque de Genève.

On voit que Monseigneur Biord, tout en secondant le zèle de ses jeunes prêtres, ne perdait pas de vue le côté pratique de la question, et trouvait raisonnable que l'apostolat, tout désintéressé et généreux qu'il soit, n'oblige pas à sacrifier *à priori* tout espoir d'honnête compensation.

Les observations de l'évêque à ce sujet font l'objet d'un échange de correspondance entre les chancelleries de Londres et de Turin.

Voici d'abord une lettre de M. Knox, chef du bureau de Lord Germaine à M. Bell, premier officier du bureau de Lord Hillsborough, où l'Évêque d'Annecy [2] trouvera une

[1] Les missionnaires que la France envoyait au Canada ne pouvaient guère compter sur pareille aubaine. Était-il prudent de la demander à une nation protestante?

[2] On sait que, depuis saint François de Sales, sinon avant, le fanatisme des habitants de Genève obligeait l'Évêque titulaire de ce siège à résider à Annecy. Il en est encore de même aujourd'hui, c'est pourquoi, dans cette étude historique, Monseigneur Biord est nommé tantôt évêque de Genève, tantôt évêque d'Annecy.

réponse rassurante pour sa sollicitude paternelle, en même temps que des renseignements assez précis sur la situation de l'Église au Canada pour écarter toute appréhension d'une organisation encore rudimentaire.

MONSIEUR,

J'ai mis devant milord George Germaine la lettre que vous m'avez écrite le 15 du courant, accompagnée pour son inspection d'extraits de deux lettres de lord Mountstuart, datées de Turin le 9 et le 23 de mai, ainsi que de la copie d'une écrite par M. le marquis de Cordon le 9 du présent mois au comte de Hillsborough au sujet de la demande qu'il avait faite des quatre prêtres savoyards pour être envoyés au Canada ; et j'ai ordre de vous prier de vouloir faire savoir au comte de Hillsborough, qu'il paraît à milord George Germaine que le clergé supérieur en Savoye ne soit pas bien au fait de l'état actuel de l'Église catholique romaine ni du clergé du Canada, et que, pour cette raison il conviendrait que lord Hillsborough informât le marquis de Cordon que M. Brand (*sic*) est l'évêque de cette province, et qu'il a la surintendance de tout le clergé inférieur de cette communion, que le province est partagée en paroisses ayant partout des églises dans lesquelles on célèbre les offices depuis beaucoup d'années, et que, par conséquent, les vêtements convenables de même que les livres y sont pourvus, tout comme dans les paroisses de la Savoie.(1) Pour ce qui est de fournir aux frais de leur voyage de la Savoie en Angleterre, milord George Germaine trouve qu'il est très à propos de leur faire tenir à Genève une somme suffisante à cet eflet, et lorsqu'il sera informé du montant de celle qu'on jugera nécessaire, il s'adressera pour cet effet à la Trésorerie.

A l'égard d'expectations pour tels d'entre ces ecclésiastiques qui pourront souhaiter de retourner dans leur pays, c'est là un point sur lequel Milord ne peut entreprendre de rien décider, puisque cela regarde un avenir où sa voix n'aura vraisemblablement aucun poids ; mais il pense que le caractère juste et bienfaisant de Sa Majesté et de cette nation est suffisamment connu et établi, et offre à ces Messieurs un appui assez solide pour pouvoir se persuader que si, après avoir pendant un certain temps, rempli fidèlement les devoirs de leur vocation en Canada, ils se trouvaient dans le cas d'en revenir, ils ne resteraient pas dépourvus des moyens pour leur soutien.

Je suis, etc. Knox(2)

(*à suivre*)

LIONEL LINDSAY, ptre.

---

(1) Cette leçon de choses n'était, sans doute, pas hors de propos, pour rassurer ces prêtres futurs missionnaires sur le degré de civilisation chrétienne déjà atteint dans le diocèse de Québec qui, depuis son érection en 1674, n'était plus *in partibus infidelium*.

(2) Quel que soit le degré de pureté des intentions de Haldimand dans ses démarches pour obtenir des prêtres capables de " relever le niveau du clergé canadien ", il faut tout de même reconnaître que, ne voulant pas les emprunter à la France, il ne pouvait mieux s'adresser qu'à la Savoie. Et l'Angleterre, en consentant à les recevoir, bien plus, en contribuant grassement à leurs frais de voyage, laisse voir qu'en s'opposant à une immigration de prêtres français, elle est plutôt mue par préjugé national ou politique que par antipathie pour l'Église catholique.

LITTÉRATURE NATIONALE ET RÉGIONALE

" Une vérité que les byzantins de chez nous ne contestent plus, pour l'assez bonne raison, semble-t-il, qu'elle n'est plus contestable, et que M. de la Palice est un ancêtre qu'on n'avoue guère, c'est la nécessité pour la littérature canadienne d'être canadienne. Elle sera canadienne ou elle ne sera pas ".[1] Telle est la déclaration catégorique par laquelle M. l'abbé Groulx commençait son discours au Premier Congrès du Parler Français, à Québec, en 1912 ; et l'éloquent conférencier exprimait, croyons-nous, l'opinion de la plupart de nos littérateurs actuels. Il reflétait aussi le sentiment de plusieurs de nos anciens, de J. Huston par exemple, qui, dans la préface de la première édition du "*Répertoire National*", publié vers 1848, énonçait le même principe, tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil : " La littérature canadienne, disait-il, s'affranchit lentement, il faut bien le dire, de tous ses langes de l'enfance. Elle laisse la voie d'imitation pour s'individualiser, se nationaliser ; elle avance en chancelant vers des régions nouvelles ;. . . . elle commence à voir et à croire qu'elle pourra s'implanter sur le sol d'Amérique comme une digne bouture de cette littérature française qui domine

[1] *Compte-rendu du Congrès de la Langue française*, p. 261.

et éclaire le monde. " Et, sans doute, il serait possible de multiplier les témoignages concordants. Il est un de nos aînés qui cependant ne se berçait pas de cet espoir. Etait-ce le malheur qui inspirait à Crémazie ces lignes presque découragées.? " Vous saluez l'aurore d'une littérature nationale, puisse votre espoir se réaliser bientôt... Je crains bien que cette époque glorieuse ne soit encore bien éloignée...Plus je réfléchis sur les destinées de la littérature canadienne, moins je lui trouve de chances de laisser une trace dans l'histoire. Ce qui manque au Canada, c'est d'avoir une langue à lui. Si nous parlions iroquois ou huron, notre littérature vivrait. Malheureusement, nous parlons et écrivons d'une assez piteuse façon, il est vrai, la langue de Bossuet et de Racine. Nous avons beau dire et beau faire, nous ne serons toujours, au point de vue littéraire, qu'une simple colonie. " (" Œuvres de Crémazie, p. 19-40) Pour Crémazie donc, pas de littérature canadienne ; nous ne serons que des écrivains français éloignés de la mère patrie, perdus sur les bords du Saint-Laurent. Malgré la vénération que nous inspire notre poète national, cette opinion, semble-t-il, doit être abandonnée ; et M. l'abbé Camille Roy, dans une conférence célèbre, établit solidement la thèse opposée, la nationalisation de notre littérature. Nous aidant des arguments de notre éminent critique, nous essaierons de démontrer que notre littérature doit être " canadienne "; puis nous étudierons la portée de la thèse de la " nationalisation ", montrant la grande liberté qu'elle laisse à l'écrivain et les genres qu'elle semble pourtant lui interdire.

Nous différons comme peuple du peuple français. L'âme canadienne rappelle plutôt celle des valeureux colons du XVIIe siècle, et notre mentalité est beaucoup plus simplement chrétienne que celle de la France contemporaine. Même en politique, nous différons des Français ; habitués depuis longtemps déjà à nous gouverner nous-mêmes et à combattre pour nos lois, nous avons acquis une tendance à nous complaire dans des agitations politiques trop souvent futiles

ou vaines. Une distance encore plus marquée sépare l'" habitant" du paysan de France ; à la simple lecture des romans de René Bazin, ou de quelques pages de Jean Aicard, nous comprenons que nos cultivateurs jouissent d'un bien-être plus grand et coulent une vie plus douce que les paysans français. Et cette habitude du confort a introduit chez nos gens une certaine indolence : dans notre immense et riche pays, nous sommes encore peu nombreux ; la lutte pour la vie est moins âpre qu'elle ne l'est en Europe, et la certitude du succès sans efforts très grands, nous a rendus nonchalants et dépensiers. Enfin, le caractère latin dont nous avons hérité a subi l'influence du milieu ; le froid de nos climats et le contact journalier avec les Anglais lui ont enlevé une partie de son ardeur; le canadien préfère les bonheurs silencieux ; il a adopté les goûts et les habitudes des nations septentrionales ; devenus gens du nord, nous répandons souvent en un vague sentimentalisme nos meilleures énergies. Par conséquent, puisque le peuple canadien diffère à ce point du peuple français, la littérature qui exprime l'âme de ce peuple, doit différer de la littérature française. " Au lieu de faire comme certains écrivains belges qui imitent les Parisiens, dit M. l'abbé Camille Roy, faisons comme l'Allemagne du XVIII[e] siècle, et créons-nous une littérature. N'écrivons pas pour satisfaire d'abord le goût des lecteurs étrangers, ni pour chercher par-dessus tout leurs applaudissements, mais écrivons surtout pour être utiles. . . Ne soyons pas des colons littéraires."(1)

Il semble donc évident que la littérature canadienne doive être canadienne, c'est -à-dire porter l'empreinte particulière du peuple dont elle est la pensée et auquel elle s'adresse ; tout comme la littérature des États-Unis qui, bien que d'expression anglaise, est essentiellement américaine. Mais comment faut-il comprendre ces dénominations : littérature canadienne, littérature nationale ? L'abbé Camille Roy l'a également défini avec précision. " Ce problème de la nationalisation sera toujours résolu pour chacun de nous dès que

(1) *Essais sur la littérature canadienne*, p. 366.

nous aurons soin de soumettre à une méditation bien personnelle la matière de nos livres, d'où qu'elle vienne et à quelque source que nous l'ayons empruntée ; dès lors que nous l'aurons fécondée et que nous l'aurons fait pour ainsi dire passer à travers cette âme canadienne. . . Ce que l'on recommande avec instance, dit-il ailleurs, c'est qu'ils (les littérateurs) choisissent des sujets où l'esprit canadien puisse s'affirmer avec plus de personnalité ; c'est qu'ils évitent de s'aventurer en des matières où ils ne pourraient rivaliser avec des écrivains qui en d'autres pays sont plus cultivés et mieux qu'eux pourvus de tout ce qu'il faut pour les approfondir ; c'est qu'ils s'appliquent à des questions qui ne peuvent pas ne pas émouvoir et ébranler toutes les puissances de nos âmes canadiennes. . ."(1).

Voilà donc une première notion de la littérature nationale ; elle sera précisée peut-être, si nous insistons, avec l'abbé Camille Roy, sur les formes littéraires qu'elle n'exclut pas, car les disputes naissent souvent de l'interprétation mesquine d'une vérité féconde. D'abord, les plus ardents partisans n'interdisent pas au littérateur un sujet pris à l'étranger. L'écrivain reste libre ; mais on lui demande de n'écrire qu'après avoir étudié avec son intelligence et ses yeux de canadien la matière de son choix ; et alors, s'il est personnel et original, l'écrivain se peindra nécessairement dans son œuvre, et son travail sera canadien. A plus forte raison, l'écrivain canadien pourra-t-il être philosophe ou écrivain savant. Descartes dans le "*Discours sur la Méthode*", Flaubert, écrivant "*Salammbô*," étaient toujours écrivains français, et Bulwer Lytton, dans les "*Derniers jours de Pompéi*", n'était pas Pompéien. Enfin, nul doute que le canadien ne doive demander à l'étranger, et surtout à la France, d'indispensables leçons : notre vocabulaire indigent, nos procédés de style démodés et les créations de l'art nouveau, nous font une nécessité d'aller chercher ailleurs les richesses que notre isolement nous refuse. En un mot, ce qui fait l'écrivain canadien, est tout simple-

(1) *Essais sur la littérature canadienne*, pages 367, 357.

ment " ce soin de soumettre à une méditation très personnelle la matière de nos livres d'où qu'elle vienne et à quelque source que nous l'ayons empruntée."

Quels sont donc les genres que semble répudier la nationalisation de la littérature ? Elle rejette des genres très modernes peut-être, mais que des maîtres français ont condamnés. Elle ne veut pas de la doctrine de " l'art pour l'art ", et elle peut en cela s'autoriser du grand nom de Brunetière. " Ce qu'en tous cas, les littérateurs du Nord ont appris à toute une jeunesse qui l'avait oublié, c'est qu'on n'écrit pas pour écrire, ou pour décrire ; mais pour agir ; ni pour soi seul ou pour des initiés, mais pour tout le monde."(1)

Elle ne veut pas des doctrines des décadents, des symbolistes, pour plusieurs desquels, " le triomphe de l'art consistait dans la revendication de son inutilité." (2) Elle craint à trop juste titre les théories subversives du goût qui ont eu la fortune d'être mises à la mode quelquefois par des poètes ou des prosateurs de génie. " Nous nous délectons, aurait dit l'un d'entre eux, dans ce que vous appelez nos corruptions de style, et nous délectons avec nous les raffinés de notre race et de notre heure."(3) La thèse veut-elle sans réserve l'exclusion de ces genres ? Elle serait intransigeante, et tomberait dans un autre extrême, car l'emploi raisonnable de certaines formules nous serait avantageux alors même que nous n'aurions à y gagner qu'un culte plus respectueux de la forme parfaite. Par conséquent, sous couleur de patriotisme, faudrait-il rester froids devant les œuvres de chez nous qui s'essaient à ces formules d'art ? Nous avons un " Paon d'émail " dont beaucoup de strophes semblent parfaites de beauté plastique, et Léo d'Yril nous a donné des vers charmants dignes de "l'artiste délicat" qu'il est. Voici quelques lignes de la *Dédicace* :

---

(1) Brunetière, t. 6, p. 308.
(2) *Ibid.*, p. 31.
(3) Brunetière, *Poésie lyrique*, pp. 234-235.

Divine, que mon vers soit un tissu perlé
Où l'arabesque d'or au saphir se festonne...
Un sonore métal qui du burin mordu,
Résonne sous le coup et d'un rayon s'irise,
Laissant l'entaille ouverte où se loge un rubis
Marquer le premier trait de l'image d'un cygne,
Dont le corps éployé sur le bleu d'un lapis
Étale de son col la courbure et la ligne...
(*Symphonies*, Dédicace)

et nous avons encore d'autres écrivains dont la plume exercée enlumine de jolis tableaux. Mais ces restrictions faites, l'expression " nationalisation " bien précisée, il semble que l'argumentation de l'abbé Camille Roy reste inattaquable. Puis donc que notre climat, l'immensité de notre pays, nos tendances, nos hérédités, font de nous un peuple distinct de tout autre, l'âme de notre peuple exige sa littérature, et cette littérature sera nécessairement nationale.

(*à suivre*)

F. ROBERT.

———

UNE PAIX DE JUSTICE

Autour du Traité de Versailles

Deuxième article

Qu'ils se rassurent ceux qui ne se consolaient pas de voir les nations alliées et associées échapper au châtiment que, selon eux, elles méritaient tout autant que leurs adversaires. Parmi ces nations, il en est qui sortent de la victoire encore plus punies que les anciens sujets de Guillaume II.

La gloire du triomphe final n'a pu empêcher, par exemple, que le territoire français n'ait été le théâtre, quatre ans durant, de combats nécessairement dévastateurs ; les stipulations d'une paix draconienne imposée à son ennemi ne sont pas capables de guérir les innombrables blessures que la France a reçues de ce chef. La victoire s'est fait assez longtemps attendre pour que la guerre, qui l'a précédée, prenne les proportions d'un châtiment immense ; et, puisque Dieu l'a permis, il faut croire qu'il n'était pas immérité.

Il reste donc que " victorieuse, mais meurtrie et tout ébranlée par le cataclysme, auréolée d'une gloire sans pareille par la générosité de ses fils, mais affaiblie par leur immolation, qui l'a sauvée ; pauvre de tout l'or qu'elle a prodigué pour se défendre et affranchir l'univers, dévastée par l'inexpiable fureur d'envahisseurs sans foi, ni loi, la

France a devant elle, en cette fin d'année 1919, une aussi gigantesque tâche qu'en août 1914." [1]

Après avoir gagné la guerre, il lui faut gagner la paix, c'est-à-dire obtenir que la victoire lui vaille plus qu'elle lui a coûté.

Pour cet autre succès elle doit mobiliser toutes les forces qui lui restent, physiques, morales, intellectuelles, économiques, scientifiques et politiques. Elle sent qu'elle n'en a pas à gaspiller dans des querelles intestines et qu'il lui faut à tout prix, à l'intérieur, l'union, la concorde de tous ses enfants. Mais elle sent avec non moins d'intensité qu'il lui faut la sécurité extérieure. C'est seulement derrière de bons remparts, à l'abri de frontières bien protégées, qu'elle pourra rendre la paix effective, cicatriser ses plaies et relever ses ruines.

Voilà pourquoi elle jette des regards si anxieux du côté du Rhin, d'où lui sont venues périodiquement les hordes de ravageurs, et, pas plus loin que hier, les plus savamment barbares.

Sans doute là-bas elle aperçoit une Allemagne bien différente de ce qu'elle était en 1914. Elle, la Bête fauve, armée jusqu'aux dents, dont un seul mouvement faisait trembler ses voisins ; Elle, la Puissance de premier ordre, qui avait le verbe si haut dans les conflits internationaux ; Elle, qui ne souffrait pas d'être laissée de côté dans le règlement des questions même secondaires sur un point quelconque de notre petit globe, la voilà, sans armée et sans flotte, réduite à se taire ou à parler bien bas.

Cependant la France n'ignore pas que le véritable ennemi c'est moins les canons Krupp et le génie des militaires que la volonté persistante chez un peuple d'éluder les conséquences de la défaite, de susciter des embarras aux vainqueurs[2],

(1) Comte J. du Plessis, *Revue hebdomadaire*, 23 août 1919.

(2) Les soixante millions d'Allemands unis, qui vont ou subir leur destinée ou s'irriter contre elle, ne manquent pas de moyens pour troubler une Europe déjà troublée, pour affaiblir une Europe déjà affaiblie, pour diviser une Europe déjà divisée. (G. Hanotaux, *Revue des Deux-Mondes*,

et de préparer la revanche, quelque lointaine qu'elle doive apparaître.

Or, l'Allemagne abaissée, humiliée, mais non abattue, garde cette volonté. Elle a conscience que sa force refoulée, contenue, incapable de produire ses effets, pour le moment, n'est pas détruite ; qu'elle est susceptible de reprendre assez rapidement son ancienne vigueur, pour peu que ses adversaires se relâchent de leur vigilance, et se laissent prendre de nouveau à leurs utopies humanitaires. Le pangermanisme n'est pas mort dans la République d'Ebert. Seulement, ses canons, ses avions, ses sous-marins ayant fait faillite entre ses mains, il change temporairement de tactique [1].

Pour rendre ineffectif le traité de Versailles, qui a tout particulièrement visé sa destruction, il se mue en un humanitarisme admirablement désintéressé.

En face d'une bourgeoisie, qu'il représente ivre de sa victoire et en abusant odieusement pour sacrifier les intérêts des travailleurs, il met en relief une Allemagne, devenue socialiste dans sa tête comme dans ses membres, promotrice d'un idéal humain, plus haut que la victoire ; porte-étendard, " de la vraie démocratie, de la vraie législation ouvrière, de la vraie conception de la ligue des peuples."

L'Allemagne, à l'entendre, est seule aujourd'hui à mener le bon combat ; seule, dégrisée par les désastres que le militarisme à outrance lui a valus, elle veut sincèrement une paix sociale et durable pour toutes les nations ; seule, elle

---

1er août 1919). A défaut d'autres, ils ont l'arme économique et la propagande révolutionnaire. L'Empire britannique, si vulnérable, à cause de son étendue, pourrait bien n'avoir pas impunément humilié son ancienne rivale commerciale.

(1) Nous ne songeons pas à le lui reprocher, encore moins à nous en scandaliser. L'humilité et la contrition sont des vertus à exiger des individus coupables, non de tout un peuple. Nous n'avons jamais pensé que les Délégués allemands viendraient, pieds nus et la corde au cou, faire, au nom de leur nation, amende honorable devant le Conseil des Cinq.

Nous trouvons tout naturel qu'ils se glorifient encore de l'effort colossal qu'ils ont fourni ; qu'ils n'oublient pas ces offensives géantes par où ils ont disloqué le colosse moscovite, mené la France à deux doigts de sa perte, et fait pâlir John Bull, que son île ne protégeait plus.

désire mettre un terme non seulement aux boucheries des champs de bataille, mais aux hécatombes, dont le règlement insuffisant du travail est la cause [1]. Qu'importe son isolement ? Que le monde le sache bien, l'Allemagne ne se laissera pas décourager par les terribles conditions de vie que ses adversaires lui ont faites. Elle déjouera les plans de l'Entente, qui, sous prétexte de réparations, a tramé son anéantissement ; elle subsistera encore moins pour elle-même que pour la masse des victimes de l'impérialisme et du capitalisme, sortis de Versailles plus arrogants et plus impitoyables que jamais. Elle comprend qu'à elle incombe la défense des grands principes de droit et de liberté, lésés par le traité du 28 juin, que c'est à elle d'opérer la synthèse du socialisme et de la démocratie ; à elle de réaliser le vrai programme Wilsonien, si lâchement abandonné par Wilson lui-même devant les sommations de l'Ogre britannique. Œuvre géante à accomplir, s'écrie *Minna Cauer* dans le *Berliner Tageblatt* du 14 mai 1919. Voie douloureuse à suivre contre un monde d'ennemis ! Le peuple allemand toutefois la suivra jusqu'au bout, afin de montrer à l'humanité, selon le mot de *Lessing*, le chemin de la perfection.

---

(1) Le comte Brockdorff-Rantzau se faisait le docile instrument de cette tactique, quand il écrivait à la Conférence de la Paix : " Selon la manière de voir du gouvernement démocratique allemand, ce sont les ouvriers eux-mêmes qui ont la parole décisive dans les questions du droit ouvrier et de la protection ouvrière." Cette audace ingénue, dit M. L. Barthou, reçut la leçon qu'elle méritait : " Les démocraties alliées ou associées, lui fut-il fortement répondu, qui ont eu une très longue expérience des institutions démocratiques, considèrent qu'il est de leur devoir de collaborer avec les travailleurs à l'élaboration de cette législation. Mais elles estiment que les lois doivent être votées par les représentants de la communauté tout entière." La Conférence de la paix n'est donc pas tombée dans le piège que lui tendait, " avec une lourde malice ", la délégation allemande ; elle n'a ni créé ni reconnu *des classes* pour les opposer les unes aux autres. A-t-elle rédigé une charte par les quarante-un articles qu'elle a consacrés au travail. " Malheureusement non. Elle a plutôt émis une série de préceptes sociaux, d'intentions excellentes, de sages conseils. . . Pourtant tout n'y est pas inutile. Il suffit à certaines idées d'être exprimées d'une certaine façon et en certains lieux, pour gagner le monde. En reconnaissant la journée de huit heures, le traité l'a imposée. D'autres progrès suivront dans lesquels s'accordent la justice et la paix sociale." (M. Barthou.)

Mais si l'Allemagne, parce qu'elle est l'ordre, l'organisation et le vrai rempart contre le Bolschevisme, est nécessaire au monde, n'est-ce pas un crime contre le genre humain tout entier que d'attenter à son unité nationale, que de diminuer son territoire, que d'enrayer son expansion, que de lui enlever ses hommes les plus capables de conduire le germanisme vers ses hautes destinées, destinées que les surhommes de Berlin, dont la race n'est pas éteinte, continuent, en dépit du grand désastre, à identifier avec la réalisation du plan du Créateur sur notre planète ? (1)

Nos pangermanistes d'ailleurs savent que les paroles, non suivies d'actes, n'aboutissent à rien, et, tout en récriminant, ils agissent. Ils s'ingénient à renverser les obstacles, par où l'on a prétendu barrer leur marche en avant vers l'Orient, cet éternel et magnétique foyer d'attraction des ambitieux ; ils suscitent mille embarras au gouvernement du nouvel Etat polonais, dont l'établissement solide au milieu de l'Europe compromettrait pour toujours peut-être leur plans d'hégémonie mondiale(2). Ils profitent du chaos

(1) Cf. René Moulin, *Revue hebdomadaire*, 12 juillet 1919. M. R. Moulin fait observer qu'on aurait tort de dédaigner cette nouvelle offensive du pangermanisme. Se produisant au lendemain d'une guerre, qui a mis au premier plan les problèmes du travail, elle ne saurait être sans danger.

Un peu comme partout ailleurs, les socialistes au delà du Rhin se divisent en Majoritaires et Indépendants. Ceux-ci prônent la Révolution universelle, conduite par l'Allemagne, ceux-là se contentent de prouver au monde que la cause de l'Allemagne se confond avec la cause du prolétariat universel.

Mais on remarquera que c'est toujours l'Allemagne que les réformateurs, modérés ou extremistes, mettent en tête. S'ils veulent la Révolution, ils ne la conçoivent que comme une révolution allemande ; s'ils demandent à entrer dans la ligue des nations, c'est pour y mettre l'ordre et la vigueur. Dans leur pensée, sans l'Allemagne pour pivot de l'équilibre nouveau, c'est la débâcle.

(2) Les Allemands sont antisémites chez eux, mais pleins d'égards pour les Juifs en Pologne ; car ceux-ci ne cachent pas leurs sentiments germanophiles. Or n'oublions pas que la Pologne, telle que reconstituée, contient près de la moitié de la population juive du monde entier (soit cinq millions sept cent cinquante mille sur onze millions).

Ces Juifs polonais habitent surtout les villes ; sur cent commerçants, soixante-treize au moins sont Juifs. Ils ont leur langue et leur presse.

" Tant en raison de l'internationalisme israélite que de l'incontestable solidarité juive, les Juifs polonais sont forts de toute l'influence mondiale

russe pour infiltrer dans les domaines de l'ex-Tsar Nicolas II leurs colons, leurs financiers, leurs hommes d'État, leurs officiers. " Il faudrait cependant, écrit René Moulin, nous enfoncer dans la tête ceci : l'Allemagne a perdu la guerre à l'Occident. Elle va tenter, dans l'Est, de gagner la paix. La Russie est là, masse énorme, informe, gélatineuse, prête à se donner à celui qui voudra la sauver. L'exploitation de l'Empire russe, c'est, à portée de la main, un immense butin. Pour mettre en valeur la Russie, il faut des hommes, qui n'aient pas peur du grand, du démesuré, du *Kolossal*, des hommes aptes à concevoir et à réaliser des projets impériaux... des hommes, qui ont une mystique, une mystique de conquête. Ces hommes vous les avez en Allemagne, ce sont les pangermanistes." Ainsi parle M. René Moulin. Il ne voit, lui, encore qu'une tentative ; d'autres voient déjà la réussite assurée. Le jour, où l'Empire des Tsars a croulé, la Russie devenait fatalement la proie des Allemands, vainqueurs ou vaincus ; le jour, où elle reprendra son équilibre, il n'y a plus de doute qu'elle se retrouvera encore plus germanisée qu'elle l'était avant la guerre (ce qui n'est pas peu dire). Les politiques avisés entrevoient la formation d'un bloc germano-russe, qui fera tache sur tout le nord de l'Europe et de l'Asie, peut-être d'un bloc germano-russo-japonais, qui entrainera la Chine dans son orbite, et dominera sur le Pacifique, la nouvelle mer du milieu. D'ores et déjà, l'Angleterre se protège contre

---

dont ils jouissent, tant du fait des gouvernements étrangers plus souvent qu'on ne le croit influencés par les Israélites, que grâce à l'opinion publique qu'il leur est facile de toucher par les journaux dont ils disposent. La conjugaison de leur force intérieure et extérieure provenant, la première de leur nombre et de leur rôle économique, la seconde de leur puissance financière et de leur influence intellectuelle, constitue une arme formidable, susceptible de menacer gravement la Pologne dans son développement et dans son existence même." (*Nouvelles Religieuses*, 1er oct. 1919, p. 588). Soyons certains que les pangermanistes n'ignorent pas le parti qu'ils peuvent tirer de cette situation. Par quel hasard se trouve-t-il que la Conférence de la paix a eu des attentions toutes particulières pour les Juifs de Pologne, leur assurant le maintien de leurs écoles et les pratiques de leur sabbat. Cependant qu'on y prenne garde, une Pologne forte est une condition *sine quâ non* de la durée de la paix.

cette perspective redoutable, notamment par sa main mise sur la Mésopotamie, la Perse et les États qui sont les contreforts des Indes ; elle garde du reste une flotte sans rivale. Mais la France, la Belgique, elles, demeurent à la portée du monstre, dont on leur prédit ainsi l'agrandissement et dont la défaite n'a pu que stimuler la haine et le désir de vengeance. Les journaux et le parlement français ont dénoncé, non sans amertune, l'insuffisance évidente des garanties accordées à la principale ouvrière de la Victoire.

Ils se sont demandé avec anxiété pourquoi ce scrupule à respecter ou plutôt à sanctionner et fortifier l'unité allemande, pourquoi cette obstination à ne pas tenir compte des observations du Maréchal Foch et à ne pas fixer au Rhin les frontières occidentales de la nouvelle République Allemande ; pourquoi ces limitations à l'occupation militaire de la rive gauche du fleuve frontière, etc.[1].

On nous a répondu qu'il fallait conserver au traité son caractère de stricte équité et de respect pour la liberté des nations. " Les peuples et les provinces ne devaient plus être troqués entre les gouvernements comme des troupeaux ou des pions sur un échiquier : tout règlement territorial devait être conclu dans l'intérêt ou pour le plus grand profit des populations en cause, non pas comme une simple clause de compromis entre états rivaux." Ce qu'on cherchait, avant tout, c'étaient " les arrangements les plus propres, selon toute vraisemblance, à fonder une paix définitive."

L'arrangement du généralissime allant à englober sept millions d'allemands dans l'intérieur des frontières françaises

---

(1) " Pétrarque a dit de l'Italie : La nature a bien pourvu à notre état, qui a mis le rempart des Alpes entre nous et la rage allemande. Elle nous a moins bien traités ; entre la rage allemande et nous la nature n'a mis qu'un fleuve. Mais du moins elle l'y a mis, c'est la diplomatie qui l'a supprimé. La frontière franco-allemande, après le 10 mai 1871, n'était plus du tout une frontière, mais seulement le bord saignant d'une mutilation. Le Rhin est le fossé non seulement de l'Alsace, mais de la France entière et non seulement de la France, mais de tout l'occident." (Ch. Benoit dans son discours à la Chambre.)

n'était pas de ceux-là. Il ne pouvait donc être admis (1). Pour un motif semblable on ne pouvait entreprendre de briser l'unité Allemande. On aurait attenté au droit de libre détermination qui reste l'apanage d'un peuple vaincu aussi bien que d'un peuple vainqueur. Nous avons vu, dans un précédent article, que cette argumentation n'était nullement irréfutable, en autant qu'elle s'applique à l'Allemagne ; mais puisqu'elle a triomphé à la Conférence de la Paix, puisque la France l'a sanctionnée de sa signature, il ne lui reste qu'à s'y soumettre et à y conformer sa politique, aussi longtemps que le traité n'aura pas été amendé ou revisé.(2)

---

(1) Les délégués français avaient à choisir entre séparer ou ne pas séparer de l'Allemagne la rive gauche du Rhin. Mais dans le premier cas la France occupait la rive gauche ainsi séparée de la Germanie avec ses seuls moyens, sous sa propre responsabilité, malgré les objections formelles de ses alliés, dans une position d'isolement politique et militaire, en face d'un pays toujours plus peuplé qu'elle. Dans le second cas, elle occupait la rive gauche (restée allemande) pour quinze ans seulement, avec évacuation par zones successives, mais aussi avec le droit de prolonger l'occupation et de réoccuper ; avec destruction des forteresses et rejet des forces allemandes à cinquante kilomètres à l'est du Rhin ; avec droit d'investigation pour la Société des Nations ; avec participation des gouvrnements alliés et associés à l'occupation et à la réoccupation éventuelle ; avec enfin engagement d'aide militaire immédiate de la Grande Bretagne et des États-Unis en cas d'agression non provoquée, cette agression étant définie par la violation de la ligne tracée à cinquante kilomètres à l'est du Rhin. (Voir le rapport de M. L. Barthou.)

On sait que la délégation française choisit la non séparation de l'Allemagne de la rive gauche du Rhin dans les conditions ci-dessus indiquées. Il semble bien qu'elle se soit arrêtée au parti le plus sage.

(2) Car nombre de voix demandent la révision. M. Barrès prétend même que de la discussion menée au Parlement le gouvernement français a reçu le mandat impératif d'entreprendre cette tâche. La révision porterait sur les trois points suivants : " Nous ne pouvons pas accepter que l'Allemagne demeure armée dangereusement pour la paix du monde ; nous ne pouvons pas accepter que l'Allemagne n'indemnise pas d'abord les régions dévastées de France et de Belgique ; enfin le gouvernement est adjuré d'obtenir la garantie financière internationale absolument nécessaire à notre crédit et à notre change."

On serait tenté par moments de penser que la France revient avec trop d'insistance sur la question de sa sécurité contre une nouvelle agression de l'Allemagne, qu'elle s'exagère le danger, qu'elle n'a pas assez confiance dans le *secours immédiat* que lui ont promis l'Angleterre et les États-Unis. Ce n'est pas certes qu'elle ait oublié le magnifique effort de ses deux grands alliés en sa faveur, mais elle s'en rappelle l'inévitable lenteur. En l'attendant "elle voyait l'invasion s'abattre sur elle, envahir ses régions les

Comme compensation à la pauvreté de nos garanties, on nous a offert la *ligue des Nations* et l'alliance anglo-franco-américaine. Que vaut ce double cadeau ? Dans la *ligue des Nations* on a affecté de ne voir qu'une caricature de la *chrétienté* du Moyen-Age, et, après lui avoir prêté ce masque grotesque, on s'est plu à en faire le point de mire de mille quolibets et sarcarmes. Nous ne pouvons tout de même revenir de sept siècles en arrière. Ce n'est pas la société du temps d'Innocent III, que nous avons à réformer ; et, avec les scissions qui se sont produites dans le monde chrétien, depuis l'apparition de Luther, il serait vain, pour la solution des conflits internationaux, de rêver d'un aréopage présidé par le Pape. Force nous est de recourir à d'autres expédients. Or l'on ne peut nier que la ligue des nations n'en soit un de prime abord assez acceptable. Il traduit assurément une idée généreuse.

Idée généreuse, tant que vous voudrez, réplique-t-on, mais purement platonique, faute de sanctions et de force armée pour se matérialiser dans la conduite de la diplomatie future. Nous accordons " qu'elle s'élève de toute la force du droit contre l'appétit de domination universelle qui fit la grandeur apparente et la fortune éphémère de la Prusse." (L. Barthou). Mais comment empêchera-t-elle ce même appétit, qui est parfaitement insensible à la beauté des principes, d'exercer de nouveau ses ravages.

L'objection a sa valeur. Elle ne défie pourtant pas toute réponse. On peut croire que, une fois sortie des langes, la Ligue croîtra et se fortifiera, qu'elle se muniera d'organes, propres à sa fonction. A notre avis, la pierre d'achoppement est ailleurs.

---

plus riches, occuper neuf de ses départements, désorganiser son industrie, menacer sa capitale. Cette épreuve, qui n'a altéré ni son courage ni sa confiance, la laisse néanmoins saignante, épuisée, accablée sous un des fardeaux les plus lourds qu'un peuple ait connu dans la victoire. Nous ne pouvons pas, disait Hanotaux au président Wilson, offrir tous les dix ans au monde une bataille de la Marne." (L. Barthou.)

Voilà qui excuse surabondamment ses plaintes, fussent-elles un peu importunes.

C'est très bien de placer en tête d'un traité de paix un pacte entre nations destiné à la sauvegarde du bon droit de toutes. Encore faudrait-il qu'on ait commencé par faire justice à toutes les revendications légitimes de chacune. Encore faudrait-il qu'aux récriminations et aux plaintes, qui se produiront dans la suite, on put répliquer par la preuve évidente qu'elles sont déraisonnables et contraires à toute équité.

Que l'Angleterre, par exemple, soit satisfaite d'un pacte, qui lui assure la paisible jouissance des dépouilles opimes qu'elle s'est attribuées, comme fruits de la victoire ; qu'elle appelle un tel pacte la garantie du droit, je le comprends. Mais comment exiger qu'une semblable opinion soit partagée par les Allemands, les Autrichiens, les Bulgares, les Turcs, voire simplement par les Italiens, les Belges, les Français et les Chinois ?

J'accorde à Etienne Lamy [1] que, pour le repos du monde, quelque chose devait périr ; que la Prusse, conçue et organisée pour vivre, ignorante du droit et du repentir, subit le sort des pervers incorrigibles, j'accorde qu'il fallait que la grande machine à tuer se brisât, que la grande tentatrice d'immoralité politique devint muette, que le mirage d'ambitions supérieures à toute loi cessât de rendre invisibles aux consciences trop longtemps perverties les lois supérieures aux ambitions ; mais à la condition qu'il ne subisistât pas d'autres Puissances pour jouer le rôle de la Prusse ; à condition qu'aucune nation ne profitât d'une victoire, même chèrement et légitimement achetée, pour s'agrandir aux dépens d'une autre ou de façon à offusquer qui que ce soit ; à condition que le traité de paix n'eût qu'un but : éteindre les rivalités ; répondre à toutes les légitimes aspirations des peuples de l'univers, et fonder entre eux un équilibre si bien proportionné que seuls des ambitieux et des anarchistes pourraient être tentés de le détruire.

---

(1) Voir *le Correspondant*, 10 oct. 1918, p. 44.

Ce que je demande là, je ne l'ignore pas, est une impossibilité absolue. Non ! L'on n'arrivera pas plus à supprimer les envies, les appétits, les convoitises, des collectivités que des individus. Non ! L'on n'obtiendra jamais qu'un peuple vainqueur ne songe pas à se faire indemniser par le peuple vaincu, et que celui-ci se contente de la situation que la défaite lui a créée. C'est pourquoi je me range du côté de J. de Maistre disant : " la loi si terrible de la guerre n'est qu'un chapitre de la loi générale, qui pèse sur l'univers." C'est pourquoi il m'est difficile d'accuser d'une sévérité excessive Pertinax (*Écho de Paris*, 27 septembre 1919) trouvant absurde l'insertion du Pacte des Nations dans le traité ; car il y a incompatibilité entre le traité, qui implique l'asservissement de l'Allemagne pour 35 ou 40 ans, et le Pacte, qui signifie égalité de tous les Etats au seuil de l'ère nouvelle. [1]."

Cependant, c'est seulement son insertion dans le traité, non le Pacte en lui-même, que Pertinax blâme ainsi vertement. En dépit des lacunes et des insuffisances, que nous venons de noter nous-mêmes (lacunes et insuffisances qui n'ont évidemment pas échappé à ses auteurs) l'instrument de pacification, dont nous parlons, ne mérite pas que du

(1) Ce n'est pas le seul point que *Pertinax* estime absurde. Voyez un peu — " absurde d'avoir édifié le système des réparations sans avoir introduit la communauté financière des grandes puissances, car, tôt ou tard, il y aura antinomie entre les puissances qui auront intérêt à faire payer les vaincus, et celles, dont le principal avantage sera de trouver en eux des clients aux grosses commandes.— Absurde le régime de la Sarre, qui sera fatalement un nid à chicanes franco-allemandes.— Absurde la précarité de l'occupation de la rive gauche du Rhin.

Pire que le traité est la politique, qui l'a inspiré, qui l'a préparé, qui entreprendra demain de l'exécuter, qui a pris charge du désordre européen depuis tantôt un an, c'est-à-dire : le dialogue germano-américain d'octobre 1918, l'armistice joint aux quatorze articles et prenant désormais l'allure d'un simple contrat, l'article 11 de cet armistice, qui a laissé les Allemands en Russie ; Prinkipo et les incertitudes de notre politique russe ; l'affront infligé à l'Italie ; les traités spéciaux privant les petites puissances de leur pleine souveraineté, même économique ; les sottises hongroises ; la négligence et la duplicité qu'atteste toute l'affaire syrienne ; la renaissance d'un mercantilisme effronté, et finalement l'incapacité des grands alliés de pratiquer, où que ce soit, une unité de pensée et d'action quelque peu soutenue."

dédain. Il est un louable effort, sinon vers l'abolition de toute guerre, du moins vers la création d'une réelle cour d'arbitrage international. Il ne nous est pas interdit d'expérer que ce tribunal deviendra la clef de voûte de l'ordre nouveau qu'on a cherché à édifier sur la ruine du militarisme prussien.

Ne servît-il qu'à prévenir les horreurs d'une seule guerre, comme celle dont nous sortons, il aurait bien mérité de la pauvre race d'Adam.

On sait que, d'après une clause même du traité, l'Allemagne doit faire partie de la ligue dans un avenir non éloigné. Elle y entrera sur un pied d'égalité avec le reste des nations, après toutefois qu'elle aura donné des preuves de son esprit pacifique et de son bon vouloir dans l'acquittement des obligations qu'elle a assumées.

Le délai n'est que juste. L'Allemagne ne saurait être admise à traiter de paix avec ses victimes, avant d'avoir dédommagé celles-ci des torts énormes qu'elle leur a faits. Même les mots "*dans un avenir non éloigné*" ne sont pas sans effrayer certains patriotes français, qui craignent qu'on abrège trop le temps de l'expiation et qu'ainsi soit compromise la reconstruction de leur patrie. Dans la rédaction de cette incidente ils voient la main anglo-saxonne, si nous en croyons M. René Moulin. Lloyd George aurait par là voulu donner satisfaction aux gens de Manchester et des gages aux camarades du *Labor party*, désireux, ceux là de préparer les affaires et ceux-ci de pousser l'Internationale.

On peut croire que, si ces vues intéressées et ce souci de survivance politique n'ont pas été absentes de la stipulation en question, elles n'ont été cependant que secondaires et que l'idée prédominante a été de prouver au monde qu'on n'épargnait aucune concession pour faire du traité de Versailles une *paix de justice*. En effet l'Allemagne, une fois partie de la *Ligue des Nations*, verra en quelque sorte tomber ses chaînes ; elle pourra reprendre le dialogue avec ses anciens

ennemis, faire valoir la légitimité de certaines de ses revendications, recouvrer peut-être quelques unes de ses colonies,[1] s'associer d'autres puissances pour achever l'œuvre de réparation à laquelle elle s'est engagée, mais qui continuera longtemps à lui être un fardeau bien lourd.

Telle est la substance des 440 clauses de la paix de Versailles du 28 juin 1919. On le voit, la France n'en sort que peu rassurée, très mal protégée, et l'on ne peut l'accuser de faire entendre une plainte sans objet [2].

Qu'elle se console pourtant des sacrifices, qu'on a exigés de sa fierté, et des brèches qu'on a laissées ouvertes à ses frontières, par la considération de la gloire et des avantages très réels qu'elle en retire. " Un traité, qui fait rentrer l'Alsace et la Lorraine au foyer familial, qui nous donne le charbon de la Sarre, purge le Maroc de son hypothèque allemande, nous forge en Afrique un empire colonial unique, un traité qui, malgré tout, ligotte notre adversaire, nous délivre, pour une période qui ne sera probablement pas brève, de la menace d'une poudre toujours sèche et d'une

(1) D'autant que la justice des clauses, qui les lui enlèvent, n'apparait pas très clairement. Encore moins clairement apparaît l'utilité de les annexer pour la plupart à un empire déjà demesurément étendu. On a dit qu'il fallait activer le désarmement de l'Allemagne en la privant de bases navales pour sa flotte et ses sous-marins; mais puisqu'on lui enlevait flotte et sous-marins, la justification est plutôt faible. On a ajouté que l'empire britannique ne pouvait avoir fait la guerre pour rien. Je comprends cette autre raison. Malheureusement c'est pour n'avoir jamais voulu avoir fait la guerre pour rien qu'on a posé les germes de guerres subséquentes dans tous les traités de paix. A moins que par la suite la Ligue des nations en corrige certaines dispositions (ce qu'on lui a donné le droit de faire heureusement) le traité de Versailles n'échappera pas à cette triste ressemblance avec ceux qui l'ont précédé.

Barthou note lui-même que les clauses, qui laissent au Japon la province du *Chantoung*, choquent le droit et l'équité, et font tache dans un traité de réparation. Et puis il y a les omissions volontaires ou forcées. Pourquoi ne s'est-on pas occupé des revendications de l'Irlande et de l'Égypte, par exemple."

(2) Heureusement, comme l'ont fait remarquer au Sénat M. de Lamarrelle et M. Jenouvrier, " quand on a vu manifestement, au cours de la guerre, la protection divine s'étendre sur la France, on peut croire que l'exécution du traité ne sera pas seulement surveillée par la *Société des nations*, peut-être éphémère, mais par un Etre, dont aucun de nos grands Chefs ne réfusa la collaboration, par Dieu lui-même."

épée sans cesse aiguisée, ce traité là inscrit dans notre histoire une page que des générations de Français liront avec émotion et respect." (René Moulin).

Oui, que la France se console, sa modération dans la paix ajoutera encore à ses incomparables triomphes sur les champs de bataille [1]. La postérité apprendra qu'ayant été assaillie, sans l'ombre de provocation, par un ennemi bien résolu à lui casser les os, la France triomphante, après quatre ans d'héroiques combats, n'a nullement songé à se venger par des représailles, qu'elle s'est même contentée de réparations tronquées et de pauvres garanties. [2]

La gloire pourtant ne saurait suffire à des hommes d'État qui ont le devoir d'assurer la défense nationale. C'est bien ainsi qu'ont pensé Clemenceau et ses collègues. Voilà pourquoi, forcés pour le plus grand repos du reste du monde, de renoncer à un établissement solide de la France sur la la rive gauche du Rhin, ils ont accepté l'alliance que leur promettaient la Grande-Bretagne et les États-Unis.

C'est même de cette solidarité anglo-franco-américaine que Clemenceau semble le plus fier ; c'est par elle qu'il prétend suppléer aux lacunes de son œuvre diplomatique. et à la débilité de la Ligue des Nations encore au berceau. Honotaux y voit de même la force conservatrice du traité. " C'est dit-il, une sainte alliance des trois plus grandes démocraties du monde. Elle était indispensable."

Car, pour assurer les modalités de l'application du traité, pour organiser l'Europe et l'Asie, il faudra, pendant les vingt-cinq prochaines années au moins, que les Alliés res-

---

(1) " Ses alliés ont droit à un éloge semblable. " Il s'en faut que les alliés aient réparé tous les abus de la force. Mais, dans tout ce qu'ils ont fait, ils ont rendu justice au droit, et l'histoire impartiale rendra justice à son tour, à leur équitable modération." (L. Barthou.)

(2) " Ni elle, ni ses alliés et associés n'ont appliqué à l'Allemagne le traitement qu'elle avait infligé aux autres, et dont elle se promettait d'aggraver l'horreur inhumaine, si la victoire l'avait favorisée . . . Ils n'ont pas retourné contre elle la brutalité du traité de Brest-Litovsk ou les conditions qui révoltent la conscience par leur cruauté du traité de Bucarest." (L. Barthou.)

tent armés et unis, que leur action coalisée ne cesse de s'exercer sur l'Allemagne et les affaires européennes [1].

Mais la sainte alliance a son revers : elle comporte une certaine humiliation pour le vieux coq gaulois. La vérité dure et crue, a dit un écrivain de *la Libre Parole*, c'est que la latinité personnifiée par la France s'est mise sous le protectorat anglo-saxon. D'autres à ce propos ont parlé de la *portugalisation de la France*.

N'exagérons rien pourtant. La France n'est pas le Portugal. Décuplée par ses colonies il ne dépend que d'elle de rester forte, de décourager toute velléité d'agression de la part de ses voisins de l'Est, par conséquent de ne pas sentir la lourdeur de la tutelle anglo-américaine. Bien plus, avec l'auréole de gloire, que ses généraux ont mise autour de son front, elle a assez de prestige pour entreprendre de grouper autour d'elle les vieilles nations latines, Belgique, Italie, Espagne, Grèce. Se figure-t-on ce que serait un pareil bloc. A part quelques enclaves réservées à l'Angleterre, il engloberait à peu près tout le pourtour de la Méditerranée. La France possédant l'Afrique du Nord, de Tunis à Mogador, la Syrie et la Cilicie ; l'Italie et la Grèce étant solidement établies sur une bonne portion de la côte d'Anatolie, le monde verrait renaître quelque chose, comme le vieil Empire romain.

Voilà un rêve, qui hante plus d'un bon esprit en France ! Ne sera-ce jamais qu'un rêve ? Rappelons-nous que la victoire est un puissant levier et un stimulant très efficace aux

(1) Ces deux traités avec l'Angleterre et les États-Unis, qui doivent jouer conjointement, notons-le bien, ont pour but de suppléer à l'incapacité de la Société des nations de produire ses effets au début. Mais ils doivent être acceptés par le conseil de celle-ci, et, de même, c'est le conseil de la société des nations qui décidera quand la France sera suffisamment protégée par elle pour que le double traité anglo-français et franco-américain soit dénoncé et disparaisse. Finalement la société des nations doit rester seule protectrice des peuples et régulatrice des conflits internationaux. Ne peut-on craindre, avec Baudry d'Asson, qu'elle ne soit accaparée, elle aussi, par trois ou quatre grandes puissances, ou même par une seule, qui, telle l'Angleterre, contrôlerait la majorité des voix.

grandes choses. Ne serait-il ce stimulant que pour les races anglo-saxonnes ?

Qui ne voit en outre le gain superbe que le catholicisme retirerait d'une telle coalition ? Car, en dépit de l'anticléricalisme, que leur a infusé avec plus ou moins de succès une secte à estampille germano-saxonne, les races latines demeurent catholiques et forment la grande réserve de la véritable religion du Christ.

Or la France est nécessairement le centre de la constellation latine. D'abord territorialement, avec son immense empire colonial, le plus étendu de beaucoup après celui de la Grande-Bretagne, elle occupe le premier rang. Ce rang lui est assuré ensuite par la part proéminente qu'elle a prise dans la guerre. Nulle nation n'a été comme elle génératrice d'endurance et d'héroïsme (1) ; nulle, aujourd'hui, ne rayonne d'une gloire plus éclatante et plus pure. Ses titres à la prééminence, prééminence d'ailleurs toute pacifique et bienfaisante, ne sont pas contestables. Oh ! je ne veux pas dire qu'ils soient incontestés.

J'entends nos ennemis, nos envieux, ou simplement nos pessimistes, crier au scandale. Ce que vous proposez-là, me répondent-ils, est bien la pire des calamités, qui pourrait échoir à notre pauvre monde déjà si éprouvé. Nous ne mettons pas en question l'héroïsme et la tenacité de votre patrie dans la guerre ; nous aussi nous lui payons notre tribut d'admiration. Mais, pour approuver le rôle de dirigeante que vous lui attribuez relativement à ses sœurs gréco-latines, il faudrait que son héroïsme du temps de la lutte se continuât dans la paix ; il faudrait qu'elle entreprît une réforme fondamentale dans ses mœurs, dans sa mentalité révolutionnaire, dans sa politique, dans son personnel gouvernemental.

---

(1) " Quand le monde perdait presque le souffle aux spasmes douloureux de la grande lutte, il prenait une fois de plus le rythme de la respiration française." (Hanotaux, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1919, p. 780.)

Nous ouvrons vos journaux, nous écoutons vos orateurs, que lisons-nous, qu'entendons-nous ? Des plaintes amères, des dénonciations véhémentes contre un appétit effréné de jouissances corporelles, contre l'impudeur des modes, qui semblent s'ingénier à braver l'honnêteté, contre le mercantilisme, qui gâte la victoire par le maintien du fléau de la vie chère ; contre une *vague de paresse*, compliquée d'une multiplication de grèves, qui paralysent la renaissance matérielle du pays ; contre l'attitude de gouvernants, qui n'ont rien voulu désapprendre, et qui, au mépris des solennelles promesses de la France, tentent d'empoisonner les âmes des chrétiennes populations de l'Alsace-Lorraine avec leur stupide et anémiant dogme du laïcisme. Nous observons vos tribunaux, vos conseils de guerre, et votre Haute Cour, qui voyons-nous y comparaître ! Des malandrins, cueillis jusque dans le parlement et le conseil des ministres, lesquels, à la faveur du désarroi du pays, avançaient leurs propres affaires, et, après avoir tout fait pour compromettre la victoire, se promettaient d'en profiter pour se consolider au pouvoir. Songez donc à l'affaire Bolo, à l'affaire du Bonnet-Rouge, à Malvy, Turmel, Humbert. Eh! bien oui, nous songeons à ces vilaines affaires, et à toutes les autres, qui vous scandalisent. Nous y songeons puisque, de votre propre aveu, nous les dénonçons ; mais si nous les dénonçons, c'est apparemment que nous les condamnons, c'est pour obtenir que justice soit faite, et que les auteurs de tels méfaits soient punis.

C'est une attitude, dont il n'y a pas tellement lieu de rougir.

Chez quelle autre nation a-t-on pourchassé avec cette vigueur les traîtres et les trafiquants de la vie des combattants ? Nous savons du reste que tous les criminels n'ont pas été envoyés au poteau d'exécution ; nous convenons que les jouisseurs demeurent nombreux, qui voudraient que la guerre n'eut été qu'une parenthèse dans leur frivole existence ; que les idoles du laïcisme et de l'anticléricalisme

ont encore des pontifes et des défenseurs. Nous n'avons jamais prétendu que le diable se convertirait, non plus qu'il cesserait d'avoir des lieutenants dans les pays catholiques encore moins que dans les autres ; et nous n'ignorons pas que l'ivraie subsistera à côté du bon grain jusqu'au jour où la moisson des élus sera toute rentrée dans les greniers du Père de famille.

Mais il s'agirait de savoir si il n'y a rien de changé en France ; si, comme le prétendent quelques esprits chagrins, la guerre n'a contribué qu'à l'affermir dans ses tendances révolutionnaires, et qu'à la faire descendre de quelques échelons dans la décadence morale.

Or contre une telle prétention tout proteste. Tout un peuple ne vit pas pendant quatre ans dans une atmosphère de sacrifice et d'héroïsme pour retomber soudainement dans le terre à terre des préoccupations charnelles ; il ne reste pas, cinquante-deux mois durant, uni en face de la mort, pour revenir au cinquante-troisième mois à ses dissensions stériles. Une élite subsiste qui fait revivre, dans la paix, les vertus qu'elle a si bien pratiquées dans la lutte meurtrière ; et, quoiqu'ils fassent, les sectaires n'ont plus le pays derrière eux. Comme l'écrit superbement le Comte J. de Plessis (1) : " Il est barré par trop de cadavres le retour aux anciens égarements, aux vues étriquées, aux rivalités politiques et religieuses. Ce n'est pas vers ce qui fut mais vers ce qui doit être que s'en est allée la suprême pensée des quinze cent mille martyrs de la patrie. Ceux qui n'ont pas été pris pour victimes sentent la volonté des héroïques disparus au fond de leur âme ; ils s'estimeraient coupables si, obéissant à de mesquines passions, ils se refusaient à l'exécuter dans sa plénitude (2) . . . Le 2 août 1914, le palais d'iniquités que nous habitions a commencé de s'écrouler, et l'univers tremble toujours au long fracas de sa ruine. En verrons-

(1) *Revue hebdomadaire*, 23 août 1919.

(2) Un écrivain soldat a laissé ces belles paroles : " Ceux qui n'ont pas été choisis pour être victimes doivent se convaincre que, s'ils restent, c'est qu'ils ont été choisis pour être des apôtres."

nous bientôt la fin ? Entrerons nous dans la maison lumineuse simple et douce, que bâtiront de ses décombres la justice et la charité ? Quand brillera le feu sacré qui consumera les idoles ? Emportés brusquement par la tourmente dans les ténèbres du destin, nous avons vécu depuis lors au fond du désert, et souvent au bord de la tombe, dans le détachement suprême de ceux qu'un bref sursis arrête sur le seuil de l'éternité. Il nous en reste quelque chose que rien ne fera disparaître. Nous croyons, nous savons (tout comme nous savions que la victoire était à nous — et cette invariable et mystérieuse certitude ne nous fut pas moins secourable que le génie de Foch et l'invention des tanks) que les voies, où la guerre nous a jetés, mènent à la paix, mais seulement dans un nouvel ordre de choses. Tout nous le dit : l'histoire, la raison et ce sens de l'avenir, qui ne manque jamais aux nations, si ce n'est dans l'aveuglement final, présage de leur ruine. Nous attendons cette rénovation de la patrie, certains d'y avoir travaillé et d'y travailler encore, remplis d'une confiance nouvelle dans la puissance de la volonté et de la foi, sous la main puissante et sage, qui visiblement conduit tout ; mais nous ne mettons aucun espoir dans la contrefaçon laïque, démocratique et humanitaire de la chrétienté, qui nous arrive de Kœnigsberg sur un bâteau de Washington."

La rénovation, si magnifiquement annoncée, s'accomplira, nous aimons à l'espérer, en dépit des ouvriers de dissolution, trop souvent salariés de l'étranger, qui n'ont pas tous disparu, hélas ! (1) A quelles radieuses hauteurs va-t-elle

(1) N'est-il pas à propos de rappeler ici les paroles du R. Père Janvier, prononcées le 16 octobre dernier, à la cérémonie de la consécration de la basilique de Montmartre : " Jamais la France ne s'est égarée tout entière : le vrai et le bien y ont sans répit lutté contre le mensonge, contre le mal; et, chez nous, les défaillances des uns ont fait briller les vertus des autres. Pendant que ceux-ci deviennent les apôtres de l'incrédulité, ceux-là répandent partout la bonne nouvelle ; pendant que les bourreaux de septembre ou de la commune se livrent à leur manie sanguinaire, leur victimes meurent en martyrs, pour le *bon Dieu*, et d'ordinaire la piété l'emporte sur le blasphème. C'est Léon XIII qui nous rend ce témoi-

placer l'ancienne patrie de Saint-Louis et de Jeanne d'Arc, c'est ce que nous ne pouvons définir exactement. Mais dès à présent nous pouvons dire que, loin d'être entravée, elle sera plutôt favorisée par le défaut qu'on trouve au traité de Versailles de ne pas conclure et de n'achever rien. En ne concluant pas, en n'achevant rien, en effet, le traité oblige la démocratie française à se tenir sur le qui-vive, à ne jamais se relâcher de sa patriotique vigilance, à ne pas se livrer à des aventuriers, encore moins à des traîtres, à ne pas rompre l'union sacrée de ses citoyens, à multiplier les générations de ses défenseurs. Poincaré l'a dit : la paix sera une création continue.

Heureuse continuité qui empêchera le peuple franc de s'endormir dans les délices de Capoue, le maintiendra dans l'esprit de la victoire, et, quelle que soit la forme de son gouvernement ou même la qualité de ses conducteurs, en fera encore une fois, nous en avons la ferme confiance, l'instrument des gestes de Dieu sur la terre !

M. TAMISIER, s.j.

---

gnage, *nec diu nec tota desipuit.* Nous ne nous élevons pas au-dessus de notre prochain ; nous sommes attristés de voir qu'ici ou là notre prochain tente parfois de nous abaisser au-dessous de lui et, conme s'il était à l'abri de tout reproche, de nous jeter la pierre."

CROQUIS LAURENTIENS

LES ILES DE LA MADELEINE

III.— Le Havre-Aux-Maisons

A M. l'abbé Turbide

J'admire ce nom qui, tout simplement, raconte une origine. Il est clair, en effet, qu'à une certaine époque, de tous les havres de l'archipel, celui-ci seul avait des résidents, d'où Havre-aux-Maisons. Tandis que les Anglo-Saxons n'ont pu trouver pour leurs établissements que Nouveau-Ceci et Nouvelle-Cela, ou les ont affublés des oripeaux de la Grande-Bretagne, de la Grèce ou de Rome, les Français d'Amérique, ayant d'abord taillé large part aux saints du ciel, ont attaché aux lieux où ils élisaient domicile des noms qui en expriment un peu — et quelquefois beaucoup — le charme et la beauté, qui en rappellent aussi l'histoire et les traits saillants.

On aborde généralement l'île du Havre-aux-Maisons par la Pointe-Basse — le cap Alright des anglais — où il y a un beau quai, une anse de pêche et une demi-*demoiselle* coupée à pic, exposant au-dessus un énorme retable de pierre grise. Deux milles de chemin nous conduisent à l'église, tout près de la Pointe occupée par les marchands et les entrepôts à poisson. Un étroit goulet, où entre la mer, sépare seul ici l'île du Havre-aux-Maisons de celle de l'Étang-du-Nord.

Gaufrés sur le velours ardent de trois *demoiselles* qui se tiennent comme par la main, le fin clocher et le toit rouge de l'église s'aperçoivent de très loin sur la Baie de Plaisance. Du balcon du presbytère, bâti à vingt pas du rivage, les matins sont délicieux et j'envie le vénérable curé qui, depuis vingt ans, jouit du privilège d'y voir lever et coucher le soleil, un grand soleil d'océan, un soleil alchimiste qui fait de l'or avec de la pierre, de la lumière et du bleu marine ! Le premier matin que j'y passai, la mer était si calme qu'à peine discernait-on un léger frémissement perdu sur la surface de l'eau. Au loin, l'Ile-d'Entrée, haute et moutonnée, et l'Ile du Havre-au-Ber, couchée en long dans l'eau claire. Décrivant un grand arc dont je suis l'origine, la baie atteint le Cap-aux-Meules, un vieux sphinx au front gris, lavé de rouge, portant une calotte verte, d'un vert exagéré, d'un vert de jouet allemand. Sur le flanc d'une *demoiselle*, tout près du Cap, s'érigent le mât et l'antenne du sans-fil, et dans le val, les yeux ne voient qu'un éparpillement de confetti, qui sont des maisonnettes, et des semblants de petits bois qui ont l'air de vouloir rapiécer la robe verte des *demoiselles*.

Lors des dernières tempêtes, la mer a craché des galets, bousculé de grosses roches, déplacé les bancs de sable ; le chemin de l'église est encore tout obstrué des dégâts de sa colère. Un mouton isolé broute les sablines succulentes poussées déjà dans le cailloutis. Il traverse lentement le chemin et vient paître le long de la clôture blanche du cimetière, où des croix noires plongent leur pied vermoulu, dans la cendre des vieux Acadiens d'autrefois venus, après une vie errante de misère et de larmes, se coucher ici dans la paix, enfin ! Dans le champ voisin, des vaches pas encore bien réveillées ou déjà soûles, immobiles, regardent toutes du même côté, vers la mer où un pêcheur au loin, tout seul, *sonde au maquereau.* Autour de la barge, du bleu, du bleu partout, mais du bleu qui n'est qu'un trompe-l'œil et qui, à l'analyse se résout en reflets alternés de noir et de blanc. . . Mais de peur

de les faire crouler, n'analysons pas nos joies, surtout celles des yeux !. . . .

Au moment où je vais rentrer, arrive devant l'église un pittoresque véhicule : un deux-roues soutenant une simple plate-forme, tiré par un petit cheval. Sur la planche nue, trois jeunes filles en robes bleues comme le ciel tendu sur leurs têtes. Elles portent jeunesse dans les yeux et missel dans la main. . . Ce sont les sœurs d'Évangéline, bien sûr !. . . Ne les dérangeons pas et allons déjeûner !. . .

. . . .

Le Havre-aux-Maisons est depuis longtemps le centre intellectuel des Iles, car, outre de belles et confortables écoles, il y a un modeste couvent de la Congrégation ou depuis quarante ans, de bonnes religieuses acadiennes étendent au milieu de cette lointaine et vertueuse population, l'œuvre admirable de Marguerite Bourgeoys. De ce couvent sortent toutes les institutrices en activité dans la région, sans compter les jeunes Madelinotes qui, éprises du sublime idéal religieux, ont fourni à la Congrégation de Notre-Dame des femmes de foi et de science, et porté bien loin de l'archipel les bienfaits de l'éducation chrétienne.

Je ne sais si le peuple canadien-français se rend bien compte de la dette accablante qu'il a contractée envers Marguerite Bourgeoys et ses vaillantes émules, les fondatrices de nos ordres enseignants. Ma conviction profonde est que ce sont nos mères qui, pour avoir tenu depuis trois siècles, le pied au rouet et l'œil sur le berceau, ont empêché que notre race ne sombrât dans le grand anonymat anglo-saxon, qui nous ont gardé avec la foi bretonne et les chansons de France, ce beau sang pur, générateur de fierté, grâce auquel nous avons perpétué, presque seuls en cette vaste Amérique, une vigoureuse individualité ethnique. Si ce miracle de survivance est, jusqu'à présent, notre plus beau titre de gloire, qu'elle est lourde la dette contractée envers celles qui ont modelé, affermi et embelli l'âme de la femme canadienne !. . . .

Le couvent vient d'être joliment rebâti, en pierre s'il vous plaît ! dans cet archipel où, sachant mieux qu'ailleurs que l'homme est un pèlerin sur la terre, on ne construit qu'en bois. De larges baies vitrées ouvrent sur la campagne vallonnée et sur le Golfe, de sorte que les acadiennettes nichées dans cette lumineuse volière peuvent à toute heure du jour voir la mer et l'entendre — condition nécessaire à leur parfait bonheur.

* * *

De peur qu'elles ne l'oublient, les bonnes religieuses leur racontent souvent l'histoire trempée de larmes qui est la leur. Elle leur apprennent à chérir le drapeau d'Acadie — les trois couleurs avec l'étoile mariale dans le bleu — et à chanter l'hymne national qui pour ce peuple martyr, ne pouvait être qu'un chant d'église : l'*Ave Maris Stella*. Aux heures de repos parfois, les rondes joyeuses s'interrompent, les petites lissent leurs cheveux en désordre, et par les fenêtres ouvertes l'on peut entendre la dolente chanson :

" J'entends toujours la voix triste et plaintive
" De nos aïeux les martyrs de Grand-Pré.

qui reporte déjà si loin, si loin en arrière, que ce crime, s'il n'était le chef-d'œuvre des crimes, serait depuis longtemps aux oubliettes de l'histoire. Deux siècles bientôt ! Et nul n'a oublié ! Le pardon cependant depuis longtemps est descendu dans les cœurs, et les petites, sans savoir qu'elles sont si grandement magnanimes, chantent le refrain :

" Mais pardonnons, c'est Dieu qui nous l'ordonne
Oui pardonnons, mais que le souvenir
Des jours amers jamais (*sic*) nous abandonne
Sur le passé guidons notre avenir !"

Oui ! petites acadiennes, pardonnez, mais souvenez-vous ! N'ayez pas honte de votre sang latin, de votre riche parler acadien, de vos simples atours et, pourquoi ne pas le dire, de

vos vertus. Ne baissez pas votre tête brune, ni vos beaux yeux purs, devant le pâle Anglo-Saxon qui, parfois, promène son ennui sur vos îles, non, jamais ! Ils tiennent, en ce moment de l'histoire, la terre et la mer. Oui ! Ils ont presque toute la puissance et presque tout l'argent. Oui encore ! Mais aussi vrai qu'il y a un Dieu au ciel, ils ont du sang sur les mains et vous avez une palme dans les vôtres !. . . De sorte qu'en véritable et minime justice, étant, eux les fils des bourreaux, et vous, les filles des martyrs, c'est à eux, sans doute, de courber la tête !. . . .

. . . .

On m'avait dit tant de bien du Havre-aux-Maisons que je voulus dès le premier jour en prendre la physionomie. Promenade pleine de charme où le paysage change à chaque pas ! Plus encore que sur les autres îles les chemins ici se croisent et s'entrecroisent, tombant complaisamment les uns dans les autres pour attraper les maisons capricieusement semées au hasard des vallons et des coteaux.

Les petites maisons de bois des Madelinots ont souvent trois ou quatre pignons, — coquetterie pas bien française ! — et leurs bonnes figures presque humaines regardent les quatre coins du ciel, des yeux toujours veillants de leurs fenêtres. Malgré l'évident pullulement des petits Madelinots, le logis est généralement exigu ; il comprend un corps principal et une petite annexe — le tambour — qui est à la fois la cuisine et la salle où l'on vit. Or, ayez la curieuse histoire ! Aux Iles de la Madeleine il arrive que lorsque les Madelinots ont vingt ans, ils laissent généralement prendre leur cœur dans les filets de quelque jolie Madelinote et que, aimant d'amour tendre, ils s'ennuient au logis ! Un bon soir, en revenant de la pêche, la main sur le moteur et l'œil lointain, le grand gars tient au père ce langage ou quelque chose d'approchant :

—Papa, quand la pêche sera finie, je voudrais demander Aubéline à Alphé. J'ai bien travaillé, hé ! depuis sept ans ? Qu'est-ce que vous pensez de ça ?

—Suis ton goût, mon garcon ! C'est une bonne fille !

—Qu'est-ce que vous pourrez me donner ?

—Tu as toujours été un bon garçon, Fortuné, je te donnerai la moitié de *la prée* avec le tambour !

Et l'hiver venu, il y a grand *mess* chez le père Ben. Et quand les pâtés, les tartes, les *cakes*, les tourteaux blancs sont disparus comme neige au soleil, que les *Bassiniers* du Hâvre et les gens de la Vernière sont rentrés chez eux par les chemins de glace sur la Baie de Plaisance, c'est une autre histoire! Aidé des voisins, le père Ben et son gars *décollent* le tambour de la maison, mettent sur des rouleaux le susdit tambour que les chevaux ont tôt fait de tirer à l'autre bout de *la prée*. Les blessures des deux habitations sont vite pansées avec de la planche d'*haricot* (pruche) et — l'on sait combien le bonheur est facile à loger—le jeune ménage s'installe dans la minuscule maison. Voilà comment, quelquefois, au Havre-aux-Maisons — et ailleurs aussi —s'opère la multiplication des logis, par issiparité, comme chez les microbes !

Lorsque les marmots commenceront à arriver du pays bleu d'où ils contemplaient, par en-dessus, l'Éden de la Madeleine, lorsque le pêcheur, à force de travail, aura tiré de la mer quelques centaines de piastres, il adjoindra à son tambour un corps de logis plus confortable. L'homme et la femme vieilliront, *par les petits*. Les enfants grandiront. Et vingt ans plus tard, la suite identique des phénomènes se reproduira avec la précision des gestes appris. Un jeune madelinot verra son cœur pris dans les filets d'une jeune Madelinote. Un soir, en revenant de la pêche, la main sur le moteur et l'oeil lointain, le grand gars etc., (voir plus haut). Et c'est pourquoi il y aura toujours des tambours migrateurs au Havre-aux-Maisons.

Je me suis même laissé dire que là-bas, le tambour est considéré comme une sorte de bien meuble au même titre qu'un cheval et qu'un *cab-à-rouet* ! Des malins prétendent aussi — mais ce sont des gens du Havre, qu'il ne faut pas croire ! — que les pêcheurs de la Grande-Entrée viennent acheter des tambours au Havre-aux-Maisons. Le marché conclu on met

l'emplette sur la glace de la Baie d'En-Dedans par un fort vent de *soroit* et........le tambour se rend tout seul à la Grande-Entrée — vingt-deux milles ! Est-ce moi qui ai dit que les Acadiens ne sont pas loustics ?

....

Sur les champs, devant les portes, sèchent de longs cordages plusieurs fois repliés sur eux mêmes, indiquant à la fois le declin du homard et le voisinage de la mer. Et tout d'un coup, la voilà, la mer, qui étincelle entre deux mamelons, présentant au soleil des milliers de petits miroirs où le vieux beau se reconnait, s'admire et se multiplie. Nous montons un raidillon, et devant nous se déroule une grande savane broussailleuse parcourue de chemins sinueux qui s'en vont vers les anses de pêche au travers des airelles et des ciriers. L'île du Havre-aux-Maisons finit réellement ici. Au-delà commence la Dune-du-Sud, longue de vingt-deux milles, large d'un mille ou moins, et qui se rétrécit graduellement jusqu'à joindre presque la Grande-Entrée. Les lignes de dunes jetées par le vent y alternent avec des dépressions longitudinales devenues avec les siècles d'étroites tourbières humides — dites *sayons* dans le pays — où les Madelinots vont cueillir les *plaquebières* et les *môcôques*. Les dunes centrales sont plus ou moins couvertes de conifères nains, de genévriers souffreteux, de raisins-d'ours, de corèmes et de *goules noires*. Celles qui bordent immédiatement le littoral sont presque dénudées et seuls, l'élyme des sables, les pois de mer et quelques bouquets de soude en corrigent l'effrayante aridité.

Aventurés un peu loin sur la Dune-du-Sud, un ensemble de sensations nouvelles nous assaillent. L'absence d'oiseaux et d'animaux, l'air miséreux de la végétation, le sable implacable qui étouffe le bruit menu des pas, les *buttereaux* chauves se poursuivant comme les pas du vent sur la plage, tout cela compose une atmosphère hostile, opprimante, infiniment,

et l'on en vient à bénir comme des amis très chers les deux ornières indistinctes, véritables fils d'Ariane qui, dans ce désert, nous rattachent au monde habité.

A la naissance de la Dune-du-Sud et du côté du large, se blottit sous les rochers gréseux, un poste de pêche aussi fréquenté que pittoresque. J'y suis passé par un beau dimanche ensoleillé, alors que l'îlot de la Cormorandière au loin, saillait en clair sur l'horizon de mer, et que toutes les *barges*, tous les *bottes* s'allongeaient sur le sable, comme de grands poissons ouverts et vidés. Les tables à *piquer* la morue, les paniers, les cuves, le tonneau pour recueillir les foies, tout dormait à la grève sous l'averse de rayons, dans l'absolu repos dominical. Par centaines les *cages* à homard, encore remplies de *chancres* (crabes) et de *bourlicocos* (coquillages spiralés), secs et blanchis, s'empilaient au bord du chemin et sur les petits caps de grès rouge. Partout traînaient les *boeilles* et les *picaces* desormais inutiles.

Les petites *salines* à toit pointu, bâties les unes contre les autres et de biais le long du chemin sablonneux, donnent au poste de pêche de la Dune-du-Sud l'air d'un village en miniature bâti pour des nains. Mais voici que s'avancent, endimanchés, trois pêcheurs venant par ce bon soleil flâner autour de leurs *bottes* et déguster la petite bière de *chenève* que débite subrepticement à des amis le marchand de l'endroit. Du coup, et pour jamais, l'hypothèse du nanisme tombe d'elle-même ! Les hommes du Havre-aux-Maisons sont *hauts*, remarquablement *hauts*. En un siècle plus panaché que le nôtre on y trouverait de superbes d'Artagnan et d'étonnants Lagardère. Le nord-est qui soufflète sans cesse les visages madelinots y sculpte parfois des masques terribles ! Ces trois hommes, par exemple, malgré tout ce que je sais de la douceur de leur mœurs ont vraiment l'air bravo et pour peu que le couteau à morue voulût bien s'allonger en rapière, ce seraient Athos, Porthos et Aramis !

Ayant flâné, musé tout autour du Havre-aux-Maisons, nous revenons vers le soir, par les delicieux lacis des chemins

de fortune, tantôt sur le dos des buttes, tantôt au creux des vallons, perdant rarement de vue la mer tranquille. Nous percevons maintenant, entre les croupes tronquées des caps, les lambeaux triangulaires de la gaze violette ou nacarat dont elle se voile pour son repos. Les petites maisons éparses s'endorment dans la paix qui gagne de proche en proche. Quelques cris d'enfants s'espacent graduellement,dernières lueurs de la vie d'un jour qui s'éteint. Sur le sommet de la Butte-Ronde, tout contre la mer qu'on ne voit pas, la grande croix s'efface du ciel, la grande croix qui tout le jour regarde peiner les hommes sur les sillons mouvants de la mer, la grande croix sur laquelle leurs âmes et leurs yeux convergent, lorsque le gros temps les surprend sur les fonds de pêche et secoue leurs *bottes* comme des palourdes vides.

Et maintenant que la grande lumière est vaincue, l'autre lumière vient dorer le velours noir de la nuit. Là-bas, au-dessus de la colline, une étoile, silencieusement, entre dans le ciel. A l'orbite d'une fenêtre lointaine, une lampe s'allume, puis une autre, éclairant comme des yeux les figures fatiguées des maisons.

Un cri strident qui déchire le silence ! Le steamer *borgote* à la Pointe-Basse pour annoncer qu'il achève d'engloutir dans sa cale les barils de maquereau et les boîtes de homard, et que les voyageurs peuvent commencer à se bercer de quelque espérance. . . . à moins cependant que l'équipage ne décide d'aller faire un somme, auquel cas, bonnes gens qui pensiez coucher au Cap-aux-Meules ce soir, redescendez la passerelle, remontez en charrette ou en *cab-à-rouet*, et retournez chez vous pour la nuit !. . . Mais ne dormez que sur une oreille !. . . .

Comme les soucis du départ ne nous intéressent pas encore, rentrons !. . . .

. . . .

C'est aujourd'hui dimanche, et la fête de l'Assomption — la fête nationale des Acadiens. Il n'y a pas eu de messe au

Havre-aux-Maisons, car le prêtre, desservant de la paroisse en l'absence du curé, est allé porter aux isolés de la Grande-Entrée qui n'ont pas vu de soutane depuis quatre mois, le réconfort de la parole de Dieu et du Pain de Vie.

Une Assomption sans messe en Acadie devrait être un jour sans soleil, et cependant il fait une adorable journée d'été, un dimanche recueilli où les *barges* reposent le nez au sable, où sur les *vigneaux* la morue rissole doucement.... Il semble que le Havre-aux-Maisons soit mort ou dans le coma ! Erreur ! Vers le midi, une rumeur a circulé. Est-ce le téléphone ou le charitable office de dames ? Toujours est-il que, sur les deux heures, de tous les chemins débouchent des *cabs-à-rouet,* des charrettes, des piétons, qui tous convergent sur l'école Saint-Joseph où l'on va, paraît-il, fêter l'Assomption.

L'initiative vient d'un enfant de l'île en vacances dans sa famille et que cette détresse du troupeau sans pasteur, en un pareil jour a ému. L'école Saint-Jospeh est grande, bien habillée de bardeaux depuis le haut jusqu'au bas, peinte en gris, volets verts, bien meublée. Elle est presque au centre de l'île, sur une butte d'où l'on voit la valse figée des *demoiselles*, le scintillement des badigeons et, sur la mer, loin, très loin, l'Ermite de l'Archipel, l'Ile-d'Entrée, qui ferme magnifiquement un paysage sicilien.

Dans l'ombre du grand bâtiment, le long de la clôture, sur le chemin, partout, les voitures sont rangées. Madelinots et Madelinotes causent par groupes, les vieux ensemble, les jeunes aussi. Bien que la température soit simplement agréable, presque tout le monde souffre de la chaleur qui, du consentement général, est atroce. Toujours bien en laine, héréditairement adaptés aux vents glacés qui sont de toute saison, les gens de mer s'écroulent au moindre sursaut du thermomètre. A 62°F., je les ai vus complètement anéantis, incapables de travailler sérieusement, quand, pour ma part, j'aurais hésité à quitter le gilet de laine.

La fête tarde à commencer, mais par tempérament, les Madelinots ne sont pas pressés. Ils jouissent de se voir, se

racontent les menues choses dont est tissée leur simple vie, et qu'ils n'ont pu, ce matin, échanger sur le *perron de la messe.* Enfin, la porte s'ouvre, une main agite la cloche et l'on se précipite. Paul à Jean, *haut* comme son père, et remarquable de verbe, ouvre l'assemblée en demandant l'hymne national. Le maître-chantre est là. Il se hisse avec sa femme et sa fille sur les trois marches, et d'une voix solide, entonne l'*Ave Maris Stella.* Le chœur est menu, trop menu, mais combien touchant le religieux respect qui tient tout ce monde, ceux de l'intérieur, et les autres qui n'ont pu entrer et dont on aperçoit les têtes attentives dans l'embrasure de la porte.

Je songe à ce moment qu'en cette fête de l'Assomption il y a dans nos églises citadines de grandes parades musicales. Des voix payées et qui hier, chantaient quelque couplet leste dans les temples du plaisir, tonitruent aujourd'hui de prétentieuses messes mariales. Mais leur impérieux tam-tam frappe en vain à la voûte des églises. La Vierge Marie est ailleurs. Elle est ici, avec son nimbe d'or et son manteau bleu, les peids sur les volutes blanches du nuage triomphal, prêtant l'oreille de son cœur aux braves Madelinots qui, pour lui plaire, redisent l'hymne millénaire, congénial à leur âme simple, dont la prosodie courte et pleine hausse la mélodie jusqu'à en faire l'une des plus éloquentes supplications dont soit capable le rythme humain.

Amen ! Les vieux ont remis leur casquette. Sur la marche du seuil, Paul Hubert est monté, un peu ému. Parce qu'il a été longtemps sevré de la poésie de ses Iles, il en goûte maintenant, le charme subtil ; l'étude et les voyages lui ont donné la fierté de race, et c'est plein de tout cela qu'il s'adresse, lui, très jeune, aux gens d'âge du Havre-aux-Maisons, à ses oncles, ses cousins à tous les degrés, ses frères et ses sœurs, massés devant lui, à ses côtés, sur l'herbe, et jusque sur le chemin. Des femmes avec un bébé sur chaque bras le touchent presque et le regardent avec de grands yeux doux où il y a un peu d'orgueil. L'orateur ne tarde pas à s'animer sous le feu de tous ces regards qui le couvent : quand le cœur y est

et que les âmes rendent un même son, on arrive vite, et sans la chercher, à la véritable et meilleure éloquence.

" Nous sommes de pauvres pêcheurs qui n'avons que le dimanche pour nous reposer et nous réunir. Nous n'avons pas comme nos frères du Canada, des fanfares joyeuses pour égayer notre fête nationale. Aujourd'hui, malheureusement nous n'avons pas de pasteur, mais j'ai pensé que nous ne pouvions laisser passer l'Assomption sans rappeler le souvenir des aïeux, des martyrs de Grand-Pré."

Et pour la centième fois, après tant d'autres, le jeune Acadien reprend pour ses compatriotes du Havre-aux-Maisons l'affreux récit que Longfellow, loyalement, a fait au monde entier dans une œuvre immortelle, et dont le temps qui efface tant de choses, n'a pu émousser l'horreur. Il évoque la vie paisible des ancêtres au vallons d'Acadie, leurs grands domaines taillés dans les *prées* saumâtres de la Baie Française, leurs vertus et leur bonheur. Puis c'est la guerre interminable dont l'Acadie est à la fois le théâtre et l'enjeu, les traités,les serments, les convoitises, les anxiétés, les souffrances. C'est enfin le crime sans nom et le petit peuple qui monte au Calvaire ! . . . . Le feu, le sang, les larmes ! . . . . La fuite sur les lointains océans des vaisseaux de bois chargés de chair humaine, l'affreuse odyssée sous les ciels d'exils ! . . . .

Ces fillettes en indienne rose, aux cheveux sur les épaules, et qui ont apporté avec le rayonnement de leur jeunesse, un bouquet de phlox ; ces enfants aux yeux dolents et qui écoutent bouche bée ; ces vieux, accroupis sans façon le long du mur, un bâton de *verne* à la main, tous n'ont dans les veines que du sang de proscrit. Et au silence presque mortel qui règne parmi eux, l'on sent bien que dans l'obscure région de l'âme où dorment les atavismes profonds, des images apâlies se régénèrent qui étreignent les cerveaux, font battre les cœurs plus vite et ravivent des colères lointaines : foyers qui flambent, baïonnettes qui luisent, orphelines qui pleurent sur des tombes méprisées.

Mais l'orateur ne laisse pas ses auditeurs sous cette impression pénible. Le passé est horrible et sanglant, le présent est beau comme toutes les aurores.

" Nous sommes patients. Plus que tout autre peuple nous avons été associés à la passion du Christ. Chassés de rivage en rivage, peuple d'agneaux, nous avons partout cédé la place au loup. On nous a pris et repris nos terres,on nous a pris nos richesses, mais il est deux joyaux que l'on n'a pu nous prendre, parce qu'ils tenaient au domaine inviolable de l'âme : notre langue française et notre foi catholique ! "

Et avec un orgueil trés légitime et très touchant, Paul Hubert inventorie en détail ces deux grandes richesses nationales, donnant à ses compatriotes une magnifique leçon de fierté. Paul à Jean a conquis complétement le cœur du Havre-aux-Maisons. Je lis cela en grosses lettres sur la figure d'un vieux pêcheur qui écoutait tout-à-l'heure, un croissant d'ombre sur les yeux et qui est venu serrer la main du jeune homme, comme il descendait les marches du seuil après une heure de causerie familière.

Mais avant de quitter sa tribune d'occasion, Paul à Jean a présenté un autre orateur, un Acadien de Salem, de passage sur les Iles où il est né, et dont l'amusante faconde fait s'écraser les Madelinots pour ne rien perdre. Il parle un français où les particularités du dialecte acadien voisinent avec de terribles anglicismes, le tout servi avec une assurance d'outre-quarante-cinquième, beaucoup de gros bon sens et un très ardent patriotisme.

Salem fut l'un des remous où se rassemblèrent les épaves errantes du Grand Dérangement. Après deux siècles de souffrances et d'épreuves, les Acadiens y sont demeurés nombreux et se souviennent. Je ne résiste pas à l'envie de résumer en quelques lignes une anecdote du Salemois, anecdote charmante qui appartient à la tradition orale et où reparaît, légèrement modifié, le thème célèbre d'Évangéline.

Le héros de l'histoire est l'ancêtre de nombreuses familles Dugas de Salem. Déporté avec ses infortunés compagnons,

Dugas, dans le désordre de l'embarquement, se trouva séparé de sa femme Julie. Dirigé d'abord sur Boston, parqué ensuite à Salem avec un groupe d'infortunés, Dugas comme les autres, y mangea le pain de la misère dans le French Borough. Mais le pauvre homme, naturellement affectueux, ne pouvait se faire à la séparation d'avec sa Julie ! Animé d'un vague espoir, il se mit à parcourir les bourgs de la Nouvelle-Angleterre, répétant inlassablement au seuil de chaque porte la seule phrase anglaise qu'il eût apprise :

—*Did you see my Julie ?*

Personne, hélas ! n'avait vu sa Julie, et les Puritains, au lieu du pain du cœur que cherchait le malheureux, garnissaient son bissac de croûtons. Toujours marchant, ayant franchi des centaines de milles à travers monts et forêts, croisé des détachements de soldats, Dugas atteignit le lac Champlain et descendit le Richelieu. Il entendait maintenant parler sa langue et à tous les forts, à tous les postes militaires, à toutes les maisons aussi, il se disait, en regardant avidement par les portes ouvertes :

—Elle est peut-être ici !

Et bravement, son grand chapeau à la main, les genoux un peu ployés par l'habitude de la route, il posait l'éternelle question :

—Avez-vous vu ma Julie ?

Toujours la même réponse, brève et désespérante. Un jour cependant, il pénétra dans la cuisine d'une grande maison de pierre au bord de la rivière. Une femme, lui tournant le dos, les bras enfarinés, pétrissait dans la huche.

—Avez-vous vu ma Julie ?

La femme se retourne, regarde le mendiant et pousse un cri :

—Ah ! Sainte Vierge ! C'est toi, Jacques ?

—Ah ! ma Julie ! ma Julie !

Grand émoi dans la maison ! Le fermier et sa femme, les enfants en nombre entourent les deux Acadiens qui s'embrassent, s'enfarinent, rient et pleurent !

Recueillie par cette famille canadienne, Julie attendait, elle aussi, le cœur veillant, l'heure de Dieu. Pour des raisons que nous ne connaissons pas, les heureux époux sont retournés à Salem où ils ont fait souche comme l'on sait.

L'assemblée du Havre-aux-Maisons fut mise en liesse par ce récit qui, soit dit en passant, pourrait fournir le schéma d'un bien joli roman à un écrivain capable de s'intéresser à d'autres types qu'à des fous ou des criminels. Derechef, les chanteurs remontèrent à leur tribune et cette fois nous eûmes l'*Évangéline* chanté par trois voix mâles au travers desquelles passait le filet discret d'une voix de femme :

Je l'avais cru ce rêve du jeune âge
Qui souriant, m'annonçait le bonheur ;
Et confiante en cet heureux présage,
Mes jeunes ans s'écoulaient sans douleur.

Deux voix :

Il est si doux au printemps de la vie,
D'aimer d'amour les amis de son cœur,
De vivre heureux au sein de la Patrie
Loin du danger, à l'abri du malheur (bis).

Refrain

Évangéline ! Évangéline !
Tout chante ici ton noble nom,
Dans le vallon, sur la colline,
L'écho répète et nous répond ;
Évangéline ! Évangéline !

Qu'ils étaient beaux les jours de notre enfance,
Cher Gabriel, au pays de Grand-Pré,
Car là régnaient la paix et l'innocence,
Le tendre amour et la franche gaieté.

Deux voix :

Qu'ils étaient doux, le soir, sous la charmille,
Les entretiens du village assemblé,
Comme on s'aimait, quelle aimable famille
On y formait sous ce ciel adoré (bis) *Refrain*

Là, les anciens devisaient du ménage,
Avec amour contemplaient leurs enfants
Qui réveillaient les échos du village
Par leurs refrains et leurs amusements.

Deux voix :

La vie alors, coulait douce et paisible,
Au vieux Grand-Pré, dans notre cher pays,
Lorsque soudain, notre ennemi terrible,
Nous abreuva de malheurs inouïs (bis) *Refrain*

Hélas ! depuis, sur la terre étrangère,
J'erre toujours en proie à la douleur,
Car le destin dans sa sombre colère,
M'a tout ravi : mes amis, mon bonheur.

Deux voix :

Je ne vois plus l'ami de mon enfance,
A qui j'avais juré mon tendre amour,
Mais, dans mon cœur, je garde l'espérance
De le revoir dans un meilleur séjour. (bis) *Refrain*

Comme il y a un couvent au Havre-aux-Maisons, tout le monde ici sait par cœur cette simple cantilène. Malgré sa rhétorique un peu laborieuse, il faut bien qu'elle reveille quelque chose au fond des âmes, puisque je vois les lèvres de ceux qui ne chantent pas, s'agiter et répéter tout bas :

Évangéline ! Évangéline !

Il y a quinze jours à peine, le même chant, puissamment intensifié par la magie d'un décor à souhait, m'a profondément remué. Des jeunes gens de la Pointe-Basse venus passer le dimanche au Havre-aux-Maisons, s'en retournant vers le soir, nous offrirent aimablement le passage. Voulant profiter de la soirée si belle pour leur faire un bout de conduite leurs amis et connaissances chargèrent un autre *botte* et vogue, vogue sur la Baie de Plaisance !

Un beau couchant avait calmé la mer pour s'y mirer à l'aise et tous les pétales de la rose des vents se livraient voluptueusement aux ardeurs du rouge : rouge violent des falaises éclairées par la tranche, rouge d'agonie de la lumière dans le linceul des nuages, rouge imposé à la moire des eaux tremblantes. Seul l'orient, ouvert sur l'Atlantique enténébré déjà, échappait au magique pinceau et, de ce côté, l'œil ne rencon-

trait qu'un grand pan de bleu sombre qui chûtait dans le noir.

Un câble fut jeté et les deux bateaux glissèrent de conserve, leurs deux petits mâts fraternisant sur le ciel et sur l'eau. Une voix de femme s'éleva à la proue, chantant l'*Évangéline*. Bientôt au refrain, toutes les voix concertaient :

> Évangéline ! Évangéline !
> Tout chante ici ton noble nom,
> Dans le vallon, sur la colline,
> L'écho répète et nous répond :
> Évangéline ! Évangéline !

Le halètement du moteur fut couvert. La terre s'éloigna nous laissant seuls au beau milieu de la baie. L'illusion grandissante devint bientôt complète. Nous avions rêvé deux siècles d'histoire !

Ce fallacieux incendie, là-bas, c'était celui de Grand-Pré ! Nous étions des proscrits d'Acadie fuyant la baïonnette anglaise, cherchant un rivage hospitalier. Le Cap-aux-Meules devant nous était vierge encore, sans doute. A la proue, cette jeune fille qui chantait si clair :

> Qu'ils étaient beaux, ces jours de notre enfance
> Cher Gabriel au pays de Grand-Pré !

c'était Évangéline en pleurs, cherchant son fiancé !. . .

. . . .

La fête va finir. Ces bons fils se souviennent de leur pasteur et père, souffrant sur un lit d'hôpital et, avant de se séparer, on rédige un message que le sans-fil tout-à-l'heure portera d'un bond par-dessus la mer, les forêts et les fleuves, jusque dans la chambre du malade, aux pentes du Mont-Royal : " Paroissiens Havre-aux-Maisons réunis école Saint-Joseph Assomption envoient hommages vœux prompt rétablissement."

Le soleil baisse et rase maintenant le sommet des *demoiselles*. Un à un, à regret, les *cab-à-rouet* et les charrettes s'écoulent par le réseau des chemins, du côté de la Dune-du-Sud, du côté du Barachois, vers l'église de la Pointe-Basse. Demeurés seuls, quelques hommes maintenant entourent Paul à Jean et lui glissent des pièces blanches pour payer le radiogramme. Ils s'en vont à leur tour et je puis à mon aise serrer la main de mon ami, le féliciter d'avoir bien voulu, un peu pour moi, réunir ses chers Madelinots sous le drapeau d'Acadie, pour verser encore une larme sur les malheurs des aïeux, pour regarder avec confiance et détermination l'avenir qui, pour ce peuple marqué de Dieu, est une marche à l'étoile !....

FR. MARIE-VICTORIN,

Des FF. E. C.

VIEUX TABLEAUX

LE RETOUR

Quand l'aïeul revenait de ses courses marines,
Laissant les grands flots bleus,
Où son rêve suivait un vol capricieux,
Où ses habits prenaient d'âcres odeurs salines,

Quand il rentrait, le front vermeil,
Rêveur ainsi qu'un héros solitaire,
Compatissant, autoritaire,
Et le teint brûlé de soleil ;

Quand il rentrait heureux, et la tête couverte
D'un vieux chapeau lourd et terni,
Marchant comme un homme ivre, et traînant avec lui
Des débris d'algues vertes ;

Pour fêter son retour du rivage lointain,
L'épouse qui menait tout avec prévoyance,
Faisait dresser la table, et les plats de faïence
Luisaient auprès des soupières d'étain...

" Allez chercher du vin, du plus ancien —pour boire —
Disait-elle à la fille à gages — et de plus,
Apportez un pain frais, un des plus " résolus ",
Et le vaisseau de lait qui crême dans l'armoire "...

Un parfum de cuisine inondait le logis,
Et la table, la table honnête
Prenait un joyeux air de fête
Avec sa nappe du pays...

Et quand l'aïeul, fidèle aux coutumes chrétiennes,
S'approchait en disant le Bénédicité,
Un chaud rayon montait de cette antiquité,
Et les cristaux brillaient sous les lampes anciennes !...

BLANCHE LAMONTAGNE

[De la *Vieille Maison* — sous presse.]

———

LE PRINTEMPS A LA CAMPAGNE ET DANS LES MONTAGNES

Le printemps naît dans les premiers jours du carême et il s'éteint avec les dernières lueurs du temps pascal. Ce sont les giboulées de février ou de mars qui agitent son berceau, les gros flocons de neige fondante qui déposent sur ses langes des cristaux argentins. Devant sa petite main potelée aux tremblements du bas âge, l'hiver frémit, pourtant, comme un tyran dompté en présence d'un maître. En vain la saison dure avait emmailloté la glèbe de sa blanche et solide étoffe : en vain, elle avait suspendu aux chéneaux de toutes les demeures ses armes provoquantes : glaçons aigus comme des stylets, robustes comme des poignards, barbares comme des yatagans ou bien immenses comme des épées de Roland : les mailles de ses filets se détendent et s'amollissent, l'acier de ses fers se fond et tombe goutte à goutte. Le soleil obéit au maître nouveau, il presse de ses millions de dards l'inhumaine saison qui capitule en désordre. Ainsi, pendant plusieurs jours, il semble qu'un déluge menace le monde : les ravines débordent, les " débouches " ne sont pas assez profondes, la pléthore des eaux transforme les rivières en menaces; les fleuves, quelquefois, immergent les îles, cernent les maisons, les chargent sur leurs épaules de glace et les emportent bien loin : c'est la

ruée aveugle vers l'océan. Et cependant, l'homme qui vit hors des cités se trouve heureux. Les routes délayées, inondées et creusées le condamnent au logis ; mais n'importe, un sang plus chaud ranime son amour de la vie ; il a pour sa femme et ses enfants une affection plus ardente, et quand il revient de ses " bâtiments " où il a vu son bœuf mugir sa joie, ses vaches lécher leurs petits sans relâche, les dévorer avec des yeux écarquillés et remplis de caresses folles, les poules célébrer à tue-tête les gloires de la maternité, les coqs, entre deux combats, faire belle jambe devant la compagnie et sacrifier leur appétit aux exigences de la galanterie, son rire a plus d'éclat, ses paroles sont plus animées, ses reparties plus piquantes et plus joviales.

Malgré tous ces effluves d'une vie nouvelle, ce n'est pas là, pour l'homme des champs, la saison poétique qui hante son imagination pendant les longues soirées d'hiver. Le printemps, le vrai printemps, à son avis, c'est le croassement de la corneille, l'appel réservé de la grive, les voliers affairés d'étourneaux, le dévergondage des moineaux qui l'annoncent ; l'arbre qui fait ses bourgeons comme l'enfant des dents, la feuille naissante qui rêve les épanouissements de l'été, en signalent la poésie et donnent le branle aux plus douces émotions, C'est alors que le paysan exhume de sa remise les instruments qui facilitent ses labeurs. Ses chevaux traînent allègrement sur les terres labourées, des herses à la fois meurtrières et bienfaisantes. En premier lieu, c'est la herse à disques qui fait son œuvre. Elle déchire les sillons, elle enserre les mottes comme dans un étau, les émiette et coupe en maints tronçons les plantes parasites. Vient ensuite la herse à ressorts. De ses doigts crochus, nerveux et puissants, elle déracine les herbes malfaisantes, bouleverse le sol et brise les dernières résistances du champ. Bientôt la semence féconde s'unira à la terre et elle échangera sa vie contre l'honneur d'engendrer. Le laboureur, qui oscille et semble sommeiller en marchant derrière ses bêtes, rêve à tout cela. Il voit les tiges qui percent la croute ameublie du sol, le blé qui grandit, blanchit,

tombe en cadence dans les minots de la batteuse, subit un jour l'épreuve du moulage et paraît enfin sur la table en beaux pains dorés que son épouse a boulangés et que ses enfants mangent avec respect et appétit.

Le soir, quand, montant le plus gras de ses chevaux qui se hâtent jusqu'à buter, parfois, tant il se sentent allégés et flairent le bon foin et le bon grain, il retourne à son logis, de sa poitrine s'échappe souvent l'hymne qui redit toute sa foi :

" *L'immensité, les monts, les cieux, la plaine,*
L'astre du jour qui répand sa chaleur,
Les sapins verts dont la montagne est pleine,
Sont ton ouvrage, ô divin Créateur.
Humble mortel, devant l'œuvre sublime,
A l'horizon, quand le soleil descend,
Mon humble voix s'élève de l'abîme,
Monte vers toi, vers toi, Dieu tout-puissant. . . .

A mesure qu'il approche de sa demeure, la fumée de son toit se dessine plus nette, et dans le pénombre du jardin, une ombre se meut. C'est son épouse qui travaille. En attendant son mari, et pendant que les mets fument, bien cuits, bien chauds, sur le poêle, elle ménage les moments, arrose les tiges, les plantes et les arbres, pour que meilleurs soient les potages et plus savoureuse la chair des fruits qu'elle offrira un jour à son maître et seigneur. . .

* * *

L'habitant des montagnes regarde son confrère de la plaine avec envie. Sa terre est plus bossuée, ses foins moins forts, ses blés, ses avoines souvent plus grêles, ses animaux plus sauvages et moins replets, ses instruments aratoires et ses voitures plus rudimentaires ; mais il n'est point sans compensation : l'air qu'il respire, sur les sommets, est plus sec et plus pur, plus odorant et plus sain ; sa peau, couleur de cuivre,

semble imperméable aux maladies, ses fils ont des bras vigoureux que la paresse ankylose, parfois ; ses filles, vraies enfants d'Ève, fruits d'amours sans mélanges et d'une nature primitive, sont fortes et rêveuses, belles et sensibles ; la nature, surtout, se présente à lui sous ses dehors les plus originaux et les plus attrayants. Dans le printemps, ce qui le passionne, d'abord, ce sont les " sucres ". Dès que le soleil de midi peut défaire l'œuvre des gelées nocturnes, et pénétrer jusque dans le cœur des arbres, le montagnard, à l'aide d'un cheval, " bat " les chemins des bois où croît l'érable. D'un coup de hache, il fait une entaille à l'arbre qui pleure aussitôt. Une " coulisse " enfoncée sous la blessure, reçoit toutes les gouttes d'eau, et les verse, une à une, comme des larmes, dans un petit vase retenu au-dessous par un clou. L'enfant voit avec un œil de convoitise l'eau sucrée se dorer dans la bouilloire ; le père comprend son désir, il emplit un bol de la précieuse liqueur, y émiette un morceau de bon pain blanc, et le petit avale le tout avec délices. Quand le père verse en des moules de toutes sortes de formes un sirop qui a longtemps bouilli, qui se coagule et durcit aussitôt, l'enfant est encore là ; tour à tour, il regarde et son père et le sucre qui a pris la forme d'un cœur. Si le père fait signe que oui, le petit comprend bien, il saisit le petit cœur et doré et sucré, l'enveloppe soigneusement, et, au cours de la saison prochaine, il en donnera un morceau à sa jeune sœur qui lui aura fait plaisir ou bien à la fillette du voisin qui lui aura laissé voir, sur la route de l'école, qu'elle ne le trouve pas haïssable.

A peine l'érable a-t-il versé tout le sang de ses veines pour améliorer la table du montagnard, que la nature, en un rien de temps, renouvelle sa face. Les lacs sortent, pour ainsi dire, de leur tombeau, et leur joli visage, tout neuf, comme celui d'un ressuscité, recommence à se rider, s'assombrir, se courroucer, sous le souffle des zéphirs, des vents ou des tempêtes. Les montagnes qui les encaissent perdent leur blancheur monotone et désolée. Elles voient leurs arbres reverdir et entourer comme d'un bandeau royal la tête majestueuse des

vastes étendues d'eau. C'est alors que le pêcheur glisse sur les ondes limpides où la carpe sans méfiance vient pour dérober un repas fatal et trouver la mort au moment où le soleil paraît à moitié du côté du Levant, embrase de ses feux les extrémités du lac, et où la grive, le martin-pêcheur, passant comme des éclairs au-dessus de la nacelle, vont porter dans le bec grand ouvert de leurs petits, les gouttes d'eau reclamées.

Ce n'est pas seulement sur l'eau de ses lacs que le montagnard se livre à des rêveries pleines de charmes qu'ignore le citadin continuellement affairé. Lorsqu'il parcourt ses forêts, la nature tient avec lui mille entretiens variés, Il est des bois épais dont le sapin vert, l'épinette gommeuse et la broussaille armée gardent l'orée. Par ci, par là, il entend le chant joyeux d'un oiseau se mêler aux plaintes du lièvre et il se demande en tremblant ce qui se passe dans la nuit perpétuelle des fourrés. Plus loin, dans une clairière, plusieurs essences forestières font ressortir leur grâces originales. L'érable est le roi. La brebis, nouvellement arrivée, le reconnaît à la fine dentelure de sa feuille qui se dessine déjà, comme à la majesté de son chef, et c'est à lui qu'elle demande d'alléger un peu le poids des premiers midis brûlants du printemps. Le pin est toujours vert : il s'isole dans sa grandeur, et se donne tout entier, la tête perdue dans les nuages, à ses aristocratiques pensées. La feuille naissante du bouleau ne cesse de frémir : elle ne peut cacher un instant la sensibilité de son âme. C'est un peu la voix de l'art que le voyageur peut ouïr au milieu de cette inépuisable variété.

Sur sa route, l'homme de la montagne ne peut se rassasier de la musique et de la contemplation des " gaves ". L'orchestre qu'ils dirigent offre l'assemblage le plus complexe de musiciens et d'instruments. Un lit de pierres, minuscules ou énormes, plates ou aiguës, hautes ou basses ; un lit qui zigzague, que des rangées de cailloux ou le tronc d'un arbre barrent ici, qui s'affaisse là en chutes profondes pour s'élever ailleurs en formant des étangs nains oû la " barbotte " et le fretin reçoivent la visite du héron, voilà les mille claviers, les

mille archets, les mille lyres des ondes à la course tempêtueuse et brisée. C'est la mélodie sauvage de la nature qui résonne.

Les endroits que la cognée du bucheron a dépouillés de leurs arbres et que le colon fait valoir offrent à l'œil de bien gracieux tableaux. Le paysan, qui vers la fin des semailles va jeter la dernière poignée de grains sur le versant arable de la colline qui sépare S.-Côme de Ste-Emmélie, gravit, avant son retour au logis, les pentes du monticule, et contemple pendant quelques moments l'Éden qu'il habite. A sa gauche, tout le long du versant, à perte de vue, ce sont les tiges neuves qui verdoient, les agneaux qui se ruent gloutonnement sur les mamelles de leurs mères, la vache que l'on vient de traire et qui broute avec appétit, des milliers de sapins, différents de hauteur, d'épaisseur et d'allure, mais tous semblables par la pureté de leurs lignes conifères qui agrémentent le spectacle ; cependant que derrière l'encadrement d'une fenêtre, se dessine, blanche comme la neige des hivers, au milieu de cette verdure, la tête d'un patriarche qui mange en compagnie des siens. A droite, c'est la forêt épaisse qui se marie à l'horizon, alors qu'au fond du tableau, perdue parmi les arbres du petit village, brille l'argent de la croix dorée par les derniers rayons d'un soleil que le spectateur ne voit plus.

Telles sont quelques-unes des joies, quelques-uns des spectacles qui embellissent l'existence de l'habitant des campagnes ou des montagnes à l'époque du printemps. Pendant que le citadin ne remarque souvent dans cette saison qu'un soleil plus sympathique et la verdure de quelques arbres, l'homme des champs et celui des forêts l'accueillent avec enthousiasme comme le symbole de l'enfance et des débuts en tout. Ils revoient avec amitié sa face rajeunissante et le saluent chaque année au passage avec tous les égards dus aux choses qui apportent le rêve, le sourire et l'espoir.

LOUIS-PHILIPPE LAMARCHE, ptre
Petit Séminaire de Joliette.

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Horace reproche au bon Homère de sommeiller quelquefois. Que dirait-il de Laval, ce chroniqueur dont le silence dure trois mois, et dont la chronique mensuelle devient tout bonnement trimestrielle ? Non pas que Laval se croie un Homère ! Et pourtant n'est-ce pas une sorte d'épopée qu'il rédige feuillet par feuillet et où il inscrit les gestes des anciens et des modernes élèves de notre Université ? Ceux qui reliront ces pages après dix lustres — si toutefois il s'en trouve — ne croiront-ils pas que nous vivons des temps héroïques ? Eux qui nageront alors dans l'abondance, pourront-ils croire que nous étions si pauvres et si soucieux de l'avenir ?

Quelles furent donc nos gestes pendant le dernier trimestre, et de quelles joies, de quels deuils, de quelles affaires notre vie fut-elle remplie ?

* * *

D'abord ce fut une excellente retraite. Prêchée avec grande éloquence, avec un grand amour de la vérité par M. l'abbé Perrier, de Montréal. Suivie avec un vif intérêt

par nos étudiants et par l'élite de Québec. *Prosit !* Qu'elle produise des fruits abondants de justice, de rectitude, d'honnêteté dans notre bonne ville.

* * *

Nous notons avec peine la brusque disparition de deux anciens élèves, M. le docteur Ladrière, de Lévis, et M. le docteur J.-P. Lavoie, de Québec ; ce dernier fut aussi professeur de Laval.

Nous n'avons que quelques lignes, au dernier moment, pour déplorer le décès de Sir L.-A. Jetté ; il fut professeur à notre succursale de Montréal, il a illustré les lettres canadiennes ; il fut un ami dévoué de notre œuvre : nous ne l'oublierons pas.

* * *

Nos étudiants en médecine avaient, comme on le sait, fondé un cercle d'études, le Cercle Laënnec ; les séances ont été tenues régulièrement deux fois par mois, et les travaux ont été fort intéressants. Le nouveau bureau du Cercle se compose de MM. Georges Grégoire, président ; J. Turgeon, vice-président ; C. Dubé, secrétaire ; J. Laflèche, bibliothécaire.

* * *

Les bonnes relations qui existent entre notre Maison et l'Institut canadien de Québec, nous ont valu d'entendre dans la salle des Promotions, une magnifique conférence de M. l'abbé Martial Levé. Le programme d'action française tracé par l'éloquent orateur est trop dans le plan de l'activité de notre université pour que nous n'en ayons pas fait mention dans cette chronique. Il faut féliciter en même temps l'Institut pour le choix de ses conférenciers : les leçons de

M. du Roure sur le roman français contemporain méritaient l'attention avec laquelle elles ont été suivies ; la conférence de M. Georges LeBidois sur la Voie Sacrée de l'Honneur dans la littérature française a fait voir d'une manière très neuve et très belle une des meilleures sources d'inspiration qui aient alimenté le riche trésor des lettres françaises. M. le docteur Lessard occupe la charge de président de l'Institut canadien ; il est un de nos professeurs ; il voudra bien trouver ici l'expression de notre vive satisfaction pour la manière dont il s'acquitte de ses fonctions.

* * *

Un de nos anciens élèves, M. Marius Barbeau, s'est consacré avec passion à la recherche de nos traditions populaires. Il les recueille avec intelligence et goût, nous allions dire avec dévotion. Il a organisé une série de séances, ou veillées du bon vieux temps, où il remet sous les yeux des spectateurs amusés, attendris parfois, sympathiques toujours, les heureux usages de nos ancêtres. Déjà New-York, Montréal, Ottawa et Québec ont eu leurs *veillées*. Celle de Québec a remporté un franc succès. Nos traditions sont riches ; elles constituent une matière d'art ; elles sont déjà un art, un peu fruste, sans doute, mais non pas vulgaire. Il ne faut pas les voir, si nous osons le dire, d'un œil trop raffiné. Une culture très poussée, ou même fausse, tendrait à faire croire qu'il n'y a de beauté que dans la haute poésie et les grands opéras. Grave erreur ! Il serait temps de reprendre le mot d'Alceste au faiseur de sonnets, dans *Le Misanthrope* :

> Le méchant goût du siècle en cela me fait peur.
> Nos pères, tous grossiers, l'avaient beaucoup meilleur,
> Et je prise bien moins tout ce que l'on admire,
> Qu'une vieille chanson que je m'en vais vous dire.

Si M. Barbeau a pour lui Molière, qui sera contre lui ?

* * *

Il convient ici de signaler l'activité de quelques-uns de nos Anciens. Nous ne dirons pas tout, car notre savoir reste borné, et, pour le dire en passant, le chroniqueur serait heureux de recevoir des anciens tout ce qui peut être signalé dans une chronique où il est question d'eux surtout. Qu'on se le dise, et qu'on écrive !

Mentionnons d'abord le très beau discours prononcé par l'honorable M. Thomas Chapais devant le Sénat contre le divorce.

Ses raisons, par malheur, n'ont pas été entendues, et on a ouvert des portes, disons mieux, des écluses, qui ne laisseront passer que de la boue.

De son côté, M. le capitaine C. Power, jadis élève de Laval, maintenant député à Ottawa, s'est opposé, dans un discours bien documenté, à la création d'un Conseil fédéral de l'instruction publique. Cette démarche méritait une mention.

Il en est de même pour la causerie faite par un de nos anciens élèves, M. Aimé Dion, devant le Jeune Barreau, sur le mécanisme de l'avocat. Les conseils pratiques y sont mêlés aux vues générales, et c'est là un des traits du génie latin dont M. Dion a bien montré la supériorité.

On rencontre aux États-Unis un bon nombre de nos anciens élèves. L'un d'entre eux, M. Amédée Lacasse, a été promu rédacteur-en-chef de *l'Étoile*, journal de Lowell, (Mass.) ; son enthousiasme pour les bonnes causes, son jugement solide et ses qualités d'écrivain feront de ce journal un des plus intéressants à lire.

On vient de reconstituer à Québec le célèbre 22e régiment, et nous éprouvons quelque fierté à voir figurer, parmi les officiers qui le commanderont, trois de nos anciens : M. le lieutenant-colonel Henri Chassé en aura le commandement

général. M. le major Gustave Routhier sera en charge de la Compagnie A ; M. le capitaine Percy Flynn aura les fonctions d'adjudant. Les décorations que ces jeunes officiers ont méritées à la guerre ne sont pas sans jeter de l'éclat sur la maison qui leur a donné une partie de leur formation.

* * *

On poursuit activement l'organisation de la souscription en faveur de l'Université Laval. De nouveaux exemples à suivre sont venus s'ajouter à ceux que cette chronique a déjà signalés.

C'est d'abord celui de l'Université de Cornell. Nos lecteurs ont pris connaissance d'un article fort intéressant publié dans notre livraison spéciale de mars-avril. L'auteur, M. Georges Maheux, a pris soin d'étudier sur place, pendant plusieurs mois, l'organisation de cette grande université ; il en a rapporté les renseignements les plus opportuns.

D'autre part l'Université de Dalhousie, à Halifax, dont nous avons signalé en son temps, ici même, le centenaire, vient de lancer une souscription d'un million et demi.

Toutes les universités, tous les collèges de quelque importance, éprouvent le besoin de s'adresser, dans les difficultés présentes, à leurs anciens élèves ; un peu partout se fondent des associations. Dans notre région, Nicolet et Trois-Rivières ont déjà la leur ; Rimouski et Chicoutimi, qui vont bientôt fêter le cinquantenaire de leur fondation, en seront dotées à leur tour. Il est vraisemblable que le Séminaire de Québec verra aussi semblable phénomène. Une association plus large encore pourrait grouper les anciens élèves de l'Université même.

Ce serait une extension désirable de l'œuvre universitaire, et l'on peut en voir le présage heureux dans cette belle lettre collective adressée par Son Éminence le cardinal

Bégin, et Nos Seigneurs l'Archevêque de Séleucie, les Évêques de Chicoutimi, des Trois-Rivières, de Nicolet, de Rimouski et de Lydda, aux fidèles de la province ecclésiastique de Québec. On en trouvera le texte plus loin, dans les *Notes et Documents.*

Rien d'étonnant, après cela, que l'on soit vite arrivé à la formation d'un Comité exécutif qui préside à l'organisation de la souscription ; ce Comité a déjà tenu une dizaine de séances.

* * *

Chaque mardi soir voit se réunir dans la Salle des Anciens, un bon groupe d'élèves : ecclésiastiques et laïques ; avocats et notaires, médecins et ingénieurs, hommes de l'industrie et du commerce, s'y rencontrent, renouent des relations tombées, font connaissance avec de plus âgés ou de plus jeunes, devisent gaiement, font la partie de cartes, écoutent un morceau de piano ou une voix célèbre ou un grand artiste ; surtout on revoit avec plaisir des professeurs de jadis, à qui on faisait bien quelques niches, mais qu'on aimait tout de même, et qu'on vénère encore.

Précisément nous avons eu le bonheur — ce mot est exact — d'avoir parmi nous monseigneur Mathieu, archevêque de Régina. Quelques-uns ont été empêchés, par la grippe, qui sévissait alors, de le rencontrer. Cependant la réunion était nombreuse et chacun a pu causer un peu avec Sa Grandeur, dont l'affection reste toujours vive pour ceux qu'il a enseignés ou dirigés ; et ceux-ci la lui rendent bien, en estime et en cordiale vénération ; ils s'intéressent à sa personne, et à ses œuvres aussi.

Ses œuvres, ce sont surtout les collèges qu'il a fondés, et dont le plus intéressant pour nous est celui de Gravelbourg. C'est un collège de fondation récente, dans une ville toute jeune, puisque c'était un désert en 1904, et que la première messe n'y fut dite qu'en 1906 ; l'église n'y a été terminée qu'en janvier dernier, ce qui a donné lieu à des fêtes gran-

dioses dont *le Patriote de l'Ouest* donne un enthousiaste compte-rendu. Et maintenant il reste à *construire* le collège, installé provisoirement dans une maison trop étroite. Les élèves ont augmenté en nombre ; il faut de l'espace, et Mgr Mathieu a pensé avec raison qu'un collège canadien-français, fondé dans l'ouest lointain, mais rattaché à Laval par les liens de l'affiliation, pourrait compter sur l'appui de Québec. Ses espérances ne sont pas vaines ; les paroles prononcées par Mgr le Recteur dans son allocution pour la fin de l'année scolaire 1918-1919 en sont un premier gage ; il en est un autre dans la reconnaissance que tant des nôtres gardent à monseigneur Mathieu. Aussitôt que Laval aura accompli l'œuvre de la souscription déjà en train, elle s'occupera de tout cœur, à favoriser l'œuvre de l'éminent Archevêque de Régina.

LAVAL

LES LIVRES

A. Gosset. *Une glorieuse mutilée : Notre-Dame de Brebières*, à Albert (Somme). 1 vol. de 42 pages. Ouvrage orné dans le texte de croquis extraits des dessins d'exécution d'Edmond Duthoit et de 16 pages de photogravures hors texte. Couverture dessinée par Louis Duthoit.

Élégante plaquette due à l'initiative de M. le curé doyen d'Albert et où l'on trouve l'histoire de cette Vierge d'Albert dont il fut si souvent question pendant la guerre. Le Gardien du Sanctuaire tend la main pour sa Reine.

“ De la guerre et de la destruction de l'église d'Albert, il a pâti, dans son cœur de pasteur, dans sa foi de chrétien et dans sa fierté de Français.

“ Plaignez-le ; c'est bien. Aidez-le ; ce sera mieux. Il ose vous le demander au nom de Notre-Dame-de-Brebières.”

A. M.

André Maurois. *Les bourgeois de Witzheim*. Illustrations de Paul Welsch. Brochure in-16 de 66 pages, 3e édition. B. Grasset, Paris.

Vous dites : Pourquoi nous transporter si loin ? Witzheim ? c'est en Alsace ? Restez donc au terroir. — Vous parlez trop vite : écoutez ceci, c'est un Alsacien qui parle à un Français : “ Vous nous trouverez un peu grinchus ; c'est pour vous que nous le sommes devenus. Trop bien

séparés de vous pour partager votre vie, nous avons vécu pendant quarante-huit ans dans une retraite volontaire. Vous nous retrouverez puritains : il fallait l'être ou céder. Tous conservent les mœurs françaises, nous avons tenu nos jeunes filles enfermées et inaccessibles. Cette jeune Suzanne que vous voyez n'a jamais été dans un théâtre: c'est qu'on y jouait en allemand. Dépouillés par la défaite du droit de nous gouverner, nous nous sommes ankylosés dans l'attitude de spectateur sarcastique..."

Et encore : Napoléon disait des Alsaciens : " Laissez à ces braves gens leur dialecte : ils sabreront toujours en Français."

Que de leçons pour nous dans cette fière attitude des Alsaciens qui, sachant l'allemand, ne vont pas au théâtre allemand ! Nos cinémas américains n'ont-ils, à Québec, que des clients de langue anglaise ?

Et puis ne voyez-vous pas toute l'histoire de notre participation à la grande guerre et de notre glorieux 22e bataillon dans ces deux lignes : "*Laissez à ces braves gens leur dialecte : ils sabreront toujours en Français.*"

A. M.

Garcia Calderon. *Le dilemme de la guerre.* 1 vol. in-18 de 300 pages. Grasset, Paris, 1919.

Ou la guerre, ou la paix ! Nous avons eu la guerre pendant quatre ans. Pourquoi ? A Calderon de nous répondre : C'est que " au commencement était, avant l'action, l'idée ardente ;" le duel des idées a précédé le duel des armées. Les belligérants d'hier auraient-ils pu s'empêcher de l'être ? leur philosophie de la guerre, leur conception de l'État et de son rôle, leur doctrine sur la nationalité et ce qui la diminue, un impérialisme universel regardé par les uns comme la condition " sine qua non " du bonheur de l'humanité, et la mission tutélaire dont ils se croient chargés, à cause de leur

supériorité ethnique, par le Seigneur, Dieu des batailles ; voilà bien de quoi produire un conflit matériel. Mais l'auteur, à travers cet exposé des idées de plusieurs, ne formule aucun jugement personnel. Il énumère et ne conclue pas. Nous espérions lire un plaidoyer et nous avons parcouru un catalogue.

F. G.

RAYMOND ESCHOLIER. *Dansons la trompeuse*, roman, 1 vol. in-18 jésus. Bernard Grasset, éditeur, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

La trompeuse... c'est bien plutôt le mensonge dont certaines personnes font l'objet de leur vie. Sous les étreintes de la pauvreté faire figure de personnage aisé ; voiler les irréparables outrages des ans sous la poudre et le fard ; vouloir faire oublier son origine bourgeoise en se frottant à une noblesse impertinente ; vivre une vie fausse et vide dans la crainte perpétuelle qu'on ne découvre le fond de cette misère morale et physique : en un mot, paraître ce qu'on n'est pas, jeter sans répit de la poudre aux yeux, jouer la trompeuse et en être la dupe, tel est le sort puéril auquel s'enchaîne l'héroïne.

Lecture agréable, pages vraies, pleines de vie et de fine ironie, où l'art du dialogue atteint un haut degré de perfection. Tout, dans ce petit livre, nous démontre à l'évidence l'inanité de ces subterfuges qui ne trompent que leur auteur.

G. M.

MARGUERITE HENRY-ROZIER. *Gilbert Tiennot*, roman. 1 vol. in-18 jésus. Bernard Grasset, éditeur, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

L'heure est aux histoires de l'enfance. Madame Henry-Rosier a choisi pour sujet un enfant pensif, impressionnable, qui vit dans le calme d'une petite ville. C'est un ré-

cit très simple, une esquisse sans fortes couleurs : à peine ici et là quelques événements sans importance comme on en trouve dans toutes les vies d'enfants que le deuil ou la guerre n'est pas venu assombrir. Il faut signaler le talent original de l'auteur qui a su tirer d'un sujet pour ainsi dire incolore des effets que son intuition féminine traduit en un charme délicat, à peine estompé. Elle a su rester dans le vrai et, ce qui est bien un tour de force, voir par les yeux d'un enfant les personnes et les choses.

G. M.

Charles Heyraud. *Jean*, roman, chez Bernard Grasset, éditeur 61, rue des Saints-Pères, Paris.

L'auteur a choisi son héros et ses personnages dans le monde commercial. Il fait une vivante peinture des dangers moraux auxquels sont exposés ceux qui vivent dans ces foules d'employés des deux sexes et qu'une promiscuité quotidienne rapproche fatalement. Jean, chef de bureau, ne sait pas appliquer à ses subordonnés la discipline du travail sans répit qui seule est capable d'atténuer les dangers ambiants. Son zèle d'apôtre mis au service des grands problèmes moraux et sociaux, que l'auteur soulève et discute, l'entraîne peu à peu vers une pente fatale qui va lui coûter presque son honneur. Ses principes chrétiens reviendront heureusement le sauver du désastre. Il faut dire que son rôle est surchargé au point que le lecteur se demande parfois si les grands bureaux du commerce ne sont point autre chose que des boîtes à confidences intarissables, toutes faites d'après un modèle unique.

Roman d'un genre tout nouveau, étude des troubles que la guerre a semés dans toutes les organisations et dont les conclusions pourraient servir à quelques-uns si on enlevait aux diverses scènes ce qu'elles ont d'invraisemblable.

G. M.

Chanoine E. OCCRE. *Lens*, 1914-1918 : *la guerre, l'invasion, l'occupation allemande, les destructions*. Paris, Gabriel Beauchesne, 1919.

Pendant quatre années Lens a subi le sort doublement malheureux d'être occupée par l'ennemi et d'être comprise dans le voisinage immédiat de la ligne de feu. C'est une des grandes victimes de la barbarie allemande. Systématiquement détruite, rançonnée, volée, ses 15,000 habitants furent encore brutalisés, fusillés ou dispersés. A la fin de la guerre il ne restait plus un seul édifice debout ; la belle église Saint-Léger elle-même n'a pas trouvé grâce devant les Vandales. Curé-archiprêtre de Lens, le chanoine Occre est resté fidèlement attaché à son poste jusqu'au dernier moment. Témoin de tant de désolations il offre au monde le récit circonstancié de ces quatre années terribles. On lira avec émotion et souvent avec des frémissements de rage ces pages vengeresses consacrées au double martyre, matériel et moral, de la ville industrielle jadis si prospère. De nombreuses gravures accompagnent le texte et rendent plus évidente aux yeux du lecteur, la triste, la navrante réalité.

G. M.

Almanach de l'Action Sociale Catholique pour 1920, 4e année, 152 pages de grand format. L'Action Sociale Ltée, Québec.

C'est le roi de nos almanachs, et si nous n'en avons pas parlé plus tôt, c'est qu'il n'a pas besoin de nos critiques pour se bien vendre. Texte excellent, illustrations magnifiques, typographie irréprochable, en voilà assez pour expliquer le grand succès de cette publication.

Nomenclature des journaux revues, périodiques français paraissant en France et en langue française à l'étranger, publiée par l'ARGUS DE LA PRESSE. Paris, 37, rue Bergère. Un vol. de 320 pages.

Ce volume intéressera vivement tous ceux qui suivent le mouvement de la langue française dans le monde : 8

publications françaises en Angleterre, une en Australie, 240 au Canada, beaucoup d'autres dans tous les continents y sont brièvement recensés.

R. P. A. BISSONNETTE, O.P. *L'antidote contre la mauvaise presse.* Vraie doctrine de l'Église. Brochure de 46 pages. Imp. de *la Tribune*, Saint-Hyacinthe, 1920.

La liberté de la presse, doctrine des Papes, la presse et nos évêques, devoirs des prêtres, devoirs des fidèles : questions d'intérêt capital en tous pays et dans le nôtre aussi... Une excellente préface du R. P. Lamarche, O.P. complète l'étude.

Fr. CONSTANT DOYON, O.P. *Au régime de l'eau.* Illustrations de Ed.-J. Massicotte. Un vol. de 192 pages. L'Action Sociale, Ltée, Québec, 1919.

Histoires édifiantes et plaisantes écrites par un moine-soldat. Vous y trouverez de nouvelles raisons de détester l'alcool et de combattre ce terrible fléau. Le bon Père Doyon a l'art de conter, et dans une bonne langue française toute simple et claire.

A. BOURBONNIÈRE. *Manuel pratique des ingénieurs, mécaniciens, chauffeurs, machinistes, etc.* Un vol. de 167 pages illustré, 1916. Imprimerie Mercantile, Montréal.

M. Bourbonnière a voulu écrire " un traité pratique en langue française..." Noble ambition parfois trahie dans de détail de l'expression, mais suffisamment réalisée pour rendre de précieux services à ceux à qui le livre est destiné.

The Language Question before the Legislative Assembly of Saskatchewan. Addresses by Hon. W.-M. Martin, Hon. W.-R. Motherwell, Hon. S.-J. Latta, Hon. C.-A. Dunning. Imprimerie du *Patriote de l'Ouest*, à Prince-Albert, Sask., 1919.

Personne n'est indifférent à la question des langues au Canada. Plusieurs assemblées législatives ont eu à s'en

occuper tant à Ottawa que dans les diverses provinces de la Confédération ; mais aucune, semble-t-il, n'avait, jusqu'ici, porté dans ces débats une pareille largeur de vue : les discours des membres du gouvernement de Régina méritent de grands éloges et *le Patriote de l'Ouest* a été heureusement inspiré en portant ce débat à la connaissance du public.

OUVRAGES REÇUS

Pages canadiennes, 2e série. *La Gaspésie en* 1888, par AUGUSTE BÉCHARD. Brochure publiée en 1918 par l'Imprimerie Nationale, 317, rue St-Joseph, Québec.

Catéchisme des Sociétés coopératives agricoles du Québec, par l'abbé J.-B.-A. ALLAIRE. Brochure publiée en 1919, par *la Tribune* de Saint-Hyacinthe.

Album du Clergé séculier du diocèse de Saint-Hyacinthe. Brochure de l'abbé J.-B.-A. Allaire, à *la Tribune*, 1919.

Le Danemark catholique et la France. Brochure publiée par le Comité catholique de propagande française à l'étranger. Bloud & Gay, Paris 1919.

Le Catholicisme à Constantinople et la question turque. Conférence de FRANÇOIS PSALTY publiée par le Comité catholique de propagande française à l'étranger, 1919.

La Crise de la Natalité devant la Conscience catholique. Tract par Mgr de Gibergues, évêque de Valence. P. Téqui, à Paris, 1919.

Appel aux Amis de la Justice internationale. Brochure par RAPHAËL OTTOLENGHI, Copenhague.

Séminaire de Sainte-Thérèse, année scolaire 1918-1919.

Annuaire du Collège de Lévis, année académique, 1918-1919.

Livres d'étrennes. Cadeaux de Noël, par la Librairie Beauchemin Ltée, Montréal.

The Dawn of a New Day, EDGAR-B. DAVIS. 8 pages.

The Second Year of Union Government. Hon. N.-W. ROWELL, 24 pages.

Rapport du Ministre de l'Agriculture de la province de Québec, 1918-1919. 168 pages.

Statistiques annuelles des Établissements pénitentiaires et des institutions d'assistance, 1917, Québec. Idem, pour 1918.

Annuaire statistique de Québec, 6e année, 1919. 1 vol. de XVII-664 pages, Québec.

Les paratonnerres. Brochure de propagande publiée par le Ministère de l'Agriculture. 40 pages, Québec.

Concours de Mérite agricole, 1919, Québec, 76 pages.

Guide des Éleveurs de la province de Québec, 1920, Québec, 40 pages. Publication du Ministère de l'Agriculture.

Publications du Ministère fédéral des Mines :

Rapport annuel de la production minérale du Canada en 1917, 260 pages.

Le Comité de Timiskaming dans la province de Québec, par M. E. Wilson, 177 pages.

Rapport sommaire pour 1917, partie A, 20 pages. Id., pour 1918, partie A, 20 pages.

Matériaux de voirie dans la ville et le district de Montréal, par Henri Gauthier, 56 pages.

Étude sur la Minéralogie du district de Black Lake (Québec), par E. Poitevin et R. P. D. Graham, 87 pages.

———

NOTES ET DOCUMENTS

MANDEMENT

DE L'ÉMINENTISSIME ARCHEVÊQUE,
DE L'ARCHEVÊQUE DE SÉLEUCIE ET DES ÉVÊQUES
DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC

SUR

"L'AIDE AU DEVÉLOPPEMENT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL"

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, CARDINAL ARCHEVÊQUE, ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier et à tous les Fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Après les terribles désastres causés par la dernière guerre, tous les peuples s'emploient avec ardeur au travail de reconstruction que tant de ruines amoncelées parmi eux et tant de nécessités de plus en plus pressantes leur imposent.

Notre pays, moins éprouvé que d'autres, n'a cependant pas échappé aux conséquences douloureuses de l'épouvantable cataclysme. Nous avons, nous aussi, des ruines économiques à réparer. Nous avons tout près de nous des nécessités de toutes sortes qui réclament l'énergie de nos bras, et, par-dessus tout, l'effort de nos têtes.

La prospérité véritable d'une nation ne saurait se concevoir sans son développement moral et intellectuel. Lorsque les idées d'un peuple sont saines ; lorsqu'elles descendent des intelligences cultivées, comme d'autant de sources fécondes, dans toutes les classes sociales ; lorsque les institutions où se forme la jeunesse, ecclésiastique et laïque, qui sera la force de demain, sont en mesure de s'acquitter efficacement de leur tâche,

on peut prévoir aisément que l'ordre, la paix, l'activité, l'aisance même, régneront.

Nous possédons, Nos très chers Frères, au siège de l'Église-mère de Québec, une maison d'enseignement supérieur dont nous sommes particulièrement fiers, la première Université catholique fondée au Canada.

Cette Université qui porte le nom de l'évêque pionnier de notre pays, qui est d'origine encore récente mais dont le nom a traversé les mers, qui a déjà fait parmi nous tant de bien, et d'où sont sortis tant d'hommes remarquables dans le clergé, le barreau, la médecine et autres professions dirigeantes, cette Université, disons-nous, a été jusqu'ici l'œuvre à peu près exclusive du Séminaire de Québec.

C'est le Séminaire de Québec qui l'a fondée. C'est lui qui l'a organisée, soutenue, développée, au prix d'incroyables sacrifices. Ce sont ses prêtres, recteurs, directeurs, professeurs, aidés sans doute de laïques instruits et profondément dévoués, qui, avec un salaire dérisoire dont s'offusquerait le plus humble de nos ouvriers, ont imprimé chez nous à l'enseignement supérieur et professionnel un très vif essor. Nous ne dirons jamais assez ce que l'Église et la patrie doivent à ces hommes qui, par leurs talents, eussent pu, dans le monde, se conquérir de belles fortunes, de très lucratives positions, et qui ont préféré se faire les artisans obscurs de la fortune des autres, les instruments du succès et de la gloire de leurs élèves dans toutes les carrières ouvertes à leur ambition.

C'est un devoir pour nous de leur offrir ici le tribut de notre très profonde gratitude, et de proclamer solennellement, en face de tout le pays, leurs admirables mérites.

Mais ce témoignage, Nos très chers Frères, ne suffit pas ; et l'heure, croyons-nous, est venue de reconnaître l'œuvre remarquable de science, de dévouement et d'apostolat, due à l'Université de Québec, non seulement par des paroles, mais par des actes. L'heure est venue de sonner, dans nos divers diocèses, un appel éclatant à la générosité publique en faveur de cette institution bienfaisante qui éprouve l'impérieux besoin de nouveaux développements, et qui, par ses seules ressources, ne saurait donner à ses efforts toute l'ampleur, toute l'intensité, toute l'efficacité, que les temps requièrent.

Quelque considérables que soient les résultats obtenus depuis sa fondation par notre Université, soit au point de vue de la culture générale, soit dans le domaine des connaissances professionnelles, il y a, certes, place dans son enseignement pour d'importants progrès. Grâce à des méthodes plus hautes, à des études plus fouillées, les lettres et les sciences peuvent y atteindre un niveau plus élevé. On désire à bon droit, dans les différentes facultés : en théologie, en philosophie, en droit, en médecine, la création de chaires nouvelles.

Il nous semble spécialement nécessaire que les cours dont relèvent les si épineuses questions, religieuses et sociales, de notre époque, élargissent leurs cadres et s'ajustent, autant que possible, à toutes les nécessités du jour, en conformité des principes posés par les Papes et qui seuls offrent aux peuples de solides garanties de justice et de paix. Le monde traverse une crise intellectuelle très grave. Nous ne pourrons y faire face qu'en fortifiant, à la lumière des doctrines de la sainte Église catholique, les centres d'enseignement d'où la pensée des maîtres rayonne sur les élèves, et, par eux, sur les esprits qui jouent un rôle éminent dans la société.

L'œuvre du développement universitaire s'impose donc, par son importance, à la sympathie de tous, et elle réclame tous les concours.

Notre gouvernement provincial vient de faire à l'Université de Montréal, érigée récemment en institution autonome, un don princier. Tout nous porte à croire qu'il ne se montrera pas moins généreux vis-à-vis de la plus ancienne université catholique du Canada, qui a porté, la première, sur ses épaules le fardeau de notre enseignement supérieur.

Mais c'est à vous, Nos très chers Frères, clergé et fidèles, que nous nous adressons présentement ; et c'est votre charité bien connue que nous venons solliciter dans l'intérêt de notre université québecquoise dont nous apprécions si hautement les services et que nous considérons comme l'un des plus puissants boulevards de notre religion et de notre nationalité.

Les progrès de l'Université Laval nous intéressent tous. La cause qu'elle représente est notre cause à tous. Ses portes sont ouvertes à tous ceux de nos compatriotes que leurs goûts, leurs dispositions, poussent vers les hautes études. Et il n'est, de fait, dans tout l'archidiocèse aucune paroisse qui n'ait eu déjà la joie de compter, ou qui ne puisse voir figurer un jour, parmi les élèves de Laval, quelques-uns de ses fils les mieux doués.

Clercs et laïques, riches et pauvres, tous, Nos très chers Frères, qui que nous soyons, nous devons avoir souverainement à cœur que l'Université Laval grandisse. C'est par la supériorité dans tous les domaines, surtout dans le domaine religieux et intellectuel, que le peuple canadien-français pourra répondre à sa vocation et prendre une part prépondérante dans la préparation des destinées canadiennes. Voulons-nous pour notre société, dans l'Église et dans l'État, des chefs de haute valeur, capables d'affronter les plus redoutables problèmes de l'avenir ? Fournissons à ceux qui sont chargés de répandre autour d'eux l'instruction et de nous former des hommes, les moyens de mener à bien une si noble tâche. Voulons-nous des prêtres dont le savoir honore l'Église, des professionnels qui méritent notre confiance, des savants de toutes sortes dont les travaux et la compétence contribuent à relever l'agriculture, à activer le commerce et l'industrie sous toutes leurs formes les plus utiles ; voulons-nous des philosophes, des historiens et des lettrés qui, dans des écrits profonds, des pages érudites ou éloquentes, fassent briller le nom canadien, enrichissent l'héritage sacré de notre langue et assurent à notre race un prestige incontesté sur ce continent ? Faisons de nos universités, par notre aide la plus effective, des châteaux forts de science, des foyers de culture française dont le pouvoir de rayonnement s'accroisse chaque jour en proportion même de nos droits.

En conséquence, nous exhortons notre clergé, toujours si zélé lorsqu'il s'agit de servir les intérêts catholiques et nationaux, nous l'exhortons très vivement à prendre sous son patronage et à favoriser de ses deniers l'œuvre indispensable d'éducation supérieure que nous recommandons aujourd'hui. Une organisation va se faire qui puisse atteindre, si c'est possible, toutes les paroisses, et dans chaque paroisse, toutes les familles. Messieurs les curés voudront bien prêter à ce travail d'organisation leur plus dévoué concours.

Nous prions, d'autre part, tous nos diocésains, même les moins fortunés, de faire bon accueil aux mains solliciteuses qui se tendront vers eux. Ceux à qui leur condition et leurs revenus permettent de fortes libéralités, s'honoreront devant Dieu, devant l'Église, devant tout le pays, en donnant largement. Quant aux autres, qu'ils veuillent bien verser avec joie, et selon leurs moyens, leur contribution, fût-elle l'obole la plus modeste. Ils auront eu le mérite de s'imposer un léger sacrifice pour le soutien d'une institution qui doit être regardée comme un patrimoine commun, et dont

les plus humbles fils de cultivateurs et d'ouvriers peuvent être un jour appelés, non seulement à recueillir les fruits, mais à gravir les sommets.

Outre ces secours immédiats que nous demandons et qui seront reçus avec une extrême reconnaissance, nous voudrions assurer à l'Université Laval, à l'exemple de ce qui se fait en d'autres pays catholiques, une assistance plus durable. C'est pourquoi nous avons résolu d'établir en sa faveur, au moins pour quelques années, une quête annuelle dans toutes les églises et les chapelles de nos diocèses respectifs. Cette quête se fera le 8 décembre, jour de l'Immaculée-Conception. Et le dimanche qui la précédera, Messieurs les curés auront l'obligeance de lire ou de résumer, du haut de la chaire, ce que nous venons de dire touchant l'aide au développement de l'Université Laval. Le produit de cette collecte devra être transmis au procureur de l'évêché de chaque diocèse.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous, le dix-septième jour de mars mil neuf cent vingt.

† L.-N. Card. BÉGIN, *arch. de Québec.*
† PAUL-EUGÈNE, *Arch. de Séleucie.*
† MICHEL-THOMAS, *Ev. de Chicoutimi.*
† FRANÇOIS-XAVIER, *Ev. des Trois-Rivières.*
† J.-S.-HERMANN, *Ev. de Nicolet.*
† JOSEPH-ROMUALD, *Ev. de Saint-Germain-de-Rimouski.*
† PATRICE-ALEXANDRE, *Ev. de Lydda,*
Vic. Ap. du Golfe Saint-Laurent.

Par mandement de Nos Seigneurs,

JULES LABERGE, ptre, chan.,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

LE PARLER FRANÇAIS

NOTRE SÉANCE

Cette séance fut, cette année encore, une manifestation française de haute importance.

Lorsque notre Société en inaugurait la série vers 1902, s'attendait-elle à trouver dans le public une sympathie si durable ? Peut-être. Ce qui est sûr, c'est que l'assistance — très nombreuse — qui se pressait dans la salle des Promotions de Laval, le soir du 21 avril, n'a marchandé ni ses approbations, ni ses applaudissements aux orateurs et aux artistes qui l'y avaient attirée.

On aime à redire que notre peuple raffole d'éloquence : sans doute, mais de musique aussi ; les lettres et les arts le sollicitent également ; nous en avions la preuve, en constatant que les hommages de la foule allaient, avec autant d'entrain, aux orateurs et aux musiciens qui alternaient.

La Société Symphonique a d'abord rendu une *Marche militaire française* de Camille Saint-Saëns ; puis, après le discours de M. le Président, l'*Ouverture* de la *Rosamonde* de Schubert, et enfin, après un travail lu par M. l'abbé

Gélinas, une *Grande fantaisie* sur l'œuvre de Puccini, madame Butterfly.

La Société Symphonique s'est en partie renouvelée. Un bon nombre de jeunes relèvent leurs aînés et font concevoir les meilleures espérances pour l'avenir du groupe.

Nous publions plus loin le discours de M. Arthur Vallée, président de la Société du Parler français. Avec beaucoup de raison, M. Vallée a insisté sur la nécessité où nous sommes, nous Canadiens-français, de porter au plus haut point la culture de la langue française ; impossible, pour nous, d'exercer une véritable influence sur les destinées du pays, à moins d'être porteurs de civilisation française, à moins de montrer partout une enseigne française ; or y en a-t-il une meilleure que celle de la langue ?

M. le Président a parlé ensuite de " notre action ". Il s'agit sans doute d'une action sereine, nullement tapageuse, et qui cherche peu les résultats immédiats ; travail obscur, mais dont la fécondité demeure incontestable, encore qu'elle soit conditionnée par la participation du grand public.

Cette élite, en effet, qui vient entendre ce qu'on pourrait appeler les échos du premier Congrès de la Langue française, c'est à elle qu'incombe l'impérieux devoir de faire briller, à Québec, de leur plus vif éclat, la langue et le génie français, et, pour reprendre une jolie expression de M. l'abbé Gélinas, chacun d'entre nous doit s'appliquer à faire disparaître les " fardoches " qui encombrent notre langage, qui gênent son exercice dans presque tous les domaines de l'activité.

Ce distingué professeur, à qui plusieurs générations des Trois-Rivières doivent déjà d'avoir connu et aimé l'antiquité, nous a, par la plus heureuse inspiration, reportés à nos origines bien françaises, en nous présentant une gerbe de fleurs cueillies dans les œuvres de saint François de Sales.

N'est-il pas opportun de remarquer que le langage de nos braves gens trouve sa justification, non seulement dans

Corneille, Racine et Molière, mais, plus loin encore, dans la prose d'un des premiers maîtres du français moderne, l'illustre Évêque de Genève ? Pourrions-nous trouver de plus authentiques lettres de noblesse ?

M. Adjutor Rivard a donné, au travail de M. l'abbé Gélinas, le complément le plus pittoresque et l'appui le plus solide. Nous sommes français : les proverbes qui émaillent les conversations de notre peuple en sont un des plus beaux témoignages.

Ces proverbes ont été recueillis par M. l'abbé Jutras, que nos lecteurs et les amis de notre Société connaissent de longue date. Une dure maladie, hélas ! le retient loin de son pays et loin de ses chers travaux. Puisse la santé lui revenir bientôt !

Pour nous, nous espérons que le jour viendra vite, où le beau manuscrit de M. l'abbé Jutras sera confié à l'imprimeur. Ces proverbes intéressent à la fois les amateurs de folklore et les linguistes ; notre parlure savoureuse et nos traditions ancestrales s'y retrouvent en étroite intimité. N'y a-t-il pas là une raison suffisante pour que les deux sociétés qui s'occupent, l'une, de notre langage, l'autre, de notre folklore, unissent leurs efforts pour trouver un Mécène et livrer au public ce trésor ?

Les travaux de M. l'abbé Gélinas et de M. Rivard paraîtront dans notre livraison de juin.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Monseigneur le Recteur,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici revenus à cette manifestation annuelle de la vie publique de la Société du Parler français qui vous réunit toujours, aussi nombreux et sympathiques à l'œuvre grandissante sur le point d'atteindre sa majorité.

En dehors de cet éclat passager qui se renouvelle d'année en année en un rythme régulier, la société continue de vivre modestement sa vie. Ses heures ne varient guère, jusqu'au jour où son travail mûri et pesé sera enfin partiellement livré à la publication peu tapageuse de son lexique canadien-français. Chaque lundi, elle persiste en ces réunions hebdomadaires du Comité d'étude, à fouiller, à scruter, à émonder, à purifier, à préciser, à ajouter ou retrancher dans ces bottes de mots qui lui ont été livrés pêle-mêle, sans tenir compte de leur origine, de leurs qualités, de leur forme, de leur esprit noble ou roturier.

Aussi malgré des arrêts, malgré les intermittences forcées que des raisons et des circonstances incontrôlables provoquent nécessairement, le travail se perpétue lent et sans hâte, mais doué de cette force de l'habitude acquise, de toute la puissance de la goutte d'eau.

Chez les adeptes de ces courtes séances, on retrouve de temps à autre quelques figures passagères. Cependant le plus souvent se rencontre chez eux, une tenacité régulière les ramenant chaque semaine aux pages du dictionnaire, comme l'explorateur revient au désert dont l'emprise s'exerce sans cesse sur le téméraire qui d'aventure s'y est une fois attardé. L'intérêt se renouvelle et prend des aspects divers qui pour certains semblent mirages alors que c'est réalité.

La langue est un peu comme la vertu : chose fragile et qu'il faut cultiver. N'allons pas croire que les dangers qu'elle court sont limités à certains pays. Elle peut être menacée partout, même lorsqu'elle se croit à l'abri, dans son propre foyer, sans voisins indiscrets, et profondément enracinée. Aussi, n'est-ce pas seulement à cause des conditions où nous vivons, de notre isolement, de nos entours, qu'il importe de la connaître, de la cultiver, de la ciseler, de l'aimer, mais bien parce qu'il s'agit là d'un devoir de l'ordre le plus général, relevant de la loi naturelle. Ne doit-on pas croire, en somme, que la France soit le pays où la langue française soit le plus à l'abri ? Voyez pourtant ce qui arrive, voyez la menace qui surgit, les dangers qu'elle y court, non point pour sa survivance, son entité, son caractère, mais dans ses mots, dans sa tournure, sa précision. Voyez ce qu'on en dit, ce que l'on croit, ce qu'on espère. Dans un article récent, M. Paul Hazard parlant de la langue française au pays de France, caractérise ainsi son état d'après-guerre : " Moins pure assurément que dans le passé, parce-qu'elle est plus chargée d'alluvions ; plus relâchée peut-être comme toute la vie moderne ; mais sauvée de la vulgarité envahissante par la vertu préservatrice des talents individuels ; aimée toujours ; respectée davantage par ceux qui veulent la défendre comme ils ont défendu nos drapeaux, elle garde sa physionomie." (1)

(1) Paul HAZARD : *La langue française et la guerre.*— 'Revue des Deux-Mondes', 1er avril 1920.

S'il en est ainsi au pays d'origine, il ne faut donc pas s'étonner de ce qu'elle se heurte ici à toutes les pierres du chemin, mais il faut comprendre aussi l'effort nécessaire, l'effort centuplé que la différence du milieu nécessite. Il faut croire et agir : croire en sa puissance, en sa valeur, en sa beauté, en son utilité et joindre à la foi inerte, l'action qui vivifie, affirme et grandit.

Car ne perdons pas de vue l'importance du sujet : les relations qui existent entre le développement de la langue, son juste prestige, et le développement général de la race au point de vue littéraire et artistique. Il n'existe pas de cloisons étanches entre les différentes formes de l'intellectualité, et si l'on veut suivre dans l'histoire, les transformations subies par la langue à travers les âges, il sera facile d'établir le rapport évident entre cette évolution, celle des lettres et celle des artistes.

De la Cantilène de Ste-Eulalie, aux vers de Mme de Noailles, ou du Roman du Renart à la dernière production de M. Paul Bourget, partout on trouvera conjointement les modifications de la langue et celles de la forme littéraire ; comme on constatera en fait, parallèlement, en regardant la production artistique de la même époque, des modifications analogues entre l'art du IXe siècle et le cubisme, entre le beau Dieu d'Amiens et le penseur de Rodin. Et cette évolution est progressive dans toute la lignée des œuvres intellectuelles de siècle en siècle et d'époque à époque. Car s'il est vrai que la langue suit dans l'extension de son vocabulaire et l'accommodement de sa forme certains aspects de la pensée humaine tel l'aspect scientifique, il n'en est pas moins véritable que certains autres côtés de l'esprit s'orientent en partie sur ses caractéristiques, sa limpidité, sa pureté, sa précision, sa force ou sa mièvrerie. Aux périodes de la plus grande pureté de la langue, correspond la littérature classique, avec des modifications artistiques de même ordre ; la littérature, la peinture et les styles font écho tour à tour à la langue des précieuses. A la langue romantique

se joint le romantisme littéraire et artistique, à la langue ultra-moderne par sa technicité et sa forme scientifique se superposent les élucubrations littéraires du naturalisme exagéré ou les déformations de l'impressionisme et du futurisme sous tous leurs angles.

Aux peuples jeunes encore de cultiver leur langue, de l'élargir, de la varier, s'ils veulent en même temps développer les lettres et les arts. Mais aux peuples jeunes aussi de la répandre pour diffuser leur influence. L'influence en effet se mesure au développement scientifique, littéraire, artistique et commercial d'un peuple, et aussi au degré d'extension de la langue qu'il parle, au nombre d'individus qui la connaissent et l'utilisent ou peuvent l'utiliser.

Ne négligeons donc rien de ce qui se rattache à l'un ou l'autre côté de la question. La Société du Parler français s'efforce d'agir en ce sens par son travail modeste, par l'encouragement qu'elle veut donner à l'enseignement du français chez nos compatriotes de langue anglaise. Et pour cela, elle a offert cette année un prix de français à l'Université de l'Alberta.

Parce que la langue est une question d'ordre général, parce que la Société se rappelle aussi ses origines et les lieux que l'ont vue naître et grandir, il n'est pas surprenant qu'elle se soit intéressée de façon particulière au développement de cette Université Laval, œuvre nationale. Elle a cru devoir prêter ses locaux transformés et mondanisés, pour qu'y siègent tour à tour les comités d'organisation, pour que s'y rencontrent les anciens de la maison qui retrouveront ainsi les chemins qui les rattachent au passé et doivent les conduire à l'avenir. Sans bruit elle se rallie au mouvement qui prend corps, elle cherche à manifester sa reconnaissance en témoignant de son attachement à la première institution canadienne-française du pays.

Ce soir, elle ne revient pas sur le rapport du secrétaire et celui du trésorier qui alternèrent ici d'année en année dans les débuts. Depuis trois ou quatre ans, elle se contente

de vous présenter quelques travaux, convaincue que vous savez maintenant son fonctionnement et ses recherches, comme vous n'ignorez pas la modestie de son état financier.

M. l'abbé Gélinas, professeur de Rhétorique et préfet des Études au Collège des Trois-Rivières, a bien voulu accepter notre invitation et nous le remercions de venir malgré ses nombreux devoirs nous parler de la langue française. Outre ses causeries sur l'histoire du Canada, M. l'abbé Gélinas a déjà publié deux séries de conférences pour les " petits " et les " petites ". Son travail sera fait d'histoire linguistique, à laquelle se joignent des aperçus sur notre passé français et sur l'avenir réservé à nos espérances si nous savons lutter contre les dangers immédiats.

Puis M. Adjutor Rivard, après quelques années d'effacement que tous lui reprochent, veut bien enfin reprendre sa place, la grande première place qu'il occupe chez nous. Connaissant M. Rivard pour être un de ces élèves qu'il cherchait naguère à former et auquel il continue de témoigner une amitié imméritée, je n'ose vraiment faire son éloge et rappeler le rôle qu'il a joué et continue d'exercer à la Société du Parler français. Il possède cette mesure de l'esprit français qui fait sains les jugements et crée l'autorité de la critique. Il sait joindre à cette pondération, l'élan convaincant que donne la maîtrise et le souffle inspiré du patriotisme vrai. Aussi quand il n'est plus là, faut-il souvent attendre ses conseils et sa direction avant de tourner la page. Vous lui saurez gré d'avoir voulu nous revenir pour nous parler des proverbes, sujet qui ne peut manquer de l'entraîner à des considérations de l'ordre le plus général, dont chacun saura profiter.

La Société Symphonique n'a pas voulu manquer à son engagement annuel. Consciente de la nécessité de l'effort au point de vue artistique que depuis plusieurs années elle cherche à maintenir et à provoquer, elle se joint à nous dans cette courte manifestation de travail d'à côté que ses membres comme les nôtres ajoutent à leurs occupations

journalières. Nous la remercions encore de son dévouement et de l'attachement qu'elle nous porte.

Lorsqu'après cette séance, dont vous constituez toujours, Mesdames et Messieurs, le public si intéressé et attentif, vous retournerez au travail, puissiez-vous apporter la certitude du charme que créent les lettres et les arts. Et puissent les lendemains que nous voulons brillants, être grandis encore de toute la puissance que confère en même temps la langue que l'on aime, que l'on connait et dont on se fait le chevalier servant.

A. VALLÉE.

———

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AUX ANGLAIS

(*suite*)

Admise la nécessité d'enseigner le français, plusieurs méthodes d'enseignement, plus ingénieuses les unes que les autres, devaient surgir avec la prétention d'être une méthode nouvelle et quasi infaillible. Toutes sont bonnes, si elles sont bien utilisées. Leurs inventeurs y ont obtenu des succès marqués, qu'ils eussent obtenus avec n'importe quelle méthode, car ils étaient des éducateurs de métier et des psychologues avertis de l'enfance. Dans l'enseignement, l'homme compte donc plus que la méthode. Examinons successivement ces diverses méthodes. Il est bien compris que nous négligeons celles qui se prévalent d'enseigner le français en quinze jours et qu'annoncent à grand renfort d'épithètes les revues américaines.

LA MÉTHODE GRAMMATICALE

Selon cette méthode, l'élève doit s'assimiler toute une série de règles, d'exemples, d'exceptions, de tableaux synoptiques, et écrire de multiples exercices composés de phrases séparées, basées sur ces règles et ces exceptions. Seulement

lorsqu'il aura parfaitement maîtrisé sa grammaire, lui sera-t-il permis de travailler un auteur français, et encore, cette traduction sera-t-elle lente, le même passage sans cesse répété, chaque mot analysé, pesé et examiné soigneusement. Le français n'est pas parlé en classe et la prononciation est négligée. Cette méthode est tombée en désuétude, sans être tout à fait bannie de nos cours. Avant de la condamner, il faut au moins lui reconnaître certains avantages. Elle sait exercer les facultés mentales. Une étude attentive des règles grammaticales et de leur application habitue à raisonner juste. On peut objecter que les procédés logiques ne sont pas naturels à l'enfance et à l'adulte illettré ; cependant, l'élève qui a déjà l'esprit discipliné par des études antérieures pour arriver facilement à des conclusions rationnelles. Les méthodes nouvelles qui ont la prétention de vouloir tout aplanir, de semer de roses le cours de nos études, oublient que nos enfants, pas plus que ceux de nos ancêtres, ne sont dispensés d'un travail soutenu, d'efforts constants, d'application et d'acharnement pour s'assurer des succès durables. La déplorable manie de rendre tout facile et agréable aux enfants peut faire d'eux des êtres veules, incapables de terrasser les difficultés à venir. Sans doute, de deux méthodes également bonnes, il ne faut pas choisir la plus rébarbative et la moins intéressante. L'intérêt et l'agréable sont des facteurs importants dans l'éducation de l'enfant, et c'est précisément l'absence de ces qualités qui condamne la méthode grammaticale. Or, elle est, de sa nature, froide, aride, peu calculée pour stimuler la curiosité de l'élève ; d'autre part, elle ne réussit guère à élargir les horizons intellectuels au contact de la vie, des idées, des formes de pensée et d'expression des autres temps et des autres peuples. Elle néglige la culture du sens artistique par l'étude appréciative des chefs-d'œuvre étrangers.

La méthode grammaticale a vécu, mais nous aurions tort de méconnaître la force de quelques-uns de ses principes.

La méthode naturelle

La méthode naturelle quelquefois appelée la méthode directe est une violente réaction contre la méthode grammaticale que les partisans de celle-là qualifie de vieillotte et de démodée.

La méthode naturelle consiste donc en une série de monologues de la part du professeur, mêlés d'échange de questions et de réponses avec ses élèves, et tout cela strictement français. Elle n'a pas d'autre plan que les dialogues les plus faciles précèdent les plus difficiles. Une abondance de gestes accompagnent ces causeries. A l'aide de cette gesticulation, de cette pantomime, en écoutant attentivement, à force d'entendre répéter les mêmes mots, l'élève finit par associer certains actes, certains objets à certains sons. La langue maternelle est sévèrement bannie, non seulement des livres, mais si possible de l'esprit même du débutant. L'étude de la grammaire et des auteurs est remise à plus tard.

Cette méthode semble basée sur deux idées générales, dont l'une est partiellement vraie, et l'autre nous parait totalement fausse. La première que l'intérêt si nécessaire au succès d'une classe de français ne saurait exister, si l'on ne se sert habituellement de cette langue comme moyen de communication entre le professeur et l'élève. Sans doute, si on n'abuse pas du procédé. Il nous semble que de plus dix ou quinze minutes de causerie par heure fatigue et finit par dégoûter les commençants. L'extrême tension à suivre une conversation dans un idiome étranger enlève tout intérêt au-delà d'un quart d'heure, et encore faut-il y mettre beaucoup de vie et d'ingéniosité. On ne nie pas que quelques professeurs aient obtenu de brillants succès grâce à cette méthode, mais on doit les attribuer à la personnalité de l'homme plutôt qu'aux qualités intrinsèques du système même.

(*à suivre*)

J. Raiche
professeur à l'Universitê d'Antigonish.

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Poste (maître de) *mè:t dė pòst*) s. m.
|| Chef de bureau de poste ; directeur du bureau de poste ; buraliste.

Poste-aux-paquets (*pòst ó pàk̲è*) s. f.
|| Service des colis postaux.

Poste-carte (*pòstkàrt*) s. f.
|| Carte postale.
ÉTYM. Ang. *postcard* = m. s.

Poste-office (*pòstòfis*) s. f.
|| Bureau de poste.
ÉTYM. Ang. *post office* = m. s.

Poster (*pòsté*) v. tr.
1° || Mettre à jour. *Ex. :* *Poster* un ledger = mettre un grand livre à jour.
2° || Porter au grand livre. *Ex. :* *Poster* un compte.
3° || Renseigner, instruire. *Ex. :* Je l'ai *posté.*—Être *posté.*
4° || Mettre à la poste.

Postillon (*pòstiyõ*) s. m.
|| Facteur, postier.
Fr. Postillon est français au sens d'"homme attaché au service de la poste et qui conduit les voyageurs." (Littré.)

Post stamp (*pòs tàmp*) s. f.
|| Timbre de poste.
Étym. Ang. *post stamp* = m. s.

Post timbe (*pòs tè:b*) s. f.
|| Timbre de poste.

Post timpe (*pòst tè:p*) s. f.
|| Timbre de poste.

Postume (*pòsṭum*) s. f. et m.
|| Pus.

Postumer (*pòsṭumé*) v. intr.
|| Suppurer.

Pot (*pó*) s. m.
|| Mesure (deux pintes).
Dial. Ancienne mesure (double litre), Normandie.

Pot' (*pòt*) s. m.
1° || Pot, *pot*.
2° || Poule (au jeu).
3° || *Faire son pot, son petit pot* = faire la lippe.

Pot à brai (*pòt à bré*) s. m.
1° || Trou dans la vase des grèves.
2° || Lourdaud, personne peu intelligente.

Potager (*pòtàjé*) s. m.
|| Chaudière à lait.
Fr. Pot dans lequel on porte à dîner aux ouvriers.

Potagère (*pòtajèr*) adj. f.
|| *Cuillère potagère* = cuillère à pot.
SIAL. *Id.*, Anjou.

Potence (*pòtãs*) v. interj.
|| Juron.

Potine (*pòtin*) s. f.
|| Pouding.

Potordure (*pòtòrdu:r*) s. m.
|| Porte-ordures, pelle à ordures.

Potrail (*pòtray*) s. m.
|| Poitrail.

Potrine (*pòtrin*) s. f.
|| Poitrine

Pottée (*pòté*) s. f.
|| *Petite pottée* = réunion de gens ou de choses de peu de valeur.

Pouce (*pus*) s. m.
1° || *Avoir mal au pouce* — être parrain.
FR.-CAN. *Lâcher la queue du chat* — être parrain pour la première fois.
2° || *Avoir mal au pouce* — négliger de boutonner son pantalon.

Le Directeur . . . . L'abbé CAMILLE ROY

Imprimerie de l'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Sainte-Anne, Québec

Vol. IV, No 5. QUÉBEC JUIN 1920.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LA MISSION DES PRÊTRES SAVOYARDS AU CANADA

(*suite et fin*)

Tous ces pourparlers devaient prendre du temps et retarder le départ des missionnaires. On était déjà rendu au mois de juillet, et on pouvait craindre qu'ils ne pussent profiter de la flotte d'automne pour s'embarquer. Le gounement anglais, stimulé sans doute par le Gouverneur Haldimand, en témoignait de l'impatience. Qu'on en juge par l'extrait suivant du marquis de Cordon, (3 juillet 1781), ambassadeur à Londres du roi de Sardaigne.

Sans attendre qu'on ait pu calculer exactement le montant des frais requis pour le voyage des missionnaires de Savoie en Angleterre, lord Germaine, craignant que leur départ n'en soit trop retardé et désireux de les voir s'embarquer le plus tôt possible, fait remettre au marquis de Cordon, qui en informe le comte de Hauteville, une somme de deux cents louis sterling (soit 50 livres chacun) pour couvrir les dépenses du trajet. Le sieur Boyer, à Genève, doit leur compter ce montant.

Il y a plusieurs routes, ajoute le marquis de Cordon, qui peuvent leur convenir ; celle des voitures publiques par la France est assez commode et expéditive, mais le transport des hardes est un peu cher. Je connais un voiturier à Genève nommé Desjean qui fait métier d'aller et venir de Genève à Londres ; il se charge de la nourriture, du passage de la mer, rend les voyageurs défrayés de tout, de Genève à Londres, dans un espace de 15 à 20 jours, pour le prix de 14 à 15 guinées par personne. J'estime que cette voie débarrasserait beaucoup nos prêtres, et j'en suggère l'idée qui pourra

toujours leur servir de règle, pour le cas où ils se détermineraient de prendre un voiturier, avec qui il est bon, pour prévenir les chicanes, de faire un accord par écrit. Quant à leur habillement dans la route, et jusqu'à ce qu'ils soient au Canada, il convient qu'ils soient vêtus en séculiers, comme le sont en Angleterre tous les prêtres catholiques ; si cependant ils veulent porter les habits de leur état dans leurs malles, je ne sache rien qui les en empêche.

J'ai l'honneur, etc.

De Cordon."(1)

On ne saurait montrer plus de sollicitude pour le bien-être des Missionnaires, sujets du roi des Sardes, et plus d'empressement pour répondre aux desseins de Sa Majesté britannique.

Monseigneur Biord, évêque de Genève, ayant reçu du Cardinal Préfet de la Propagande par l'entremise de l'Archevêque de Turin, une lettre au sujet des prêtres de son diocèse destinés à la Mission du Canada, informe Son Éminence (7 août 1781) qu'il a écrit à l'évêque de Québec pour lui donner la liste de ces prêtres, dont il trouvera d'ailleurs les noms désignés dans la patente d'*Exeat* qu'il lui a fait expédier en due forme. A la demande du Cardinal il joint à son accusé de réception la liste suivante des Missionnaires avec une petite indication de leurs qualités.

Il espère qu'ils feront d'autant plus de fruit dans le Canada qu'ils réunissent tous à la capacité et aux bonnes mœurs le zèle qu'on peut désirer en de vrais ouvriers évangéliques. Il ne doute point que la recommandation de Son Éminence ne serve infiniment à leur mériter l'estime et la confiance de M. du Brand (*sic*), qu'ils tâcheront d'ailleurs de s'attirer par leur exactitude à remplir les devoirs du saint ministère, et par leur attachement inviolable au Saint-Siège.

Liste des prêtres envoyés au Canada par l'Évêque de Genève en suite de la demande qui en a été faite par la Cour de Londres.

1. Noble JOSEPH-FRANÇOIS DU CLOT, qui est dans sa treizième année de prêtrise, et qui a continuellement exercé

(1) *L'abbé Du Clot*, p. 27.

les fonctions du saint ministère dans des paroisses où il s'est également distingué par sa capacité, ses talents et l'honnêteté de ses manières. C'est celui qui a été désigné pour chef et supérieur de la bande des Missionnaires.

2. JOSEPH MASSON, qui a quatorze ans de prêtrise, pendant lesquels il a toujours fait les fonctions de vicaire dans une des principales paroisses du diocèse avec un succès qui a répondu à son mérite et à ses talents particuliers ; il a aussi été quelquefois dans des missions, où il a donné des preuves non équivoques de son zèle.

3. JEAN-PIERRE BISSON, prêtre depuis sept ans, qui a été également vicaire dans quelques-unes des principales paroisses du diocèse, où il a toujours rempli ses devoirs de manière à s'attirer l'estime et les éloges du public.

4. JOSEPH-VINCENT BOSSON, qui n'est prêtre que depuis deux ans, pendant lesquels il a aussi fait les fonctions de vicaire dans une paroisse, mais qui joint à l'esprit de son état une capacité bien suffisante et la maturité qu'il a acquise en servant pendant onze ans dans le régiment de Savoie où il a toujours édifié par la régularité de sa conduite, et qui par là-même a paru plus propre à l'œuvre sainte à laquelle il s'est donné par une suite du zèle dont il est animé.

L'évêque annonce que les Missionnaires devaient partir de Genève dès le mois d'août, et compte qu'ils pourront arriver à Londres dès les premiers jours du mois suivant.

Dès le 10 du mois d'août 1781, l'abbé Du Clot et ses compagnons recevaient de leur évêque une bénédiction suprême, faisaient leurs adieux à la Savoie, et à tout ce qu'ils avaient de plus cher et le lendemain s'éloignaient de Genève. Ils étaient munis d'une lettre de Mgr Biord pour le marquis de Cordon, ambassadeur à Londres, et d'une autre du Cardinal Antonelli, destinée à l'évêque de Québec.

Arrivés à Londres le 1er septembre, dix-huit jours après leur départ de Genève, ils se présentent à l'ambassade de

Turin. La lettre de présentation de leur évêque contenait un éloge détaillé de chacun d'eux, et priait Son Excellence de les faire embarquer sur un vaisseau du Roi, afin d'y être moins exposés au danger de tomber entre les mains des ennemis. Recommandation opportune assurément, car, à cette époque, la guerre était partout, et les voyages par mer particulièrement périlleux. La guerre de l'Indépendance américaine avait en effet lancé sur l'océan Atlantique les escadres de la France et des autres nations alliées avec la nouvelle république. L'évêque de Genève appuie sur la grandeur du sacrifice auquel il a consenti en vue du plus grand bien et pour répondre au désir de son roi. Il regrette toujours que l'assurance d'une pension de retraite pour les Missionnaires n'ait pu être accordée, ce qui eût été pour eux un encouragement, mais ils se reposent, ainsi que cela leur a été annoncé, sur les sentiments généreux de Sa Majesté et de la nation britannique.

L'ambassadeur sarde accueillit les Missionnaires avec la plus grande bienveillance, et le 4 septembre 1781, il répondit comme suit à Monseigneur Biord :

J'ai reçu la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 du mois dernier par les quatre prêtres de son diocèse destinés pour le Canada, que j'ai eu la satisfaction de voir il y a deux jours en très bonne santé à Londres. Je ne doute nullement d'après ce qu'elle m'a fait la grâce de me mander à leur sujet qu'ils ne remplissent parfaitement les vues qu'on a sur eux et qu'ils ne procurent par ce moyen un débouché avantageux à nos ecclésiastiques ; mais il est probable qu'ils attendront le printemps pour se rendre à leur destination : le convoi de Québec étant parti, je crois qu'avant cette saison on n'y en enverra point d'autre ; je n'envisage cependant pas ce retard comme un malheur pour eux ; il est juste que le gouvernement fournisse à leur entretien pendant cet intervalle, et ils en auront plus de temps pour se faire aux usages et à la langue du pays . . . [1]

De Cordon "

L'auteur de *L'Église du Canada après la conquête*, faute, sans doute, de documentation complète, n'a pu traiter avec toute l'exactitude nécessaire cet épisode de la Mission des prêtres Savoyards au Canada. Après avoir cité le passage

---

[1] Il s'agit, sans doute du pays d'Angleterre, car en pratique le Canada n'était guère bilingue à cette date.

d'une lettre de Lord Germaine à Haldimand (12 avril 1781), où le Ministre lui donne l'espérance qu'il aura des prêtres à lui envoyer par la flotte de l'automne suivant, l'abbé Gosselin ajoute, en s'appuyant sur une lettre de Lord North à Haldimand (8 août 1783), qu'on n'avait réussi à en réunir que deux, lesquels ayant été faits prisonniers par un vaisseau inconnu, dans le trajet de la Savoie au Canada, n'arrivèrent pas à leur destination. Puis l'historien, s'appuyant sur une lettre de Lord Sydney à Haldimand, affirme qu'en Angleterre on chercha à se reprendre.

" J'attends de jour en jour, dit cette lettre, les quatre prêtres que nous avons demandés il y a quelque temps en Savoie, et s'ils viennent, je ne perdrai pas un instant avant de les envoyer au Canada."

A la date où cette lettre fut écrite (8 avril 1784), l'incident de la Mission Savoyarde était déjà clos, comme on le verra bientôt, mais l'abbé Gosselin, toujours incertain de l'issue de cette affaire, se demande si " ces quatre prêtres savoyards furent réellement envoyés en Angleterre ? — Ce qui est certain, ajoute-t-il, c'est qu'ils ne vinrent jamais au Canada ".—La Providence épargna à Mgr Briand l'ennui de les placer. Il est probable que le rappel de Haldimand, déjà décidé à cette date, mit fin à toute cette affaire ; et comment ces prêtres auraient-ils été accueillis à Québec par le successeur de Haldimand, alors qu'il était bien connu que leur présence n'y était désirée ni par l'Évêque, ni par M. Montgolfier, ni par personne ? " [1]

Ce jugement, qui parait peut-être sévère, est néanmoins appuyé sur des documents authentiques. Et il n'en faut rien conclure au détriment de l'excellent clergé de la Savoie. Celui qui en mérite tout l'odieux, c'est Haldimand lui-même qui, sans égard pour l'autorité de l'Évêque, veut régler contrairement à ses vues et à son expérience de la vraie si-

---

[1] *L'Eglise du Canada après la Conquête*, 2e partie, p. 191.

tuation de l'Église du Canada, une question qui ne relève en aucune sorte de la juridiction civile.

Pour éclaircir le doute de notre historien ecclésiastique, empruntons à la biographie de l'abbé Du Clot la fin du récit de l'odyssée des quatre missionnaires savoyards.

Comme l'avait prévu l'ambassadeur de Turin, ils durent passer l'hiver à Londres. Le dernier convoi pour le Canada avait pris le large peu de jours avant leur arrivée. Le gouvernement anglais, plein d'égards pour les prêtres qu'il avait sollicités du duc de Savoie, fournit largement à leur entretien, et, comme l'écrivait le marquis de Cordon à Monseigneur Biord, ce contretemps ne fut pas un malheur pour eux : ils purent se familiariser avec la langue anglaise, et se faire aux usages de cette grande nation que l'abbé Du Clot devait revoir douze ans plus tard, lorsqu'il fut chassé de sa paroisse et de son pays par la Révolution.

Cependant un nouveau convoi se préparait, au printemps suivant, à destination du Canada. L'abbé Du Clot et ses compagnons quittèrent Londres le 12 avril 1782, et, après avoir été retenus à Portsmouth par des vents contraires et les contretemps de la guerre, ils ne sortirent du port que le 16 juin.

La mer était pleine de dangers. Les escadres françaises de l'amiral Comte de Grasse sillonnaient l'Atlantique, et les vaisseaux du corsaire américain Paul Jones [1] avaient paru devant Plymouth.

Après avoir fait deux cents lieues et essuyé une violente tempête, ils tombent entre les mains de Français et d'Espagnols [2] qui prennent dix-huit bâtiments du convoi. Mais le vaisseau qui portait nos Savoyards échappe à la faveur de la nuit et continue sa route pour Terre-Neuve. Déjà les Missionnaires saluaient avec joie les côtes vaporeuses du

---

(1) Paul Jones porte dans l'histoire des États-Unis le titre glorieux de " Père de la marine américaine ". Il était catholique.

(2) L'Espagne, ainsi que la Hollande, comptait aussi parmi les alliés des États-Unis.

Canada quand, le 15 juillet, ils sont capturés par une frégate américaine. Le capitaine, dur pour les Anglais, se montra plein de bienveillance pour nos Missionnaires, les logea dans sa cabine et celle d'un officier. Mais sans égard pour le lieu de leur destination, il les reconduisit à Bordeaux où ils arrivaient à la fin du mois d'août. (1)

L'abbé Du Clot écrivit de là à l'ambassadeur de Turin à Londres pour lui raconter les détails de ce voyage aussi infructueux que mouvementé, et le pria d'en référer au gouvernement anglais. Le Marquis de Cordon lui répondit d'aller passer l'hiver en Savoie.

" La Mission de l'abbé Du Clot et de ses compagnons, ajoute son biographe, se trouvait terminée. Dieu avait eu pour agréable le sacrifice de leur bonne volonté." (2)

*

* *

La lecture de certaines pièces des archives de l'Archevêché de Québec peut donner à croire que la relation de l'odyssée des Missionnaires Savoyards n'est pas complète, et que, avant de se rapatrier définitivement, ils ont fait un second voyage sur mer, en route pour le Canada.

M. de Villars écrivant au Card. Antonelli le 22 décembre 1782, communique à Son Éminence l'information suivante, reçue au mois d'octobre précédent par une lettre de M. Gravé, procureur du Séminaire de Québec :

> Les quatre prêtres savoyards demandés par M. le Gouverneur général du Canada ont été pris en y allant et ramenés en France. — Si cela est bien vrai, ajoute M. de Villars, c'est une nouvelle très fâcheuse. Jusqu'ici je n'ai point été informé de leur arrivée dans aucun de nos ports.

Une lettre postérieure du même (10 février 1783) fournit à Son Éminence de plus amples renseignements :

> Je crois devoir informer Votre Éminence, lui écrit-il, que deux des prêtres du diocèse d'Annecy, envoyés par la Sacrée Congrégation à Québec, sont arrivés depuis un temps assez considérable à Bordeaux.

(1) *L'abbé Du Clot*, pp. 33 et 34.
(2) *Op. cit., ibid.*

M. Focras, prêtre du diocèse de Grenoble, m'a assuré les y avoir vus et leur avoir parlé lui-même. Ils lui ont dit qu'étant partis d'Angleterre, ils furent pris par un corsaire français dans la Manche et menés en France où on leur permit d'aller où ils voudraient; qu'ils se rendirent à Londres, et se rembarquèrent pour le Canada, et qu'en y allant, ils furent pris pour la seconde fois, mais par un corsaire américain qui les débarqua à Bordeaux.(1)

Le même M. Focras m'a ajouté que ces deux ecclésiastiques savoyards lui auraient dit que les Anglais leur donnaient cent louis d'or de pension, et qu'on leur avait promis à chacun d'eux des cures au Canada du revenu de deux cents louis d'or chacun, et qu'après avoir demeuré dix ans ou environ, ils comptaient retourner en Savoye.(2) Ce même bruit s'est répandu à Québec, comme Mgr l'Évêque me l'a écrit en m'ajoutant que si ces deux prêtres sont partis d'Angleterre avec ces prétentions, ils seraient fort trompés dans leurs espérances, n'y ayant guère ou point du tout de cures dont le revenu soit de deux cents louis, mais beaucoup où il en faut deux pour pouvoir faire vivre un seul curé. D'ailleurs, Monseigneur, de telles vues n'annonceraient pas des hommes apostoliques et des ouvriers desintéressés, tels qu'il en faut dans les missions du Canada, aussi bien que dans les missions des Indes orientales.

Voilà un jugement sévère dont on n'aurait pas le droit de généraliser l'application au clergé de Savoie, qui à cette époque, comme auparavant et aujourd'hui, est un des meilleurs de France. Comme saint Charles Borromée, dans le nord de l'Italie, saint François de Sales, dans le pays contigu, a été la forme vivante de son troupeau et le modèle des pasteurs, et l'esprit qui l'animait vit encore dans le clergé, qui a hérité de son exemple et de ses traditions. Prêtres pieux, zélés et dévoués, intelligents et instruits, tels ils sont jugés par les connaisseurs d'hommes. Nous verrons plus loin l'appréciation qu'en fait le clairvoyant évêque Plessis.

Il ne faudrait pas conclure des remarques défavorables de M. de Villars que l'évêque de Québec, et son représentant à Montréal, fussent animés de préjugés contre les Missionnaires nommés. Mais ceux-ci avaient le malheur d'être présentés par un patron trop peu respectueux des droits de celui que le Saint Esprit avait placé pour gouverner

(1) Dans la biographie de l'abbé Du Clot, il n'est pas question de la première tentative. Bien qu'il ne soit fait mention que de deux voyageurs, rien n'autorise à croire que les deux autres n'aient pas partagé le sort des premiers.

(2) On se rappelle que l'auteur de ces promesses fut le gouverneur Haldimand, sans entente préalable avec l'autorité ecclésiastique.

l'Église de Québec. On n'était assurément pas tant indisposés envers ces dignes auxiliaires que mécontent du mode de leur présentation.

Quand on connait le peu d'estime du Gouverneur pour le clergé canadien et sa défiance à l'égard des prêtres français, témoignée de façon si draconienne envers les deux Sulpiciens Capel et Ciquard, qu'il renvoya en France comme on renvoie aujourd'hui des immigrants pestiférés ou " indésirables " (1), et qu'on compare avec tant de vexations les attentions et les largesses prodiguées envers les prêtres savoyards, quels que fussent d'ailleurs leur valeur et leur mérite, on conçoit assez facilement le peu d'empressement

(1) Voici, d'après Tanguay, *Répertoire général du Clergé canadien* (1ère édition) des notes biographiques sur M. Ciquard. Si quelqu'un était tenté de lui reprocher son instabilité, on pourrait en accuser le mouvement initial si rudement donné par l'impérieux gouverneur Haldimand à la série interminable de ses pérégrinations, toutes d'ailleurs entreprises ou subies pour le bien des âmes. Il est juste de remarquer que MM. Ciquard et Capel commirent l'imprudence de ne pas se présenter à M. le Gouverneur en arrivant à Québec.

On a sur M. Ciquart des détails biographiques que je crois devoir retracer ici, ne fût-ce que pour fournir une preuve de la petite persécution que le gouvernement provincial anglais fit, pour un temps, éprouver à l'Église du Canada, et faire connaître les vicissitudes et le zèle d'une âme apostolique. Suivent quelques détails sur sa vie et la date de sa naissance, ses études et son entrée dans la Compagnie de Saint-Sulpice. " Il partit, dit sa biographie, le 8 mars 1783, pour les missions du Canada et pour le Séminaire de Montréal. Arrivé à Québec le 22 mai 1783, avec monsieur Capel, autre prêtre qui venait aussi pour les missions, il se rendit aussi à Montréal d'où le gouverneur Haldimand le fit redescendre à Québec et l'envoya à la Malbaye, attendre un bâtiment qui devait le ramener en Europe. Il déserta à travers les bois de la Malbaye, le 27 juin, et retourna à Montréal. Le Gouverneur le renvoya chercher et le fit prisonnier. Il fut conduit à quarante lieues plus bas que Québec, à l'île du Bic le 13 juillet, sous bonne garde, et le 20 août, arrivèrent les vaisseaux pour le transporter. Le 10 septembre, débarqué en Angleterre, il fut mis en liberté, et se rendit, avec des aventures, au Séminaire de Paris, le 20 septembre. Il y demeura jusqu'en septembre 1784, époque où il fut nommé directeur dans la maison Saint-Sulpice de Bourges. La Révolution l'en chassa, le 24 août 1791. Il passa à la Nouvelle-Orléans, d'où le Supérieur l'envoya au Séminaire de Baltimore. Arrivé le 23 juin, il en partit le 8 août pour les missions de la baye Sainte-Croix, où il se trouvait le 10 octobre, parmi les sauvages pauvres et dont il n'entendait pas la langue. Ne pouvant se procurer même la nourriture, il descendit, en mai 1794, sur la rivière Saint-Jean, du Nouveau Bruuswick où il était désiré.

" Il vint à Frédéricton pour s'y établir, et se rendit à Québec, le 20 juin 1794, afin d'obtenir de l'évêque les pouvoirs d'y exercer. De retour, il

et d'enthousiasme qu'on a pu mettre à saluer leur prochaine arrivée.

C'est en vertu du même préjugé étroit des gouvernants que le jeune abbé Duchesne, neveu de Mgr Briand, à qui pourtant sa loyauté incontestable envers le gouvernement britannique méritait bien pour le moins cet acte de reconnaissance, fut empêché de venir à Québec y travailler au saint ministère sous la houlette de son vénérable oncle et fermer ses yeux à l'heure suprême. Le passage suivant d'une lettre inédite de M. de Villars à Monseigneur Briand (29 février 1784) traite de ce sujet en termes trop touchants pour qu'on résiste à l'attrait de la citer :

Votre maladie,(1) Monseigneur, afflige justement tout votre troupeau, et tous les amis que vous avez en France. Dieu veuille bénir vos remèdes, votre patience et votre courage, et exaucer les vœux que nous faisons tous pour votre parfait rétablissement. Il n'y a rien, Monseigneur, de décidé encore à Londres au sujet de la députation de MM. de Montréal,(2) mais ils espèrent une réponse favorable à leur mémoire par lequel ils demandent la permission *de laisser passer au Canada des prêtres européens*, vu la disette de prêtres dans ce pays-là. MM. Duchesne, Gambier et Aubert, tous trois *libres de leurs personnes*, et non engagés dans aucun ordre sacré, vont vous offrir leurs services ; et comme ce sont des sujets capables, j'espère qu'ils vous seront agréables. Le *premier vous est très connu*, et désire devenir votre premier infirmier, si vous êtes encore affligé par la maladie. Ils pourront tous vous être très utiles pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse canadienne. Arrivés à Londres, ils y *prêteront le serment de fidélité* tel qu'il se pratique en Canada, et ils y demanderont un passeport; avec ces précautions il faut croire qu'ils seront favorablement reçus par M. notre très respectable Gouverneur.

---

fixa sa principale résidence à Madawaska, où il y avait plus d'habitations. Il en partit en juin 1798, pour retourner à Baltimore ; de là au Détroit, Haut-Canada, le 12 octobre suivant, et en mai 1799, il descendit à Montréal. Retourné missionnaire à la rivière Saint-Jean, jusqu'en septembre 1803, il établit une mission sur la rivière Memramcook, où il demeura jusqu'en 1812, qu'il devient curé de Saint-François-du-Lac, et missionnaire des Sauvages. En octobre 1815, il se rendit à Saint-Sulpice de Montréal, où il décéda le 20 septembre 1824 à 70 ans" (*Repertoire du Clergé*, p. 130.)

(1) Ce fut cette maladie qui l'engagea, cette année-là même, à donner sa démission ; mais il ne mourut que dix ans plus tard, en 1794, après avoir connu le coadjuteur (Mgr Bailly) du coadjuteur (Mgr Hubert) de son coadjuteur (Mgr Desgly).

(2) Il s'agit surtout de MM. Adhémar et Delisle envoyés à Londres pour aller déposer au pied du Trône les plaintes des Canadiens et demander qu'il fût permis à notre clergé de se recruter, non pas en Savoie, mais en France, le pays de nos ancêtres. Ils partirent pour Londres dans l'automne de 1783 et ne revinrent qu'en 1784. (Gosselin, *op. cit.*, p. 190.)

Veut-on savoir quel fut le résultat de leur démarche? Nous allons l'apprendre par le passage suivant d'une lettre du même correspondant, adressée au Cardinal Antonelli, le 7 juin 1784 :

Le voyage des trois jeunes gens partis d'ici pour le Canada n'a pas eu le succès que j'espérais, et ils sont de retour à Paris depuis quelque temps. Malheureusement ils n'ont pas suivi la route qui leur avait été tracée, et par l'avis de M. Adhémar, l'un des députés du gouvernement de Montréal, ils ont présenté un mémoire à milord Sydney, secrétaire d'État ayant le département de l'Amérique septentrionale, pour obtenir la permission de passer à Québec pour y enseigner dans le Collège les jeunes gens, et cette permission leur a été refusée par deux fois. Ce ministre a même refusé à M. Duchesne, l'un des trois jeunes gens, et neveu de Mgr l'Évêque de Québec, la permission d'aller voir Monseigneur son oncle. J'ai été sensiblement affligé de tous les refus, mais on aurait dû s'y attendre.

La mission des députés n'eut pareillement aucun résultat pour la question religieuse. Haldimand avait tellement préjugé la Cour contre tout ce qui venait de France, qu'elle refusa absolument de permettre qu'on fît venir des prêtres français au Canada. [1]

*

* *

Le lecteur aimera, sans doute, à suivre dans sa noble et fructueuse carrière l'abbé Du Clot, le chef distingué de la bande de Missionnaires destinés au Canada. Digne à tous égards de la confiance de son évêque, il ne tarde pas à être promu à un poste important. Dans la paroisse de Collonges-Bellerive, dont il fut nommé curé le 12 février 1783. Il voue tout son zèle à réveiller l'indifférence d'une population dont le proche voisinage de Genève, la Rome protestante, avait entamé la foi et les mœurs. De pair avec cette décadence religieuse, la vieille église qui devait les rassembler, comme à un foyer de vie chrétienne, tombait en ruines. C'est à cette double restauration que l'abbé Du Clot consacra, avec tout le talent et le courage dont il était doué, toutes les ressources de sa science doctrinale et de sa charité sacerdotale.

(1) Gosselin *op. cit.* p. 199.

L'église nouvelle était sortie de terre depuis quelques années et les murs allaient bientôt être terminés quand retentit à son oreille l'écho toujours grossissant de la tempête révolutionnaire. Des le mois de janvier 1793, ayant, comme tous ses confrères, à choisir entre le déshonneur d'un serment d'un côté et l'exil volontaire, il crut devoir prendre ce dernier parti.

C'est à Londres qu'il se réfugia pour y attendre l'heure du retour dans la patrie. Son premier séjour l'avait heureusement familiarisé avec la langue et les usages du pays. Il y consacra ses loisirs à des travaux destinés à la défense de la religion, et en 1796 il avait fini de rédiger un ouvrage de haute valeur et d'une grande utilité pratique, intitulé *L'Exposition historique, dogmatique et morale,* de toute la doctrine chrétienne et catholique contenue dans l'ancien catéchisme du diocèse de Genève. Il dédia cet ouvrage (7 vols in-8) à la reine de Sardaigne, Marie-Clotilde de France (1).

Rentré en Savoie en 1797, il retourna dans sa paroisse de Collonges-Bellerive et y exerça de même que dans les environs le saint ministère, avec toute la prudence et les précautions imposées par le règne de la Terreur, qui, malgré un ralentissement notable dans la vigilance et dans la fureur des persécuteurs, n'avait pas encore abdiqué ses procédés vexatoires.

Aussitôt que le Concordat rendit la liberté religieuse, l'abbé Du Clot put travailler à terminer la construction de son église qu'il avait dû laisser inachevée en partant pour l'exil.

Nommé plus tard à l'importante cure de Viuz-le-Sallaz, il y resta jusqu'au mois d'août 1811, époque où son âge et l'affaiblissement de sa santé l'engagèrent à demander sa retraite. Il avait hâte de s'y livrer à de nouveaux labeurs pour la défense de l'Église. C'est durant cette trêve du saint ministère que l'abbé Du Clot écrivit son célèbre ouvrage qui le range parmi les meilleurs apologistes de la reli-

(1) Cet ouvrage fut publié à Lyon, chez Pélagaud. Il y en eut trois éditions, dont la deuxième, en 1843, est devenue fort rare.

gion au 19e siècle, *La Bible vengée des attaques de l'incrédulité.* (1)

Nous nous sommes proposé, dit l'auteur dans la préface, de venger la sainte Bible des blasphèmes, que les ennemis de la révélation, anciens et modernes, ont imaginés ou renouvelés contre elle, de montrer que tant de productions impies, si répandues de nos jours, si vivantes, si recherchées, sont entièrement depourvues de solidité, de savoir, de droiture, de bonne foi, de décence même, que le sens commun est blessé à chaque page, et que les systèmes qu'on cherche à y établir ne peuvent être adoptés que par des hommes sans principes, et qui ne réfléchissent point."

Cet ouvrage important qui suffit à lui seul pour illustrer toute une carrière, fut accueilli avec la faveur qu'il méritait. Et pourtant son vénérable auteur ne voulut pas, malgré ses soixante-dix ans, se prévaloir des labeurs qu'il lui avait coûtés pour goûter un repos bien mérité. Il demanda à retourner dans sa modeste cure de Collonge pour y consacrer au ministère des âmes les dernières années de sa vie. Il devait y mourir quatre ans plus tard, le 12 août 1821, en vrai soldat du Christ, les armes à la main.

En lisant ce résumé trop succinct de la vie de l'abbé Du Clot on sera peut-être tenté de regretter qu'il n'ait pas réussi à venir au Canada ; outre ses vertus sacerdotales et son zèle apostolique, sa science de la doctrine et de la morale révélée dans le premier ouvrage sorti de sa plume, *L'Explication historique et morale* de toute la doctrine chrétienne, lui eût permis de jouer un rôle de premier ordre dans la formation des séminaristes. Il aurait pu, grâce aussi à son expérience catéchistique, composer un manuel destiné à remplacer l'unique édition du catéchisme(2) de Mgr de

---

(1) Cet ouvrage parut la première fois en 1816, chez Rusand, Lyon, 6 vols in-8°. En voici le titre complet : *La sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité, et justifiée de toute supercherie, contradiction avec la raison, avec tous les monuments historiques des sciences et des arts, avec la physique, la géologie, la chronologie, etc.* Le journal de l'époque le plus digne d'être appelé catholique ; *L'Ami du Roi et de la Religion*, fait un juste éloge de ce travail remarquable.

(2) *Le catéchisme de Québec* fut imprimé à Paris, en 1702, par ordre de Mgr de St-Vallier.

St-Vallier, depuis longtemps épuisé, et qui avait été seul en usage jusqu'à l'année 1765, où il fut remplacé par le catéchisme de Sens de Mgr Languet[1]. Ce dernier catéchisme fut réimprimé l'année suivante. Ces deux éditions du catéchisme de Sens furent bientôt épuisées, et en 1777 Monseigneur Briand avait fait publier, sous le titre de *Catéchisme à l'usage du diocèse de Québec*, un manuel qui, restant substantiellement le même que les deux précédents, portait quelques modifications dans la méthode.

Ne peut-on pas se demander si avec le concours d'un catéchiste aussi entendu que l'abbé Du Clot, on n'aurait pas produit une œuvre non seulement plus originale, mais aussi, grâce à l'expérience qu'il eût bientôt acquise, non moins adaptée aux circonstances de notre pays.

Pareil service rendu à l'Église de Québec, sans compter d'heureux fruits dûs à l'exemple de ses vertus et aux industries de son zèle, eût, nous semble-t-il, vite dissipé les appréhensions causées par les préférences apparemment odieuses de Lord Haldimand pour des étrangers. Ils eussent bientôt compris qu'ils n'avaient aucun droit à un traitement privilégié, et partagé généreusement la condition pauvre et modeste de leurs frères dans le sacerdoce.

Cette réflexion nous est venue à l'esprit en lisant un passage du journal de voyage en Europe de Monseigneur Plessis, dans l'automne de 1819. Se dirigeant vers Rome, il passa par cette partie de la Savoie qui aboutit au Mont Cenis. L'évêque de Québec, qui s'y connaissait en hommes, apprécie dans les termes suivants le clergé de la Savoie, dont il avait connu quelques membres distingués, parmi les prêtres réfugiés venus de Londres au Canada ([2]), s'exprime ainsi dans la relation de son voyage :

---

(1) *Catéchisme du diocèse de Sens*, par Monseigneur Jean-Joseph Languet, archevêque de Sens. A Québec, chez Brown & Gilmore, imprimeurs de la Province MDCCLXV. Cet incunable canadien, un des plus anciens, est devenu d'une rareté extrême.

(2) Parmi ces prêtres qui ont laissé au Canada une mémoire bénie, se trouvait l'abbé P. Gazel, natif de Savoie, docteur en Sorbonne, qui vint à Québec en 1793. Il y fut honoré de la confiance de Mgr Hubert, et du

Les ecclésiastiques savoyards font profession de régularité et d'une règle sévère, ayant pour principe de ne jamais découcher de leurs presbytères... Tous portent l'habit long, s'appliquent à la prédication qui leur est fort recommandée, et respectent leur évêque jusqu'à ne pas même vouloir entendre la moindre réflexion contre ses aberrations politiques. C'est en français qu'ils annoncent la parole, et le peuple les entend, bien qu'il ait un patois très particulier.

Puis, l'évêque de Québec ajoute cette réflexion assez piquante :

On frémissait autrefois au Canada du projet qu'avait un gouverneur (feu sir Frédéric Haldimand) d'y introduire des prêtres savoyards. Mais certes, s'ils étaient alors aussi bien formés qu'aujourd'hui, l'acquisition n'eût pas été mauvaise. Ces sujets sont tous sortis du Séminaire de Chambéry, où l'évêque a soin d'appeler pour directeurs des prêtres du premier mérite et de la plus grande régularité.

Ce jugement de Monseigneur Plessis s'appliquait également au clergé du diocèse de Genève, marqué, lui aussi, de l'empreinte de la formation imprimée par saint François de Sales. Il est également vrai du clergé d'aujourd'hui, qui pour la science, le zèle et la piété, est resté fidèle aux traditions du passé. On peut en croire le témoignage désintéressé de celui qui écrit ces lignes.

Terminons donc par ce sourire de fraternité sacerdotale une étude qui semblait risquer parfois de prêter à des réflexions aigres-douces.

Et Haldimand, en dépit de la réputation peu enviable que lui ont faite quelques historiens, sachons-lui gré, après tout, des services qu'il a voulu rendre à l'Église du Canada par l'acquisition de prêtres savoyards, qu'il regardait comme un "sel de la terre" de marque supérieure, destiné à affiner celui dont le Maître de la vigne avait déjà assaisonné le sol canadien. S'il a péché, (ce qui ne semble guère douteux) n'est-ce pas plutôt par un geste intempestif que par antipathie pour la religion catholique ?

Lionel LINDSAY, ptre.

Gouverneur lord Dorchester ; sa santé l'ayant forcé de retourner en Savoie, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Chambéry. Mgr Plessis n'ayant pu le rencontrer en allant à Rome, se fit un devoir de saluer, dans son voyage de retour, cet excellent ami dont il avait gardé le meilleur souvenir.

LITTÉRATURE NATIONALE ET RÉGIONALE

(*suite et fin*)

Mais doit-on considérer comme des corollaires évidents de cette thèse, les doctrines de la littérature régionaliste, les théories des fervents du terroir ? La littérature régionale a surgi un peu partout où l'on a cru que le meilleur moyen d'aimer la grande patrie était de chérir la petite. Cette littérature tend à exalter l'amour du sol ; à glorifier ce qui touche au pays, au village ; à célébrer les beautés familières que constituent nos parents, nos amis et toutes les choses qui, dans le mirage de nos souvenirs, s'imprègnent d'une infinie douceur poétique. Voici ce que dit du terroir une revue dont la mission est de le célébrer : " Le terroir, c'est la Canada français, le " pays de Québec " pour employer l'expression très juste de Louis Hémon. Nos collaborateurs ne fréquentent que la vraie école du terroir ; ils ne parlent que des choses de chez nous, et ne sortent pas du cercle de " nos gens " ; ils sont du pays de Québec, et ne veulent que relater les faits, les gestes et les choses du pays de Québec."[1] Est-

---

(1) *Le Terroir*, oct. 1919, p. 50.

ce à dire que les écrivains du terroir ne tolèrent pas les autres formes littéraires ? que pour eux : "hors du terroir, point de littérature" soit un principe indiscuté ? Non, cet exclusivisme n'existe pas ou ne devrait pas exister. " On imagine difficilement que l'écrivain soit contraint d'obéir à un programme, de suivre une école, de marcher dans un sillon, et cela sous peine de se voir ignoré, méconnu, critiqué " dit avec raison " Madeleine " ;(1) que chacun aborde les formes d'art qu'il préfère ; quant aux littérateurs du terroir, ils aiment leur pays, leur village, leur maison et ne se lassent de les chanter. Comme autrefois Du Bellay, dans la nostalgie de l'éloignement, ils diraient volontiers :

Quand reverrai-je hélas ! de mon petit village
Fumer la cheminée ; et en quelle saison
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison
Qui m'est une province et beaucoup davantage.
Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux
Que des palais romains le front audacieux. . .
Plus mon petit Liré que le mont Palatin ;
Et plus que l'air marin, la douceur angevine.

Mais quelles seront les conséquences de ces idées sur notre vie littéraire ? Vont-elles être un stimulant au progrès ou bien y trouverons-nous la stérilité de la suffisance satisfaite ? Voilà le problème que nous essaierons de résoudre.

Les productions du terroir, tout comme la doctrine qu'elles appliquent, ont dès l'abord séduit un grand nombre de lecteurs. La plupart des revues, nos grands périodiques, des conférenciers de talent, ont célébré à l'envi cette littérature savoureuse qui leur rappelait les candeurs de l'enfance. Voici par exemple une explosion d'enthousiasme échappée à la plume du Rév. Père Villeneuve, écrivain aussi délicat qu'élégant: " Nous avons lu son ravissant "Chez nous" qui s'en va depuis volant sur toutes les lèvres et qui aura l'effet de faire germer un genre nouveau pour nos auteurs, d'une richesse

(1) *Revue Moderne*, No 5, p. 7.

sans limite et inexploitée. Une émotion de surprise et d'attendrissement a comme saisi notre public littéraire jusque dans ses humbles rangs depuis qu'il a lu ces petits chefs-d'œuvre qui s'appellent, par exemple: Le Poêle, l'Heure des Vaches, En grand'charrette.(1) Et sans poser en prophète, le bienveillant critique entrevoit pour le genre un avenir plein de succès. "Au seul point de vue de l'esthétique, dit-il, ce genre est un mérite par lui-même. Il n'est pas invraisemblable que c'est lui, s'ils doivent jamais y entrer, qui ouvrira à ses auteurs, le temple de la gloire litteraire.(2) Ces enthousiasmes ne témoignent-ils pas que le terroir est conforme à nos aspirations ? et ce seul fait ne semble-t-il pas lui promettre un avenir glorieux ? Oui, cette littérature qui peint la vie paysanne au Canada, comme " Les Rapaillages ", " Chez nous " et les " Propos Canadiens ", est en harmonie avec nos aspirations ; elle l'est puisqu'elle reflète notre caractère, nos mœurs, notre mentalité chrétienne. N'est-ce pas une leçon de catéchisme que nous donnent ces jolies pages qui disent si pieusement les joies du temps "où nous marchions au catéchisme", "où nous attendions la visite de Monsieur le Curé", "où nous chantions avec tant d'enthousiasme les cantiques de Noël" ? Quelques traits bien nets de la psychologie canadienne sont aussi notés dans ces pages sans prétentions ; nous y voyons nos paysans, âmes simples, tendres, pieuses, héros inconnus qui, chaque jour agrandissent le domaine de la civilisation, " font de la terre " suivant la superbe expression canadienne : âmes limpides où semble s'être réfugié un reste de la simplicité sublime des croyants d'autrefois. Parlant du goût littéraire, le Père Longhaye le définit : " Le sens délicat du vrai, du juste, du beau, du touchant " et, à la lumière de cette définition, il semble que la littérature indigène se manifestant par des œuvres comme " Maria Chapdelaine " s'impose au goût le plus exigeant.

(1) *Nouvelle-France*, 1916, p. 490.
(2) *Nouvelle-France*, 1916, p. 495.

Nous venons de mentionner ce beau livre de Louis Hémon, que nous souhaiterions être tout à fait nôtre ; mais il existe d'autres recueils qui feront longtemps encore le plaisir des délicats. Un charme profond et pur se dégage de " Chez nous " et de "Chez nos gens ". " La maison ", " La Grand'-Chambre " sont autant de petits poèmes touchants et réussis ; et la " Criée pour les âmes " résiste à l'épreuve de la comparaison avec le même tableau de "Maria Chapdelaine"; quant à " La Patrie ", le morceau est sublime dans son exquise simplicité. Mêmes éloges aux jolies peintures des "Rapaillages ", et comment prononcer sur la valeur comparée des deux ouvrages ? De très belles pages sont à glaner aussi dans d'autres productions du terroir. Mentionnons le délicieux volume de frère Marie-Victorin, les " Récits Laurentiens"; cet artiste honore la littérature canadienne et montre d'une manière convaincante la valeur esthétique de l'observation, à beaucoup de nos écrivains.

Le régionalisme a déjà produit de belles œuvres ; il est encore et surtout un exercice littéraire excellent, et plusieurs fervents du terroir n'élèvent guère plus haut leurs prétentions : " Nous voudrions prouver que c'est une excellente discipline littéraire, dit Léo-Paul Desrosiers, qu'elle ne nous donnera pas du talent mais aidera à développer, à grandir celui que nous pourrions avoir. . ."(1) De plus le terroir achemine sûrement vers la personnalité. Et il fallait réagir contre notre tendance à calquer les livres d'Europe ; ne semblions-nous pas mettre en pratique le mot du héros de Coppée : " Qui pourrais-je imiter pour être original ? " Tout en atteignant à l'originalité, nos écrivains du terroir n'ont pas oublié non plus qu'ils écrivent d'abord pour nous, afin d'élever notre niveau intellectuel et de faire efficacement l'éducation artistique de notre peuple. " Chaque peuple écrit pour soi, non pour les autres, dit Charles ab der Halden. Quand bien même les livres canadiens ne franchiraient pas l'Atlantique,

---

(1) *Le Nationaliste,* fév. 1920.

il serait puéril de s'en chagriner "[1]. A part sa valeur formatrice, le terroir devrait encore être encouragé à cause des matériaux qu'il accumule pour les travaux à venir. " Ce que nous demandons au Canada, dit encore Ab der Halden, ce n'est pas de nous donner des imitateurs plus ou moins adroits de nos poètes, mais de nous apporter quelque chose d'inconnu, un peu de l'air sain et vivifiant qui souffle sur les forêts et sur les lacs immenses, une note pas encore entendue et non pas de la littérature ",[2] et dans sa préface très modeste, l'auteur des " Choses qui s'en vont " le déclare aimablement. Un interlocuteur hypothétique y dit : " Vous vous prétendez inapte à faire œuvre littéraire ? Soit, faites œuvre canadienne, tout simplement... Ce sera au moins un travail intéressant à envoyer au Comité du Parler Francais. Vous avez lu les contes canadiens du folklore américain ? Pourquoi ne pas écrire ainsi ? " Les petits tableaux comme celui qui suit, du même ouvrage, méritent d'être conservés ; ils fixent des scènes de mœurs pour les artistes futurs qui sauront peut-être enchâsser ce langage paysan et en relever la rusticité poétique. " Le cri : Marie ! graye le petit qu'on s'en aille, donnait le signal du départ. Alors, chacun des partants saluaient (*sic*) une à une toutes les personnes de la maisonnée. Bonsoir, Johnny, Céline; merci de vos honnêtetés ! A la revoyure ; Et ils recevaient invariablement la même réponse : Mais c'est à nous à vous remercier ; vous nous avez baré un beau coup de main et on vous a bien de l'obligation. L'on se séparait ainsi sans avoir décidé au juste à qui devaient revenir tous ces mercis sincères de part et d'autre.[3] On trouverait nombre de scènes plus belles encore et parfaitement écrites, chez le frère Victorin ; qu'on relise le " Renchaussage " dont on ne peut dire trop de bien. "Qui a lu un conte canadien les a tous lus", déclarait, il y a quelques années, un critique français[4]; les temps sont

(1) *Nouveaux essais de litt. can.*, p. 118.
(2) Chs. Ab. der Halden, p. 59.
(3) *Les choses qui s'en vont*, p. 146.
(4) Ab der Halden, *Nouv. essais*, p. 317.

changés et notre littérarure s'est enrichie de notes non encore entendues et charmantes !

Comme le disait frère Gilles, dans sa Préface, le terroir, avec beaucoup plus d'art, remplit un rôle analogue au folklore américain. Personne ne prétendra que ces derniers récits à peine lisibles, sont littéraires ; et pourtant quelque chercheur heureux n'y pourrait-il pas découvrir un trésor ? L'Iliade et l'Odyssée ont eu des origines aussi modestes, dit-on ; ce sont les Homères qui les ont faites immortelles. L'accumulation de documents du terroir complètera en l'élargissant l'observation de chaque écrivain, et nous lui devrons peut-être un premier chef-d'œuvre... tant désiré ! Serait-il permis d'emprunter au régionalisme français quelques lignes où paraît la richesse de ce genre familier ? Voici des strophes de Mireille ; elle ne sont que traduites, mais gardent quand même un souffle de fraîcheur : " Si quelque roi par hasard m'aimait, je m'en viendrais, moi, la reine, aux Baux, mon pauvre pays. Des Baux, je ferais ma capitale. Sur le rocher où il rampe aujourd'hui, je rebâtirais à neuf notre vieux château en ruines – j'y ajouterais une tourelle qui de sa pointe blanche atteindrait les étoiles. Et puis quand je voudrais un peu de soulas – au donjon de ma tourelle – sans couronne ni mantille, seule, avec mon prince, j'aimerais à monter. Seule, avec lui, ce serait je vous l'assure, chose plaisante et délicieuse que de perdre au loin la vue– de voir en plein mon gai royaume de Provence – tel qu'un clos d'oranger, devant moi s'épanouir ; et sa mer bleue mollement étendue sous ses collines et ses plaines et les grandes barques pavoisées – cinglant à pleines voiles au pied du château d'If. "(1) Le genre qui a produit " Mireille ", " Chez nos gens ", " Les Rapaillages ", "Les Récits Laurentiens", " Par nos champs et nos rives "... doit fleurir partout où le beau est encore distingué du conventionnel et du grotesque.

Si la littérature du terroir était toujours à ces hauteurs, tout homme de goût se déclarerait pour elle ; malheureuse-

(1) Chan. Lecigne, *Pèlerinages littéraires*, p. 127.

ment, il n'en est pas ainsi ; en dépit parfois d'une réclame exagérée et périlleuse pour la cause, certains livres n'ont rencontré qu'une froideur justifiée. Est-ce parce que la matière n'a pas été assez renouvelée ? Ne restait-il que des glanures après les jolis travaux de Monsieur Adjutor Rivard et de l'abbé Groulx ? Les choses de chez nous, nous avaient-elles toutes été montrées ? Non, sans doute ; mais les auteurs n'ont fait très souvent depuis que transcrire en style médiocre les idées de ces découvreurs ; " toujours les mêmes récits historiques stéréotypés, sans vie comme sans couleur, la même demi-douzaine de petits pastels à la purée d'épinards et à la neige "(1) Il restait, il reste encore pourtant à peindre les caractères de nos gens ; nous possédons déjà quelques tableaux de mœurs, et le livre du frère Victorin, parmi tant d'autres, contient d'heureux croquis ; mais l'âme canadienne attend encore les artistes qui noteront difinitivement ses tendances, ses goûts, ses convictions. Serait-ce parce que nous sommes " trop près d'elle "que l'âme du canadien-français nous a échappé ? Pour voir un ensemble d'un seul coup d'œil, il faut l'éloignement ; et il est peut-être intéressant de remarquer que " les seuls écrivains français qui aient réussi le genre régionaliste assez bien pour le faire lire à Paris, sont des Parisiens : Georges Sand, Daudet, Flaubert, Maupassant, Bazin et le reste."(2)

Une certaine monotonie s'attache donc au terroir ; sa mauvaise fortune a voulu encore que nombre de ses défenseurs ne fussent pas écrivains. Une thèse littéraire n'est pas soutenue uniquement à coups de convictions profondes, de bonne volonté ou d'audace ; quelle autorité peut avoir un critique qui manque aux lois élémentaires de la composition, même à celles de la syntaxe ? Les adversaires du terroir n'ont pas une rhétorique plus convaincante ; mais peut-être quelques-uns jettent-ils plus habilement le sarcasme et l'injure et restent-ils en meilleure harmonie avec la grammaire. Les chefs

(1) Olivar Asselin, *Revue Moderne,* No 5, p. 14.
(2) Olivar Asselin, *Revue Moderne,* No 5, p. 16.

de l'école du terroir, " les pontifes de l'heure des vaches ", comme dit l'autre, sont probablement nos meilleures plumes et ce n'est pas eux évidemment que visent ces remarques ; mais il est des recrues indisciplinées qui combattent trop à découvert, s'exposent à plaisir et compromettent la cause qu'ils veulent servir.

Faut-il aussi reprocher au terroir les termes de " nos gens " qu'il emploie abondamment ? Ces termes doivent-ils être bannis de notre littérature ou doit-on leur donner la large place ? La question est grosse de conséquences ; d'abord, si nous sommes une colonie littéraire, et si nos littérateurs sont des écrivains français des rives du Saint-Laurent, le doute n'existe pas, il faut écrire le français de France, le seul français des bons écrivains de là -bas. Mais nous ne voulons pas être des colons littéraires, puisque sons semblons convaincus de la nécessité d'une littérature nationale ; et d'ailleurs,les René Bazin, les Jean Aicard et tant d'autres, emploient ces expressions du cru mais serties "dans un écrin si pur, il est vrai, qu'il semble communiquer de sa pureté au joyau parfois terni qu'il renferme."(1) Alors, pourquoi ne pas faire œuvre d'art de nos termes canadiens, de nos expressions pleines de sens et de couleur locale ? Quelques Français eux-mêmes nous reconnaissent ce droit : " Quand bien même les Canadiens introduiraient certains idiotismes, nous ne saurions les en blâmer, dit Charles ab der Halden ; les Grecs de Sicile n'écrivaient point comme les Grecs d'Athènes ; ils étaient bien éloignés des métropoles continentales. Et cependant, ils ont produit des chefs-d'œuvre. "(2); et il est indéniable qu'il nous appartient de trouver un nom pour les choses de chez nous qui n'existent pas ailleurs ; ne serait-il pas en effet ridicule d'en envoyer la description en France pour qu'elles y soient étiquetées à notre usage ? Et Monsieur Adjutor Rivard a évidemment raison lorsqu'il dit que " le parler franco-canadien a le droit de fournir au vocabulaire de chez nous ces

(1) Abbé E. Chartier, *Pages de combat*, p. 273.
(2) Ab der Halden, I, p. 117.

mots qui disent le mieux les choses de chez nous ". Il va plus loin, il érige en principe que " de deux expressions pour désigner une même chose, l'une, forgée par le lettré, l'autre, par le peuple, la dernière sera toujours la meilleure. Le mot, cet objet d'art, ne peut être un produit de laboratoire ". Le savant philologue indique ensuite une série d'expressions que les littérateurs canadiens pourraient conserver : à la brunante, clair d'étoiles, sauter les rapides, pagée de clôture,brimbale d'un puits, ceinture fléchée... et le lexique canadien-français en donnera bientôt le catalogue complet. Doit-on s'aventurer plus loin que ces arbitres du bon langage ? Notre autonomie littéraire nous y autorise peut-être, mais il est à craindre que notre langue s'écarte prématurément et trop profondément du français. Sommes-nous assez forts pour soutenir seuls le combat contre l'anglais envahisseur ? Que de fois n'avons-nous pas frémi sous l'injure qui nous accusait de parler patois!....Et qu'arrivera-t-il si nous appliquons à la légère des théories qui peuvent excuser notre paresse et qu'il est si facile de porter à l'excès ? Déjà des pages de certains écrivains du terroir seraient incomprises des Européens ; leur sens échappe même aux canadiens non initiés ; Voici quelques lignes de ce français parodié : " Ils se marirent, sans faire trop de tra la la; une petite noce de canton: une poignée de monde de l'entourage. Ils reçurent les noceux avec du jus de gadelle décoré du nom de vin pour la circonstance. Ils soupirent, chantirent, dansirent, réveillonnirent, et passirent toute la fine nuite sur le carreau." ...Ce langage, est-il d'un seul village canadien ? et s'il en était, faudrait-il batailler si rudement pour en conserver la saveur ? Que ceux qui n'ont pas rougi de la capitulation du français devant l'anglais, lors de la discussion de la paix, portent à l'extrême leur théorie, ils en ont le droit ; quant aux autres dont le patriotisme s'est indigné, qu'ils reconnaissent que le français de France insulté est aussi le leur, celui qu'ils veulent toujours parler, celui que nous voulons écrire de mieux en mieux. Et pourquoi ne pas laisser à Ladébauche et à son pastiche le

Père Nézyme ces choquantes façons de parler ? Au moins, ces personnages ne font pas œuvre littéraire; et souhaitons que les " enfants " qui les lisent, en oublient les horreurs.

Le terroir souffre encore des autres maux de notre littérature : le sens artistique manque parfois à nos écrivains, mais la connaissance exacte de notre pays leur fait encore plus défaut ; le frère Victorin l'a fait souvent remarquer; et son exemple prouve qu'un charme incomparable s'ajoute aux descriptions lorsque les notations précises fournies par une étude raisonnable de la botanique et des autres sciences naturelles y interviennent. S'il est un défaut à reprocher à Louis Hémon, dans Maria Chapdelaine, c'est cette indifférence au décor canadien que déplore avec raison Monsieur Louvigny de Montigny. Louis Dantin, dans sa préface des œuvres de Nelligan, regrette aussi que le malheureux poète de génie n'ait pas mieux connu son pays. " Nous pouvons enchâsser dans des vers flambants neufs le frisson de nos glaces, le calme de nos lacs immenses, la gaieté blanche de nos foyers. . . Je ne prêche pas ici le patriotisme, dit-il, je parle au point de vue purement littéraire, et je crois qu'en négligeant les sources d'inspiration nationale, nos auteurs se ferment le chemin de l'originalité vraie et complète." [1] Oui, sans doute, cette connaissance du pays est l'un des plus sûrs procédés d'originalité, et la mention d'une fleur, d'un oiseau, d'un arbre caractéristiques comporte plus de signification précise que des pages entières de descriptions vagues. " Nous avons beau faire, dit Brunetière, on ne s'écartera jamais impunément de l'imitation de la nature "[2] et si pour imiter, il faut d'abord connaître, il faut donc aussi étudier ; souhaitons que la génération qui suivra la nôtre ne rencontre plus dans nos livres ces ornements étranges imposés à notre nature : bruyères fleuries, ajonc, senteur des humbles violettes, rossignols. . . . et tant d'autres. Le frère Victorin nous promet une "Laurentie en fleurs"; que ce livre dont plusieurs pages poétiques sont déjà

(1) Préf. des Œuvres de Nelligan, p. XIV.
(2) Brun., *Poésie lyrique*, p. 257.

connues ruine à tout jamais la fortune facile des descriptions plaquées.

Il est possible d'ajouter d'autres griefs contre le terroir. Ne développe-t-il pas outre mesure l'esprit de clocher ? Les choses de chez nous, touchantes et belles, émeuvent, attendrissent, mais à part ce monde intime, l'autre monde existe. Les hymnes au berceau et à la tombe ne doivent pas être les seuls chants que nous entonnions ; nous tenons à cœur d'être remueurs d'idées et de faire bénéficier l'humanité entière de nos travaux, sans oublier pourtant notre premier devoir: nous perfectionner nous-mêmes et monter tous les jours vers l'idéal. Si nous n'y prenions garde, il arriverait qu'à force de nous attendrir sur les choses qui s'en vont, nous oublierions que le siècle progresse et que nous devons progresser avec lui. " D'autres promènent le flambeau, ouvrant des avenues nouvelles à l'activité humaine, disait M. Pascal Poirier au Congrès de la Langue française, tandis que nous nous attardons aux portes des cimetières, tournés vers le passé qui nous hypnotise, et nous regardons dormir les grands morts glorieux de notre histoire, nous berçant de l'illusion que c'est là tout ce que nous avons à faire pour devenir grands et glorieux comme eux ".(1) L'épithète d'arriérés nous a parfois été jetée au visage ; ne la méritons pas ; nos universités rivalisent avec les grandes institutions des deux continents ; la lutte pour le progrès nous est ouverte, entrons-y courageusement et soyons au premier rang dans les arts, dans les sciences et dans les lettres.

Les sources d'inspiration du terroir ne sont-elles pas encore insuffisantes ? Pour atteindre à la perfection littéraire. avons-nous chez nous tous les éléments nécessaires ? Non ; il nous faut l'aide de la mère patrie intellectuelle, la France. Un de nos conférenciers les plus distingués, nous conseille d'étudier surtout les auteurs du XVIIe siècle, entre autres raisons pour celle-ci, c'est qu'ils sont les plus " canadiens " des auteurs

---

(1) Compte-rendu du Congrès de la L. f., p. 280.

français. Le conférencier a raison grandement, mais la négligence systématique de la littérature contemporaine nous serait tout à fait désastreuse. Les langues sont des organismes qui évoluent à travers les âges et nous réclamons l'honneur de contribuer pour notre part au développement de notre belle langue française ; ne s'ensuit-il pas que nous devions tenir compte du travail efféctué depuis deux siècles ? Bien téméraire celui qui prétendrait que le français s'est perfectionné à tous égards, mais il est insoutenable d'affirmer que la langue d'aujourd'hui n'est pas mieux en harmonie avec la marche des idées. " Sur le sol en apparence épuisé de la vielle Europe, en France surtout, dit M. l'abbé Chartier, s'épanouissait une végétation du plus en plus luxuriante (pendant que nous attendions l'éclosion des fleurs) ; là, la prose s'affinait chaque jour et s'adaptait tour à tour au tempérament raisonnable de son XVIIe siècle, à l'allure spirituelle de son XVIIIe, aux tendances artistiques de son XIXe."(1) Profitons donc de l'expérience acquise ; lisons les livres et les revues d'Europe, c'est une nourriture nécessaire ; et Monsieur Bourassa le proclamait hautement au Congrès du Parler Français: " Le deuxième élément nécessaire à la conservation de la langue, disait-il, c'est de l'alimenter sans cesse à la source d'où elle provient, à la seule source où elle puisse entretenir sa vitalité et sa pureté, c'est-à-dire en France. Qu'on me permette simplement, ajouta l'orateur, de toucher en passant à la question souvent agitée du danger que nous courons pour notre foi et notre moralité à cause du dévergondage de la littérature contemporaine. A cette crainte, je ferai une première objection. . . c'est que, si, par crainte du poison on cesse de se nourrir, on meurt de faim, ce qui est une façon aussi sûre que l'autre d'aller au cimetière. D'ailleurs, si, dans la littérature française contemporaine, le poison n'est pas ménagé, est-il nécessaire d'ajouter que le contrepoison surabonde ?"(2) Le problème semble donc résolu : il faut

(1) Abbé Chartier, *Pages de combat*, p. 242.
(2) Compte-rendu du Congrès, p. 378.

suivre le mouvement littéraire français ; soyons en garde contre le poison, mais nourrissons-nous des purs produits que la France offre sans mesure à l'humanité entière.

Enfin il serait à propos de reprocher à nos écrivains, à quelques-uns du terroir en particulier, de négliger trop le style. La forme, a-t-on dit, rend les œuvres immortelles ; et les beautés de notre littérature ne seront goutées que présentées dans un style impeccable. Que nos écrivains soient plus artistes; qu'ils poursuivent le mot pittoresque, l'image neuve, le rythme parfait ; qu'ils écrivent toujours la prose correcte et limpide, et peut-être parviendront-ils aux beautés de la prose d'art. Lorsque gravement un critique déclare : " La littérature ne vaut que par son inspiration ; elle n'a de prix que par les idées qu'elle met en lumière. Elle n'est digne de ce nom qu'autant qu'elle contribue à l'éducation collective... " (1), nous admettons la part de vérité de la pensée de l'auteur, mais elle ne semble pas en harmonie avec les principes qu'enseignent tous les maîtres ; " Quand donc un sujet est-il littéraire ? demande le Père Longhaye; quand procédant de toutes les facultés ensemble, il commence par les atteindre toutes, " (2) non seulement l'intelligence, mais encore la sensibilité et les facultés esthétiques en général.

Comme conclusion à cette causerie, nous admettrons qu'il semble impossible de se déclarer nettement pour ou contre le terroir. D'ailleurs, l'alternative aurait-elle un sens ? Peut-on se déclarer catégoriquement pour la tragédie contre la comédie ? pour l'histoire contre le roman ? pour le classicisme contre le romantisme ? pour la prose contre la poésie ?. Non ; il serait ridicule de méconnaître les défauts du terroir comme aussi sa grande valeur artistique ; par ses richesses, il nous attire ; et il nous met justement en garde par ses imperfections. Pourtant l'attitude de l'âne de Buridan est stupide et ne nous convient pas ; au contraire, demandons au terroir tous les biens dont il peut nous enrichir et puisons tou-

---

(1) L. Bérard, *Le Droit*, fév. 1920.
(2) P. Longhaye, *Théorie des Belles-Lettres*, p. 16.

jours sans scrupule dans le trésor de la littérature mondiale, surtout de la littérature française.

Et que notre littérature soit toujours pour nous un stimulant efficace vers le progrès. " Un poète n'est pas plus utile à l'État qu'un joueur de quilles " disait autrefois Malherbe ; que cela ne soit pas vrai chez nous. Préférons plutôt réaliser le rève de Victor Hugo pour qui l'écrivain, le Mage, était une puissance capable de transformer et de révolutionner le monde, et que cette force nous conduise plus haut vers notre idéal providentiel.

Que les écrivains du terroir produisent sans cesse, leur œuvre est excellente ; mais qu'ils soient avertis qu'ils rencontreront des adversaires de bonne foi, et d'autres aussi qui en voudront moins à leurs doctrines littéraires qu'à la sincérité de leurs croyances chrétiennes, car littérature nationale et littérature chrétienne sont deux termes qui s'appellent et se complètent chez nous ; puissent-ils à jamais rester unis, pour le plus grand bien de la race française au Canada.

F. ROBERT.

———

GRAND-PÈRE ET GRAND'MÈRE

Taille le cuir ! Tire l'aiguille !
L'oiseau chante sous la charmille !..

Mon grand-père était cordonnier,
Honnête homme et pas chicanier,
Et sa bonne femme d'épouse
Avait un cœur d'or sous sa blouse.

Mais ils avaient vécu longtemps
Et leurs cheveux étaient tout blancs !

Ils formaient le meilleur ménage
Que l'on pût voir dans le vieil âge ;
Et s'embrassaient en jouvenceaux...

Taille le cuir ! Tire l'aiguille !
L'oiseau vole sous la charmille !

Toujours levés de grand matin,
Ils allaient, se donnant la main,
Faire à l'église une prière
Qu'ils croyaient être la dernière,

Car ils avaient vécu longtemps
Et leurs cheveux étaient tout blancs !

Puis revenant vers leur demeure
Ils songeaient : Quand sera-ce l'heure
D'aller nous reposer un peu
Près de nos gars, chez le Bon Dieu ?..

Taille le cuir ! Tire l'aiguille !
L'oiseau chante sous la charmille !

Grand'mère prenait son fuseau
Et grand-père son fin couteau ;
Je les voyais lever la tête
Pour se regarder en cachette...

Mais ils avaient vécu longtemps
Et leurs cheveux étaient tout blancs !

Ils se disaient : " Ma bonne vieille,
Tu travailles que c'est merveille...
— Mon vieux, le meilleur cordonnier
Mieux que toi ne fait un soulier !..

Taille le cuir ! Tire l'aiguille !
L'oiseau vole sous la charmille !

Parfois même ils allaient s'asseoir
Sous le vieux saule, et dans le soir
Qui tombe rempli de silence,
Ils chuchotaient : " J'ai souvenance... "

Car ils avaient vécu longtemps
Et leurs cheveux étaient tout blancs !

Et leur âme était tout pleine
D'amour, de bonheur ou de peine,
Suivant qu'ils évoquaient le cours
Triste ou joyeux des anciens jours !..

Taille le cuir ! Tire l'aiguille !
L'oiseau s'endort sous la charmille !

Ils s'aimaient comme au temps passé :
Le Doute n'avait pas glacé
En eux la naïve tendresse
Qu'ils se donnaient dans leur jeunesse...

Mais ils avaient vécu longtemps
Et leurs cheveux étaient tout blancs !

Ils voyaient s'en aller la vie
Goutte à goutte, mais sans envie
Ils regardaient grandir l'enfant,
L'homme que je suis maintenant...

Laisse le cuir ! Laisse l'aiguille !
L'oiseau pleure sous la charmille !

Un soir d'été grand-père a dit :
— " Ma vieille, tout sera fini
Lorsque l'Angélus de l'aurore
Aura sonné trois fois encore... "

Car il avait vecu longtemps
Et ses cheveux étaient tout blancs !

Il est mort dans les bras d'un prêtre
Qui répétait au vieil ancêtre :
— " Saint Pierre est trop bon guichetier
Pour refuser un savetier... "

Laisse le cuir ! Laisse l'aiguille !
L'oiseau se meurt sous la charmille !

Grand'mère soupirait tout bas
En écoutant pleurer le glas :
" Je l'aimais bien. . . " et sans murmure
Elle supporta la blessure. . .

Mais elle avait vécu longtemps
Et ses cheveux étaient tout blancs !

La Foi fit monter en son âme
Un espoir, une douce flamme,
Et pour retrouver son époux
Elle est partie au rendez-vous. . .

Reprends le cuir ! Reprends l'aiguille !
L'oiseau renaît sous la charmille !

Grand-père pour les Séraphins
Taillera des souliers plus fins,
Et grand'mère coudra des langes
Pour habiller les petits anges. . .

Car d'avoir vécu si longtemps
Et d'avoir eu les cheveux blancs,

Ils méritent la préférence,
Et le Bon Dieu, pour récompense,
Dira : " Reprenez, mes amis,
Votre métier en Paradis !. . "

Francis Desroches

Québec, mai 1920

HISTOIRE D'UNE ESCOUADE DE " PETITS SOLDORS "

FANTAISIE ENTOMOLOGIQUE

Il y a une soixantaine d'années, nous,— les gamins de Saint-Roch—, donnions ce nom de " petits soldors " à de minuscules coléoptères que nous trouvions en abondance attachés aux tiges frêles de Renouée, dont il y avait en certaines rues des touffes verdoyantes. L'heureux temps, l'heureuse ville, où l'Herbe-à-cochon (qui était et qui est encore, je crois, l'appellation populaire de la Renouée) pouvait pousser tranquillement dans les rues, et où les petits enfants pouvaient, faisant de l'entomologie sans le savoir, passer de belles heures à ramasser des " petits soldors ", et à se porter des défis à qui en ramasserait le plus.

Ces souvenirs lointains me sont revenus l'autre jour, c'est-à-dire au mois d'avril 1919, lorsque j'ai trouvé, entre les châssis intérieurs et les châssis extérieurs de l'une de mes fenêtres, une colonie de ces petits coléoptères en pleine activité.

L'occasion s'offrant d'elle-même de faire aisément des études de mœurs sur un groupe d'insectes, j'ai proclamé territoire réservé tout l'intérieur de cette fenêtre, et interdit

jusqu'à nouvel ordre qu'on y promenât l'eau et le savon sous aucun prétexte.

Le lecteur a-t-il eu comme moi, dans sa petite enfance, l'avantage de pareils amusements entomologiques? Connaît-il seulement quelle sorte de " petites bêtes " je désigne, et nous désignions, par ce nom de " petits soldors " ?

Ne fréquentant plus guère la toute jeune population de Québec, j'ignore absolument si l'appellation dont il s'agit est encore en usage chez elle. Mais dans nos rues aujourd'hui pavées en asphalte, cherchez donc maintenant des coins où puisse croître l'Herbe-à-cochon, au vert sombre tout parsemé de gouttelettes écarlates qui étaient les petits coléoptères dont je parle !

Car ces insectes sont d'un rouge vif, et c'est bien pour cela que nous leur donnions le nom pittoresque de " petits soldors ". Il faut dire, et cela intéresse la philologie, que le mot " soldor " était dans notre vocabulaire le désignation du soldat. Il faut dire aussi, et cela intéresse l'histoire de la domination britannique en Canada, qu'il y avait en ce temps-là une garnison anglaise à Québec. Ces militaires portaient la tunique rouge écarlate bien connue, et c'est pourquoi nous appelions " petits soldats ", " petits soldors ", les petits coléoptères dont il est ici question.

Ces insectes sont demi-sphériques : leur surface inférieure est plane et noire. *Adalia bipunctata* est leur nom scientifique. L'adjectif de cette dénomination fait allusion aux deux points noirs qui s'étalent sur leur dos bombé. M. Maheux, entomologiste de la province. a précisément signalé ces coléoptères dans l'intéressante étude sur les noms populaires des insectes, qu'il a lue au cours de l'une des dernières séances publiques du Parler français au Canada.

* * *

Trois semaines durant, à partir du 21 avril 1919, mes cinq *Adalia*, car ils étaient au nombre de cinq, ont paradé sur la vitre où ils sont apparus l'un des " quatre matins " de ce

temps-là. D'où pouvaient bien venir ces petits Coccinellides ? — car c'étaient des membres de la famille des Coccinellides. J'ose à peine dire que la provenance de ces coléoptères est pour moi l'un des problèmes les plus obscurs qu'il y ait,— comme s'il n'y avait pas déjà assez de problèmes insolubles dans toutes les sciences. En tous cas, disons que la fenêtre, où se trouvèrent ces insectes, n'avait pas été ouverte de l'hiver, et acceptons avec résignation d'ignorer tout de leur passé. Tout au plus, disons que la théorie la plus communément adoptée, c'est que des Adalies étaient arrivées là dès l'automne dernier, et qu'elles y ont passé l'hiver en état de léthargie, pour se ranimer aux chauds rayons du soleil d'avril.

Ce qui est pour le moins aussi déplorable, c'est que, ignorant tout de la première phase de leur vie, nous allons ignorer également, après leur apparition de trois semaines, à peu près tout de la suite et de la fin de leur existence. Car, au bout d'une vingtaine de jours, mes *Adalia* disparurent presque en même temps, vers le 15 mai. J'en ai revu deux le 21 septembre, et un le 6 octobre de la même année. Que sont devenus les autres, et comment sont-ils disparus depuis le 6 octobre 1919 ?

Leur façon de vivre sur le champ de verre m'a paru assez monotone. Ils ne s'y promenaient même pas souvent, et seulement lorsque brillait le soleil. Car voici bien le fait nouveau que mes observations de cette escouade d'Adalies m'ont permis de constater et que j'ai aujourd'hui la satisfaction de présenter à la Science : les insectes redoutent le froid aux pieds !.. La preuve en est que, lorsque le soleil disparaissait et cessait par conséquent de chauffer le verre où ils évoluaient, ils se retiraient sur le bois qui encadrait la vitre. — Il faut d'ailleurs reconnaître qu'un " rhume de cerveau " chez un insecte serait une véritable catastrophe. On sait, en effet, que les insectes respirent par de petites ouvertures placées en ligne le long de leurs flancs, qui peuvent atteindre le nombre de vingt, et que l'on nomme *stigmates*.

L'organe de la respiration étant désigné par le terme de "nez", des profanes pourraient donc dire que les insectes sont pourvus de dix, quinze, vingt nez!... Si l'on a éprouvé personnellement quel est le malaise qui accompagne chez nous, — qui n'avons qu'un nez—, un fort rhume de cerveau, que l'on se rende compte de la détresse que subirait un pauvre petit coléoptère, qui aurait à la fois dix, quinze, vingt rhumes ! Un éternuement simultané, qui se produirait le long des deux flancs de l'insecte, cela rappellerait les décharges générales, de tribord et de babord, que lançaient au cours des combats sur mer les frégates d'autrefois !...

* * *

Mais que sont devenues mes cinq Adalies ?

Je crois qu'on peut, sur ce grave sujet, énoncer deux hypothèses. Suivant que les Adalies prennent de la nourriture à l'état adulte ou qu'elles n'en prennent pas, elles sont mortes de faim, — ou elles ne sont pas mortes de faim...

On sait qu'il ne manque pas d'espèces d'insectes qui, arrivés à l'état parfait, n'ont plus besoin de s'alimenter. On peut dire que ces insectes ne vivent plus que de " l'air du temps ". Quel bel idéal, et quelle excellente manière il y a là de résoudre le problème actuel de " la vie chère " ! — Au cas où cette hypothèse serait la bonne, mes Adalies seraient mortes de leur " belle mort ", comme nous disons. Et alors, sentant s'approcher la fin de leur vie, qui n'est d'ailleurs généralement pas longue chez les insectes, elles seraient aller se cacher dans quelque fente d'alentour pour y passer de vie à trépas. Des cas de ce genre ne sont pas rares dans la série animale, où l'on a comme la pudeur de la mort, et où pour mourir, ce qui est l'acte extrême de faiblesse de l'être vivant, l'on se cache autant qu'il est possible.

Mais il peut se faire, d'autre part, que les Adalies soient de ces espèces d'insectes qui ne cessent pas de se livrer aux plaisirs de la table, parce qu'elles sont arrivées à l'état adulte, et alors mes cinq spécimens seraient morts de faim, les uns

plus tôt , les autres plus tard. Ce triste événement, que je déplorerais le cas échéant, ne me causerait pourtant pas de remords. Car je prie qu'on me dise quelle sorte de cuisine j'aurais bien pu organiser pour mes cinq pensionnaires d'occasion...

* * *

Du reste, et à ce propos, de quoi se nourrissent ces petits coléoptères, et en général les Coccinellides, famille dont les Adalies font partie ? Au moins dans leur période larvaire, ces insectes vivent aux dépens des pucerons qu'ils dévorent à belles dents, si l'on peut dire ainsi. D'autre part, les pucerons se nourrissant des sucs végétaux, il n'est pas étonnant de les voir passer leur vie sur les plantes mêmes, qui leur fournissent ainsi le gîte et la nourriture. Et par voie de conséquence, il n'y a pas non plus à être surpris de voir les Coccinellides, Adalies et autres membres de la famille, se tenir habituellement sur les plantes.

Or, nos voisins des Etats-Unis, qui sont reconnus pour être les gens les plus pratiques et les moins habitués à piétiner sur place qu'il y ait au monde, n'eurent pas plus tôt appris des entomologistes que les Coccinellides sont les ennemis naturels des pucerons, qu'ils résolurent de leur confier le soin de tenir en échec les armées de pucerons qui font tant de ravages dans certaines parties des Etats-Unis, comme l'Orégon, par exemple, où ces minuscules brigands détruisirent complètement la récolte de lentille en 1918.

“ Au cours d'une expérience poursuivie en 1918, dit le Prof. C.-A. Lovett, de l'Oregon Agricultural College, on a ramassé 210 livres de pucerons dans un champ de lentille de 12 acres. On a estimé que cette quantité constituait 60 pour cent de tout ce qu'il y avait de pucerons dans le champ en question. Il y avait donc sur ce morceau de terre 350 livres de pucerons. On compta un gramme pesant de ces petits insectes, et l'on trouva le chiffre de 513. Par conséquent, une livre en contiendrait environ 254,000, et donc il y en aurait 88,900,000 dans le champ de 12 acres. Il en résulte

que 25 millions de coccinelles, qui devoreraient chacun son maximum quotidien de 200 pucerons, réussiraient à tenir en échec les pucerons sur une étendue de 77 acres. Quand on pense aux centaines d'acres de lentille et aux milliers d'acres de grain que les pucerons ont dévastés l'année dernière, on voit quelle tâche incombe aux insectes utiles et en quel nombre il importe qu'ils soient ". Ce qui rend l'affaire tout à fait digne d'attention, c'est que l'on porte le dommage causé par les pucerons aux cultures des États du Pacifique septentrional à un montant de dix à vingt millions de piastres par année ! Or, comme on sait, les habitants des États-Unis ne sont pas gens à perdre vingt millions de piastres par année, sans au moins essayer... de ne point les perdre. Ils ont bien pris la peine, déjà, d'envoyer chercher dans les pays d'Orient des parasites capables d'arrêter chez eux certaines espèces d'insectes nuisibles, importés aussi de là accidentellement, et qui, libres en leur nouvelle patrie du contrôle de ces ennemis naturels, s'en donnaient à cœur joie sur les cultures du continent américain.

Or il se trouva, et bien à point, que l'on découvrit la façon dont les Coccinelles passent l'hiver dans l'Ouest américain. Dès que les froids s'annoncent, ces insectes s'en vont dans les montagnes, s'installent dans les crevasses des rochers ou autres abris, et s'y endorment pour l'hiver. Dès lors, voici le plan de campagne que l'on a résolu de suivre en l'année 1919. On tâcherait de découvrir le plus que l'on pourrait de ces colonies de Coccinelles endormies, où elles existent même par millions ; on les recueillerait dans des sacs que l'on emmagasinerait dans des locaux où l'on maintiendrait une température constante voisine du point de congélation. Puis, vers la fin de l'hiver, on les distribuerait dans les localités où l'on est particulièrement aux prises avec la voracité des pucerons. Et quand les pucerons, la température s'échauffant, se mettraient à l'œuvre de leur phénoménale multiplication, ils trouveraient... à qui parler. En d'autres termes, les Coccinelles, déjà éveillées de leur sommeil, seraient là pour les croquer à mesure et les empêcher de

promener dans les cultures leurs ravages habituels. C'est ainsi, que, dans le seul État de Washington, l'on devait, au printemps de 1919, faire une distribution de cent millions de Coccinelles !

Il n'a encore, au moment où j'écris, été publié aucun rapport sur les résultats de l'expérience. Si l'événement a justifié les espérances que l'on entretenait à ce sujet, on pourra voir là le plus grand triomphe que l'entomologie ait jamais remporté. Ce sera le pendant du succès dont l'entomologie américaine peut aussi se faire gloire, dans la lutte heureuse qu'elle a faite contre le fléau de la fièvre jaune. Comme on se le rappelle, l'entomologie médicale s'aperçut que les germes de ce fléau étaient inoculés par la piqûre de certaine espèce de moustique : l'animalcule qui cause le fléau doit passer dans le corps du moustique l'une des périodes de son existence. Il n'y avait donc, pour empêcher la diffusion du fléau, qu'à exterminer les moustiques eux-mêmes dans les régions exposées au péril de la fièvre jaune. Les moustiques passant leur état larvaire dans les pièces d'eau quelconques, lacs, étangs, marécages, il a suffi de répandre sur ces eaux, à certaines périodes de l'année, une couche très légère de pétrole, pour détruire d'un coup toutes les larves de moustiques d'une région déterminée et faire cesser dans la contrée le fléau de la fièvre jaune.

Ce ne sont pas là les seuls faits qui démontrent les grands services que la science encore jeune de l'entomologie a rendus à l'humanité. Mais ce sont bien, en tout cas, les preuves les plus frappantes et les plus originales de l'importance des études entomologiques au point de vue des intérêts économiques des nations. Aussi il n'y a pas lieu de s'étonner si aujourd'hui, dans les pays les plus éclairés, les pouvoirs publics favorisent les études entomologiques, organisent des bureaux entomologiques officiels, et retiennent les services d'entomologistes de carrière, qui sont chargés de diriger la lutte contre les espèces nuisibles d'insectes.

Chanoine V.-A. HUARD, *D.Sc.*

UN POINT D'HISTOIRE

LE BIENHEUREUX JEAN EUDES ET LE CULTE PUBLIC DU COEUR DE JÉSUS

Léon XIII prophétisait presque, quand de sa main lumineuse, il traçait dans son Encyclique " Annum Sacrum " du 25 mai 1899, les grandes lignes de l'histoire anticipée de la dévotion au Sacré-Cœur dans le monde moderne.

Le Sacré-Cœur en est devenu le véritable " Labarum ". A aucune des époques précédentes, le Sacré-Cœur n'aura été glorifié, exalté, et aimé comme il l'a été au cours des dernières années. Sur tous les points du globe, on s'est tourné vers Lui : c'est en Lui que, dans nombre de foyers visités et vidés par une guerre impitoyable, bien des cœurs brisés sont allés chercher force et consolation ; c'est sous sa miséricordieuse protection que bien des partants se sont mis ; que bien des combattants sont allés à la victoire ; c'est encore et toujours Lui que bien des glorieuses victimes de l'effroyable carnage ont invoqué au moment suprême de fermer les yeux à la terre et de les ouvrit aux splendeurs de l'éternité. L'image du Sacré-Cœur a plané sur les champs de bataille comme le signe précurseur " d'une magnifique et prochaine victoire ", comme un gage d'espérance et de salut.

La paix procurée par Lui, au monde, n'était pas encore signée, qu'un triomphe sans pareil Lui était fait, dans cette

auguste basilique de Montmartre, dont Il prenait, pour ainsi dire, officiellement possession au mois de novembre dernier. Et de même que, durant la tourmente, les cœurs catholiques, d'instinct et comme mus par une mystérieuse loi de gravitation surnaturelle, se sentaient irrésistiblement attirés vers la sainte Colline, où la France pénitente et meurtrie, était tombée à genoux, pour prier, pleurer, et demarder grâce : de même, et comme pour en célébrer les premières Vêpres, dès que la victoire eût imposé silence à la voix du canon, et que l'heure de cette paix, si ardemment implorée pendant quatre années d'indescriptibles souffrances, fût sur le point de sonner, de nouveau, tous les cœurs convergèrent vers Montmartre, pour y faire monter, vers le véritable Auteur de la victoire, l'hymne triomphal de l'action de grâces et de la reconnaissance.

Ce sont là des évènements qui intéressent au plus haut point l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur. Ils expliquent, pour une bonne part, la popularité et l'intensité qui la caractérisent à notre époque : entré dans le monde moderne, par la voix royale de la souffrance, le Sacré-Cœur n'en sortira plus désormais.

C'est ce qui explique aussi l'intérêt toujours croissant qui s'attache à tout ce qui. de près ou de loin, se rapporte à son culte si bien en harmonie avec les besoins de notre temps : on en fouille avec un soin minutieux les origines ; on étudie son objet pour en faire resplendir les divines propriétés et en épuiser, pour ainsi,dire, l'adorable réalité.

Du sein de la féconde littérature, toute à la gloire du Sacré-Cœur, qu'ont fait naître la piété et la science contemporaines, un livre émerge qui mérite d'attirer et de retenir l'attention. Qu'on nous permette de le présenter aux nombreux et distingués lecteurs du " Canada Français ".

Ce livre a pour titre celui-là même que nous avons écrit en tête du présent article : " Le Bienreureux Jean Eudes et le Culte public du Cœur de Jésus " .[1]

---

[1] En vente chez Lethielleux. In-8 écu 4 francs (majoration en plus)

Son auteur, le R. P. Lebrun, actuellement supérieur du Scolasticat des Eudistes en France, est loin d'être un inconnu au Canada : pendant plusieurs années, en effet, il a eu l'honneur de professer la théologie au Grand Séminaire de Rimouski ; et tout récemment encore j'entendais un de ses anciens élèves, aujourd'hui l'un des membres les plus distingués de ce diocèse, faire un éloge senti de sa brillante manière, de son talent d'exposition, de son impeccable clarté. De Rimouski le P. Lebrun passa au Grand Séminaire de Halifax dont il fut supérieur pendant quelques années. C'est pendant qu'il exerçait cette charge qu'il accompagna Sa Grandeur Mgr Mac Carthy au Concile Plénier de Québec, en qualité de théologien.

Ajoutons que le R. P. Lebrun était tout désigné, par ses études antérieures, pour entreprendre et mener à bien un travail aussi important que celui dont nous saluons l'apparition. Depuis nombre d'années il s'est fait une spécialité de toutes les questions historiques et doctrinales ayant trait à la vie, aux ouvrages et à l'apostolat du B. J. Eudes. Nous lui sommes tout particulièrement redevables des savantes introductions et des précieuses notes qui enrichissent l'édition complète et définitive des œuvres de notre saint fondateur.

* * *

Mais indépendamment du mérite de son auteur, indépendamment aussi des circonstances favorables au milieu desquelles il a paru, et de sa valeur intrinsèque, ce livre a la bonne fortune de pouvoir se prévaloir du suffrage et de l'imposante autorité de l'un des maîtres de l'enseignement théologique contemporain, L'Éminentissime Cardinal Billot.

Voici en effet la lettre tout à fait flatteuse, par laquelle l'éminent prince de l'Église a bien voulu agréer l'hommage que le P. Lebrun lui a fait de son livre.

Rome 30 septembre,

Mon Révérend et bien cher Père,

Le P. Mallet m'a en effet apporté ces jours derniers votre nouveau livre sur le B. Eudes et le culte du Cœur de Jésus, et je viens d'en parcourir les principaux chapitres, notamment les derniers, consacrés à la controverse soulevée par l'article de Mgr. Gauthey. Je vous en adresse mes bien sincères félicitations. Votre démonstration est aussi convaincante que possible, et tout homme de bonne foi devra forcément se rendre à vos raisons et à vos documents.

D'autre part, si c'est un acte de piété filiale que vous avez accompli, c'est également une œuvre de justice, si tant est que la justice consiste à rendre à chacun ce qui lui appartient.

Mais en vous lisant, j'étais frappé d'une autre chose encore : c'est que votre thèse si solidement établie pourra servir à rectifier les idées de beaucoup sur un point qui certes en vaut la peine. Combien en effet qui croient que la dévotion au Sacré-Cœur est toute entière fondée sur les révélations de la B. Marguerite-Marie, et que mettre en doute, pour si peu que ce soit, tel ou tel point de ces révélations, c'est ébranler pour autant la dévotion elle-même, c'est remettre en question la légitimité du culte établi dans l'Église. Tout cela sent le fagot, n'est-il pas vrai, et n'a d'excuse que dans la grande ignorance de ceux qui pensent et parlent de la sorte, car jamais le culte de l'Église ne s'appuie que sur le dépôt de la foi, ce dépôt depuis longtemps scellé que lui ont légué les Apôtres, et qui est contenu dans l'Écriture et la Tradition. Si donc quelque révélation privée a aussi sa part dans l'établissement d'un culte public, d'une fête liturgique, d'une dévotion catholique, ce ne sera, ce ne pourra être qu'à titre de cause purement occasionnelle.

D'un autre côté, ce n'est pas du bien fondé d'une cause purement occasionnelle, que peut dépendre la légitimité de la chose à laquelle elle a donné occasion. Voilà ce que beaucoup ont oublié, ou n'ont peut-être jamais su : voilà ce qu'il serait urgent de leur rappeler et de leur faire bien comprendre. Or, votre livre servira merveilleusement à cet effet. Le culte du Sacré-Cœur repose si peu comme sur son fondement sur les révélations de la Bienheureuse, qu'il existait déjà, approuvé et béni par l'Église, avant les révélations de Paray-le-Monial, Le Père Eudes l'avait établi, et l'avait trouvé, non dans une révélation privée faite à lui-même ou à d'autres, mais dans les plus belles pages de l'Évangile et les plus pures sources de la théologie. Donc encore une fois, très cher Père, toutes mes félicitations.

Veuillez croire aux sentiments de bien sincère affection avec lesquels je suis

Votre bien dévoué in Corde Jesu.

L. BILLOT, *S.J.*

* * *

Ainsi, au témoignage du Cardinal Billot, ce livre est à la fois un acte de piété filiale, une œuvre de justice, une opportune et urgente rectification doctrinale.

Relativement à cette dernière, nous nous en voudrions d'ajouter quoi que ce soit aux graves remarques par lesquel-

les son Éminence a tenu à en indiquer toute la portée. Les théologiens qui nous liront en feront certainement leur profit.

De l'acte de piété filiale nous dirons peu de chose : il est tout naturel à un fils de revendiquer pour son père l'héritage de gloire qui lui revient légitimement. Le R. P. Lebrun l'a fait avec le bonheur, la chaleur même que savent inspirer le respect et la vénération d'une mémoire bien chère.

Qu'on nous permette maintenant de mettre en relief l'œuvre de justice qu'il vient d'accomplir.

" La justice, écrit le cardinal Billot, consiste à rendre à chacun ce qui lui appartient " .

Or, ce qui appartient au B. J. Eudes, ce sont les titres glorieux d' "Auteur du Culte Liturgique des Saints Cœurs de Jésus et de Marie ", de " père, de docteur et d'apôtre "de cette double dévotion. Ces titres, l'Église, par la voix autorisée des souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, et l'histoire impartiale les lui ont décernés,

Et cependant, chose triste à relever, il s'est trouvé et il se trouve encore des auteurs qui s'obstinent à nier leur légitimité et à en refuser la possession paisible au B. J. Eudes.

C'est contre ces auteurs, tenants attardés de théories viellotes, défenseurs jaloux de droits périmés, et partisans outrés du plus injustifié des monopoles, que le P. Lebrun intente son procès en revendication : de leur sentence intéressée, il en appelle, pièces en main, à celle, autrement impartiale, du bon sens de l'histoire et de la théologie.

Il n'a du reste qu'à laisser parler les faits. Il les enregistre froidement, sans passion. Aussi bien, rien n'est brutal comme une date, comme un fait établi d'une manière indiscutable.

Sans même s'attarder à relever les influences qui ont amené et préparé l'apostolat du P. Eudes en faveur de sa chère dévotion, le P. Lebrun nous conduit immédiatement à la fondation de la Congrégation de Jésus et Marie, en 1643, pour nous faire constater la présence, à son berceau, de ces Sacrés Cœurs. C'est, pour ainsi dire, leur apparition officielle dans la piété catholique : nous n'en voulons d'autres témoignage que ces prières spéciales,— prières qui du premier coup

formulent admirablement toute la théorie de cette dévotion : *lex orandi, lex credendi,*— qui leur sont adressées chaque jour par les membres de la nouvelle famille religieuse.

Cette remarque vaut tout autant pour les deux autres sociétés créées également alors, presque simultanément, par le saint fondateur : l'ordre de Notre-Dame de Charité et la confrérie du Cœur de la Mère Admirable.

Mais bientôt le zèle ardent du Père Eudes se sent à l'étroit entre les murs des chapelles de ses Instituts, et quelques années plus tard, nous l'entendons jeter, en réponse aux désespérantes négations du Jansénisme, son cri enthousiaste d'amour et de confiance en la miséricorde du Cœur de Jésus, son irrésistible appel à toutes les âmes que l'hérésie avait glacées de terreur.

Venite gentes, currite
Ad Cor Patris mitissimum :
Omnes amat, confidite
Amoris est incendium !

Au fur et à mesure que se déroulent sous nos yeux les différents chapitres du livre du Père Lebrun, nous assistons aux efforts faits par le B. J. Eudes pour préciser sa double dévotion, la formuler dans ces incomparables offices liturgiques qui vont, sans tarder, grâce à l'autorité bienveillante des évêques, obtenir droit de cité au calendrier de l'Église.

Nous assistons aussi au rayonnement, chaque jour plus grand et chaque jour plus conquérant, de cette dévotion : des séminaires de sa Congrégation où, comme en une terre privilégiée, elle a pris naissance et s'est développée, nous la voyons prendre son essor et se répandre dans les communautés religieuses sur lesquelles se fait sentir la puissante action du saint apôtre ; dans les églises paroissiales et dans les cathédrales qui retentissent des accents passionnés de son apostolique éloquence.

Bref, indépendamment des événements qui vont bientôt surgir à Paray-le-Monial, il est incontestable que le branle est donné à ce mouvement béni qui va envelopper l'Église tout entière, entraînant toutes les âmes vers le Cœur de Jésus.

La mission de la B. Marguerite-Marie n'aura plus qu'à compléter et à prolonger celle du B. J. Eudes.

Nous n'avons évidemment pas à refaire l'ouvrage du Père Lebrun, Le lecteur y trouvera solidement établis et consciencieusement discutés tous les faits que nous venons de résumer d'une manière sommaire.

" Votre démonstration est aussi convaincante que possible, lui écrit à ce sujet le cardinal Billot, et tout homme de bonne foi devra se rendre à vos raisons et à vos documents. "

Comme nous en avons fait la remarque, du reste, l'Église a dit son mot dans la question, et non contente de reconnaitre le B. J. Eudes comme "auteur du culte liturgique " qu'elle rend au Sacré-Cœur, elle a tenu, le jour où el l'a solennellement placé sur les autels, à proclamer *urbi et orbi* dans des termes dont chacun est à peser ; dont chacun aussi est comme un fleuron à la couronne de gloire alors déposée par elle sur le front du saint missionnaire, qu'il fallait reconnaître en lui " le père, le docteur et l'apôtre " de la dévotion au Sacré-Cœur.

Que valent désormais devant ce majestueux ensemble de faits, après des témoignages d'une aussi exceptionnelle valeur les récriminations intéressées, le silence systématique, les insinuations défavorables, avec lesquelles, en certains quartiers, on accueille encore la providentielle mission du premier apôtre du Sacré-Cœur !

La cause est jugée et jugée sans appel.

* * *

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter au R. P. Lebrun de nombreux lecteurs en terre canadienne française. Son livre est à la fois une belle et bonne action : c'est un chef-d'œuvre de polémique courtoise et mesurée, un manuel indispensable pour quiconque veut s'initier à la grande théologie du Sacré-Cœur. Surtout c'est un livre où la piété coule à pleins bords : en le fermant non seulement on connaît mieux le Sacré-Cœur, mais, ce qui est bien plus important, on l'aime davantage.

EM. GEORGES, *pr. C.J.M.*

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le mois de mai a vu se réunir à Québec les représentants des universités canadiennes. Notre ville avait été choisie en mai 1919 comme lieu de réunion.[1] C'était la première fois que les professeurs du haut enseignement se trouvaient assemblés dans la ville de Champlain et sous le toit hospitalier de Laval.

Notre intention n'est pas de revenir sur le détail des questions étudiées dans les séances générales et dans les comités : les journaux de la ville en ont parlé au long, et nous devons à la vérité de dire que le *Telegraph* a donné aux travaux de la conférence la plus abondante publicité.

Entre autres questions discutées par les professeurs, mentionnons le refonte du programme d'études médicales, le développement de l'enseignement forestier, la préparation militaire, l'aide aux étudiants qui ont fait du service militaire, l'enseignement commercial supérieur, l'enseignement agricole, les relations de nos maisons avec les universités d'Angleterre et de France, etc., etc.

Vaste programme, peut-être trop vaste, et susceptible d'égarer la discussion, ou de la rendre inefficace. En fait on n'a abouti qu'à peu de résolutions proprement dites.

---

(1) Qu'on nous permette de signaler ici une erreur qui s'est glissée dans le *Nationaliste* du 16 mai. Ce journal laisse entendre que la réunion devait avoir lieu à Montréal et que c'est par suite de l'incendie de l'université Laval à Montréal, que l'on a dû se réunir à Québec ; au contraire, Québec avait été choisie dès mai 1919.

Ce n'est pas que ces sortes d'assemblées soient inutiles. Loin de là. Ce n'est pas en vain que les meilleures intelligences se rencontrent et se connaissent. C'est de ces hauteurs que peut descendre vers le peuple l'exemple de l'harmonie entre les deux grandes races qui habitent le Canada. Et à ce propos n'est-il pas bon de noter que, *pour la première fois*, on a parlé français dans ces réunions? Au banquet du Club de la Garnison, sir Robert Falconer et M. Harrison ont parlé français ; M. Flynn s'est exprimé dans les deux langues ; dans les comités et les séances générales elles-mêmes notre langue s'est fait entendre : Monseigneur Pelletier, M. le juge Lafontaine, M. Lee se sont fait comprendre aisément.

C'est un premier caractère de ces assises. Il en est un autre : c'est un essai de réaction contre l'esprit américain ; on n'aime pas à voir nos jeunes gens prendre le chemin des États-Unis ; on cherche à les pousser vers les universités d'Angleterre ou de France.

Notons encore trois suggestions importantes. L'une a été faite par le révérend Père Guertin, de l'Université Saint-Joseph-de-Memramcook ; voici en quoi elle consiste : dans l'enseignement supérieur du commerce, on devrait laisser une place à la langue latine ; en effet, la possession de cette langue rend très facile l'étude des langues espagnole, portugaise et italienne ; langues, qui, on le sait, sont d'une haute importance commerciale, si l'on jette seulement les yeux sur l'Amérique du Sud.

La deuxième, c'est le principe de la décentralisation : ainsi on n'a pas jugé opportun d'établir un bureau central d'immatriculation.

Enfin — et c'est un point que notre *chronique* a déjà touché(1)— on a unanimement accepté que des démarches soient faites auprès du Gouvernement fédéral pour que les dons faits aux universités soient exempts de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les successions ; cette exemption

(1) Voir *le Canada français* de janvier 1920, page 390.

est accordée aux États-Unis ; notre Gouvernement, qui s'est tant de fois inspiré — et pas toujours heureusement — des pratiques américaines, devrait s'en inspirer aussi sur ce point.

Il faudrait dire encore que les conversations ont un rôle capital dans ces rencontres. Pour nous, de l'Université Laval, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir reçu les délégués des autres universités ; plusieurs d'entre eux ne connaissaient que notre nom ; ils ont vu que Laval représente une grande chose, un organisme puissant, une sève féconde. En passant dans nos musées, ces savants en ont admiré la richesse ; nos collections de peintures, nos musées scientifiques ont plus fait que le reste, peut-être, pour nous attirer leur bienveillance. Nous gardons un bon souvenir d'eux tous, mais ils auront, à leur tour, un bon souvenir de nous.

Nous ne pouvons passer sous silence le beau discours prononcé à Londres, le 11 mai, par sir Lomer Gouin, à un banquet qui lui fut offert par le *Canada Club*. Monsieur Gouin y a revendiqué avec chaleur l'honneur de notre Province ; il a — et c'est ce qui nous intéresse surtout — affirmé la haute valeur de notre enseignement primaire, technique, commercial, secondaire et supérieur, et nous lui sommes reconnaissants d'avoir rappelé les mérites du " *vieil et docte Laval* ".

* * *

Le six juin Québec verra revenir les membres de l'*Institut Rockfeller ;* ils viennent terminer une enquête dejà commencée cet hiver ; il s'agit de savoir si, des cinq millions donnés aux Facultés de Médecine du Canada, une partie pourra être versée à notre Faculté de Médecine. Nous avons confiance que ces délégués sauront comprendre le rôle de notre École de Médecine, et témoigner pour elle de quelque générosité, au moment où elle se propose de réaliser de si beaux progrès.

Notre Faculté de Médecine a été fort occupée en ces derniers temps. D'abord par la lutte contre la tuberculose, ensuite par l'Exposition du Bien-être de l'enfance. Nos

professeurs y ont présenté les travaux les plus intéressants ; ils y ont fait œuvre sociale au premier chef.

M. le docteur Arthur Rousseau a donné à Montréal une belle causerie sur l'œuvre des congrès médicaux. On sait que l'*Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord* tiendra son sixième congrès à Québec en septembre prochain. M. le docteur Rousseau est le président de cette Association.

La Faculté de Droit s'est accrue d'un nouveau professeur : M. Arthur Lachance, député à Ottawa, a été nommé professeur agrégé, et sera chargé du cours de Droit criminel.

M. Ferdinand Roy abandonne le cours de Droit criminel et fera le cours spécial de droit civil que l'Université vient d'instituer pour les élèves de première année.

Deux de nos professeurs sont allés représenter notre Université, l'un à Halifax, l'autre à Toronto.

A Halifax l'Université était représentée par M. l'abbé Benoît Garneau, bibliothécaire et professeur d'Histoire de l'Église ; on sait que le Grand Séminaire d'Halifax fut fondé il y a vingt-cinq ans ; à l'occasion de cet anniversaire, les Pères Eudistes, qui ont charge de cette Faculté de Théologie, ont voulu rappeler le souvenir des premiers jours et convier à la fête les représentants des autres Facultés de Théologie.

A Toronto, notre représentant était M. l'abbé Alexandre Vachon, professeur de Chimie. Il a assisté à la convention annuelle de la *Société de Chimie industrielle*, et à la convention de l'*Institut canadien de Chimie ;* trois de nos professeurs sont membres de cet Institut : M. l'abbé Philéas Fillion, sir Georges Garneau et M. l'abbé Alexandre Vachon ; parmi les 150 membres de l'Institut, huit seulement sont Canadiens-français ; le Comité compte toujours un Canadien-français. A cette Convention, on a fixé les constitutions, et on a visité les laboratoires de Toronto ainsi que plusieurs établissements industriels où la chimie a sa place.

Le 31 mai vient de ramener un centenaire que nous ne devons pas laisser passer inaperçu : c'est celui de la naissance de Pierre-J.-O. Chauveau. Collaborateur du *Canada français* de jadis, écrivain et poète, il fut le premier qui, après la Confédération, occupa le poste de premier ministre dans notre province. A tous ces titres il méritait un souvenir dans cette chronique ; il mérite davantage, et l'un de nos collaborateurs pourra à l'automne retracer sa physionomie dans les pages de la revue ; M. Chauveau fut en relation avec M. de Lamartine et M. de Mérode, et nous publierons prochainement des lettres inédites de ces deux personnages. M. le docteur Arthur Vallée, dans sa piété filiale, a voulu commémorer cet anniversaire et cette grande mémoire en fondant à la Faculté des Arts un prix Chauveau. Ce prix sera décerné à l'élève qui sera le premier dans un concours sur l'Histoire générale des Beaux-Arts. Cette matière ne fera pas partie du programme officiel de la classe de Rhétorique, mais les rhétoriciens pourront au cours de l'année faire des lectures sur ce sujet et concourir le 30 mai pour faire juger de leurs connaissances artistiques.

M. le sénateur Webster a également fondé des prix à la Faculté des Arts, un prix de Mathématiques et un prix de Physique.

A ces généreux bienfaiteurs, l'Université adresse un cordial merci.

Une soirée de gala donnée à l'Auditorium par les Étudiants de Laval, voilà du neuf. Et ce fut un beau succès de toutes manières ; les officiers de la Fédération, les membres du Comité d'organisation, les nombreux Étudiants qui ont paru sur la scène ou qui ont contribué au succès de la soirée, les amateurs de la ville qui ont fourni leur concours, tous méritent de chaleureuses félicitations.

Vendredi soir, 28 mai, la salle des Anciens Élèves voyait se réunir près de vingt étudiants ; c'étaient les officiers de la Fédération universitaire, les membres du Bureau d'organisation de la Soirée de Gala et quelques-uns des acteurs ; ils

venaient rencontrer les autorités pour leur remettre la substantielle bourse que constituaient les recettes de leur soirée ; M. Charles Parent, au nom de ses camarades, prit la parole pour dire, de la plus aimable façon, comment leurs efforts avaient été couronnés de succès et comment ils pouvaient offrir aujourd'hui, au Recteur de Laval, la somme de $800.00. Mgr le Recteur sut trouver les paroles les plus heureuses pour féliciter et remercier ses chers Étudiants de leur initiative, de leur persévérance et de leur très belle réussite. Un peu de musique et de chant, une conversation fort gaie complétèrent la soirée.

On vient de reconstituer le corps d'entrainement des officiers canadiens, à Laval ; sous cette appellation on reconnaîtra le C. O. T. C., puisque — dans l'un et l'autre cas — il faut l'appeler par son nom ! Les organisateurs sont le major Théodore Paquet, le major Charles Fontaine (croix de guerre) et le lieutenant-colonel P.-A. Piuze.

Après un certain temps de service et des examens satisfaisants, les membres de ce corps auront droit au titre et à la charge d'officier dans l'armée canadienne. Ce corps sera composé de deux sections ; la Section A ne contiendra que des élèves de nos Facultés ; la Section B sera formée de jeunes gens de la ville. M. le major Charles Fontaine, un des officiers du 22e, sera le commandant de cette unité ; M. Adjutor Rivard, M. le major Robert Myrand, M. Paul Joncas et M. l'abbé Philéas Fillion formeront le " bureau universitaire " du bataillon.

L'Association des Vétérans de la Grande Guerre a fait une " Déclaration de principes " à la Convention tenue récemment à Montréal. Ses premiers principes, c'est de " servir ", et c'est très bien ; de servir le Roi et la Patrie, très bien encore ; de ne s'inféoder à aucun parti politique, de mieux en mieux ; de se faire médiatrice entre le Capital et le Travail, noble ambition ; d'exiger que l'État fournisse *gratuitement* aux garçons et filles l'éducation qui prépare à la vie : grande chimère ! *Desinit in piscem !*

D'un bout à l'autre du Canada on s'occupe à fixer dans la pierre ou le bronze les souvenirs de la Grande Guerre. Les universités ne sont pas les dernières dans ce mouvement : McGill a fait placer, dans sa nouvelle École de Médecine, une plaque commérative, le 21 avril 1919 ; à Kingston, on a fondé des bourses d'étude pour les élèves de l'Université Queen's, et pour ceux de l'École militaire Royale, en souvenir des élèves morts au champ d'honneur ; au Collège du Haut-Canada, on a recueilli la somme de $409,000.00, pour fonder des bourses d'étude ; au Collège Trinity, affilié à l'Université de Toronto, on a construit une chapelle ; à Toronto, l'Université a fait placer, dans le vestibule de son principal édifice, une plaque commémorative, dont le motif est une croix où l'on a gravé les stances du poème : " *In Flander's Fields* ", et, tout autour, les noms de tous les diplômés tombés au front ; de plus on a construit, près du nouvel édifice Hart, une tour qui servira à commémorer le souvenir de ces héros.

Notre revue paraîtra trop tôt pour que nous puissions y faire entrer les noms de ceux d'entre nos élèves qui ont obtenu leurs diplômes et les honneurs universitaires. Plusieurs parmi eux éliront domicile à Québec ou dans les alentours ; il nous sera donc donné de les revoir souvent. D'autres iront à la campagne, peut-être au loin. A tous, nous souhaitons le succès dans l'exercice de leur profession ; à tous, nous souhaitons de faire briller avec éclat le nom de Laval ; à tous, nous adressons la même cordiale invitation : revenez à votre *Alma Mater*, vous y serez toujours bienvenus, en toute occasion, et surtout à ces réunions du mardi soir, où vos aînés vous ont déjà précédés, où vos maîtres et professeurs vous retrouveront avec plaisir.

* * *

En mai nous exprimions le vœu de voir revenir à la santé un de nos plus chers collaborateurs, M. l'abbé Jutras. Aujourd'hui nous nous inclinons devant la tombe à peine fermée où il repose du sommeil des justes ; caractère

affable et gai, cœur animé du patriotisme le plus pur, chercheur obstiné et fin de nos traditions, pasteur fidèle, tel fut M. l'abbé Jutras. Avec nous, les membres de la grande famille du *Parler français* et du *Canada français* verseront, pour lui, de ferventes prières devant le Seigneur.

Nous avons à pleurer un autre décès : celui de M. l'abbé Déziel, curé de Beauport. Homme d'action, orateur remarquable, ce prêtre laisse après lui des œuvres solidement établies ; il fut toujours très attaché à ce vieux Séminaire de Québec, où il fit ses études classiques, et à notre Faculté de Théologie. Les anciens Élèves se souviendront aussi de lui dans leurs prières.

* * *

M. le chanoine David Gosselin, curé de Charlesbourg a été admis à la Société Royale du Canada. Ce n'est pas le lieu de rappeler les œuvres nombreuses qui ont attiré sur lui cette marque de distinction. Notre Université a voulu reconnaître, elle aussi, son mérite et elle lui accorde le titre honorifique de Docteur ès Lettres. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces honneurs conférés à l'un de nos collaborateurs.

Un de nos anciens élèves, qui est en même temps un lettré, M. Ernest Myrand, vient d'être élevé à la présidence de la section française de la Société Royale du Canada : M. Myrand voudra bien trouver ici nos félicitations.

Un ancien élève de notre Faculté de Droit, M. Élisée Therriault, député de l'Islet et avocat-conseil de la ville de Québec, a été récemment nommé délégué de la Ligue Maritime française, pour la section de Québec. On sait quelle puissante organisation présente ce nom ; ce choix, de même que la recommandation du Consul général de France au Canada, sont à l'honneur de M. Therriault.

* * *

A l'une des dernières réunions amicales du mardi soir, les Anciens ont eu le vif plaisir de rencontrer le révérend

Père Fillion, des Pères Blancs. Parti il y a dix-huit ans, pour les missions de l'Afrique centrale, le Père Fillion a consacré ses énergies et sa vive intelligence à l'évangélisation des peuplades africaines de l'Ouganda. Nous le voyons tous avec joie revenir à Québec, pour y diriger la maison des Pères Blancs. Sous son impulsion, l'œuvre des missions d'Afrique ne pourra que prospérer.

En sa compagnie nous avons passé d'agréables moments ; le Père Fillion raconte avec verve ses souvenirs d'Afrique : détails de mœurs, méthode d'évangélisation, fétichisme païen, exploits de sorciers.

Une réunion subséquente a permis à quelques Anciens de discuter, de la manière la plus intéressante, l'influence sociale que peuvent exercer les professionnels.

Ces réunions du mardi vont être interrompues par les vacances d'été. Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les Anciens qui nous ont honorés de leur amitié et qui ont aidés de leur générosité. Cette œuvre des " Mardis universitaires " a commencé modestement, mais nous pouvons déjà dire qu'elle est appelée à vivre et à se développer ; ses promoteurs ont déjà trouvé un programme intéressant pour l'année prochaine.

Dans notre dernière chronique, nous écrivions : " Un peu partout se fondent des associations. Dans notre région, Nicolet et Trois-Rivières ont déjà la leur ; Rimouski et Chicoutimi, qui vont bientôt fêter le cinquantenaire de leur fondation, en seront dotées à leur tour." Il y a dans ces lignes une erreur et une double omission, comme nous le fait remarquer aimablement un de nos collaborateurs, M. l'abbé Elias Roy. Erreur, car Trois-Rivières n'a pas encore vu naître son association. Une omission : en effet, le Collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière a son Amicale depuis vingt-cinq ans ; on vient d'élargir sa constitution, d'une manière fort heureuse — nous en reparlerons à l'automne ; d'autre part Lévis a une association qui, organisée temporairement en 1915, reçut sa constitution définitive le 10

mai 1917 ; elle compte 800 membres et se développe de jour en jour.

Notre correspondant aurait pu ajouter que cette Association fait des œuvres ; chaque membre verse une cotisation annuelle ; de plus, cette année, on a vu s'élever, dans le parc du Collège, une magnifique chapelle funéraire, don des Anciens à leur Alma Mater. Il faut voir là un nouvel indice de la sympathie très vive qui se révèle chez les anciens élèves de nos collèges et séminaires. Nous reviendrons sur ce sujet l'an prochain, mais nous devons porter à la connaissance de nos lecteurs le vœu qui termine la lettre de M. l'abbé Élias Roy : il nous faudra un jour, à côté des associations d'anciens élèves de chaque collège, une association de tous ceux qui ont passé par les diverses facultés de notre université ; cette idée, née d'hier, fait déjà son chemin.

* * *

Il nous reste à signaler quelques événements dans le monde universitaire.

Les Pères Eudistes reconstruisent à Bathurst (Nouveau-Brunswick) le Collège du Sacré-Cœur, et ils ont obtenu du Gouvernement provincial, par les soins de monsieur J.-P. Veniot, ministre des Travaux publics, leur charte civile.

A l'Université de Saskatchewan, le Dr Patrick avait demandé qu'un règlement forçât les étudiants à apprendre le français. Après enquête on a constaté que les neuf-dixièmes des étudiants s'adonnaient à l'étude de cette langue; dès lors on n'a pas jugé à propos d'y astreindre les autres.

L'Université de McGill vient de faire une sorte de coup-d'état en appelant à la présidence un militaire, sir Arthur Currie. Ce n'est plus un " scholar ", c'est-à-dire un " universitaire ", c'est un homme d'action, un chef que l'on a choisi. La vieille Angleterre en a été étonnée, et même au Canada on a fait quelques gloses. C'est une méthode nouvelle ; il faudra la juger à ses résultats ; il est vrai qu'avec un homme tel que sir Arthur Currie, la méthode a de grandes chances de succès.

L'Université McGill a donné à un de ses élèves canadiens-français, M. Maurice Versailles, une bourse de $500.00 pour compléter ses études de droit en Europe. Sir William MacDonald avait fondé une bourse de $500.00 pour permettre à un étudiant canadien-anglais de faire des études légales en France. M. Versailles ne pouvant pas satisfaire à ces conditions, McGill a tourné la difficulté en lui accordant une somme équivalente ; il ira étudier à Oxford. Ce geste est tout à l'honneur de McGill.

L'Université de Dalhousie (Halifax) vient à peine d'organiser sa souscription que déjà une somme de $300,000.00 lui est offerte par Mme E.-B. Eddy, de Hull, en l'honneur de son père, M. Shirroff. Déjà la souscription atteint $600,000.00.

L'Université Acadia, située à Wolfstown (Nouvelle-Écosse), vient de tenir une assemblée : le président M. Cutten y a annoncé que l'Institut Carnegie a donné la somme de $75,000. à l'Université ; d'autre part, un ancien élève, M. H.-H. Raymond, de Brooklyn (N.-Y.) a souscrit $25,000.

Nos compatriotes, les Franco-Américains, ont en moins de deux ans, du 24 juin 1918 au 28 avril 1920, contribué $2,153,126.91 à leurs œuvres paroissiales et scolaires.

L'Université catholique de Saint-Louis (Missouri) célébrera bientôt le centenaire de sa fondation ; à cette occasion elle a lancé une souscription de $3,000,000.00.

Oxford, l'antique Oxford, vient de prendre un parti qui surprendra un peu ceux qui connaissent son attachement aux traditions : Oxford vient de décréter que les femmes, ont des droits égaux à ceux des hommes. Désormais les femmes pourront y prendre tous les degrés, sauf ceux de théologie ; elles porteront la toge ; elles donneront des cours et des conférences ; elles feront partie des jurys d'examen ; elles pourront faire partie du bureau des gouverneurs.

Cette décision nécessitera une certaine revision des règlements ; ainsi, il sera peut-être difficile d'appliquer à l'élément féminin les procédés de la police des " proctors ".

Plusieurs journaux anglais ont exprimé leur satisfaction de ce changement, entre autres le *Manchester Guardian*. Pour nous, ce n'est pas sans réserves que nous voyons l'adoption de cette mesure.

L'Université d'Harvard, fondée en 1638, vient de nommer membre de sa corporation un catholique, M. James Byrne, avocat de New-York ; cela ne s'était pas vu à Harvard dans les 282 années de son existence : c'est encore du nouveau ; on en voit tant de nos jours !

Signalons, pour finir, la belle prospérité de l'Université catholique de Paris : le nombre de ses professeurs, sans compter les conférenciers, est passé à soixante-quatorze, et celui des étudiants dépasse neuf cent, dont cent vingt jeunes filles ; les étrangers y sont assez nombreux : Espagnols, Portugais, Roumains, Américains du Sud et du Nord, Canadiens y sont mêlés aux jeunes Français et y recueillent le haut enseignement catholique donné par des maîtres éminents.

LAVAL

LES LIVRES

THOMAS CHAPAIS. *Cours d'histoire du Canada.* Tome I, 1760-1791. 1 vol. de IX-360 pages, chez J.-P. Garneau, Québec, 1919.

La maladie et de nombreuses occupations ont empêché l'un de nos collaborateurs de préparer le compte-rendu que mérite cet ouvrage. Nous ne faisons que le signaler au public, après d'autres revues, avec l'espoir d'y revenir.

Ces leçons ont été données devant un auditoire d'élite, à l'Université Laval. M. Chapais y a ajouté des notes, des appendices, et, pour chaque leçon, une liste d'ouvrages à consulter.

Ces sept conférences embrassent une période très importante de notre histoire. L'absence de documents précis avait contribué à faire accréditer dans l'opinion publique des jugements où le sentiment avait parfois plus de part que l'exactitude. M. Chapais, à l'aide d'une abondante documentation, reprend ces jugements, les examine, les contredit souvent. Des thèses, qui avaient paru singulières aux premiers auditeurs de ce cours, se sont trouvées ensuite recevoir une confirmation dans de nouveaux documents. Telle la question de l'influence exercée, sur l'octroi de l'*Acte de Québec*, par la Révolution américaine (pp. 168-172, et la note surtout).

Abbé H.-A. SCOTT. *Grands anniversaires. Souvenirs historiques et pensées utiles.* Un volume de 9½ x 6½ p. ; XIV, 304 pages. L'Action Sociale, Ltée, Québec, 1919.

Lorsque parut le premier ouvrage de M. l'abbé Scott, *Notre-Dame-de-Sainte-Foy,* on se disait que l'auteur se devait à lui-même et devait au public, de produire encore des livres où brilleraient les mêmes qualités de solidité, et d'élégance qui ornaient le premier. Ces vœux restèrent longtemps sans recevoir de satisfaction. Mais aujourd'hui, M. l'abbé Scott nous présente un bel ouvrage où la science théologique, les connaissances historiques et l'éloquence retiennent l'attention.

Pour le faire connaître dignement, nous voudrions citer en entier la dédicace à Mgr Louis-Adolphe Pâquet, la lettre adressée à l'auteur par cet écrivain distingué et la préface. C'est toujours un charme, pour les jeunes, d'entendre causer entre eux des amis délicats chez qui l'âge n'a rien émoussé de la tendresse du cœur, n'a rien relâché des liens de l'amitié. Ce plaisir, vous vous le donnerez en lisant vous-mêmes ces belles pages.

D'abondantes illustrations complètent ce livre ; on y retrouve, comme dans la prose de l'auteur, le goût d'un artiste.

JULES FOURNIER et OLIVAR ASSELIN. *Anthologie des Poètes canadiens.* 1 vol. de 309 pages, chez Granger, Frères (Limitée), Montréal, 1920.

Plus de quatre-vingts poètes, près de trois cents pages de vers, auriez-vous cru la muse canadienne si riche ? Le plus âgé de ces poètes est né en 1749, le plus jeune, en 1898 ; une cinquantaine sont encore vivants. Cette production est d'un mérite fort inégal ; le triage a été fait d'une manière un peu bizarre, parfois, et le livre fera couler des flots d'encre dans notre petite République des Lettres.

Nous ne pouvons en dire qu'un mot, au moment où il faut aller sous presse ; nous y reviendrons, mais pourquoi

a-t-on fait entrer dans ce recueil une pièce comme celle qui est intitulée " *Les Canayens y z'ont ça d'bon !*"; M. Ernest Tremblay n'a-t-il vraiment que cela de bon pour passer à la postérité ?

Une préface fort originale, des notices biographiques et littéraires, qui, parfois, ne manquent pas d'esprit, complètent le livre.

L'*Anthologie* ne plaira pas à tout le monde, mais elle aura sûrement du succès en librairie.

Abbé HENRI SIMARD. *Propos scientifiques.* 1 vol. de VII-364 pages. Imp. de L'Action Sociale, Ltée, Québec, 1920.

Ce titre est bien choisi ; il n'a rien de prétentieux ; ce sont des " propos " où l'auteur s'applique à vulgariser les connaissances scientifiques, par lesquelles il cherche " à répandre le goût des sciences physiques et astronomiques ".

Il y a un quart de siècle environ, il fallait, au Canada, s'adresser aux seuls libraires européens pour trouver des ouvrages de vulgarisation. Le livre que nous présentons à nos lecteurs est la preuve que nous avons progressé. L'enseignement des Hamel et des Laflamme a pris l'extension que ces deux éminents professeurs souhaitaient.

M. Simard s'était fait connaître par d'excellents manuels ; mais son activité ne pouvait se limiter à ces livres destinés à la jeunesse des collèges ; aussi sa parole est venue porter au public le fruit de ses recherches ; outre les conférences, données dans le grand amphithéâtre de Laval, M. Simard a fourni des chroniques à diverses revues ; ces conférences, ces articles, et le très beau cours donné à l'Institut Canadien sur les sciences physiques françaises au XIXe siècle, telle est la matière du nouveau livre.

On y lira des études toujours documentées, toujours claires sur le Pont de Québec, les aéroplanes, la voix humaine, les conquêtes du spectroscope, les trombes, les aurores polaires,

les courants marins, la mesure du temps ; quelques réflexions sur la lune, etc.

ERNEST CHOUINARD. *Sur Mer et sur Terre.* Un vol. de 250 pages. La Cie de publication " Le Soleil " Ltée, Québec, 1919.

ERNESY CHOUINARD. *L'Arriviste.* Étude psychologique. Un vol. de 251 pages. Imprimerie " Le Soleil ", Québec, 1919.

ERNEST CHOUINARD. *Croquis et Marines.* (Scènes, types et tableaux). Un vol. de 225 pages. Imprimerie " Le Soleil ", Québec, 1920.

Une mauvaise fortune singulière a retardé jusqu'aujourd'hui la recension des deux premiers ouvrages de M. Chouinard ; nous les apprécierons donc en même temps que nous présenterons à nos lecteurs les *Croquis et Marines* du même auteur.

Sur Mer et sur Terre pourrait s'appeler une monographie d'une famille canadienne-française, et à ce titre seul cet ouvrage mériterait l'attention de tous ceux qui s'intéressent chez nous aux choses du passé. Le type qu'y étudie M. Chouinard est celui de l'ancien caboteur du Saint-Laurent ; le portrait qu'en trace l'auteur offre un relief suffisant ; la richesse et le choix des détails y sont remarquables. Mais ce n'est pas là la seule richesse de ce document humain : M. Chouinard a su y faire entrer des paysages, qu'il faudrait rapprocher des *Croquis laurentiens* du Frère Marie-Victorin ; des scènes de mœurs, telles les rixes, les baigneurs, et surtout la veillée des morts, les funérailles, la rigide honnêteté, le culte de la terre paternelle, les pressentiments ; ajoutez à cela de petits portraits comme celui de Philibert Ouellet, les lettres touchantes de Pierre Chérard, les considérations d'intérêt national, et vous verrez aisément tout le profit et le plaisir qu'il y a à lire ce livre. C'est un livre à la fois bien canadien et bien français, un de ceux qui peuvent rallier les suffrages des " exotiques " et des " indigénistes ", si l'on peut appeler ainsi ceux qui se tiennent aux extrêmes dans la question de notre littérature.

Le deuxième ouvrage dresse sous nos yeux un type assez commun dans notre monde, l'*Arriviste*, et c'est aussi un arriviste bien canadien et bien humain. Cette " étude psychologique " n'est pas toujours poussée à fond, mais elle est juste, à quelques exceptions près ; parmi ces exceptions, nous rangerons la division, un peu trop arbitraire, à notre goût, des élèves d'une classe, en gogos, d'une part, et esprits forts d'autre part ; il y a, entre ces extrêmes, la région moyenne, qui ne manque pas d'intérêt.

L'histoire est suffisamment dramatisée et ne manque pas d'émotion.

Les *Croquis et Marines* contiennent deux morceaux parus dans notre revue. M. Chouinard se plaît à y raconter ses souvenirs d'enfance ; il y met aussi de ces conversations dont on s'accorde à louer le sel. Vous trouverez, ici encore, une observation minutieuse des choses, observation qui n'a pas toujours un relief très accusé. Quelques aperçus psychologiques viennent, ici et là, agrandir l'horizon d'un récit ou d'une page de folklore.

Faut-il dire qu'il est regrettable de rencontrer plus d'une coquille dans ces livres. Ainsi " exhubérantes " pour exubérantes (*Sur Mer et sur Terre*, p. 28), " apperçoive " pour " aperçoive " (*ibid.*, p. 190) ; " aplaudir " pour " applaudir " (*L'Arriviste*, p. 34) ; peut-être faudrait-il y ajouter " sportique " et " cogitations " (*ibid.* p. 39 et p. 42) ? Petites taches dans une langue ordinairement pure et très précise, où les mots du métier de marin, et ceux du terroir, comme on dit, se fondent bien dans la phrase avec les éléments communs, et ne cherchent pas à " épater le bourgeois ".

Ces trois livres font honneur à leur auteur et à notre littérature ; vous les lirez avec plaisir ; ils ajoutent des documents précieux à l'histoire de nos mœurs et prendront place à côté des tableaux déjà entrés dans la galerie intime de nos mœurs nationales.

Fr MARIE-VICTORIN, des E. C. *Croquis laurentiens.* Illustrations d'Edmond-J. Massicotte et Préface d'Ernest Bilodeau. Un vol. de 9 1-4 x 6 1-4 p. ; 304 pages, 44, rue Côté, Montréal, 1920.

Quel beau voyage vous ferez, en lisant ce nouveau livre du Frère Marie-Victorin ! Sa plume alerte vous conduit du nord au sud, de l'est à l'ouest de notre chère province de Québec, dans les replis de nos Laurentides, sur les rives et les flots de notre grand fleuve.

Nous ne dirons rien des croquis des îles de la Madeleine, qui ont paru presque en entier dans notre revue, au cours de l'hiver ; l'auteur a mis en tête de cette partie de son ouvrage une carte des îles de la Madeleine : heureuse pensée ; ainsi le lecteur goûtera la poésie du style sans rien perdre de l'observation précise et pratique qui convient à un voyage.

Nos gens de Québec s'attarderont sur les pages où l'auteur peint le charme de la *Côte sud*, la piété robuste et les beaux soirs de l'*Ile-aux-Coudres*, les paysages étranges d'*Anticosti ;* ceux de Montréal retrouveront *Longueuil*, le *Témiscamingue*, et surtout les *Collines montérégiennes.* Ce que dit l'auteur de la montagne de Belœil a réveillé les souvenirs gravés en mon âme d'adolescent par la pittoresque montagne de Rougemont, voisine de Belœil, et plus sauvage, avec son lac remplissant un cratère éteint comme un vin lourd d'Espagne une coupe d'émeraude.

Digne pendant des *Récits laurentiens* ! Témoignage précieux d'une brillante imagination capable d'une fine observation ! Style transparent, fait de simplicité, d'un grain de bonhomie et de beaucoup de poésie !

Il faut louer encore la préface de M. Ernest Bilodeau, qui évoque de charmante manière les souvenirs d'une enfance passée à deux pas d'ici, en plein cœur de Québec.

Les dessins de M. Massicotte nous paraissent manquer parfois de vigueur ; ailleurs le relief n'est peut-être pas assez accusé ; cependant ils forment une partie très attrayante du livre ; ils contribueront à faire de cet ouvrage une sorte de guide du touriste à travers le Canada français. N'est-ce pas un grand mérite ?

N. LEVASSEUR. *Têtes et figures.* 1 vol. de 284 pages. La Cie de publication " Le Soleil " Limitée, Québec, 1920.

Monsieur Levasseur écrit depuis longtemps, et ce sont les journaux qui ont surtout bénéficié de ses essais. Il les a réunis, après triage, en un petit volume. Ne lui en faites pas trop de reproches. N'est-ce pas aujourd'hui un usage établi de mettre en livre les chroniques, les billets du soir, du matin, du dimanche ? Ce genre a prévalu, en notre pays, depuis Faucher de Saint-Maurice, Buies, Fabre, Legendre ; et la France d'Outre-Atlantique ne fait pas autrement. Et puis vous aimerez peut-être voir dans ces productions la preuve que le journalisme, chez nous, a su s'élever parfois, et s'élève encore, lentement.

M. Levasseur n'est pas dépourvu du sens de l'observation, et il sait pousser l'analyse de ses sensations. On trouve même chez lui une abondance de détails qui pourrait, à certains endroits, mériter le nom de prolixité. Telle scène gagnerait à être rehaussée par un esprit plus caustique, par une phrase plus souple, par un vocabulaire plus brillant.

Les qualités que l'on voit le plus dans ces " Têtes et figures ", c'est la correction de la langue, la sincérité des peintures, une pointe de sentiment, et de forts bons conseils. Nous avons goûté particulièrement celui qui se trouve à la page treize, sur l'art de la conversation.

N. LEVASSEUR. *Honorable Ph.-Aug. Choquette, ancien sénateur, juge de la Cour des Sessions de la Paix, Québec.* Brochure de 16 pages, Québec, 1920.

L'auteur consacre quelques pages à la personne et à la carrière de l'honorable Auguste Choquette, et reproduit ensuite une lettre adressée par ce personnage à la *Saturday Review* de Londres, sous le titre " Replies to aspersions upon French Canada ".

CH. LEBRUN, C.J.M. *Le bienheureux Jean Eudes et le culte public du Cœur de Jésus.* 2e édition (1 vol. de 320 pages. Lethielleux, Paris). s. d.
CH. LEBRUN, C.J.M. *La dévotion au Cœur de Marie.* Étude historique et doctrinale. Vol. de 532 pages. Lethielleux, Paris, s. d.

Il serait superflu d'entrer dans beaucoup de détails sur ces deux ouvrages : plusieurs de nos lecteurs les connaissent déjà, et on pourra lire, plus haut, un article qui les fera bien connaître à ceux qui les ignoraient.

Au Canada français, nous n'avons jamais été indifférents au culte du Sacré-Cœur : la vçnérable mère Marie de l'Incarnation s'en était faite l'apôtre. De plus la Congrégation des Pères Eudistes est entrée dans notre vie nationale, et c'est son fondateur, le Père Jean Eudes, qui fut, en France, le premier apôtre de la dévotion aux saints Cœurs de Jésus et de Marie.

A la solidité d'argumentation qui caractérise ces études, à la fois historiques et doctrinales, le R. P. Lebrun ajoute un caractère pratique : les deux volumes contiennent en appendice, de nombreuses prières, et deviennent ainsi doublement recommandables aux lecteurs.

R. P. L. DEHON. *La vie intérieure. Ses principes, ses voies diverses et sa pratique,* d'après les meilleurs auteurs ascétiques. 1 vol de 273 pages, chez Téqui, Paris, 1919.
R. P. L. DEHON. *La vie intérieure facilitée par des exerciecs spirituels tirés de la sainte Écriture et des meilleurs auteurs ascétiques.* 1 vol. de 210 pages, à la Société Saint-Augustin, Desclée, DeBrouwer & Cie, Lille, Paris, Bruges, Bruxelles.
J. DE BELLUNE. *Prières de la vie intérieure.* 1 vol. de 192 pages, chez Téqui, Paris, 1919.
ARSÈNE KREBS, C.SS.R. *Dieu me suffit.* 1 vol. de 248 pages. Téqui, 1920.

Les titres de ces livres en indiquent assez le contenu. Le premier sera consulté avec plaisir par tous ceux qui s'intéressent à la vie intérieure ; l'auteur y donne un excellent résumé des ouvrages ascétiques les plus célèbres ; toutes les écoles y sont représentées.

Le deuxième contient une série de méditations bien choisies, sur la purification de l'âme et sur l'union pratique.

Le troisième, de petit format, essaie de réagir contre ces " livres de piété... qui abondent en pensées banales dont la pauvreté se cache à grand'peine sous des phrases prétentieuses ou sous des formules de convention."

Le dernier est " spécialement destiné aux amis du Cœur eucharistique de Jésus ", et pourrait se résumer assez justement sous ces titres : Dieu suffit à ma tendresse (chap. I) ; Dieu suffit à ma fierté (chap. II) ; Dieu suffit à mon ambition (chap. III).

J. MILLOT. *Pour les jeunes filles. Mariage. Célibat. Vie religieuse.* 1 vol. de 288 pages, chez Téqui, Paris, 1919.

L'auteur, qui n'est autre que le vicaire-général du diocèse de Versailles, ajoute un nouveau livre à la liste, assez longue déjà de ceux qu'il a publiés. On connait son petit ouvrage sur la vocation sacerdotale intitulé *Serai-je prêtre?* Il s'adresse maintenant aux jeunes filles et il essaie de projeter une vive lumière sur le délicat problème de leur avenir. Tout en suivant la doctrine traditionnelle, il la rajeunit, pour ainsi dire, en y ajoutant de nombreux passages d'auteurs très divers : S. François de Sales, Mme de Maintenon, Mme Claudius Lavergne, Paul Bourget, Ozanam, René Bazin, Léon Gauthier, Louis Veuillot, etc. Ouvrage intéressant et pour le prédicateur et pour les jeunes filles.

Almanach catholique français pour 1920. Préface de Mgr A. Baudrillart. 1 vol. de 350 pages, illustré, publié par le Comité catholique de Propagande française à l'Étranger. Bloud & Gay, Paris, 1920.

Cet ouvrage, intéressant en toutes ses pages, le sera surtout, pour nos lecteurs, par les articles suivants : *le catholicisme dans la Presse française* et *les principales personnalités catholiques françaises.* Ce dernier article est un " petit dictionnaire biographique " fort utile, une sorte de " Who is who " qu'on aimera à consulter.

GABRIEL GASNIER

OUVRAGES REÇUS

A. Fleury. *Chants populaires de la messe et des vêpres,* d'après la récente édition vaticane et choix de motets pour les saluts. 1 vol. de 307 pages, chez Mame & Fils à Tours, 1920.

R. P. Jonquet, O.M.I. et François Veuillot. *Montmartre autrefois et aujourd'hui.* 1 vol. de 340 pages, chez Bloud & Gay, Paris, 1920.

Dorothy Una Ratcliffe. *The Dales of Arcady.* 1 vol. de vers ; 64 pages chez Erskine MacDonald Ltd, Londres.

R. P. Candide, O.M.C. *Au pays de Montcalm.* Brochure de 24 pages. L'Événement, 1909.

Noël Bernier. *Le capital et le travail.* Plaquette de 36 pages publiée par le Comité de propagande LaVérendrye, de l'A. C. J. C., à St-Boniface, Manitoba, 1920.

Frère Gilles, O.F.M. *L'Héritage maudit.* Nouvelle canadienne. 64 pages. Publié par " La Tempérance ", Montréal, 1919.

C.-J. Magnan. *Un héritage sacré. Nos lois civiles* concernant la Famille, la Propriété, l'École et la Paroisse. Brochure de 23 pages, Québec, 1920.

L'abbé Étienne Blanchard. *Le bon français en affaires.* 96 pages, Montréal, 1919.

Société de Saint-Vincent de Paul. *Rapport du Conseil supérieur du Canada pour l'année* 1918. 131 pages. Dussault & Proulx, Enr., Québec, 1919.

Alfred Bienvenu. *L'oublié.* A nos héros du 22e. Poème. 4 pages, Montréal, 1919.

Jules Tremblay. *Gloire idéale.* A Son Éminence le cardinal Mercier. Poème. Ottawa, 1919.

Abbé Ivanhoë Caron. *La région de l'Abitibi.* Brochure de 62 pages, illustrée et accompagnée d'une carte. Ministère de la Colonisation, Québec, 1919.

L'Almanach du Peuple pour 1920. 51e série, 480 pages illustrées. Beauchemin Limitée, Montréal 1920.

Arthur Vallée, professeur à la Faculté de Médecine. *De l'influence de la Bactériologie sur les développements de l'hygiène moderne.* 16 pages. Laflamme, Québec, 1917.

Arthur Vallée. *Le poison dans l'histoire et les grandes empoisonneuses.* 27 pages. Laflamme, Québec, 1917.

Arthur Vallée. *A case of endothelioma of the pleura with multiple metastasis.* Reprinted from The Canadian Medical Association Journal, March 1920.

Arthur Vallée. *Multiple infarcts of the spleen in malignant endocarditis rupture of the spleen and peritonitis.* Reprinted from The Canadian Medical Association Journal, December 1919.

Évangile et Vie. Publication catholique internationale bi-mensuelle pour faire connaître et aimer pratiquement l'Évangile. Abonnement annuel à l'étranger, 12 francs. Librairie Sueur-Charruey, 41, rue de Vaugirard, Paris.

———

NOTES ET DOCUMENTS

BAPTÊME D'UN MONTAGNAIS A LA CATHÉDRALE D'ANGERS, LE 27 AVRIL 1621

Quand le père Jean Dolbeau, Récollet, l'un des quatre premiers apôtres du Canada, quitta définitivement la Nouvelle-France, en 1620, il emmena avec lui, " un petit Sauvage ", Montagnais d'origine, âgé de 12 ans. Il s'appelait Paste Dechouan. Le père Dolbeau le conduisit chez les Récollets de la Baumette, aux portes de la ville d'Angers, l'instruisit, puis le fit baptiser dans la cathédrale d'Angers, le 25 avril 1621. Son parrain fut Pierre de Rohan-Guéménée, gouverneur de la province du Maine, et sa marraine, Antoinette de Bretagne, femme du gouverneur, qui résidaient à leur château du Verger, paroisse de Seiches, en Anjou.

On trouve, en effet, mention sur le registre paroissial de Saint-Maurice d'Angers, à la date indiquée, du baptême " d'un sauvage du pays de Canada appellé la Nouvelle-France, du canton de la Grande-Rivière-Saint-Laurent, qui est la nation des Mango-Gériniouy, qu'on appelle le Pastre-Chouen, qui signifie en françois *Passe-Rivière*, lequel auroit

esté amené et instruict en la foy chrestienne par frère Jean Dolbeau, récolet de la Basmette, près ceste ville d'Angers, et interrogé des principes de la foy par le sieur Garande, député pour ce faire par les sieurs doyen, chanoines et chapitre. Furent parrain haut et puissant seigneur messire Pierre de Rohan..., gouverneur au pays et compté du Mayne ; mareine haulte et puissante et vertueuse dame Anthoynette de Bretagne, femme et éspouse dudit sieur prince, lesquels ont nommé ledit sauvage, que ledit père Jean Dolbeau, a asseuré estre le premier qui avait été baptisé de ladite nation, *Pierre Anthoyne.*"

Jean Louvet, clerc au greffe du Présidial d'Angers, témoin oculaire nous donne d'autres détails sur cette splendide cérémonie (*Bibliothèque d'Angers*, mss N° 862).

" Le dimanche 25e jour du mois d'apvril 1621, à l'issue des vespres de l'église d'Angers, il a esté faict ung sermon en laditte église par ung relligieux récollet du couvent de la Basmette-lez-Angers, sur le subject du baptistaire d'ung jeune garçon aagé de 10 à 11 ans, cathécumène du Canada, appellé la Nouvelle-France, qui s'est faict à l'issue dudict sermon en laditte église, qui est une grande bénédiction de Dieu et ung augure de quelque grande chose, de tant que ledict garçon a esté trouvé en son pays sur le rivaige d'une rivière, tout seul, aagé de 2 à 3 ans, lequel estant avec ses père et mère en ung vaisseau, il auroit esté jetté sur la glace par sesdictz père et mère, pour la peur et apréhention qu'ilz avaient de leur submerger, pour sauver ledict enfant, lequel avait esté amené en ce pays par ung relligieux dudict ordre qui l'auroit donné et présenté à M. le prince de Guémenée, sieur du Verger, qui l'auroit pris en affection et amitié, et icelluy faict instruire à cognoistre et aimer Dieu, apprendre ses patenostres tant en latin que en françois, et estant le sermon dict, il s'est trouvé ung sy grand nombre de peuple en laditte église qu'autour d'icel e, ès-galleryes et aulx grandes orgues et pupistres qui en estoient remplyes, tant ecclesiasticques que noblesse et aultres. MM. de laditte église

sont venuz processionnellement par leurs cloistres, et ont entré en la nef, ayant leur belle et riche croix levée, portant les vaisseaulx où sont les sainctes huilles, au davant desquelz marchoient sept des paiges dudict sieur prince de Guéménée, tenant chascun en leurs mains deux cierges de cire blanche allumez ; en après marchoient des gentilz hommes, les ungs portant des bassins d'argent, ès-quelz y avait des boucquetz, les aultres des sallières et le cresmeau sur ung oreiller, et tout ainsy allez processionnellenment jusques à la grande porte des galleryes proche du placistre et parvis de davant laditte église, où M. le prince et Madame la princesse de Guéménée et ledict cathécumène margajat estoient, lequel estoit accoustré de coulleur vert de mer, à la mode de France, où y avait sy grand nombre de personnes qu'on ne pouvoit se tourner, où les cérémonyes qu'on a accoustumé faire aulx baptistaires ont esté faictes par M. Garende, grand archidiacre, et M.*** chanoyne de laditte église et correcteur de la Trinité, qui estoient chappez, accompaignez de trois relligieux récolletz, lesquelz seigneurs prince et princesse l'ont nommé *Pierre-Anthoyne*, d'aultant que ledict sieur a nom Pierre, et Madame la princesse Anthoynette, et après laditte nomination et cérémonye faictes à laditte porte, ilz ont entré en laditte église et se sont arrestez au lieu par où on monte les cloches au hault du clocher, où ilz ont esté assez longtemps, où ledict margajat a esté dépouillé et luy ont apposé les saintes huilles ès-endroictz et lieux accoustumez, et dict tout le service qu'on a coustume dire, et ce faict, l'ont mené au davant de l'autel M. Sainct Cenclé, où on a jetté de l'eau béniste sur la teste et mis dessus ung cresmeau riche et précieulx, et lequel cathécumène margajat tenait ung flambeau de cire blanche en la main, et estoit revestu tout en blanc, et ce faict, l'ont mené au davant du grand autel de laditte église, où ledict sieur prince et princesse sont pareillement allez, où ledict sieur Garende, grand archidiacre, leur a faict une belle exhortation, comme l'on a accoustumé faire aulx baptistaires des enfants, après laquelle il a esté porté tout de grand dans

le chœur et en la nef pour le monstrer au peuple qui avoit désir de le veoir, qui estoit en sy grand nombre en toutte laditte église, chœur d'icelle, mesme estoient monstez, jusque sur ledict grand autel, près la châsse de M. sainct Maurille, et pour estre veu l'ont monsté en ceste forme dans la chaire où il a esté assez longtemps à se tourner et virer ayant son cresmeau sur la teste et flambeau en la main, où on l'a veu tout à l'aise, et lequel estoit fort noir, le nez camard et une grande bouche ; et après, à la sortye de laditte chaire, il a esté porté en une honorable maison, en la rue Sainct-Michel, pour l'envoyer aulz écolles et le faire instruire, et est entretenu aulx despens desdictz seigneurs prince et princesse."

Ce Montagnais apprit à Angers, et fort bien, la langue française, même le latin. Il revint au Canada et rendit de bons services aux Récollets et plus tard aux Jésuites. Mais rien ne nous apprend quels furent ses derniers jours(1).

(1) *Bulletin des recherches historiques*, avril 1907. *Les Français et le Canada*, par le Père Jouve.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou historique*.
103, faubourg Saint-Michel, Angers.

———

LE PARLER FRANÇAIS

DES " FARDOCHES " (1)

Il y a déjà bien longtemps, un penseur disait, — en souriant, j'imagine—, que porter du bois à la fôrêt est rarement bien utile.

Et moi qui savais cela, sans être un penseur, que suis-je donc venu faire ici ce soir ? Causer du parler de nos gens en présence de ceux qui, depuis vingt ans bientôt, ne cessent de recueillir, étiqueter religieusement nos chers vocables ; en présence de ceux qui ont écrit des articles et des livres savants où se trouvent démontrée, clair comme le jour, la noblesse de notre parlure, n'est-ce pas apporter du bois à la forêt ?

Et quel bois ! Des " fardoches " qui ont tout juste le mérite d'avoir séché au soleil de "chez nous", et qui feraient une belle "flambe" dans le " poêle ",(2) aux derniers soirs d'automne passés sous le toit du " vieux hangar "(3).

Oh ! oui, qu'est-ce que je pourrai bien dire ? Ne se lance pas qui veut dans les études de phonétique, de morphologie, etc., etc. Ces choses, très intéressantes quand elles sont maniées par un artiste, peuvent devenir fort " ennuyantes ", comme disent nos écoliers, si de simples mortels s'en emparent. Ça me rappelle la définion du mot *morphologie* donnée par un helléniste en herbe encore faible du côté des racines.

— Faites-moi connaître l'étymologie du mot *morphologie,* dit le professeur.

---

(1) Travail lu à la séance publique, le 21 avril 1920.
(2) Allusion au *Poêle* de M. Adjutor Rivard.
(3) Allusion au *Vieux hangar* de M. l'abbé C. Roy.

— L'élève, avec beaucoup d'aplomb : Deux parties dans ce mot, M. le Professeur : *Morphée*, qui endort ; *Logos*, discours.

L'histoire ne le dit pas, mais il est possible que M. le Professeur ait envoyé son disciple s'asseoir quelques heures au " Jardin des racines grecques. "

Si j'allais parler de phonétique ou de morphologie, et que, par impossible, mon helléniste en herbe fût ici, y songez-vous ? Il serait capable d'aller dire à son professeur : Vous vous souvenez de ma définition ?.. Eh bien ! n'avais-je pas raison ?

C'est pourtant le parler de chez nous qui nous occupe en ce moment, le parler de chez nous avec ses formes, avec ses sons, avec ses tournures. Il en faut donc dire quelque chose... Mais ce sera simple, et si court que les plus " dormeux " auront à peine le temps de s'assoupir.

Lorsqu'on m'a prié de venir causer à la *Société du Parler français*, j'étais justement en tête-à-tête avec le bon saint François de Sales. Dans les modestes chambres de professeurs il entre parfois des hôtes très distingués. Qui ne le sait ? Les maîtres de la pensée s'installent à leur aise dans nos bibliothèques. Et vraiment cette compagnie choisie n'est pas étrangère à notre bonheur. J'étais donc en tête-à-tête avec saint François de Sales lorsque m'arriva la bienveillante invitation. Quel charmant causeur que ce monsieur de Genève ! Pour ma part, je ne me lasse pas de l'entendre. Il parle si simplement, si doucement, si naïvement du pauvre cœur humain, des misères de la terre, des joies du ciel, du bon Dieu et de Notre Dame ! Je pourrais me promener " à cœur de jour " avec ce saint toujours souriant, dans les champs où butinent les laborieuses "avettes",(1) à l'ombre des feuillages où gazouillent les gentilles "arondelles ".(2)

Mais à toutes ces jouissances vient s'en ajouter une autre, celle d'entendre, au cours d'inimitables causeries, des mots de chez nous, des vieux mots dont la France moderne se souvient à peine, et qui tombent encore des lèvres de nos gens.

Vous ne serez donc pas étonnés si je m'arrète devant certaines locutions de Monsieur de Genève, si j'établis des rapprochements.

" Les comètes, dit-il, paroissent pour l'ordinaire plus grandes que les estoiles, et tiennent beaucoup plus de place à nos yeux ; elles ne sont pas néantmoins comparables ni en grandeur, ni en qualité aux estoilles, et ne semblent grandes sinon par ce qu'elles sont proches de nous, et en un sujet plus grossier, " au prix " des estoilles. "Au prix de", avec le sens de "en comparaison ", n'est pas d'hier. Comme saint François de Sales, Ronsard s'en est servi. Et puis, La Fontaine n'a-t-il pas dit :

Les souricières n'étaient que jeu *au prix de* lui.

Nos gens disent, eux : " C'est rien *au prix de* ce que j'ai vu. " Il est peu de locutions qui reviennent aussi souvent que celle-là.

---

(1) abeilles.
(2) hirondelles.

Ceux qui ne parlent pas comme des livres, se servent de même de l'expression " par après ", que saint François de Sales a semée dans ses œuvres. Le vieux Thomas-Joson disait l'autre jour : "J'savais rien dans ce temps-là, mais j'lai su *par après.* " En feuilletant le *Traité de l'Amour de Dieu* je lis : " De là il va sur la " montaigne " de Thabor, où il void le Sauveur transfiguré ; puis en la " montaigne " de Sion, où il void, ce luy semble, encore nostre Seigneur agenouillé dans le cénacle, lavant les pieds aux disciples, et leur distribuant " par après " son divin corps en la sacrée eucharistie. "

Vous venez de remarquer *montaigne de Thabor, montaigne de Sion.* Saint François de Sales, comme beaucoup d'autres, ortographiait mont*aigne* et non mont*agne,* camp*aigne* et non camp*agne.* " Si tost que vous sentés en vous quelques tentations, faites comme les petits enfants quand ils voyent le loup ou l'ours en la camp*aigne.* Car tout aussi-tost ils courent entre les bras de leur père et de leur mère, ou pour le moins les appellent à leur ayde et secours. Recourés de mesme à Dieu reclamant sa misericorde et son secours : c'est le remède que nostre Seigneur enseigne. . ." (Intr. à la vie dévote). Ronsard, dans ses *Odes,* fait même rimer Bret*aigne* avec desd*aigne.*(1) Dans la *Chanson de Roland* on trouve rimant ensemble : Esp*aigne* et pl*eigne.*(2) Et si je voulais chercher ailleurs. . .

Mais si on écrivait mont*aigne* et camp*aigne,* est-ce qu'on prononçait mont*ègne* ou mont*agne,* camp*ègne* ou camp*agne?* Les rimes de Ronsard et de la *Chanson de Roland,* que je viens de signaler, semblent diriger l'opinion du côté de mont*ègne* et de camp*ègne.* Et la prononciation particulière à certaines régions de chez nous ne serait alors qu'un reste de l'ancien temps. "C'est pas pour rien dire de trop", disait un brave homme de Saint-X, " mais les belles camp*ègnes* comme *icite,* ça ne se trouve pas à toutes les portes. . .Avez-vous déjà été à la mont*ègne* l'été ? " Qui ne sait que nos gens n'ont pas inventé grand'chose en fait de phonétique? D'un autre côté, il est impossible de ne pas se rappeler que la prononciation généralement entendue chez nous est mont*agne,* camp*agne,* Bret*agne.* Et qui sait si en feuilletant les vieux poêtes je ne trouverais pas des *aignes* rimant avec des *agnes?* Puis, pourquoi Mont*aigne,* écrivain du XVIe siecle, se prononce-t-il Mont*agne?*. .

Vous le voyez, je me posais bien des questions au sujet des *aignes* et des *agnes,* sans arriver à rien de certain, lorsque M. Rivard pour qui notre parler n'a plus de secrets, dissipa mes doutes et mes embarras. En s'appuyant sur l'autorité de plusieurs grammairiens du XVIe et du XVIIe siècle, il dit : " Dans les mots *Espagne, montagne, Bretagne,* l'usage a longtemps hésité, comme pour tous les mots en — agne (provenant de *a* étym.) souvent écrit—aigne. Cependant la prononciation par *a* semble avoir toujours été préférée par ceux qui se piquaient de bien prononcer. "

(1) *Odes.* 1.7
(2) *Ch. de Roland.* IIIe p. 2913-2915.

D'où l'on peut conclure, au moins sans erreur grave, que saint François de Sales, l'orateur populaire par excellence, qui cherchait avant tout à toucher l'âme de ses auditeurs, a dû prononcer des deux manières... et que les Canadiens parlent français quand ils disent : mont*ègne*, camp*ègne*, Bret*ègne*.

" Si tu as trop *paour* pour retourner seul ", disait l'autre jour quelqu'un qui demeure près de la montagne, " tu t'en viendras *quant et moé* ". Saint François de Sales parle quelque part des gens *paoureux* ; et lui aussi, charitable comme il était, s'en serait allé *quant et* les *paoureux*. *Quant et*, pour avoir vieilli n'en est pas moins resté français depuis M, de Genève. Ceux qui en douteraient n'ont qu'à lire Chateaubriand ou à consulter le *Nouveau Larousse illustré*.

Un mot qui n'est pas dans le *Nouveau Larousse illustré* et que connaissent nos gens, c'est le " miroüer "dont parle saint François de Sales. Ecoutez l'auteur du *Traité de l'Amour de Dieu* : " Il est malaysé, je le confesse, de regarder longuement et avec plaisir la beauté d'un *mirouer* qu'on ne s'y regarde soy-même ; mais il y a pourtant de la différence entre le plaisir que l'on prend à regarder un *mirouer* parce qu'il est beau et l'ayse que l'on a de regarder dans un *mirouer* parce qu'on s'y void. " Comparons avec ce texte de notre langage populaire : " Y fallait la voir hier ! Avec sa belle robe neuve, a s'est regârdée au moins vingt fois dans le *miroué*, (ou dans le *mirouère*) avant de partir pour la messe ".

Saint François de Sales prononçait-il " miroué " ou " mirouère " ? L'orthographe dont il se sert me laisse perplexe. Mais s'il a prononcé " mirouère " je reconnais le parler des gens de chez nous ; s'il a prononcé " miroué " ou " miroi " c'est encore la même chose. Les trois manières ont cours dans nos milieux populaires. Qui ne le sait ?

A la vue de cette chose si recherchée par les dames de tous les temps, je me souviens d'abord que l'épouse du fondateur de Québec, grâce au petit "mirouer "accroché à sa ceinture, *portait tous les sauvages dans son cœur ;* je me souviens ensuite que les descendants des Normands sont nombreux au Canada, et que les Normands, d'après Trévoux, prononcent " er " ouvert comme " er " fermé. Ils disent, par exemple, " fé " au lieu de " fer ". Ils ont donc pu dire, et leurs petits-fils après eux : c'est un beau " miroué ". En traitant des " r ", je note aussi que Samuel de Champlain, dans son *Journal de voyage*, écrit la " Baye de chaleu ".

Le cher " miroué ", " miroi " ou " mirouère " a, sans doute, suscité des discussions, comme l'ont fait " altier " et " leger ". Mais voici quelque chose de plus précis : " Quand on a écrit et prononcé *mirouer* ", dit M. Rivard, " (ce qui était une incorrection dès le XVIIe siècle), on faisait sentir l'" r ", bien qu'on prononçât souvent " miroi ", " mouchoi " (autre faute condamnée par les grammairiens, mais très fréquente à la cour). " " Mirouère " n'était donc pas une faute probablement avant le XVIIe

siècle, et les "mirois" et les " mouchois " furent longtemps des habitués de la cour. Que conclure de là ? Que les gens de chez nous, qui parlent sans cérémonie, parlent souvent comme saint François de Sales, et comme les grandes gens de la cour du roi de France.

Quand aux respectables vocables " altier " et " léger ", dont nous venons de parler, c'est, sans doute, pour commémorer les combats des anciens grammairiens que les Acadiens de nos jours prononcent encore très souvent M. Lé*gère* au lieu de M. Lé*ger*.

Mais nous nous éloignons de M. de Genève, qui va me pardonner ces digressions. Ça ne m'arrivera plus. Faisons parler le bon évêque : " Comme il est impossible d'empescher un torrent qui a pris sa descente par le pendant d'une montaigne, aussi est-il difficile d'empescher que l'amour qui est tumbé en l'aureille ne face soudain sa cheute dans le cœur. "

" Tumber " est encore entendu chez nous ; moins souvent que " timber " cependant. " Imaginez-vous, " disait Paul en se tenant les côtes, " qu'il avait mis son habillement de *sarge, pis* qu'il est *tumbé* dans la vase. " Je vous ferai remarquer, en passant, que le mot " sarge " fait partie du vocabulaire de saint François de Sales.

Et cet " itou " qu'on a pris si longtemps pour un anglicisme canadien, n'a-t-il pas ses lettres de noblesse française puisqu'il est installé dans les œuvres de saint François de Sales ?

A l'heure où beaucoup de gens sont portés à la mélancolie, que penser du mot *songear ?* Dans le *Traité de l'Amour de Dieu* nous lisons : " Ainsi plusieurs sont toujours *songears* et attachés à certaines pensées inutiles. "

Enfin, tirons encore de saint François de Sales : " escurieu " qui ressemble, comme un frère, à notre écureu " ; " bessons " si bien connu des Canadiens français ; puis " parsus " employé pour " pardessus ".

Et c'est tout.

Vous le voyez, cette attention donnée à l'illustre écrivain et à l'illustre orateur du XVIe siècle, ne constitue pas une étude ni bien sérieuse, ni bien précise. J'ai simplement cueilli quelques fleurs de senteur canadienne à ce fameux bouquet dont il est parlé dans la préface de l'*Introduction à la vie dévote*.

Mais la cueillette , toute modeste qu'elle est, témoigne que nous sommes bien de race française, même quand nous ne parlons pas à la façon des livres d'aujourd'hui, quoi qu'en disent et quoi qu'en pensent ceux qui rêvent de voir disparaître les derniers vestiges de la civilisation française au Canada.

Qu'ils rêvent tant qu'ils voudront les francophobes de chez nous. Ils ne sont pas les premiers qui aient rêvé...

Quelle force sera capable de détruire la civilisation française vivifiée par la foi romaine ?

L'histoire l'a remarqué, ce n'est pas dans l'arbitraire ni dans les armes que réside la vraie supériorité d'un peuple. Les Bourguignons, les Francs,

les Visigoths furent à même de le comprendre, eux qui adoptèrent la langue des vaincus, après la conquête de la Gaule romaine. Nos vainqueurs de 1760 n'ont pas tardé à se rendre compte, de leur côté, qu'un petit peuple fidèle à sa langue, à sa foi, à ses traditions peut resister longtemps et merveilleusement...

Nous étions pauvres au lendemain de la conquête, en petit nombre, épuisés par la guerre et la famine ; mais la France avait jeté sur nos bords sa semence immortelle fécondée par les orages, cette semence devait germer, pousser, mûrir, comme le blé de chez nous jeté dans les sillons.

Pendant que de nouveaux maîtres légiféraient et gouvernaient, en tenant compte le moins possible de nos aspirations et de nos droits de sujets britanniques, de Canadien-français et de catholiques, le long du grand fleuve, sous la garde de Dieu et de sa mère la Vierge Marie, les berceaux canadiens-français surgissaient par centaines ; sur les genoux des mères canadiennes-françaises, les enfants balbutiaient le doux verbe de France ; dans des livres, les petits de chez nous buvaient, à longs traits, la vérité et la vie venues de France, la douce et la chrétienne. Et bientôt, du sein de la forêt, des champs de bataille, de nos églises, du parlement, des plaines de l'ouest, du pays d'Évangéline, de la grande République, de partout on entendit une mélodie française qui chantait notre survivance et montait en un immense *crescendo*...

C'est cette mélodie que vous avez écoutée d'une oreille attentive, que vous avez étudiée avec amour, que vous avez trouvée si francaise, malgré ses défauts, vous la vaillante garde du *Parler français.*

Vous avez consulté les vieux glossaires, feuilleté les grammaires poudreuses ; vous avez fait parler nos gens, vous avez comparé leur langage avec celui de la vieille France, avec celui du Roi-Soleil et de sa cour, puis vous avez crié avec un légitime orgueil : "Honni soit qui mal y pense !" Grâce vous en soit rendue !

Oui, les Canadiens français sont de noble souche , et, Dieu merci, ils n'ont pas forligné. Vous avez fait une bonne œuvre en nous le rappelant. Nous avons tant besoin de fierté en ces temps de mercantilisme, de troubles et de luttes ![1]

Joseph GÉLINAS, ptre.

[1] L'espace nous manque pour donner la fin de cet intéressant article.

A PROPOS DE PROVERBES

Lu à la séance publique de la Société du Parler français le 21 avril 1920.

L'un des plus dévoués parmi les membres de notre Société, collaborateur infatigable de notre œuvre, et qui lui a apporté déjà de précieuses contributions, M. l'abbé Pierre Jutras, curé de la Baie-du-Febvre, au diocèse de Nicolet, a bien voulu communiquer à notre Comité d'étude un ouvrage nouveau, encore en manuscrit, fruit d'un travail long et patient. A cause de son caractère et de l'intérêt singulier qu'il présente, on a pensé qu'il vous plairait peut-être de connaître, avant même sa publication, au moins le plan de cet ouvrage et la leçon qui s'en peut dégager.

C'est un recueil de proverbes, de locutions proverbiales, d'adages, et de dictons, tous usités dans le parler de notre peuple, et relevés avec soin.

Naturellement curieux des choses de la langue, doué d'un esprit d'observation toujours en éveil, aussi consciencieux dans la recherche des formes populaires que soigneux et prudent dans l'appréciation de leur valeur, M. l'abbé Jutras avait de particulières aptitudes à entreprendre ce travail et à le mener à chef. Il l'a fait de telle sorte qu'un intérêt très vif s'attache à chaque page de son manuscrit et que l'ensemble de cette compilation constitue un témoignage précieux.

Le recueil, — c'est l'œuvre de plusieurs années de recherches et d'étude, — comprend 1575 articles : 242 proverbes, 726 expressions proverbiales, et 607 locutions diverses, adages, termes de comparaison, formes adverbiales, et tournures particulières.

Chaque locution est suivie d'un commentaire qui en explique le sens et le précise. Souvent un exemple montre comment elle est employée dans le langage courant, et dans un grand nombre de cas, le commentaire prend la forme d'une anecdote tirée de notre histoire ou de la vie des champs. Établi de la sorte, le recueil de M. Jutras, loin d'être une sèche nomenclature, présente une suite de petits tableaux pittoresques, de scènes de mœurs, de contes et de récits. Cela n'enlève rien à la valeur scientifique de l'ouvrage, et la lecture en est plus facile et plus agréable pour tous.

Mais le premier souci de l'auteur a été d'apporter un témoignage, de fournir les éléments d'une démonstration. Dans ce dessein, il a marqué ceux de nos proverbes canadiens-français qui ont droit de cité en France, et il a voulu qu'en feuilletant son livre on puisse constater que nos idiotismes canadiens-français ont presque tous de la naissance, soit qu'ils se trouvent dans la langue classique, soit qu'ils viennent du meilleur fond des parlers populaires, soit enfin que, produits de notre terroir, ils ne s'éclairent pas moins d'un rayon d'esprit français. N'est-ce pas démontrer par un autre procédé mais plus sûrement peut-être qu'on ne l'avait fait encore, que notre langue est bien la française, et que, dans une certaine mesure, nous en avons conservé le génie ?

C'est par là que l'œuvre de M. Jutras a le plus de valeur.

Étudier une langue, c'est en effet étudier le génie particulier du peuple qui la parle. Un peuple parle la langue qui convient le mieux à son esprit, qui rend le plus exactement sa manière de penser, qui exprime avec le plus de fidélité son caractère, sa conscience. Quand on constate que la langue française est la plus claire de toutes, qu'elle a suivant le mot de Rivarol " attaché une probité à son génie ", que tout y

est " douceur et vivacité ", qu'elle est à la fois variée, riche de nuances, musicale, ferme et vigoureuse, c'est proprement l'esprit français qu'on analyse et qu'on définit ; car le langage est le miroir de la société ", a dit Sayce et, " rien ne reçoit plus profondément que le langage l'empreinte du génie national ".

Sans doute, si l'on voulait, dans tous les cas, conclure du langage à la race, on risquerait de se tromper ; mais il est juste de conclure du langage à l'esprit du peuple, à sa façon de penser, à sa conception de la vie, à son degré de culture, et presque toujours à son état de civilisation.

Or, si la constitution mentale de la nation se manifeste dans tous les faits qui caractérisent sa langue, c'est dans la syntaxe surtout que son âme transparaît. C'est même de là que vient la grande difficulté de la traduction ; si l'expression est exactement adaptée à une manière particulière de penser, on ne peut guère trouver dans la langue étrangère que des équivalents, le plus souvent approximatifs et peu satisfaisants : la traduction est alors presque impossible.

Ces difficultés de la traduction se rencontrent surtout dans les idiotismes, dans les locutions proverbiales et familières, parce que ces façons de parler, qui font la saveur d'une langue, révèlent mieux la mentalité, la tournure d'esprit de ceux qui parlent.

Il est facile de le démontrer. Comparez les locutions proverbiales des deux langues que nous connaissons le mieux. Il se trouve sans doute de ces locutions qui se répondent assez exactement du français à l'anglais ; par exemple, il n'y a guère de différence entre : " Crier mea culpa ", et " to cry peccavi " ; mais combien de tournures spéciales au français, et que l'anglais ne peut traduire, parce qu'elles sont l'expression d'une manière de penser française, et que les Anglais ne pensent pas de cette façon ! Essayez de traduire l'expression : " Il a dit le grand oui " ; l'anglais ne connaît pas cette douce ironie ; *he married*, dira-t-il, et ce sera presque brutal. " Partir à l'anglaise ", dit le français... Il ne

serait vraiment pas poli de demander à un Anglais de traduire cela littéralement ; aussi la locution anglaise correspondante n'est-elle pas à notre louange !

On rencontre d'ailleurs la même difficulté, s'il faut traduire en français un idiotisme anglais. En parlant de quelqu'un qui est libre, qui ne dépend de personne, qui emploie son temps comme il le veut, l'anglais peut dire : *He is free to cut and hew ;* le français, qui trouve cela trop rude, adoucit les termes : " Il peut tailler en plein drap ", dit-il, ou encore : " Il n'est pas sujet au coup de cloche ".

Le français aime les images qui adoucissent l'idée, la nuancent, et en quelque sorte lui donnent de l'air ; souvent il ne fait qu'indiquer, il glisse, il effleure, il laisse au contexte le soin de préciser. L'anglais au contraire, exprime tout, préfère dire crûment les choses, ne laisser rien à l'imagination.

Si l'on est " dans la gêne ", l'aveu n'en coûte pas trop ; mais est-ce qu'on n'hésite pas à confesser qu'on est "*hard up* ?

De même, on se résigne facilement à n'être que de " petites gens " ; mais allez donc, sans rougir, dire que vous appartenez à cette classe, s'il vous faut la désigner sous l'appellation de *low people* !

Si vous leur dites : *You cheat*, il y a des gens qui justement seront offensés, et qui cependant souffriraient peut-être que vous les accusiez de " faire passer douze pour quinze ".

" C'est la faim qui épouse la soif," disons-nous ; cela n'est-il pas plus charitable que *one beggar marrying another* ?

De même " gras comme un moine " n'est que doucement ironique, tandis que *as fat as a pig* est presque insultant.

Le Français " vole de ses propres ailes " ; l'Anglais *paddles his own canoe.*

Celui qui chez nous " ne bat plus que d'une aile " n'est qu'un pauvre oiseau blessé ; chez nos voisins, on dirait un mutilé : il est *on his last leg.*

Les images ne se ressenblent pas et ne se répondent pas exactement, parce que les deux peuples ne voient pas les

choses du même biais. "Il ne faut pas juger du bois sur l'écorce " disent les Français ; mais les Anglais pensent à leur marine : *Judge not a ship as she lies on the stocks*, ou à leur cuisine : *The proof of the pudding is in the eating*. Et si " vous vous trompez d'adresse " en abordant quelqu'un, l'Anglais, songeant cette fois à son commerce, vous dira : *You come to the wrong shop*.

Un médecin allait donner ses soins à un malade, assez loin de la ville où il exerçait sa profession. Le patient exprimait un regret : " Quelle longue course vous êtes obligé de faire, docteur, pour venir me soigner ! " Et le medecin de répondre : " Ne vous mettez pas en peine, cher ami : j'ai un autre malade dans les environs et je fais d'une pierre deux coups. " Voyez-vous la tête du malade si le médecin s'était servi du proverbe anglais correspondant : . . . *I kill two birds with one stone ?*

Tout cela prouve que l'un et l'autre peuple entendent différemment les choses, et on le savait bien déjà. Mais si les locutions proverbiales employées par nos gens, qui doivent porter l'empreinte de leur tempérament, si ces locutions sont de tournure bien française, ne faut-il pas conclure qu'un esprit resté latin les a dictées ou a veillé à leur conservation, que nous avons donc gardé les notes essentielles de notre caractère premier, et en somme que tout n'est pas perdu chez nous de ce qui forme l'esprit français ?

C'est la démonstration dont l'œuvre de M. Jutras nous fournit les éléments.

Sans doute, tous nos adages populaires n'ont pas l'élégance et la sévère correction exigées par certains puristes ; avouons-le, quelques articles du recueil déplairaient étrangement à ceux que les choses de chez nous scandalisent. Mais dans une étude de ce genre, ce n'est pas la lettre qui importe, c'est l'esprit. Toute la littérature n'est pas dans les exemples de grammaire, ni toute la langue dans les dictionnaires ; et, sans leur donner à tous le droit de cité, nous n'avons pas peur des mots du terroir ; au contraire, nous croyons qu'il

est utile de les étudier sans parti pris, afin de découvrir d'où ils viennent, quels sont leurs titres, et ce qu'ils signifient ; nous pensons que, s'il convient d'en rejeter un grand nombre, quelques-uns méritent d'avoir une meilleure fortune, enrichiront peut-être un jour la langue classique, et peuvent dès aujourd'hui exprimer heureusement et mieux que d'autres l'âme canadienne.

On a bien mal compris, dans certains milieux, la thèse de ce qu'on a appelé, faute d'un meilleur terme, la nationalisation de notre littérature.

Les uns se sont récriés. Éblouis peut-être par l'éclat aveuglant qu'avaient à leurs yeux leurs propres essais exotiques, ils ont prononcé que notre terroir ne pouvait inspirer rien qui vaille, qu'il ne méritait nullement d'être chanté, et que seuls des crétins pouvaient essayer de faire de la littérature avec..... Inutile de disputer avec ceux-là ; mieux vaut les plaindre.

D'autres, au contraire, ont voulu croire que nos régionalistes entendaient créer une nouvelle littérature, la confiner entre les quatre clôtures d'un champ de blé, et lui interdire toute inspiration étrangère... Ils se sont imaginé que la littérature de terroir était toute la littérature et qu'il n'y avait que celle-là qui dût compter... Ce serait comme une veine nouvellement découverte, et d'une exploitation très facile ; toute chose canadienne serait bonne à décrire, toute expression populaire bonne à répéter ; bref ! pour être un écrivain canadien-français, aucune préparation ne serait requise, il suffirait d'écrire sur la campagne et comme on parle à la campagne !

C'était fort mal interpréter d'abord, et travestir ensuite l'idée de nos écrivains du terroir.

Ceux-ci n'ont rien voulu créer. Ils ont seulement tenté de restaurer un genre, en vérité très ancien, mais qui avait peut-être été un peu négligé par les nôtres ; ils ont rappelé qu'il y avait là des sources d'inspiration fécondes, où il serait convenable de puiser de temps en temps. S'ils ont

cru bon de s'y essayer eux-mêmes, ils ne prétendent aucunement, j'en suis sûr, avoir réussi mieux que d'autres ; mais, surtout, ils ne se sont nullement proposé d'y reléguer tout leur effort littéraire, pas plus qu'ils n'ont pensé ouvrir aux lettres canadiennes une voie nouvelle et facile.

Rappelons-le encore, les choses et les gens de chez nous méritent d'être racontés ; il y a là des sujets qui sont nôtres, et qu'il nous appartient de traiter. Mais encore faut-il, pour les pouvoir découvrir, pour y discerner ce qui a de la valeur, pour faire le départ du bon et du mauvais, encore faut-il savoir regarder, avoir aiguisé chez soi l'esprit d'observation, et mettre un certain goût dans l'invention. Et si l'on a cette préparation et ces qualités nécessaires, on devra en outre prendre garde que le régionalisme, en favorisant le culte du terroir, n'exclue pas d'autres soins ; au contraire, il demande à tous les genres de se développer, et croit que, sans leur concours, il ne saurait fleurir lui-même.

Quant à la forme, nous soutenons que notre parler populaire peut fournir des expressions heureuses. Mais on ne verse pas d'un coup tout le vocabulaire du peuple dans la langue littéraire. Avant d'employer une de ces expressions, il convient de la bien peser pour savoir si elle est de bonne famille, si elle est légitime, si elle est pittoresque, si elle est nécessaire ; cela demande de la réflexion, de l'étude et des soins. Et, quand enfin on est sûr qu'un mot du terroir a les qualités voulues, est-ce à dire qu'on puisse s'en servir sans discernement ? Il faut encore l'employer à propos, le faire entrer là où il ne détonne pas trop, et l'enchâsser dans un texte qui l'éclaire et lui fasse pour ainsi dire une noblesse. Dans ces conditions, les mots du terroir sont une richesse.

Qu'il nous soit donc permis, en traitant certains sujets, d'écrire dans une langue, qui par quelque coté soit de chez nous ; cela même peut assurer sa survivance. Mais n'oublions pas que cette langue avant tout doit être française. Notre langue et notre littérature ne peuvent vivre et se développer normalement que si elles restent françaises, même

dans leurs emprunts, et tendent de plus en plus à l'être. Soyons, au point de vue littéraire, une province, mais une province intellectuelle de France !

Une inconscience présomptueuse pourrait seule nous faire croire que nous avons déjà produit tout ce qu'il faudrait pour assurer notre autonomie littéraire. S'ils ne se formaient pas à la grande école des lettres françaises et des humanités classiques, nos littérateurs ne sauraient même pas convenablement écrire la plus petite chose canadienne.

Nous devons à la France notre caractère national, notre génie particulier, l'esprit qui nous distingue ; nous lui devons de parler la plus humaine des langues, si vigoureuse qu'elle résiste à tous les contacts, si souple qu'elle s'adapte à tous les terroirs, si large qu'elle admet tous les apports légitimes. Le jeu des énergies locales doit aider, mais ne suffirait pas à nous conserver ce patrimoine ; allons demander les forces nécessaires à l'immortelle nation qui nous en a fait largesse.

ADJUTOR RIVARD

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AUX ANGLAIS

(*suite et fin*)

L'autre idée est qu'une langue étrangère devrait s'apprendre de la même manière que la langue maternelle. Cette idée nous paraît fausse parce qu'elle oublie que les circonstances ne sont plus les mêmes. L'enfant prend six à sept ans à apprendre sa langue maternelle en l'entendant parler chaque jour, à chaque heure du jour, dans l'intimité la plus étroite avec ses parents, ses frères et ses sœurs à l'âge où la mémoire est d'une extrême réceptivité. C'est la première langue qu'il apprend, il n'a pas à juxtaposer à une langue déjà apprise une langue toute différente. Mais le jeune homme ou la jeune fille de nos universités anglaises doivent apprendre le français dans une atmosphère toute anglaise, en trois heures par semaine au plus, pendant trois ou quatre ans ; le reste du temps, ils entendent sans cesse l'anglais, pensent et parlent en anglais. Les circonstances sont si différentes que la comparaison ne saurait être continuée. D'ailleurs, reproche plus grave, l'élève formé par cette méthode a toujours du français une connaissance fort superficielle. Il emploiera le temps des verbes, le genre, les prépositions au hasard, et trop heureux s'il ne se trompe pas

neuf fois sur dix. Il ne saura jamais le pourquoi des choses qui est toute la joie d'un esprit cultivé. Il ne verra pas la beauté, la finesse, les délicates nuances d'une phrase, et manquera littéralement d'appréciation. Cette méthode, bien qu'elle perde un peu de son prestige, a eu beaucoup de vogue et en a encore, parce qu'elle fait appel au sens commercial. Le peuple n'apprécie qu'en autant que les résultats sont immédiats et palpables. Combien de lettres ne recevons-nous pas de la part des parents nous disant : " Nous voudrions tant que notre jeune garçon sût parler français, nous aimerions tant que notre jeune fille apprît à causer en français ". Combien de fois ne sommes-nous pas abordés par de braves gens bien intentionnés du reste qui nous glissent à l'oreille ce conseil précieux : " Apprenez à converser à vos élèves, tout est là ". Non, tout n'est pas là. Le professeur Calvin Thomas, de l'Université Columbia, disait récemment : "Je vendrais, si je pouvais, ma facilité à parler allemand pour me procurer de l'argent afin de m'acheter des livres allemands ". Et nous disons qu'un élève qui peut lire avec plaisir et apprécier un roman français ou une pièce de vers de difficulté moyenne, sait plus de français que celui qui peut assembler laborieusement une phrase pour demander un verre d'eau, sa route, ou s'informer de votre santé. Le premier de ces élèves n'a qu'à faire un stage de quelques semaines ou quelques mois au plus dans un centre français pour acquérir la pratique qu'il lui manque. Et alors, il saura le français, non plus d'une façon vague et imprécise, mais il en goûtera chaque mot et chaque phrase, parce qu'il en comprendra l'âme et les secrets.

La méthode psychologique

La méthode psychologique inventée et propagée par Bétis a plusieurs points de ressemblance avec la méthode naturelle. Comme elle, elle fait du français la langue de la classe. Sans doute elle ne décrète pas comme

l'autre que quelques mots dits en anglais pour élucider une difficulté soit une faute grave contre la bonne pédagogie.

La méthode psychologique repose tout entière sur le principe de l'association des idées et de la vision mentale. Tous les mots usuels du langage sont intercalés dans de petites phrases idiomatiques et celles-ci sont divisées en groupes étroitement liés à un sujet. Chaque groupe forme une leçon. Ces brèves divisions colligées en chapitre, chacun traitant d'un sujet spécial, v.g. une visite au tailleur, où tous les mots probables dans cette visite sont employés, et plusieurs chapitres constituent une série. L'élève qui aura étudié toutes les séries par de nombreuses revues aura maîtrisé à peu près tout le langage parlé. La leçon orale précède la leçon étudiée par le livre. Car on se sert de livres, c'est ce qui différencie surtout cette méthode de la méthode naturelle qui rejette absolument l'usage du volume. Lorsqu'un nouveau mot se présente, le professeur conseille à l'élève de se fermer les yeux et de laisser surgir en lui une image mentale distincte de l'acte ou de l'objet représenté. Cette image, dit-on, restera indissolublement liée au mot, et l'évocation de l'un rappellera l'autre. On se sert également de dessins, de pantomime pour aider la vision de l'objet. L'instruction grammaticale accompagne les exercices oraux. Cette méthode clarifie avec ingéniosité bien des difficultés de grammaire, et les professeurs peuvent l'imiter sans adopter tout le systême. Elle exerce la mémoire, captive l'attention de l'élève, le tient en éveil et met à sa disposition sur un sujet donné dans un temps relativement court un copieux vocabulaire de mots bien assimilés, mais elle ne fait aucune place au jugement, ne développe en aucune façon le sens artistique, relègue à trop tard l'étude littéraire de la langue et néglige la prononciation.

La méthode phonétique

Les trois méthodes que nous venons d'étudier omettent tout exercice de prononciation; la méthode phonétique en

fait la base de son système. Elle fut proposée en 1882 par Victor. Depuis, on y a consacré un périodique, "Le maître phonétique", des livres, des brochures et des articles en grand nombre. Les plus remarquables de ces livres sont ceux de Beyer et de Passy. Rambeau et Passy nous ont aussi donné d'excellentes chrestomathies. Plusieurs tentatives furent faites pour l'introduire aux États-Unis, entre autre celle de l'Université de John Hopkins de Baltimore. Nous ignorons si elle y a réussi, ou même si elle y est encore en usage.

Nous l'avons dit, la méthode phonétique ressemble aux méthodes naturelle et psychologique en ce qu'elle fait du français, dès le début, le seul moyen de communication entre le professeur et l'élève.

On commence par exercer l'oreille et les organes vocaux par de multiples exercices de voyelles et de consonnes. On étudie d'abord les sons isolément, ils sont ensuite mis sous forme de mots, les mots sont réunis en phrases, les phrases en descriptions et en historiettes. On censure sévèrement l'emploi de l'épellation normale ; tous les manuels sont en notations phonétiques. Quant à nous, il nous semble qu'il faut autant d'efforts pour retenir ces notations, qu'il en faut pour apprendre l'orthographe usuelle et la prononciation correcte avec l'aide d'un professeur. Cependant, ces notations peuvent avoir des avantages incontestables pour ceux qui étudient sans maître. On prétend que la transition de ces symboles de sons à l'orthographe normale ne présente aucune difficulté sérieuse. On se sert de peinture d'objets, de cartes pour familiariser l'élève avec les mœurs, les coutumes et les institutions du peuple dont on étudie la langue. La composition se résume à reproduire par écrit les leçons orales. L'étude systématique de la grammaire est remise à plus tard de même que la lecture des auteurs. Certes, l'avantage incontesté de cette méthode est de former une prononciation juste et châtiée et de donner à l'élève une certaine emprise sur le langage parlé. Mais nous pouvons

lui reprocher ce que nous avons reproché aux autres méthodes, le mépris de la lecture de nos bons auteurs, et partant, de priver l'élève de toute culture littéraire. A quoi sert une bonne prononciation si elle ne s'appuie pas sur une forte connaissance de la langue.

LA MÉTHODE BASÉE SUR LA LECTURE

Comme son nom l'indique, elle consiste à lire et à traduire copieusement les ouvrages français. De ces lectures l'élève acquiert beaucoup de promptitude et de facilité à saisir le sens d'un texte sans qu'il soit obligé d'interposer l'anglais. Et lorsqu'il s'agit de traduire, on insiste pour que le français soit rendu en excellent anglais idiomatique. Un idiome seul traduit un idiome, le style seul rend le style. Les traductions littérales sont impitoyablement bannies comme plus propres à pervertir le goût qu'à le perfectionner. Il importe d'habituer l'étranger à voir du premier coup d'œil dans une phrase française une idée claire et précise, à lui faire saisir toutes les délicatesses du style, les plus fines nuances, à cultiver son discernement et à lui faire rendre en anglais, non seulement le sens du morceau, mais l'atmosphère et les beautés les plus subtiles. Aux dires des éducateurs anglais, il n'y a pas de meilleurs exercices pour former un style en leur langue maternelle. Une traduction de ce genre devient un travail d'amour pour l'élève. Lorsqu'il sent qu'il a transposé une page savoureuse de nos meilleurs auteurs, il sent qu'il a créé quelque chose. Rien ne peut égaler l'allégresse de cette sensation. La lecture des auteurs enrichit le vocabulaire anglais de l'élève, cultive son goût et son imagination, fortifie sa pensée, exerce la mémoire à retenir la signification des mots et des idiomes, développe le sens linguistique en fixant l'attention sur les points de ressemblance et de dissemblance entre les deux langues, discipline le jugement, ouvre à l'élève une nouvelle littérature et la lui fait aimer.

La méthode conseillée par le Comité des Douze [1]

Toutes les méthodes que nous venons d'énumérer ont leurs avantages. Peut-être la meilleure méthode en pratique est d'emprunter à chacune d'elles ce qu'elle a de plus efficace pour hâter le progrès, soutenir l'attention et stimuler la curiosité. Nos universités de langue anglaise consacrent généralement au français trois heures par semaine. C'est bien peu pour un sujet aussi vaste. L'emploi de ces trois heures reste à la discrétion du professeur. Diviser chaque heure en trois parties semble nous avoir donné jusqu'ici le meilleur résultat. Consacrer la première demi-heure à la lecture et à la traduction. La lecture étant avant tout un exercice de prononciation, il faut donc corriger l'élève sans se lasser. Et c'est là une œuvre de patience. Quant à la traduction, il faut qu'elle soit lue en excellent anglais, ne jamais tolérer une traduction littérale. A cet effet, F.-C. de Sumichrast, professeur de français à l'Université d'Harvard, nous donne un exemple de ce que devrait être toute traduction. Supposons que l'élève ait à traduire le passage suivant de l'abbé Constantin de Halévy.

" *Non, voyez-vous, Monsieur l'abbé, vous avez tort de prendre les choses au tragique... Tenez, regardez ma petite jument, comme elle trotte, comme elle lève les pattes ! Vous ne la connaissez pas. Savez-vous ce que je l'ai payée? Quatre cents francs. Je l'ai dénichée, il y a quinze jours, dans les brancards d'une charrette de maraîcher. Une fois que c'est bien dans son train, ça vous fait quatre lieues à l'heure, et on en a plein les mains, tout le temps.*"

L'élève qui travaille à coup de dictionnaire traduira à peu près comme suit :

" *No, you see, Mr. l'Abbé, you are wrong to take things tragically. Hold, look at my little mare, how she trots ! how*

(1) Comité formé aux États-Unis, en 1890, composé de douze professeurs des principales universités pour aviser aux moyens d'améliorer et d'encourager l'enseignement des langues modernes.

she raises the paws, hoofs ! You did not know it. Do you know that which I have paid? Four hundred francs ! I found it out, there are fifteen days, in the shafts of a cart of a market-gardener. One time that it is well in its train, it makes you for leagues to an hour, and one has been the hands full of it, all the time ".

Ce n'est guère anglais et c'est presque risible. Un élève qui voit le sens plutôt que les mots du texte rendra le passage approximativement comme suit :

" *Now, look here, Father ; you should not look at the dark side of things. Why, look at that little mare of mine, how she steps out ! Didn't know I had her, did you? Guess what I paid for her? Four hundred francs. Picked her up a forthnight ago from a market-gardener. Once she gets into her gait she does her twelve miles an hour, and it is all you can do to hold her go.*"

Il faut traduire beaucoup. Ce n'est que par d'abondantes lectures que l'élève finira par se familiariser avec les idiomes, les tournures un peu étranges. La première fois qu'il rencontrera ces difficultés, elles le désorienteront, la deuxième fois elles ne seront déjà pas si ardues, la troisième fois, elles seront presque familières. Et il finira par se les assimiler au point qu'elles lui présenteront un sens aussi défini qu'une phrase anglaise.

On suggère de faire voir à l'élève, la première année, au moins deux cents pages de texte français. Et les manuels à cet effet ne manquent pas. Les éditeurs américains ont mis sur le marché de magnifiques éditions avec notes explicatives et vocabulaire de tous nos meilleurs auteurs français. Il suffit de choisir. Il va sans dire que les éditions sont abrégées des longueurs qui peuvent nuire à l'intérêt de l'élève sans briser la continuité du récit, et sont expurgées des choses répréhensibles qui peuvent en rendre l'enseignement délicat à une classe de jeunes gens et de jeunes filles.

La première année nous avons : *Une aventure du célèbre Pierrot* d'Assolant, *Les Enfants patriotes* de Bruno, *Le*

petit Tailleur Bouton de Génin, *La mère Michel et son Chat* de LaBedollière, *Contes bleus* de Laboulaye, *Contes* de Lemaître, *La jeune Sibérienne* de DeMaistre, *Sans Famille* de Malo, *Pierville* de Claretie, *Contes* de Daudet, *Le Couvent, l'histoire d'un Paysan, Le Juif polonais, Madame Thérèse* de Erckmann-Chatrian. *La Grammaire, La Poudre aux Yeux, Le Voyage de Perrichon* de Labiche, les principaux ouvrages de Jules Verne, etc., etc.

En deuxième année, l'élève devrait lire au moins cinq cents pages des ouvrages suivants, ou autres : *Le roman d'un jeune homme pauvre* de Feuillet, *Dosia* de Gréville, *L'abbé Constantin* de Halévy, *Voyage en Amérique* de Tocqueville, *Le Roi des Montagnes* de About, *Contes* de Bazin, *Les Oberlé* de Bazin, *Le Petit Chose* de Daudet, *Mon Oncle et mon Curé* de la Brète, *Colomba* de Mérimée, *La petite Fadette, La mare au Diable* de Sand, *Le Gendre de M. Poirier* d'Augier, *Le Barbier de Séville* de Beaumarchais, *Jeanne d'Arc, Scènes de la Révolution française* de Lamartine, *Gil Blas* de Lesage, *Quelques contes* de Maupassant, *Pierre et Camille* de Musset, *L'Expédition de Bonaparte en Égypte* de Thiers, etc., etc.

La troisième année, l'élève devrait lire sept cents pages des ouvrages suivants ou d'autres de difficulté à peu près égale. *Le Crime de Sylvestre Bonnard* d'Anatole France, *Cinq scènes de la Comédie humaine, Eugénie Grandet, Le Curé de Tours* de Balzac, *Tartarin de Tarascon* de Daudet, *Jettatura, Voyage en Espagne* de Gauthier, *Pêcheur d'Islande, Ramuntcho, Le roman d'un Enfant* de Loti, *Quatre-Vingt-Treize, Hernani, Bug Jargal* de Hugo. Toutes les pièces de Molière, Extraits de l'histoire de France de Michelet, etc., etc.

La quatrième année, l'élève pourra lire mille pages des ouvrages suivants : Quelques pièces de Racine et de Corneille, *Les Caractères* de LaBruyère, *Extraits* de Pascal, de Bossuet, de Chateaubriand, *La Fille de Roland* de Bornier, *La Métromanie* de Piron, *Quelques causeries* de Ste-Beuve,

Cyrano de Bergerac, La Princesse Lointaine, Les Romanesques de Rostand. Extraits des poètes contemporains, Paul Claudel, Francis Jammes, Beaudelaire, Hérédia, Coppée, Verlaine, etc., etc.

Nous n'avons fait que mentionner une faible partie des ouvrages à l'usage des élèves de langue anglaise. Tous ils se recommandent par une préface anglaise qui nous fait connaître l'auteur et nous fait entrer dans l'atmosphère du livre, par d'intelligentes notes qui expliquent les allusions historiques, littéraires, mythologiques et autres. Nous l'avons dit, ces ouvrages sont dépouillés des libertés de pensée et de langage qui pourraient en rendre la lecture périlleuse aux élèves.

Nous avons omis à dessein les Fables de La Fontaine de notre liste de livres. Ici on peut se demander si l'on doit introduire l'étude du français par les Fables sous prétexte que c'est le livre par excellence à confier à nos petits Français. Il n'existe peut-être pas d'auteur français plus difficile à traduire, d'une interprétation plus pénible et plus aride, et plus dépourvue d'intérêt pour le petit Anglais que La Fontaine. C'est un crime de sacrifier l'exquise beauté de ces petits chefs-d'œuvre au mépris et à la haine de l'élève. Le Professeur de Sumichrast semble avoir mis la question au point lorsqu'il dit : " La Fontaine est essentiellement un auteur pour les lecteurs anglais cultivés et capables d'appréciation. Ses archaïsmes, ses mots souvent empruntés au patois en rendent l'intelligence difficile aux débutants. Ce n'est pas un livre pour nos enfants ; c'est pourquoi on devrait le réserver — on peut dire la même chose de tous les classiques, de Molière, de Racine et de Corneille — aux classes les plus avancées. Et encore faut-il préparer les élèves par une introduction à la composition de ces fables qui sont une ample comédie en cent actes divers. Il faut commencer par faire revivre devant la classe le règne de Louis XIV avec ses splendeurs et ses misères, la Cour de Versailles, les nobles, le clergé, les bourgeois, les paysans, faire une image fidèle

du temps et des hommes, montrer La Fontaine, le bonhomme errant ici et là, silencieux observateur de la vérité, brillant et spirituel compagnon, faire ressortir dans chaque fable l'allusion qu'elle contient, en montrer le côté comique ou dramatique. La classe sera du coup intéressée, et, au lieu de déclarer que La Fontaine est un vieil ennuyeux, suivra chaque nouvelle scène de cette ample comédie avec un plaisir nouveau. Éviter d'en faire une traduction aride et laborieuse, mais plutôt une transposition pleine d'entrain et de vivacité, ne retenir de l'original que l'efflorescence, la beauté et l'esprit ". Encore une fois, faut-il réserver ce travail pour les élèves les plus avancés et les plus capables d'en saisir les subtiles finesses. Les Fables introduites au début des études peuvent rebuter les élèves pour toujours du français.

Nous le répétons, c'est par la lecture des auteurs, et non par la traduction de phrases détachées, banales et insipides du genre de " la fille du boucher est plus belle que la fille du boulanger ; le chien du voisin est plus gros que la souris qui se promène dans le grenier " que nous réussirons à faire aimer notre langue aux étrangers, à leur ouvrir une littérature riche entre toutes et à développer en eux l'appréciation des beautés du français. Si nous négligeons de faire ce travail au collège, à l'université, soyons assurés que le français leur sera toujours un domaine fermé. Et ce travail est possible. Nous savons, fort de notre expérience, que nous pouvons amener un élève à lire un livre français de son propre gré avec autant de goût et d'attrait que si c'était un livre anglais.

Voilà donc l'emploi de la première demi-heure de notre heure de classe. Le quart d'heure qui suit pourra être consacré à la méthode naturelle, c'est-à-dire à interroger la classe en français sur les pages ou le chapitre que nous venons de traduire, à multiplier les questions sur les actes, les gestes, les dires des personnages, à leur faire faire un sommaire en français de la leçon du jour. Le dernier quart d'heure sera donné à la grammaire. Il semble inutile de farcir la

mémoire de l'élève de règles de grammaire, si l'on ne leur donne pas une application sur le champ. Il ne faut pas se satisfaire de phrases, d'exemples traduits oralement. La perfection d'une phrase française se compose de trop de détails pour qu'ils puissent tous être saisis par l'oreille du premier coup. Il importe d'inscrire chaque phrase sur le tableau, en démontrer l'organisme et la structure, la fonction de chaque mot, faire saillir les points de ressemblance et de différence avec la même phrase anglaise. De cette manière, chaque exemple qui implique l'application d'une règle ou d'une exception devient une chose vivante qui par les yeux se grave dans la mémoire. Dans les classes avancées, on pourra traduire en français un texte suivi emprunté d'un auteur anglais ou imité d'un auteur français, mais plus qu'ailleurs, il faut exiger le mot juste, la tournure idiomatique. Si le temps le permet, ajouter une petite dictée; la dictée a le double avantage de faire saisir les sons des mots articulés et d'aider la reproduction correcte de ces sons. C'est l'entraînement de l'oreille. L'élève ne peut imiter ce qu'il n'entend pas. Il est donc urgent de lui enseigner à distinguer les sons les uns des autres pour qu'il puisse les reproduire correctement.

Mais quels que soient le zèle du professeur, l'application de l'élève, les méthodes employées, il ne faut pas croire qu'on puisse enseigner à parler le français couramment à trois heures par semaine pendant trois ou quatre ans à des élèves qui vivent dans une atmosphère tout anglaise. Le vouloir serait vouloir une utopie. Dans les collèges ou les universités bilingues, où les deux nationalités se partagent le nombre des élèves, les relations entre confrères complètent l'enseignement de la classe. Dans une institution toute anglaise, trop heureux est le professeur qui réussit à inculquer à ses élèves une appréciation intelligente des ouvrages français et à lui donner le goût de lire du français en dehors de sa classe. Il ne nous reste — c'est ce que l'on fait aux États-Unis — que de conseiller aux élèves qui possèdent une excellente

théorie de la langue d'aller passer une vacance ou deux dans un centre français, dans nos campagnes de préférence à nos villes. L'anglais est si répandu, même dans nos villes les plus françaises, que le débutant n'a guère de chance d'exercer ses forces. Il nous vient à la mémoire qu'un de nos élèves était allé à Québec dans l'espoir d'essayer son français et réussit tout au plus à dire deux phrases. Ses interlocuteurs lui répondaient invariablement en anglais. Nous, Canadiens français, savons l'anglais et n'avons pas la patience d'écouter longtemps un français laborieux et tâtonnant et faisons dévier la conversation en anglais. Il y a peut-être là un manque de charité de notre part. Nous aimerions que nos compatriotes de langue anglaise parlassent le français, et lorsqu'ils tentent le noble effort de nous adresser la parole en français, nous leur répondons en anglais. Ils restent sous l'impression que leur français est bien médiocre ou incompréhensible, et ne renouvelleront pas la tentative de peur d'être ridicules ou de s'imposer. C'est une remarque que nous avons entendue maintes fois : " Vous ne nous donnez jamais l'occasion d'essayer notre français ".

Le français occupe et occupera une place importante dans le cours de nos universités de langue anglaise, et à l'avenir, des Canadiens-français seront davantage appelés à l'y enseigner. C'est pour nous une occasion unique de faire connaître et aimer notre langue. Il importe donc de nous préparer en vue de nos nouveaux devoirs. Il est de notre expérience que nos plus féroces ennemis sont ceux qui ignorent le français, et nos meilleurs amis ceux qui le connaissent davantage.

J. Raiche
professeur à l'Université d'Antigonish.

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

POUTRE (*putr*) s. f.
|| Poutre.

Poudre à pâte (*pudr à pâ:t*) s. f.
|| Poudre à faire lever la pâte.

Poudrelle (*pudrèl*) s. f.
|| Poutrelle.

Poudrer (*pudré*) v. intr.
|| Poudroyer, voler, tourbillonner dans le vent (en parlant de la neige, de la pluie).

FR.-CAN. " Il ventait si fort que l'eau en *poudrait* ", POTIER, 1743.

Poudrerie (*pudrèri*) s. f.
|| Neige soulevée en poudre par le vent.

FR.-CAN. " Le matin rayonnait, à travers la prairie, où, poussière d'argent, roulait la *poudrerie*. . ." PAMPHILE LE MAY, *Les Rameaux*.

Poudreux (*pudrœ*) adj.
1° || Temps *poudreux* = lorsqu'il y a de la *poudrerie*.
2° || Neige *poudreuse* = qui se laisse soulever par le vent.

(*à suivre*)

Table des matières des quatre premiers volumes du Canada français

I. — PAR NOMS D'AUTEURS

NOTA.— Les chiffres *romains*, indiquent le volume ; les chiffres *arabes*, la page. Pour la partie du *Parler Français*, voir plus loin à la lettre P.

PARLER FRANÇAIS :—

Table alphabétique des matières

Le Directeur . . . . L'abbé CAMILLE ROY

Imprimerie de l'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Sainte-Anne, Québec